La grève est terminée à Manic

Succès des élèves de 11e année malgré la grève de leurs professeurs • En page 25

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ — Montréal, vendredi 12 août 1966 / sainte Claire d'Assise / 82e année, No 186 / 3 cahiers / 36 pages / La météo : averses dispersées / Minimum 60 / Maximum 75

par Pierre O'Neil

QUEBEC — La grève de l'Hydro est terminée.

Une entente de principe est survenue aux petites heures ce matin, soit vers 3 heures.

La grève avait paralysé depuis une dizaine de jours les 4,500 travailleurs des gigantesques chantiers de la société sur les rivières Manicouagan et Outardes.

On n'a pas voulu dévoiler tôt ce matin les termes de l'entente, mais on croit savoir que l'Hydro Québec a fait des concessions majeures par rapport à ses positions de départ et notamment au sujet des heures de travail, des questions pécuniaires et de la classification des employés.

Les ouvriers cependant ne rentreront pas au travail avant que leurs assemblées générales n'aient ratifié l'accord.

Aux petites heures ce matin un accrochage de dernière minute sur un article que des porte-paroles syndicaux ont qulaifié de "bizarre" avait quelque peu compromis les chances d'un règlement hâtif.

La rédaction de l'accord de principe survenu tôt ce matin a commencé au cours de l'avant-midi.

Un autre accrochage s'était produit dans le cours de la veillée vraisemblablement sur la question de la classification des employés mais les négociateurs avaient finalement réussi à s'entendre sur la question.

Les deux parties au conflit sont entrées en contact en présence du conciliateur provincial M.

Voir MANIC en page 2

Bertrand se prononce pour le mariage civil

Le ministre de la Justice du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, s'est prononcé hier pour le mariage civil de ceux qui le désirent.

Au cours d'une entrevue à la radio, M. Bertrand a précisé qu'il n'est cependant pas question de présenter immédiatement une législation en ce sens, mais que toute cette question sera étudiée par la Commission de revision du code civil.

Le ministre a ajouté que, contrairement à ce qui a été suggéré, ce ne seront pas des avocats, des juges ou des notaires qui pourront célébrer les mariages civils, mais des fonctionnaires de l'Etat provincial. Ces fonctionnaires auront d'ailleurs la tâche de conserver les registres des actes de l'Etat civil : actes de naissance, de mariage et de décès.

Sur la question du mariage civil, M. Bertrand a dit qu'il partage l'avis de l'abbé Gérard Dion, qui dans la dernière livraison du périodique "Perspectives sociales", écrivait sous le titre "Mariage civil et emmerdements inutiles" :

"Il nous semble urgent que le gouvernement prenne enfin ses responsabilités pour régler ce problème. Ce ne serait pas compliqué. Nous avons déjà suggéré que les juges soient habilités à célébrer les mariages civils pour ceux qui ne veulent que faire un mariage religieux. Discutant de cette affaire avec le bâtonnier Yves Prévost, celui-ci serait d'avis que l'on donne ce pouvoir à tous les notaires ... Nous n'avons aucune objection à nous rallier à cette suggestion. Nous la trouvons très pratique, mais que l'on se décide à faire quelque chose. Il en va du respect de la liberté de conscience et du règlement d'une question d'ordre public qui ne peut que s'envenimer si on la laisse en suspens."

Dans le même article, l'abbé Dion soulignait que quand il avait soutenu cette position auparavant, il n'avait été ni approuvé ni condamné par l'archevêché de Québec, ce qui semble indiquer que l'autorité ecclésiastique donnerait son accord tacite à une telle solution.

D'autre part, interrogé au sujet du problème du divorce, M. Jean-Jacques Bertrand a rappelé hier que c'est là une affaire fédérale, et que la province n'a pas à s'en mêler.

Quant aux contraceptifs, sous forme de pilules ou autres, ils tombent sous le coup du Code criminel, et M. Bertrand a noté qu'il n'y a pas d'étude en cours à ce sujet au ministère de la Justice, et que par ailleurs il n'estime pas que c'est là une question prioritaire.

Les cheminots rejettent les propositions du conciliateur

La grève générale des chemins de fer semble maintenant imminente. Le président de la Fraternité des cheminots, ouvriers du transport et autres travailleurs, qui représente 21,000 employés sédentaires des Chemins de fer nationaux, a rejeté hier les recommandations du conciliateur fédéral le juge C. A. Cameron.

"Nous n'avons maintenant pas d'autre solution que de recourir à la grève", a déclaré le président M. W. J. Smith, à Ottawa.

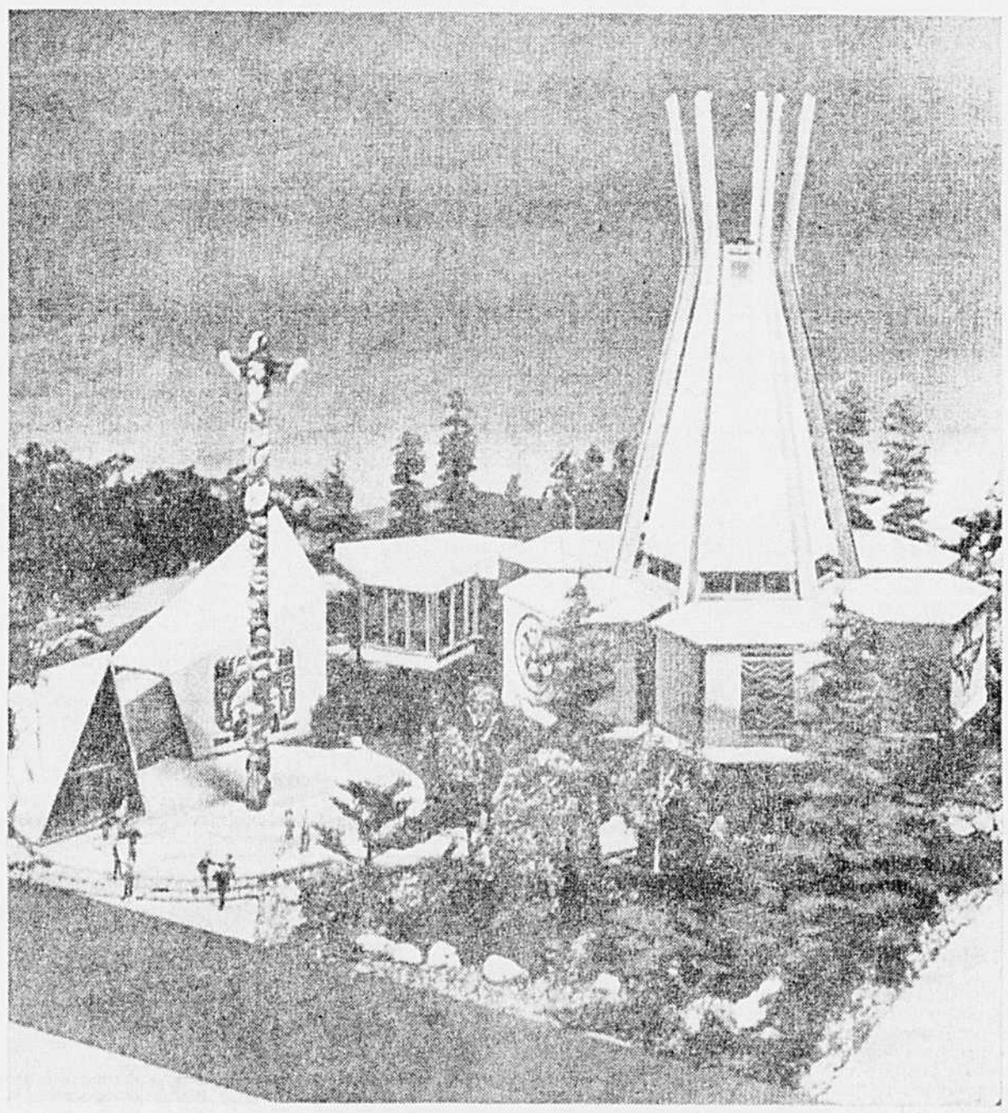
A Montréal, le négociateur en chef du syndicat, M. J.-A. Pelletier, a déclaré que les travailleurs sont "extrêmement désappointés" du rapport du juge Cameron, et qu'il ne fait aucun doute qu'ils le rejetteront en bloc.

Plus tôt, 17 syndicats représentant 77,000 cheminots avaient rejeté un rapport identique du juge Craig Munroe de Vancouver, et les leaders syndicaux craignent même le déclenchement d'une grève spontanée des 98,000 cheminots d'ici la fin du mois. Les chefs ouvriers tentent actuellement de mettre au point les préparatifs d'une grève générale, mais celle-ci ne commencerait qu'au début du mois prochain, et il est possible que les ouvriers s'impatientent d'ici là.

Moins de la moitié

Le rapport du juge Cameron, semblable en tous points à celui

Voir CHEMINOTS en page 2



Téléphoto PC

Le chef indien Andrew Delisle, de la réserve de Caughnawaga, a dévoilé hier, à Ottawa, le modèle à l'échelle réduite du pavillon des Indiens du Canada à l'Expo 67. Le pavillon a été conçu avec la collaboration d'un comité national des conseils indiens et sera construit grâce à une subvention de $1 million du gouvernement fédéral. Il comprend principalement une tour stylisée, représentant un wigwam, et un immense totem. Ce sera le symbole de la lutte des Indiens pour s'adapter à la vie moderne tout en conservant l'héritage de leurs ancêtres, a dit un des chefs.

Demain, dans

le magazine de LA PRESSE

Que fera le ministre J.-J. Bertrand ?

•

Souvenirs : la grippe espagnole

Paul VI recommande aux évêques et aux curés de prendre leur retraite avant 75 ans

CITE DU VATICAN (AFP) — Les évêques et les curés de paroisse devront à l'avenir prendre leur retraite à l'âge de 75 ans. C'est ce qu'indique aujourd'hui un "motu proprio" du pape sur la fonction pastorale des évêques.

Ce texte, publié sous le titre "Ecclesiae sanctae", suggère des modifications qui n'ont qu'un caractère "expérimental", précise Mgr Felici. Il a pour fin l'application des décrets conciliaires sur la fonction pastorale, la vie des prêtres, la rénovation de la vie religieuse et de l'activité missionnaire de l'église.

Les évêques et les curés de paroisse sont, en particulier, "priés de démissionner "au plus tard" à 75 ans, ce qui généralise le principe de la limite d'âge dans la vie ecclésiastique, que Jean XXIII introduit pour certains postes de Curie.

La nomination des évêques restant réservée au pape, sauf pour les pasteurs des églises orientales, qui sont désignés par les Synodes locaux, une nouvelle procédure est introduite par le "motu proprio" qui accorde aux conférences épiscopales la faculté de désigner des candidats pour les diocèses vacants. Cela, en vertu du principe qui veut que les pasteurs soient agréés par les fidèles.

La fonction des évêques auxiliaires est revalorisée par le "motu proprio" qui établit que ce sont ces prélats qui, dorenavant, seront chargés des attributions des Vicaires généraux, lesquels pouvaient être, dans le passé, de simples prêtres dont les auxiliaires relevaient, en cas de siège vacant. Une autre innovation consiste à créer, dans les diocèses, des "vicaires épiscopaux" qui pourront être charges de diriger, au nom de l'évêque et avec toute son autorité, certains secteurs, tels que, par exemple, celui de l'action catholique.

Le bien-être des prêtres

Le "motu proprio" fait en outre toute une série de recommandations en vue d'assurer le bon fonctionnement des conférences épiscopales, ayant à désigner, notamment, leurs représentants au sein du synode épiscopal qui, comme l'a annoncé le pape, devrait siéger pour la première fois l'année prochaine.

La partie concernant les prêtres prévoit que, dans la formation du clergé, on veillera à ce que les candidats au sacerdoce soient préparés de façon à pouvoir recevoir une affectation, même en dehors de leur diocèse. On s'est soucié, en effet, de créer une sorte "d'osmose spirituelle" entre toutes les parties de la chrétienté pour que chacun des diocèses puisse être en mesure d'aider les pays où se fait sentir la pénurie de pasteurs et de moyens matériels.

Le "motu proprio" prévoit un assouplissement des normes existant en matière de mutations de curés de paroisse, qui met fin à l'inamovilité de certains postes.

Le "mot proprio" insiste, d'autre part, sur la nécessité d'assurer aux prêtres une si-

Voir PAUL VI en page 2

Des enseignants ont la primeur du Livre blanc sur le Règlement no 1

Une centaine d'enseignants, membres de la Corporation des Enseignants du Québec, ont eu, cette semaine, la primeur du Livre blanc sur le Règlement no 1, "L'action pédagogique des associations d'enseignants en regard de l'application du Règlement no 1" est, en effet, le thème de cette session d'étude pédagogique qui les réunit, pour une semaine, à l'Institut coopératif Desjardins à Lévis.

Ce Livre blanc porte le titre : "L'Ecole coopérative : polyvalente et progrès continu." Comme le soulignait le directeur du Service pédagogique de la CEQ, il s'agit d'une édition spécialement tirée à l'intention des participants. M. Fernand Toussaint a tenu à préciser que le document est encore confidentiel, car la version définitive ne doit sortir des presses qu'à la fin de septembre.

En présentant aux participants, ce qu'il a qualifié de version "officieuse" du document, M. Arthur Tremblay, sous-ministre à l'Education, a expliqué que par ce geste, le ministère voulait manifester sa volonté de collaborer étroitement avec les organismes qui s'engagent dans l'application des projets ministériels.

"Le Règlement no 1, déclara-t-il, laisse tant de place à l'interprétation. Il reste un instrument de travail qu'il faut compléter par votre réflexion." Invitant les enseignants à transmettre au ministère les conclusions de leurs analyses, M. Tremblay confiait qu'elles pourraient amener de nouvelles modifications au document.

Il expliqua le retard que connaît la publication de ce Livre Blanc en disant : "Nous avons commis l'erreur durant six ou sept mois de vouloir produire un document final, sans percevoir qu'il pouvait exister diverses manières d'appliquer le Règlement no 1." Cette prise de conscience devait, par la suite, conduire le ministère à rédiger une douzaine de versions différentes.

Voir LIVRE BLANC page 2

Sous prétexte d'exiger l'égalité, les séparatistes cherchent en fait à dominer les autres groupes

— Le ministre des Postes Jean-Pierre Côté fait la comparaison avec les Noirs des USA

"Les séparatistes québécois qui prétendent réclamer des droits égaux pour les Canadiens français cherchent en fait à dominer les autres groupes ethniques et bâtir leur propre petit royaume" a déclaré hier à Saint-Lambert, le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté.

Présidant à l'inauguration d'une nouvelle station postale, M. Côté a dit qu'il existait une dangereuse similitude entre les conflits raciaux aux Etats-Unis et le malaise qui persiste au Canada.

"Aux Etats-Unis, a-t-il dit, il faut remarquer que dans cette bataille raciale, certaines personnes visent non pas l'égalité mais la suprématie des Noirs. Nous aussi, au Canada, nous avons nos extrémistes, dont l'objectif est de dominer les autres groupes en établissant leur propre petit royaume"

Selon le ministre fédéral, seul le faible se laisse aller à la solitude et au rêve. Dans le contexte canadien actuel, les faibles ce sont les séparatistes. "Egalité, a-t-il ajouté, implique qu'il existe quelque chose de commun entre deux groupes et dans le cas présent ce quelque chose est la bataille qui se livre au sein d'une communauté unie".

"Si les séparatistes obtiennent ce qu'ils réclament, a-t-il ajouté, il deviendront égaux, certainement, mais égaux, uniquement à ce dont leur imagination les a fait rêver. Pour eux, égalité est synonyme de domination."

Les Canadiens français veulent participer à l'édification d'une nation qui prendra son rang parmi les plus grandes du monde, a dit M. Côté, et ils veulent collaborer avec quiconque poursuit cet objectif : "Ils n'ont qu'une crainte être dominés".



M. Jean-Pierre Côté

Johnson répète qu'il faut mettre de l'ordre dans les dépenses salariales de l'Etat

par Claude Turcotte

QUEBEC — En révélant que l'on étudiait la possibilité de "rétrécir le fossé entre l'Hydro-Québec et le gouvernement", le premier ministre, M. Daniel Johnson, a de nouveau indiqué que le gouvernement songeait à exercer un contrôle plus efficace sur un montant de $650 millions payés indirectement en salaires par l'Etat.

Une telle mesure, que M. Johnson appelle une politique salariale, toucherait en définitive le gouvernement lui-même et toutes les régies dépendantes de l'Etat, y compris les commissions scolaires et les hôpitaux.

C'est précisément au cours de la grève des hôpitaux que le premier ministre a mentionné plus d'une fois la nécessité de "mettre de l'ordre" dans les dépenses de salaires, qui accaparent $900 millions, soit la moitié du budget annuel de la province.

M. Johnson a insisté sur le fait que l'Assemblée législative ne contrôlait, directement, que $250 millions.

"Il reste $650 millions en salaires dont nous n'avons pas de contrôle efficace, direct", a ajouté hier le chef du gouvernement, quelques instants après avoir rencontré les principaux représentants de l'Hydro-Québec, pour discuter de la grève de Manicouagan.

Voir ORDRE en page 2

Ottawa : trois enquêtes parallèles

OTTAWA. — On prévoit actuellement que trois enquêtes parallèles et simultanées seront entreprises sur l'effondrement du pont Heron, à Ottawa, où huit ouvriers ont été tués et 57 blessés, dont 36 sont encore hospitalisés. Parmi ces derniers, deux sont encore dans un état critique selon les autorités médicales. Il s'agit de Domino Charette, 53 ans, de Buckingham, Québec, et Gilles Galipeau, 18 ans, d'Ottawa.

La première enquête sera non gouvernementale et sera entreprise par une société d'ingénieurs-conseils. Elle portera surtout sur l'aspect technique de l'accident.

La seconde sera une enquête officielle du gouvernement ontarien et sera présidée par le coroner en chef de la province, le Dr H. B. Cotman qui arrive aujourd'hui à Ottawa.

La troisième enquête est déjà commencée; il s'agit de celle que mène l'entrepreneur chargé de la construction du pont Heron, la société O. J. Gaffney Limited, de Stratford, Ontario.

Le maire Don Reid et les représentants de la compagnie M. M. Dillon Ltd., ingénieurs-conseil, ont refusé de donner tout commentaire sur les causes probables de la tragédie.

Toutefois, un représentant de la firme responsable des devis de construction du pont en question, M. J. H. Kearny a raconté aux journalistes une version de la tragédie qui ajoute à l'accident un caractère pour le moins inusité.

Comme une crêpe

Selon M. Kearny, les ouvriers étaient en train, mercredi dernier, d'étendre une seconde couche de béton par-dessus une première épaisseur, coulée 28 jours auparavant, lorsque cette dernière s'est soulevée comme

Voir ENQUETES en page 2

La journée du général Allard :

Textes et photos en page 22

La Corée du Nord secoue la tutelle de Pékin

TOKYO, (PA) — La Corée du Nord a rompu aujourd'hui ses liens avec la politique de Pékin en déclarant son indépendance à l'intérieur du mouvement communiste mondial.

"Il ne peut y avoir de parti supérieur, de parti inférieur, ou encore, un parti qui donne des ordres et l'autre qui en reçoit", écrit le journal officiel du parti communiste nord-coréen, **Rodong Shinmoon.** "Un pays où a triomphé le parti ne peut pas, à lui seul, servir de centre de la révolution mondiale et se présenter comme parti principal", ajoute-t-il.

La déclaration fait également état d'une purge parmi les membres du parti, coupables de "servilisme" à l'égard des théories promulguées par certaines grandes puissances communistes qu'on omet de nommer. Elle s'en prend, à la fois, au communisme chinois et au communisme soviétique, mais la critique la plus acerbe est dirigée contre les Chinois, lesquels se considèrent comme seuls véritables défenseurs de l'orthodoxie communiste.

La déclaration équivaut presque à une rupture totale des liens de stratégie globale qui relient Pyongyang à Pékin, liens qui s'étaient progressivement relâchés ces derniers mois. Elle oriente également les Nord-Coréens vers certaines tendances, surtout illustrées par la Roumanie, et qui vont dans le sens de l'indépendance et du nationalisme à l'intérieur du monde communiste.

"Tout communiste ou militant du parti peut et doit concevoir indépendemment sa politique", dit encore le quotidien, "La révolution ne peut être ni emportée ni importée. Bien sûr, dans chaque pays, la révolution s'opère conjointement avec la révolution mondiale et elle est motivée par des facteurs internationaux. Si important que soit, toutefois, l'appui venu de l'extérieur, il ne joue qu'un rôle secondaire".

L'influence chinoise s'exerça d'une façon souveraine sur les Nord-Coréens lorsqu'un million de "volontaires" chinois participèrent à la guerre de Corée au début des années cinquante. Mais les relations ont commencé à s'affaiblir lorsque éclata l'âpre conflit sino-soviétique.

Ce fut, dès lors, la course à la prédominance, les Chinois accusant volontiers les Soviétiques de traitrise à l'égard du mouvement communiste. Or, comme les Coréens du Nord, à l'instar des Nord-Vietnamiens, ont une lourde dette de reconnaissance à l'égard de Moscou, ils ont cru bon et plus sage, semble-t-il, d'adopter une attitude de neutralité et de ne pas prendre parti dans la querelle sino-soviétique.

La déclaration de la Corée du Nord accuse l'Union soviétique d'un manque d'enthousiasme dans son aide aux communistes vietnamiens, mais elle dénonce encore plus fermement le refus de la Chine de former, avec les Russes, un front uni pour aider les communistes vietnamiens.

La première urgence, dit **Rodong Shinmoon,** est de rallier tous les anti-impérialistes contre les Etats-Unis. "Pour en venir à une action conjointe et un front uni du monde anti-impérialiste, dit le journal, il faut chercher un terrain commun : c'est la question fondamentale qui surclasse toutes les autres à ce moment-ci."

SOMMAIRE

Annonces classées / 26 à 35
Bandes dessinées / 6
Courrier "Que faire ?" / 12
Décès, naissances, etc. / 22
Editorial / 4
Education / 36
Finance / 20, 21
Horoscope / 7
Mots croisés / 27
Navigation / 7
Nouvelles internationales / 13
Nouvelles métro / 7
Nouvelles nationales / 25
Radio et télévision / 8
Spectacles et concerts / 18, 19
Sports / 14 à 17, 23
Tribunaux / 24
Vie dans les parcs / 6
Vie féminine / 10 à 12
Vie mondaine / 11

CKAC 74



Téléphoto PC

Le vieux chalet du club de golf Riverside, de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, ne tombera pas sous le pic des démolisseurs. C'est un spectaculaire incendie qui en a eu raison, hier, et sans l'intervention des pompiers de quatre casernes, le nouveau chalet, construit tout près de là, y passait aussi.

MANIC

SUITE DE LA PAGE 1

Claude Bender peu après l'heure du dîner hier soir et ils ont négocié durant toute la veillée.

On avait déjà commencé hier soir de mettre en branle les mécanisme par lesquels les travaillieurs des chantiers de Manic et Outardes porteront un jugement sur les propositions que leur fera leur comité de négociation.

Plus d'une demi-douzaine de représentants syndicaux ont discuté hier avec quatre ou cinq représentants de l'Hydro.

Les contacts directs entre les deux parties — dont dépendait selon M. Robert Sauvé, secrétaire général de la CSN, l'issue des pourparlers — se sont produits peu après que M. Daniel Johnson eut discuté en présence de quelques-uns de ses ministres avec le président de l'Hydro M. Lessard et quelques-uns de ses plus importants conseillers.

Ces discussions n'avaient qu'une relation indirecte avec les négociations en cours.

"Nous voulions, a en effet déclaré M. Johnson à l'issue de ces entretiens, nous rendre compte que les offres de l'Hydro se situent dans le cadre d'une politique salariale que nous voulons élaborer pour tout le secteur public, y inclus les organismes comme l'Hydro."

"Lorsque l'Hydro augmente son coût de construction, ce n'est pas une dépense d'opération, c'est une dépense capitale. Or, dans les conditions du marché actuel, très difficiles du point de vue financement", ça a une incidence qui peut avoir son importance. Dans tout notre programme d'emprunt il faut tenir compte des exigences de l'Hydro."

Le point tournant des discussions est survenu mardi et mercredi lorsque l'Hydro Québec s'est soudainement ravisé et a accordé aux grévistes sur des points majeurs presque tout ce qu'ils demandaient.

Des sources proches des négociateurs ont laissé entendre que malgré les remarques flatteuses des hommes politiques à son endroit le conciliateur n'avait été pour rien dans ce déblocage.

On croit savoir que l'Hydro a fait ces offres remarquables parce qu'elle se rendait compte que devant l'opinion publique elle devait absolument céder.

Mais on dit que ceux qui ont rédigé la proposition de l'Hydro ont été d'une finesse inouie en mesurant très exactement ce sur quoi les syndicats devaient "lâcher" et en les forçant à faire des concessions ailleurs.

L'Hydro aurait ainsi forcé les syndicats a accepter ses propositions sur les problèmes auxquels l'opinion publique est la plus sensible — heures de travail, questions monétaires, classification des employées — et à faire des concessions sur des points très techniques au sujet desquels la CSN n'aurait pu ameuter l'opinion publique.

Les discussions dans la veillée d'hier ont donc porté sur des points moins connus de l'opinion publique mais tout aussi importants pour la partie syndicale: ancienneté, frais de transport sur les chantiers, procédures de griefs.

Elles ont également porté sur des item comme la disponibilité d'eau potable pour toutes les équipes au travail et les frais de buanderie au sujet desquels les syndicalistes prétendent qu'il existe un véritable "racket".

La situation serait la suivante selon eux. On enlèverait automatiquement sur leur feuille de paye une somme hebdomadaire pour la buanderie. Cela permet aux responsables de ce service de ne porter aucune attention à leur travail, de provoquer des plaintes, une diminution de leur travail et un revenu constant grâce à la cotisation automatique.

Les grévistes attribuent cette situation à certaines pratiques de patronage politique sur les chantiers.

Comme on le voit et comme l'exprimait hier un gréviste de l'Hydro, la convention de travail n'est pas seulement un contrat de travail mais une véritable "règle de vie" qui régit toute l'activité humaine 24 heures par jour sur les chantiers.

Le règlement de la grève survenant tôt ce matin, les assemblées des syndiqués pour accepter ou rejeter les propositions de leur comité de négociation devraient se tenir samedi ou dimanche sur les chantiers.

Entre temps, les autorités de la CSN s'attendaient à créer toute une commotion ce matin au cours d'une conférence de presse que doivent donner dans la Vieille Capitale des représentants du syndicat des fonctionnaires de la province.

Ils s'apprêteraient à porter un dur coup au gouvernement Johnson au sujet de l'application des conventions collectives au gouvernement. Ils indiqueraient notamment que ce problème est devenu encore plus sérieux depuis l'avènement de l'Union nationale au pouvoir.

Dosco ne peut se soustraire à ses obligations envers la Nouvelle-Ecosse — *Stanfield*

HALIFAX (PC) — Le premier ministre Robert Stanfield a déclaré hier que la Dominion Steel and Coal Corporation (la Dosco) a des responsabilités envers la population de la Nouvelle-Ecosse et qu'elle ne peut s'y soustraire.

"Je suis convaincu, a dit le premier ministre, que Dosco ne se comportera pas en irresponsable malgré l'attitude qu'a adoptée récemment Sir Roy Dobson".

M. Stanfield faisait alors allusion à une entrevue accordée récemment par le président de Hawker-Siddeley, la compagnie-mère de Dosco, à un journaliste du "Chronicle-Herald".

Au cours de cet entretien, M. Dobson aurait déclaré que l'avenir des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse reposait "entre les mains du gouvernement". Il aurait également dit que la Dominion Steel and Coal était disposée à vendre ses installations minières au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

"Dosco parraaine l'industrie minière de cette province depuis plusieurs années, a dit le premier ministre Stanfield. Cette compagnie a des responsabilités."

Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse a rappelé qu'ou moment où la compagnie A.V. Roe s'était porté acquéreur des intérêts de la Dosco, "la compagnie-mère avait alors donné l'assurance qu'elle informerait le gouvernement longtemps à l'avance de ses intention en ce qui concerne l'industrie minière de la Nouvelle-Ecosse".

"M. Dobson, d'ajouter M. Sanfield, semble avoir complètement oublie ces promesses.

Depiuis plusieurs mois déjà, on scrute avec la plus grande attention les possibilités d'avenir des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse.

Une commission d'enquête fut chargée d'étudier les conséquences du déclin de cette industrie et certaines sources d'information, dans la capitale fédérale, laissent entendre que le rapport final de cette commission recommande la fermeture graduelle des installations minières de la Nouvelle-Ecosse au cours d'une période de 15 ans. Le rapport de la commission d'enquête Donald n'a cependant jamais été rendu public.

Pour leur part, les mineurs ont profité d'un récent congrès annuel, a Truro, pour demander la nationalisation des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse.

M. Stanfield n'est pas d'accord sur ce point. Il croit que ce problème peut être résolu à la satisfaction générale en laissant cette industrie aux mains de l'entreprise privée. "Et je suis convaincu que nous pouvons en arriver à une solution raisonnable avec les propriétaires actuels", de conclure le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse.

ORDRE

SUITE DE LA PAGE 1

Tous les organismes, qui reçoivent de l'argent de l'Etat pour payer des salaires, seraient touchés par cette politique. M. Johnson a mentionné à titre d'exemple l'Hydro-Québec, les commissions scolaires, les hôpitaux, l'Office des autoroutes, la Régie des alcools, les institutions de bien-être, etc . . .

Précisément, le premier ministre a fait la déclaration suivante :

"On songe à établir une politique salariale. Pour ça, il faut des hommes bien entraînés, bien qualifiés, qui vont négocier, et d'autres qui verront à l'application des conventions collectives.

"Il faut absolument établir en toute vitesse un bureau de recherches, qui va produire toutes les statistiques, les études de tâches, la jurisprudence nationale ou internationale sur les bénéfices marginaux, l'indexation des salaires par rapport au coût de la vie; étudier la portée des salaires et la législation complémentaire comme par exemple les allocations familiales et autres allocations du gouvernement provincial ou fédéral.

"En somme, il faut avoir de l'ordre là-dedans. Et vous soupçonnez bien qu'on s'en va vers un ministère de la fonction publique. C'est un des projets qui nous préoccupent le plus, et sur lequel on travaille déjà.

"Donc, on songe à intégrer ces organismes, d'abord dans une politique salariale, à établir un centre de coopération et de coordination.

"Et peut-être qu'on en viendra à faire comme dans d'autres provinces, c'est-à-dire avoir un représentant du gouvernement, qui sera membre de ces régies".

Les journalistes ont alors voulu savoir si cette orientation n'allait pas constituer une menace à l'autonomie de ces organismes, particulièrement les commissions scolaires et les hôpitaux.

Le premier ministre a répondu : "Ça, c'est le dernier degré. On commencerait d'abord par mettre de l'ordre dans notre maison".

Cette planification des dépenses du gouvernement en matière de salaires a été l'explication du premier ministre, à l'affirmation qu'il avait d'abord faite, à savoir que le gouvernement songeait à rétrécir le fossé entre l'Hydro-Québec et l'Etat.

CHEMINOTS

SUITE DE LA PAGE 1

du juge Munroe, ne recommande qu'une augmentation de 40 cents l'heure, répartie sur une période de deux ans, alors que les négociateurs de la Fraternité réclamaient 90 cents et que le CN n'offrait que 28 cents.

Le président du syndicat, M. Smith, a repoussé l'offre du conciliateur, qui à son avis n'est "absolument pas réaliste dans le climat économique et social actuel". La moyenne de salaire des syndiqués est actuellement de $2.13 l'heure.

M. Smith a convoqué une réunion des dirigeants de la Fraternité à Montréal pour mercredi prochain afin de discuter le déclenchement de la grève, qui a déjà été approuvée par les membres. De fait, ceux-ci pourraient quitter le travail à minuit mercredi prochain, mais il semble que le syndicat veuille attendre que les autres associations de cheminots soient prêtes à entrer en grève. Ces associations, qui groupent le reste des "non-itinérants" des Chemins de fer nationaux et du Pacifique canadien, ont déjà rejeté leur rapport de conciliation, et tiennent actuellement des votes de grève partout au pays.

La Fête du Travail

Il semble bien que l'arrêt de travail pourrait débuter le 5 septembre, jour de la Fête du Travail. Cependant, les chefs syndicaux appréhendent une grève spontanée des ouvriers, que de nouveaux délais pourraient bien pouysser à bout.

"Leur patience est rudement mise à l'épreuve", a déclaré un représentant de la Fraternité des cheminots. "Nous craignons qu'une seule étincelle n'entraine un arrêt de travail qui s'étendrait d'un bout à l'autre du Canada".

Baisse des effectifs militaires au cours des deux derniers mois

OTTAWA (PC) — Malgré une hausse légère du recrutement, le nombre du personnel attaché aux forces armées canadiennes a continué de décroître au cours des deux derniers mois.

A la fin du mois de juin, les trois armes groupaient un total de 106,186 hommes, 929 de moins que deux mois auparavant. Les autorités expliquent cette diminution du nombre des soldats canadiens en soulignant qu'un nombre considérable d'anciens combattants de la deuxième guerre atteignent maintenant l'âge de la retraite.

La diminution du personnel s'établit a 39 dans la marine, 394 dans la milice et 333 dans les différents services de l'aviation canadienne.

On note cependant que le recrutement dans les forces armées a connu une hausse de cinq pour cent au cours des six premiers mois de l'année 1966.

Du premier janvier au 30 juin, les forces armees du Canada ont accueilli 4,340 recrues, comparativement à 4,135 l'an dernier.

A la fin de juin, les forces armées du Canada comptaient 106,186 hommes, dont 18,182 dans la marine, 43,330 dans l'armée et 44,674 dans l'aviation.

A la fin d'avril, la marine comptait 18,375 hommes, l'armée 43,724 et l'aviation 45,007, pour un grand total de 107,106 hommes.

Nouveau département à l'université de Montréal

Deux départements de la faculté des Lettres de l'Université de Montréal, jusque là distincts, viennent d'être fusionnés pour former un Département de linguistique et de langues modernes.

Ce nouveau département est divisé en neuf sections : quatre d'enseignement des langues (allemand, espagnol, italien et langues slaves), un laboratoire de langues, et des sections de linguistique générale et phonétique, de linguistique appliquée, de traduction, et d'enseignement des langues secondes (français et anglais) à l'Extension. Chaque section relève d'un professeur responsable.

Le département, qui emploie 28 professeurs à plein temps, sera dirigé par M. l'abbé René Charbonneau, docteur de l'Université de Strasbourg, jusqu'ici directeur du département de langues et littératures modernes, et directeur intérimaire du département de linguistique.

Vote de grève à l'Aluminum of Canada à Kitimat

KITIMAT, C.-B. (PC) — Les employés de l'Aluminum Co. of Canada ont décidé par un vote très majoritaire de faire la grève pour appuyer leurs revendications de salaire.

Les résultats du vote tenu cette semaine sous la surveillance gouvernementale et rendus publics hier soir indiquent que 1,650 ont voté en faveur de la grève et que 196 y étaient opposés. Sur les 2,035 ouvriers ayant droit de vote, 1,875 ont voté. Vingt-neuf bulletins ont été rejetés.

Le vote autorise le comité de négociations des Métallurgistes unis d'Amérique (CTC) à donner à l'Alcan un avis de grève de 48 heures.

Un porte-parole du syndicat a déclaré cependant hier soir, que le syndicat n'a pas l'intention de donner immédiatement cet avis. Il a dit que les négociateurs du syndicat et de la compagnie se réuniraient à nouveau aujourd'hui.

Le syndicat réclame une augmentation "substantielle" de salaire ainsi que les clauses de sécurité d'emploi. Il a rejeté une offre de 55 cents d'augmentation ainsi que des bénéfices marginaux de la compagnie. Le salaire horaire de base à l'usine de Kitimat est de $2.43.

Accusé de trois crimes d'incendie

Un jeune homme de 19 ans, du nom de Robert Dieumegarde, du 6750 du boul. Pie-IX, appt 36, a été inculpé de trois crimes d'incendie et d'un méfait public, hier après-midi, devant le juge Redmond Roche.

Représenté par Me Jean-Paul Parent, il a nié sa culpabilité et choisi un procès devant jury avec enquête préliminaire fixée au 18 de ce mois-ci. Il n'a pas été question de cautionnement dans son cas.

Dieumegarde a tout d'abord répondu à l'accusation de méfait, plus précisément d'avoir tenté d'induire la police à conduire une enquête sur un vol avec effraction de $50, dont il disait avoir été victime, le 1er août dernier.

De plus, il a été mis en accusation pour avoir, le 9 août, c'est ce que dit la plainte, mis le feu à des draperies et à des couvertures dans l'appartement où il est domicilié et d'avoir, de plus, la même journée, mis le feu, toujours à des draperies, dans l'appartement 30 du 6750 du boul. Pie-IX.

FAGECCQ réclame un nouveau système de prêts-bourses

La Fédération des étudiants des collèges classiques (FAGECCQ) a demandé au gouvernement provincial d'adopter une nouvelle politique d'aide aux étudiants dès cet automne.

Emboitant le pas à l'Union générale des étudiants du Québec et aux étudiants de l'enseignement spécialisé, FAGECCQ demande au gouvernement de "dissiper l'équivoque de sa position et de mettre en application, dès l'année 1966-1967, le nouveau système de prêt-bourse."

Les étudiants rappellent que le projet a été formulé il y a près d'un an "dans les bureaux du ministère de l'Education, et présenté comme pouvant être applicable dès cette année".

"Il recommande d'élargir l'échelle des prêts et des bourses, et de baser le système d'aide sur une variation proportionnelle de prêts remboursables en entier et de bourses non-remboursables."

"Les tergiversations du gouvernement ont assez duré, poursuit FAGECCQ : d'une part on promet un élargissement des prêts et des bourses, et de l'autre on nous envoie des formulaires de demande de bourse identiques à ceux de l'an dernier, en y conservant la même échelle.

"Nous tenons à assurer le gouvernement que nos pressions se feront de plus en plus insistantes."

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 60

Maximum demain : 75

Bureau météorologique du Canada, Dorval — (PC) **Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est** : nuageux avec périodes ensoleillées et quelques averses dispersés. Un peu moins frais. Vents legers. Minimum et maximum à Montréal 60 et 75, Ottawa 55 et 75, Sherbrooke 60 et 70, Ste-Agathe 55 et 70.

Régions de la Mauricie et Québec : nuageux avec quelques averses. Frais. Vents légers. Minimum et maximum à Québec 60 et 70, La Tuque 55 et 70.

Congédiement massif chez GM à Oshawa

OSHAWA, (PC) — La compagnie General Motors du Canada a annoncé hier soir qu'un nombre indéterminé d'employés ne seront pas rappelés au travail lors du début de la production des modèles 1967, le 12 septembre prochain, à ses usines d'Oshawa.

Au cours d'une rencontre avec les dirigeants de la section 222 du syndicat des Travailleurs de l'automobile, les représentants de GM ont refusé de préciser combien d'hommes seront congédiés, mais le vice-président du syndicat, M. William Harding, a déclaré que certaines indices lui permettent d'affirmer qu'environ 2,500 à 3,000 travailleurs seront touchés par la décision.

M. Harding croit que ces mises à pied découlent de ce que plusieurs modèles de Buick, Corvair et Oldsmobile ainsi que certains camions ne seront plus fabriqués au Canada par suite de l'accord de libre-échange canado-américain.

Une seconde rencontre est prévue la semaine prochaine entre le syndicat et la compagnie. Environ 16,000 travailleurs travaillent aux usines de GM à Oshawa.

PAUL VI

SUITE DE LA PAGE 1

tuation matérielle qui ne soit pas précaire et de prévoir leur assistance sociale. La commission pour la réforme du code de droit canon songera à dicter les instructions devant être suivies dans ce domaine.

L'obéissance aux évêques

Dans la partie réservée aux religieux, le "Motu proprio" établit un principe important selon lequel les membres des congrégations religieuses devront obéir à l'évêque local pour tout ce qui a trait à l'action pastorale. Cela en vue d'assurer la bonne harmonie entre les évêques et les religieux qui sont soumis à l'autorité des supérieurs des congrégations et ordres auxquels ils appartiennent.

Conformément à l'esprit du concile, la dernière partie, réservée aux missions, insiste sur l'idée qu'il est impératif d'intéresser aux problèmes missionnaires, non pas seulement les ecclésiastiques, mais tout le peuple chrétien. Il est recommandé, tout spécialement aux conférences épiscopales, de consacrer un soin particulier aux laïcs qui, médecins, assistants sociaux et ouvriers, vont travailler dans les pays de mission. Le document fait valoir, à ce sujet, la nécessité d'assurer des moyens d'existence adéquats à ces missionnaires laïques.

LIVRE BLANC

SUITE DE LA PAGE 1

La session d'études en cours à Lévis est organisée par le Service pédagogique de la CIQ et réduit des représentants des associations d'enseignants, des principaux d'écoles et des directeurs généraux des études. Cette année, la session cherche à provoquer une belle prise de conscience des responsabilités qui incombent aux divers groupes d'enseignants en ce qui a trait à l'application du Règlement no 1.

Au cours de son allocution inaugurale, le directeur du Service pédagogique de la CEQ, M. Fernand Toussaint a insisté, pour sa part, sur l'immense responsabilité sociale des enseignants. "Les enseignants portent en eux la responsabilité de la plus grande réforme pédagogique au Québec, déclara-t-il."

En ce sens, depuis quatre ans, les objectifs de la CEQ en matière d'action pédagogique ont toujours été la recherche d'une participation de plus en plus dynamique à l'organisation pédagogique du milieu par les conseils d'écoles, par les conseils pédagogiques au niveau des commissions scolaires.

Une nouvelle priorité

M. Toussaint déclare qu'une nouvelle réalité s'impose à eux comme une priorité réelle : l'application du règlement no 1 et l'accomplissement de la réforme scolaire.

"L'application du Règlement no 1 aura des répercussions très grandes sur l'esprit et les méthodes de notre enseignement, a-t-il poursuivi, ainsi que sur l'organisation du travail des maitres et des élèves, la conception des programmes, la conception des relations entre les professeurs eux-mêmes, avec leurs supérieurs, les parents et les commissions scolaires."

Si, de l'avis de M. Toussaint, l'application du règlement no 1 exigera une réflexion, une participation, un engagement individuels très poussés, elle supposera par-dessus tout un travail collectif véritable.

Ce n'est donc pas vers une analyse critique du Livre Blanc que s'orienteront les travaux de la session ; mais vers une recherche qui amènera les participants "à discerner avec plus de précision l'esprit et les implications du Règlement no 1, à découvrir les responsabilités qui incombent à chaque enseignant comme individu et comme groupe, à prévoir les modes de travail ou de relations entre ces groupes et surtout à chercher comment l'action pédagogique des associations de maitres peut s'orienter vers une participation active et éclairée des membres à l'égard des objectifs nouveaux." "Il s'agit, disait M. Toussaint, de chercher pourquoi et comment en faire une réalité."

Dans l'esprit du renouveau pédagogique, la session a adopté une forme nouvelle en remplaçant les exposés formels, par des groupes de recherches animés par l'équipe pédagogique de l'Institut Coopératif Desjardins.

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE 1

une crêpe, entre deux colonnes, enrainant tout le monde dans une chute de 60 pieds.

Après qu'il eut fait part de cette version des faits aux journalistes, M. Kearny et les autres responsables du projet qui l'accompagnaient quittèrent la salle. Le maire d'Ottawa, qui avait convoqué la conférence de presse, intervint lui-même pour expliquer que ses invités ne pouvaient répondre aux nombreuses autres questions que désiraient leur poser les journalistes présents. "Il faudra, a-t-il dit, attendre l'enquête officielle".

Plusieurs organismes mèneront d'ailleurs leur propre enquête au sujet de cette tragédie. On a enregistré plusieurs accidents du même genre depuis quelques années au Canada, ce qui n'a pas manqué d'alarmer certains groupements.

A Ottawa, le président du Congrès du Travail, M. Claude Jodoin a lancé un appel en faveur d'un changement radical des règlements de sécurité sur les chantiers de construction.

"Ce tragique accident, a-t-il dit, qui a fait de nombreux morts et plusieurs blessés nous montre le besoin d'un changement radical dans les règlements de sécurité et leur mise en application dans l'industrie de la construction.

M. Jodoin a souligné que cet accident est le deuxième du genre à se produire en moins d'un an dans la capitale canadienne. Le 31 mars dernier l'effondrement d'un édifice en construction a fait un mort et 40 blessés.

Le CTC, a poursuivi le président de la centrale ouvrière, croit que la vie et la sécurité des travailleurs sont de toute première importance. Sans imputer la responsabilité de cet accident à qui que ce soit, il semble évident que l'on doive procéder à de fréquentes et rigoureuses inspections de sécurité afin d'empêcher d'autres tragédies du genre de se produire."

UN VIEUX BREUVAGE QUEBECOIS



INCROYABLE !

CHALET DE 4 PIÈCES

Chalet de style ranch, 16' x 24', en pin noueux, construit

AU LAC SAINT-DENIS

SPÉCIAL D'ÉTE

PRIX COMPLET, Y COMPRIS ERECTION



$990.

Quantité limitée

Peu de comptant, facilités de paiement.

DEVELOPPEMENT DES 4 LACS (St-Adolphe-d'Howard)

Domaines de 400 acres — 4 lacs clairs comme du cristal. Excellents pour : pêche, canotage, ski nautique. 3 plages sablonneuses. A 50 milles de Montréal, à 1 heure par l'autoroute.

PARCOURS : Autoroute (sortie 26) ou route 11 vers St-Sauveur et Morin Heights aux feux de circulation de Morin Heights, tourner à droite vers St-Adolphe-de-Howard sur la route 30 Nord, et environ 1 mille passé la base militaire de l'A.R.C. au lac St-Denis, tourner à gauche à notre grosse enseigne "4 Lakes Development" et continuer jusqu'au bureau de vente.

VENEZ NOUS VOIR SAMEDI OU DIMANCHE

OCCUPATION EN MOINS D'UNE SEMAINE

OH LA LA!

QUELLE FIN DE SEMAINE !

Voilà ce que disent les habitués du FAR HILLS INN. Hôtel entouré de collines . . . 2 lacs . . . piscine chauffée . . . ski nautique . . . canotage . . . jeu de galets . . . golf . . . promenades à pied à travers les bois . . . salle de jeux . . . fine cuisine . . . spectacles tous les soirs . . . tout cela pour moins de $50 pour deux ! A seulement une heure de Montréal. Venez bientôt.

FAR HILLS INN

Val-Morin, Québec 866-2219

formation des maîtres de l'enseignement technique

TROIS PROGRAMMES D'ÉTUDES

Cours d'études à plein temps comprenant des cours théoriques, des travaux pratiques, des stages industriels et pédagogiques.

DURÉE	*CONDITIONS D'ADMISSION* Etudes antérieures	Expérience professionnelle
1 année scolaire (8 mois)	Diplôme d'études techniques ou l'équivalent.	5 ans
2 ou 3 années scolaires	Diplôme d'études techniques ou l'équivalent.	1 an

OPTIONS

Construction, mécanique, électricité, électronique, chimie industrielle, métallurgie, dessin industriel (et autres spécialités en voie d'organisation).

BOURSES

Candidat ayant moins de trois ans d'expérience industrielle : $1,200.00 par année (célibataire ou marié).
Candidat ayant trois ans et plus d'expérience industrielle : $2,500.00 par année (célibataire) ; $3,500.00 par année (marié).

PREMIÈRE ANNÉE SCOLAIRE

Du 6 septembre 1966 au 28 avril 1967.

PROSPECTUS ET FORMULAIRE SUR DEMANDE.

ÉCOLE NORMALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
9175, RUE SAINT-HUBERT, MONTRÉAL 11, P.Q.

tél. 389-5921

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 12 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 186

Un quadragénaire paralysé comparaît dans le garage du Nouveau Palais

par Maurice MORIN

Accusé de tentative de meurtre et de tentative de suicide, un quadragénaire, Léo Branchaud, du 4518, de la rue Bordeaux, a comparu, aujourd'hui, dans le garage du Nouveau palais de justice, alors qu'il se trouvait immobilisé sur un brancard de la police municipale.

Si le juge Redmond Roche a été obligé de se rendre dans le garage, c'est que l'inculpé, souffrant de multiples fractures, est complètement paralysé. Présentement, un plâtre lui recouvre la plus grande partie du corps.

Dans les deux cas, il a nié sa culpabilité et son enquête préliminaire a été fixée au 18 de ce mois-ci. Me Jacques Laurin le représente.

Branchaud a demandé un cautionnement, mais le juge Roche a décidé de ne pas lui en accorder.

Branchaud était hospitalisé depuis le 6 juin à Notre-Dame; maintenant qu'il a comparu, il attendra les autres procédures judiciaires auxquelles il a à faire face à l'infirmerie de la prison commune de Montréal, à Bordeaux.

Les actes d'accusation et les rapports des policiers mentionnent que Branchaud aurait lancé sa fillette de dix ans, Nicole, de la fenêtre du deuxième étage, où il habitait rue Bordeaux, et qu'il se serait ensuite lancé dans le vide.

La fillette, souffrant de la fracture d'un bras, avait aussi été hospitalisée à Notre-Dame. Aujourd'hui, elle est complètement rétablie.

C'est par représailles que Branchaud, soupçonnant sa femme d'infidélité, aurait agi de la manière qu'il l'a faite.

A un certain moment, il aurait téléphoné à sa femme pour lui dire "qu'elle entendrait parler de lui et que c'est leur fillette qui en souffrirait".

Puis, il se rendit chez lui... avec le résultat que l'on sait.

A l'infirmerie de la prison, des médecins continueront de lui prodiguer les soins que son état requiert. C'est pour cette raison que le tribunal a jugé de ne pas accorder de cautionnement.

Un léger incendie cause des dégâts dans trois logis

Les pompiers de Montréal ont rapidement maîtrisé un incendie qui faisait rage, vers 12 h. 45 ce matin, dans un hangar sis à l'arrière du 3810 rue St-Denis.

Les flammes, d'origine inconnue, ont causé des dégâts dans trois logements, du 3806 au 3810 rue St-Denis. Les dommages sont légers et surtout attribués à l'eau et la fumée.

Une jeune fille de 25 ans, Mlle Nicole Michaud, domiciliée au 3810 rue St-Denis, a dû être traitée à l'Hôtel-Dieu, souffrant d'un choc nerveux.

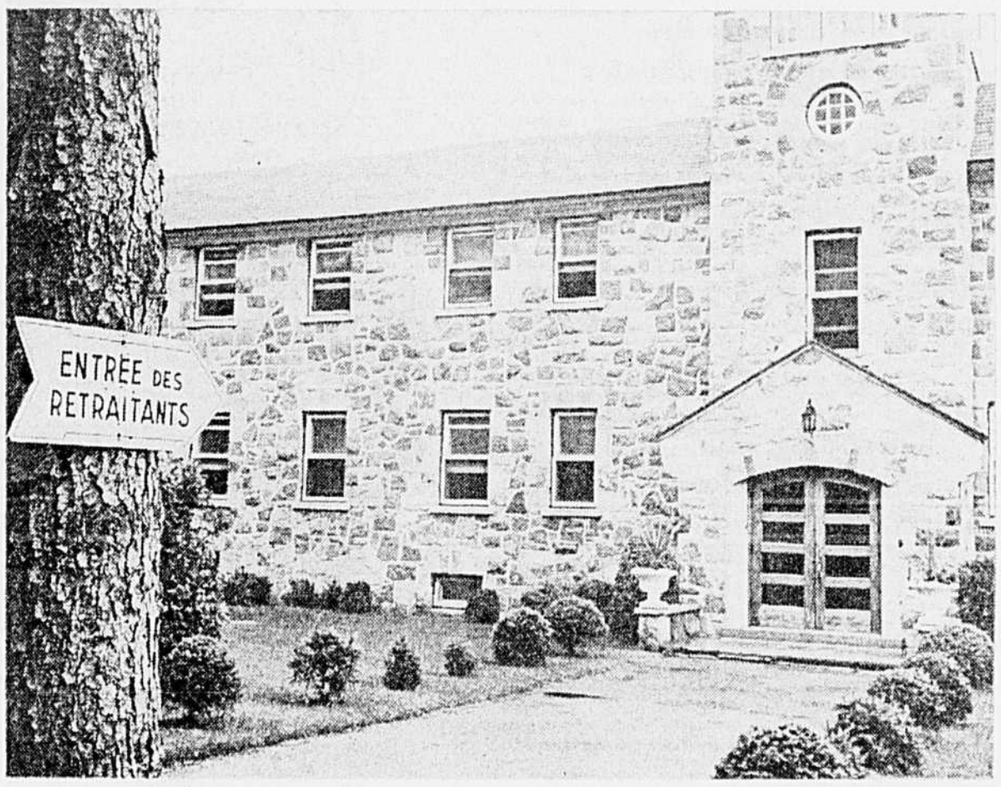


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Le Parti civique en "retraite fermée"...

Les murs de la maison de retraites Villa Saint-Martin, à Pierrefonds, ont été plus souvent qu'à leur tour témoins de confessions invraisemblables; mais rares ont-ils été à même de "saisir" des propos d'hommes politiques qui se confessent entre eux. En effet, depuis 8 h. hier matin et jusqu'au début de la soirée, s'est tenu le caucus pré-électoral ultra-secret du Parti civique de Montréal. Dans la matinée, le maire Jean Drapeau a exposé à ses collègues la philosophie de la formation politique qu'il a fondée en 1960. L'après-midi a été consacré à un échange de vues de la part des participants. A l'heure du déjeuner, on a fait savoir que les délibérations se dérouleraient dans une atmosphère de gaieté, sans pour autant en atténuer le sérieux. Comme c'était jour de "recueillement", les chefs du parti n'ont pas permis à notre photographe de croquer la mine (detendue ...) d'un bon nombre de participants. Néanmoins, voici les murs où se sont poursuivies, tard dans la nuit, les importantes assises qui peuvent avoir une certaine influence sur la vie politique de la métropole. Par ailleurs, on apprenait aussi, ce matin, que le parti se réunirait à nouveau la semaine prochaine.

Huit morts accidentelles

Les accidents mortels se sont multipliés au Québec au cours des dernières 24 heures, causant la mort d'au moins huit personnes.

Cinq victimes ont trouvé la mort dans des accidents de la circulation, un ouvrier a été tué dans un accident de travail, un employé de l'Hydro-Québec a été électrocuté et finalement, une femme a succombé à une chute d'un troisième étage.

Voici la liste des victimes :

Deux personnes, dont l'identité ne pouvait être dévoilée hier soir, ont perdu la vie, hier après-midi, lorsque l'automobile dans laquelle elles voyageaient a heurté un rocher, à un mille et demi de Plaisance, sur la route de Thurso, comté de Papineau. Quatre autres occupants de la voiture ont été grièvement blessés.

Les noms des victimes ne pouvaient être communiqués parce que la police n'avait pas réussi à joindre les parents.

Christian Jobin, 13 ans, domicilié au 158, rue Mainville, à Sainte-Thérèse, a perdu la vie, vers 8 h. 50 hier soir, lorsqu'il a été renversé par une automobile, à l'intersection de la route 11 et de la 16e Avenue, dans la paroisse de Sainte-Thérèse. Deux autres personnes ont été blessées dans cette tragédie, l'une d'elles grièvement.

M. Laurent-O. Laporte, 55 ans, domicilié rue Bellefleur, à Saint-Jean, a perdu la vie lorsque sa voiture a fait une embardée à la sortie de Chambly de l'autoroute de l'Estrie.

Mlle Danielle Villeneuve, 18 ans, du 635 rue Saint-Louis, à La Tuque, tuée dans une collision de deux automobiles sur une route secondaire de Saint-Théophile-du-Lac, près de Grand'Mère. Quatre personnes ont été grièvement blessées dans cet accident. Elles ont été transportées à l'hôpital La-fleche de Grand'Mère.

M. Léo Henry, 45 ans, demeurant au Lac Sainte-Marie, a perdu la vie dans un accident de travail survenu sur un chantier de construction de Brenan's Hill, comté de Gatineau.

M. Stanley Baldwin, 45 ans, domicilié à Papineauville, un employé de l'Hydro-Québec, a été électrocuté alors qu'il travaillait à Ripon, comté de Gatineau.

Mme Roméo Duquette, 35 ans, du 982 rue Saint-Laurent, a succombé aux blessures qu'elle s'était infligées en tombant du troisième étage de son domicile. La victime est morte quelques heures après avoir été admise à l'hôpital St-Luc.

Le Parti de la libération de Montréal passe à l'attaque: 12 questions précises

par Florian BERNARD

Le chef du Parti de la libération de Montréal, M. Gilbert Croteau, a inauguré sa campagne électorale en lion, hier, en ouvrant le feu contre l'administration Drapeau-Saulnier. Une soixantaine de ses partisans s'étaient réunis, lançant de gauche à droite les slogans du parti : "Guerre à la dictature municipale !" et "Fini le régime communiste à l'hôtel de ville !" M. Croteau, qui était en grande forme, revêtu d'un habit blanc, symbole de "l'épuration municipale", a accusé le maire Jean Drapeau d'avoir leurré la ville en accumulant des dettes colossales.

M. Croteau a ensuite posé 12 questions précises à l'administration Drapeau-Saulnier. "J'attends une réponse à ces questions dans les jours qui suivront", a-t-il dit.

En voici la teneur :

1—Qui a obligé la ville à verser une pension à M. Pacifique Plante ?
2—Pourquoi M. Mondello s'oppose-t-il à divulguer le nombre de permis refusés par la ville cette année ?
3—Comment expliquer le nombre incroyable d'entreprises qui ont fait faillite cette année à Montréal ?
4—Où sont allés les $3 millions versés à la suite de contraventions de circulation cette année ?
5—Pourquoi Montréal a-t-elle ses journalistes "favoris" à la galerie de la presse ?
6—Pourquoi ouvrir le métro juste avant l'élection et offrir gratuitement le transport durant les 7 premiers jours ?
7—Pourquoi avoir annoncé une diminution de la taxe d'eau, alors qu'il s'agissait en réalité d'une hausse ?
8—Pourquoi ne pas rendre gratuits les bains publics ?
9—Pourquoi ne pas briser le "racket" des permis de taxis ?
10—Pourquoi faire rédiger des communiqués de presse aux 327 ingénieurs de la ville ?
11—Pourquoi ne pas chauffer les rues au lieu de dépenser des fortunes à ramasser la neige ?
12—Comment se fait-il que les femmes ne peuvent pas être candidates à l'échevinage dans le parti civique ?

Par ailleurs, c'était soir de grande effervescence, hier, dans le camp des chevaliers blancs du Parti de la libération de Montréal. Ils étaient une soixantaine, réunis en "caucus", prêts à foncer courageusement dans la prochaine lutte électorale. Le chef du parti, M. Gilbert Croteau, était "à point" et sa verve ne tarissait pas. Selon l'habitude qu'on lui connaît, il a attaqué à fond de train, d'estoc et de taille, les "gros méchants" du Parti civique et de l'administration Drapeau-Saulnier.



... désormais sérieux, il se met "au blanc"

"Dans ma vie, j'ai connu de nombreux Jean, a-t-il dit, notamment Jean XXIII, Jean Kennedy (sic), Jean Marais, Jean Lesage, Jean Diefenbaker, Jean Narrache et, finalement, Jean Drapeau. De ce dernier, j'en ai assez !"

M. Croteau a accusé le maire de Montréal de s'être retiré avec ses partisans dans une maison de retraites fermées afin de méditer sur ses péchés...

"Jusqu'ici, a dit M. Croteau, j'ai fait le rigolo volontairement afin de dérider les gens, mais à partir de maintenant, les affaires deviennent plus sérieuses. J'aurai bientôt des communications importantes à faire à la population. Je prépare à l'intention des journalistes quelques bons petits scandales !"

M. Croteau a ensuite repris ses griefs contre l'administration Drapeau-Saulnier. "C'est un véritable régime communiste. On nous impose des dictateurs. L'argent est gaspillé de façon honteuse."

Le candidat-chiropraticien a déclaré qu'il est allé à l'hôtel de ville récemment en vue d'obtenir des formules officiel-

Voir LE PARTI en page 9

Une association appuie Croteau

LA PRESSE recevait, hier, copie d'une lettre envoyée par l'Association libérale Saint-Denis - Dorion au Parti de la libération de Montréal, où il était précisé que tous les membres de l'organisme en question appuyaient sans réserve le Dr Gilbert Croteau, son parti, son programme et ses candidats.

Le document était signé par M. Charles Allard, secrétaire de l'Association. Il disait, notamment : "Tous les membres de notre association, réunis mardi dernier en assemblée plénière, ont résolu et accepté à l'unanimité de supporter (sic) officiellement et ouvertement votre parti politique municipal, votre chef et candidat à la mairie de Montréal pour le mois d'octobre prochain, ainsi que vos candidats et votre programme."

Une association "cellulaire"

A la suite d'une enquête menée auprès du président de l'Association, M. Adrien Cloutier, et de la Fédération libérale du Québec, il ressort que ce mouvement est absolument privé...

Son président, M. Cloutier, a expliqué qu'il a fait enregistrer l'association à son nom personnel et qu'il n'a aucune affiliation politique officielle ou officieuse. "Mon association, a-t-il déclaré, existe depuis 40 ans. A l'époque, elle était officielle, mais à la suite de divergences de vues au sein de certains de ses membres, j'ai décidé d'enregistrer le tout à mon nom, et la FLQ, de son côté, a fondé sa propre association."

Voir ASSOCIATION en page 9

FAITS divers

Une spectaculaire chasse à l'homme conduit les policiers dans cinq villes

Un adolescent a été appréhendé par la police de Montréal et deux autres ont réussi à prendre le large, vers 1 h. ce matin, à la suite d'une chasse à l'homme qui s'est déroulée à vive allure pendant plus de 15 minutes, conduisant les policiers dans cinq villes différentes.

La poursuite devait débuter à l'intersection des rues Cypress et Stanley, vers 12 h. 30, lorsqu'une auto-patrouille du poste no 9 a tenté de s'approcher d'une voiture de marque Pontiac Bonneville 1966, dont les trois occupants avaient une allure suspecte.

En apercevant l'auto-patrouille, les fuyards ont démarré en trombe, entraînant les policiers dans leur sillage. Montant le boul. Dorchester vers l'ouest, les fuyards ont sillonné tour à tour les rues de Montréal, Westmount, Hampstead, Côte-St-Luc et Montréal-Ouest.

Au cours de la chasse, deux des nombreuses autos-patrouille impliquées dans cette poursuite ont été mises hors d'usage, à la suite d'accidents. L'une est allée s'écraser contre une clôture, à l'intersection des rues Brock et Sherbrooke, tandis que l'autre est entrée en collision avec une automobile, à l'intersection des rues Monkland et Cavendish. Personne n'a été blessé.

La poursuite a pris fin dans Montréal-Ouest alors que l'auto poursuivie a heurté une voie ferrée du Pacifique canadien, creuvant trois pneus.

Les fuyards ont abandonné leur véhicule pour prendre la fuite à pied. L'un d'eux, que la police croit être le conducteur de la voiture, a été appréhendé quelques minutes plus tard.

Quant aux deux autres, ils sont toujours en fuite mais la police a révélé que leur arrestation ne saurait tarder.

Femme délestée d'une somme de $90

Mme Bernadette Lepage, âgée de 50 ans, du 2540 rue Moreau, a été dépouillée d'une somme de $90, vers 10 h. hier soir, par

Voir FAITS DIVERS en page 9



Mondor aurait été l'objet de menaces avant d'être tué

Omer Mondor, âgé de 19 ans, du 8950 rue St-Laurent, qui a été abattu de quatre balles de carabine alors qu'il quittait son foyer pour se rendre à son travail, mercredi matin, aurait déjà été l'objet de menaces de la part de celui que l'on soupçonne d'être son assaillant.

La mère de la victime, Mme Edith Mondor, avait même déposé une plainte à la police, le 3 août dernier, son fils lui ayant fait part des menaces qui avaient été proférées à son endroit.

A la suite de l'assassinat, Mme Mondor a révélé aux limiers qu'elle soupçonnait l'auteur des menaces, un ancien pensionnaire de la famille, d'être le meurtrier de son fils.

Selon les déclarations de Mme Mondor, son fils aurait été assassiné pour avoir refusé à plusieurs reprises de répondre à des propositions malhonnêtes. "C'est un homosexuel qui a tué mon fils parce qu'il refusait ses avances", a-t-elle prétendu.

Quelque temps après le meurtre, un individu de 28 ans s'est présenté au poste no 20, avouant être l'auteur de l'assassinat.

Depuis, il est détenu dans les cellules du quartier-général de la Sûreté de Montréal. Il sera cité comme témoin important à l'enquête du coroner qui doit s'instruire au début de la semaine prochaine sous la présidence de Me Laurin Lapointe, coroner du district de Montréal.

Le pavillon du Maine: la plus basse soumission est encore trop élevée

AUGUSTA, Maine, (PA) — La plus basse soumission que le Maine a reçue pour la construction de son pavillon à l'Expo est de $50,000 plus élevée que les prévisions du département du développement économique et cet Etat américain.

Cette soumission, de $198,089, est celle de la compagnie Hegerman-Harris de Montréal.

Il a donc été décidé de ne pas adjuger le contrat immédiatement.

Les autres soumissions sont celles de l'Argo Construction Co. de Montréal, $218,000; E.R. Casey Construction Co. Ltd., de Montréal, $221,755; Côté Construction Co., de Bangor dans le Maine, $333,500; A.P. Whitmaker and Sons Inc. de Plymouth, dans le Maine, $338,000.

Le gouvernement du Maine a $400,000 à sa disposition pour la construction, l'équipement et le fonctionnement de son pavillon tout au long des six mois de l'Expo.

Des étudiants britanniques en visite sur les chantiers de l'Expo 67

par Nicole Mongeau

Cinquante étudiants britanniques, venant de collèges de Birmingham, Bradford, Glasgow, Londres, Manchester et London Reserve, étaient de passage à Montréal, hier, dans le cadre des voyages organisés depuis plus de 18 ans par la Fondation W. H. Rhodes. Partis de Liverpool, à bord du Carinthia, ils repartiront le 26 août pour Southampton sur le Carmania.

Accompagnés de leur mentor, M. Ralph K. McCullough, ces étudiants ont d'abord visité l'Université de Montréal et l'hôtel de ville, où ils ont été reçus par le maire Jean Drapeau. Un déjeuner officiel leur était offert, hier midi, au restaurant Hélène de Champlain, par la ville de Montréal, représentée par Me Philippe Ferland.

M. Robert Shaw, commissaire général adjoint de l'Expo 67, était le conférencier invité. Il leur fit un brillant exposé des travaux en cours, des plans projetés et de l'état des réalisations. Pince-sans-rire, M. Shaw assura les jeunes que "visiter l'Expo 67 sera, l'année prochaine, l'unique façon de connaître les principaux pays avec un budget de 50 livres sterling". Il souligna également que cette manifestation importante marquera dignement le 100e anniversaire de la Confédération du Canada.

Témoins des travaux de l'Expo

A l'aide de diapositives présentées sur trois écrans différents, M. Shaw a commenté le travail accompli jusqu'à présent et expliqué en détail la participation de 70 nations, 93 compagnies privées, 4 villes, 3 Etats des Etats-Unis et 15 exhibits

Voir ETUDIANTS en page 9



photo LA PRESSE

L'Expo servira de tremplin au prestige du Canada

"L'exposition internationale, qui débutera en avril prochain, est une manifestation très importante pour le Canada", explique M. Robert Shaw, commissaire général adjoint de l'Expo 67 à deux jeunes étudiants, membres du groupe des voyageurs W. H. Rhodes, MM. Malcolm Sykes, de Manchester (à gauche), et Martin J. Simpson, de Bradford, Yorkshire, (à droite de M. Shaw). A l'extrême droite, le responsable du groupe, M. Ralph K. McCullough, de Manchester, Grande-Bretagne.

La femme Lauzière a été abattue de plusieurs balles

par Lucien Champeau

La femme dont le corps partiellement décomposé a été découvert la semaine dernière sous quelques pouces de terre, à Saint-Charles de Mandeville, a été tuée de plusieurs balles d'arme à feu, révèle l'inspecteur Richard Masson, chef de la brigade des homicides à la PP.

"L'autopsie, continue le policier, progresse lentement. Nous tentons d'identifier la victime. Présentement nous avons de fortes raisons de croire qu'il s'agit de Mme Lysianne Lauzière, mêlée indirectement à la petite pègre de la rue Ontario est.

"Nous ne croyons pas que sa mort soit attribuable à un règlement de compte proprement dit. Nous ne croyons pas qu'on a prémédité de la tuer pour la réduire au silence. A ce jour, nous croyons qu'elle a été assassinée dans un concours de circonstances comportant des parcelles d'éléments énumérés ci-haut, ainsi que d'autres."

L'enquête du coroner ?

Elle ne pourra se tenir avant la fin de l'autopsie et des recherches pour établir hors de tout doute l'identité de la femme :

"Déjà nous savons que la taille correspond. Il nous reste à établir la concordance des vêtements et de la denture. La victime s'étant fait obstruer plusieurs dents, nous rechercherons le dentiste qui a pratiqué les interventions.

"Nous pouvons affirmer qu'à l'enquête du coroner, nous traduirons au moins un témoin important. Lequel ? Nous ne pouvons le dire pour le moment."

La femme Lauzière aurait été tuée dans les Laurentides et son corps enterré sous quelques pouces de terre, mais non dans de la chaux.

"La nuit des étoiles": des artistes étudient les moyens de se faire payer

par Gilles PRATTE

Une dizaine des 125 artistes qui ont perdu de l'argent dans "La nuit des étoiles" ont répondu, hier soir, à l'invitation du sculpteur Armand Vaillancourt afin d'étudier les recours légaux pouvant être considérés.

L'avocat de Vaillancourt, M. Claude-Armand Sheppard, a émis, devant ces dix personnes réunies au salon "D" du Holliday Inn de la rue Sherbrooke, l'hypothèse que la Société Saint-Jean-Baptiste pourrait être appelées à "dégorger" les 25 pour cent qu'elle a touchés à cette occasion.

A ce sujet, le syndic qui représente les créanciers, M. Samuel Druker, a écrit à la SSJB le 25 juillet pour lui laisser savoir que les créanciers pourraient avoir des droits sur les fonds qu'elle a encaissés à l'occasion de la "Nuit des étoiles", et lui demander de ne pas s'en départir. Il n'a obtenu aucune réponse.

Me Sheppard a soutenu que la SSJB s'est conduite comme si elle avait des droits d'auteur à toucher. Elle a, a-t-il dit, touché des droits d'auteur comme le créateur de Bat-Man, mais ce n'est pas elle qui a inventé saint Jean-Baptiste.

L'avocat a reproché à la SSJB d'avoir laissé tomber les artistes, pour ensuite s'en laver les mains en comptant ses 25 p. 100.

Il est déjà assez difficile pour les artistes de gagner honnêtement (sens 18e siècle du mot) leur vie, sans qu'ils aient à courir les cabinets de syndics ou d'avocats pour être payés", a commenté Me Sheppard.

L'impresario, la banque, la caisse...

A son avis, il devrait être interdit à qui que ce soit de s'improviser impresario, sans avoir au préalable obtenu les permis nécessaires et fourni des garanties suffisantes.

Toutes proportions gardées, a-t-il noté, l'impresario se trouve dans la position d'une banque, d'une société de fiducie ou d'une caisse populaire, toutes institutions sévèrement régies par la loi. L'impresario, lui, n'est soumis à aucune réglementation.

Pour le moment, la situation exposée hier soir par le syndic, M. Samuel Druker, est la suivante : la vente des billets a rapporté $43,000. Certains créanciers ayant été payés, il ne reste plus que $17,000 à la Société nationale de fiducie, et Germaine Dugas déclare, au nom des Productions Gernet, une dette totale de $71,000.

Pour sa part, le sculpteur Armand Vaillancourt, qui a organisé la petite rencontre d'hier soir dit perdre au moins $8,000 dans l'entreprise.

Voir LA NUIT en page 9

SPECIAL DE CETTE SEMAINE

DELICIEUX

Couronnes au café danois glacés

Rég. 55¢ Spécial 45¢ ch.

En vente à la Boulangerie RBI RICHSTONE de votre voisinage.

Richstone RBI BAKERIES

PROTEGEZ VOS PAPIERS IMPORTANTS



Filière à 3 tiroirs

format lettre avec voûte secrète doublement protégée par une serrure à cadran. Profondeur 18".

Prix rég. : $72.00

SPECIAL PILON : $54.95

Autre modèle

à un tiroir avec voûte sécurité

Prix rég. : $48.50

SPECIAL PILON : $36.95

F. Pilon Inc.

FOURNITURES DE BUREAU

• 750 Beaubien, 273-9501 • 800 Mt-Royal, 524-3081

• 8559 St-Laurent, 381-6261 • 851 Decarie, 748-7961

• 280 ouest, rue Saint-Jacques — 842-4171

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, VENDREDI 12 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 186

De l'importance des mots

PARLANT en son nom et sans doute aussi au noms de plusieurs officiers supérieurs de la police, le chef de la Gendarmerie royale du Canada s'est plaint, devant le Barreau américain réuni en congrès à Montréal, de ce que le gendarme reçoit moins de considération dans la société que le voleur.

Mais pendant que M. McClellan (chef de la GRC) s'exprime de la sorte, Me Claude-Armand Sheppard, du Barreau de Montréal, trouve que la police abuse de la situation et que, sous prétexte de faire régner l'ordre, elle en prend tout à son aise avec la loi.

Ses déclarations, Me Sheppard les avait faites d'abord au "Devoir", mais la télévision leur a donné une grande importance dans son bulletin d'information. A première vue, elles paraissent en opposition formelle avec les allégations du commissaire de la GRC. (A y regarder de près, on s'aperçoit que la contradiction est beaucoup plus apparente que réelle). Le citoyen n'a aucune raison de voir dans les propos de l'un et de l'autre le moindre motif nouveau d'être rassuré sur la sauvegarde de sa personne et de ses biens. Comme disait une chanson qui eut son heure de popularité, il voudrait en savoir davantage.

La police est un peu victime d'idées qui prévalent dans presque tous les domaines reliés à la société au sens le plus large. De nos jours, la société, surtout dans ceux qui la symbolisent, est invariablement tenue pour responsable de tout ce qui survient de fâcheux à l'individu, l'individu étant, lui, présumé innocent de tout. Si on peut trouver un semblant de credo à ceux qui disent n'en plus avoir, c'est celui-ci : l'homme est naturellement heureux et bon, c'est la société qui le déprave et le rend misérable. Cette idée court les rues.

Les conquêtes de la psychologie sont venues se greffer là-dessus pour commander un traitement des criminels qui est souvent incompatible avec le bien commun. Le journal de chaque jour raconte l'histoire d'un criminel se signalant par des actions horribles après avoir bénéficié d'un élargissement prématuré. Il est vrai que les statistiques donnent raison à ceux qui soutiennent qu'il ne s'agit là que de cas d'exception et que le régime adouci des prisons, ajouté aux divers programmes de réhabilitation, se défend par des résultats spectaculaires. Mais cette considération ne répond pas au cri d'alarme lancé par un éminent criminaliste au congrès du Barreau américain : "Le crime dépasse en ce moment nos moyens de le combattre" (Professeur Lohman, de l'Université de Californie).

Devant ces réalités, la police ne s'explique pas ce que le commissaire McClellan appelle "l'hostilité de la population vis-à-vis du policier".

On peut aisément imaginer que jouent chez la police les lois de la solidarité professionnelle, tellement cultivée à l'heure actuelle dans les autres métiers et professions par le truchement du syndicalisme ou d'autres formes d'organisation. Aussi, vis-à-vis de toutes les campagnes d'opinion visant à l'abolition de la peine de mort la police s'est-elle raidie, sinon avec le sentiment d'une injustice du moins avec l'impression d'une tricherie, puisque cette modification majeure pourrait conduire à épargner même les criminels qui n'épargnent pas la vie du brave agent faisant tout bonnement son devoir. Six commutations de peine exercées entre 1940 et 1965 intéressaient des criminels qui avaient tué des gardiens de la paix. En outre, malgré le vote du 5 avril pris à la Chambre des Communes et rejetant l'abolition de la peine capitale par 143 voix contre 112, une nouvelle commutation vient tout juste d'être accordée au profit d'un condamné du nom de Fulton à Vancouver.

Il est certain que l'ambiguïté qui entoure cette question n'a pas été levée et que cette ambiguïté peut apparaître comme une forme de tricherie à ceux qui sont chargés de faire appliquer la loi.

Le commissaire de la Gendarmerie reconnaît pourtant que si un policier viole les droits d'un individu il faut le réprimander.

Si on n'est pas de la partie, il est difficile d'évaluer la dénonciation faite de l'Etat policier par Me Sheppard. On ne se porte pas garant ici de la validité de ses déclarations. Mais il est nécessaire que s'expriment sur les conditions du respect intégral de la loi ceux qui précisément en sont les défenseurs attitrés. C'est le rôle du juriste.

Reconnaissant l'effort de renouveau et de progrès qui caractérise la police et de Montréal et la Sûreté provinciale, Me Sheppard n'en signale pas moins cinq grandes incongruités dans les agissements récents de la police, incongruités allant de descentes qualifiées par lui d'illégales dans les boîtes de nuit à certains procédés d'intimidation injustifiés.

Nulle part les mots exacts n'ont-ils plus d'importance qu'en ces matières et ne doivent-ils être pesés plus soigneusement. Le jour où le crime deviendra peccadille et la peccadille crime, c'est l'ombre même de toute raison qui disparaîtra.

Guy CORMIER

Qu'ils crèvent les petits poissons!

PRECISEMENT parce qu'il est banal, le fait n'en est que plus odieux. Cela se passe à la baie Saint-François, non loin de Salaberry-de-Valleyfield. Le conducteur d'un camion-citerne déverse du mazout dans une anse de la petite baie et s'en retourne chez son patron, une entreprise de Valleyfield. Quelques jours plus tard, la rive de la baie offre un spectacle pénible : des milliers de carcasses de poissons morts. Et vive la belle province !

C'est à partir d'une photo publiée dans notre livraison d'hier que nous tenons à monter, en cette page, ce triste fait en épingle. En outre, nous voulons faire écho au mécontentement de plus en plus agressif (pour le bon motif) des résidants de Salaberry-de-Valleyfield — et autres localités en aval — qui entendent que cesse cette pollution des eaux. A la hauteur de Saint-Timothée, sur la rivière Saint-Charles, le cours d'eau n'en finit plus de charrier des poissons morts. C'est pis que la pollution, c'est l'empoisonnement massif et le manège se répétant depuis plusieurs mois, les gens de la région sont au bord de la colère. On le serait à moins et nous admirons pareille patience.

Qui a vu ce conducteur de camion ! Qui l'a dénoncé ? Si d'aventure, il l'est, qui imposera la sanction qu'il mérite ? L'entreprise qui l'emploie est-elle informée ? Autant de questions sans la moindre réponse pour l'instant mais l'interrogation prend une telle ampleur depuis quelques heures, qu'on est à la veille d'entendre du bruit dans le patelin. Car ici, en dehors du strict et sérieux problème de la pollution, il y a l'outrage au public. La baie Saint-François est propriété publique ! Au nom de quelle autorité en fait-on un dépotoir ?

Les poissons, bien sûr, n'ont qu'à se débrouiller et s'ils ne digèrent pas le mazout, tant pis, ils n'ont qu'à en crever. Si c'est là le raisonnement du conducteur du camion-citerne, reconnaissez qu'il est pour le moins grossier . . . et nous sommes polis. Les autorités municipales du lieu redoutent la colère des gens et s'apprêtent à mener une enquête. Faudra faire vite parce que non seulement le carnage de la faune aquatique a assez duré mais la santé publique cela compte autant que les petits poissons. Au fait, l'organisme provincial où est-il, que fait-il dans les circonstances ? S'il a l'autorité pour sévir comment expliquer alors qu'il faut lui mettre une photo sous les yeux pour qu'il se rende compte (comme nous) d'une situation qui fait rager les gens ?

Tant que les choses iront mal, nous dirons qu'elles vont mal. Dans le secteur "pollution" nous ne sommes pas près de vous dire qu'elles vont bien.

Roger CHAMPOUX

Plus près de toi, mon peuple...

IL EST question que les membres du Conseil supérieur de l'Education, histoire de se dégourdir les jambes, se transforment cet automne en pèlerins de l'opinion. Ils devront aller par monts et par vaux quérir l'approbation ou la réprobation des corps intermédiaires, relativement aux dernières recommandations de la commission Parent touchant la confessionnalité de l'enseignement et la disparition éventuelle des commissions scolaires locales.

Quel bonheur est le nôtre de posséder un gouvernement à ce point démocratique, qui veut associer aussi étroitement la population à des décisions qu'il n'a pas le courage de prendre lui-même, bien qu'il ait été élu à cette fin. Nous comprenons que le vice-premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, qui doit tenir d'une main la balance de la Justice et de l'autre les rênes de l'Education, n'ait pas les mêmes loisirs que M. Gérin-Lajoie et qu'il doive recourir à des émissaires pour faire exécuter une partie de sa tâche.

Mais alors que M. Gérin-Lajoie jugeait bon d'aller expliquer à la population et défendre les recommandations du rapport Parent, il semble bien que les membres du Conseil supérieur de l'Education ne feront rien dans ce sens et se limiteront à recueillir l'opinion des corps intermédiaires sur des points qui, à notre avis, n'ont pas bénéficié jusqu'ici des éclaircissements qu'auraient dû apporter à toute la population les membres mêmes de la commission Parent. Comment se fait-il que les auteurs d'un rapport aussi impatiemment attendu et aussi âprement discuté aient été si étrangement silencieux depuis deux mois et qu'ils n'aient pu projeter sur leur document la lumière de certaines précisions verbales qui auraient dissipé plusieurs des insinuations ténébreuses de leurs adversaires les plus acharnés ? Il y a là une anomalie évidente.

Le Conseil supérieur de l'Education, formé de 24 membres, a déjà laissé entendre qu'il ne possédait pas assez de pouvoirs. Cette fois, il en aura peut-être trop, puisqu'on semble vouloir lui faire entreprendre ce qu'on pourrait appeler une enquête à posteriori et lui faire rédiger un nouveau rapport contenant des recommandations qui viendront se superposer à celles du rapport Parent, soit pour les entériner, soit pour les rejeter. Solution ingénieuse de M. Bertrand, qui pourra permettre au gouvernement de se laver les mains de toute l'affaire, quelle qu'en soit l'issue.

Il est une chose cependant dont nous voudrions être assurés avant le début de cette tournée. Puisqu'il s'agit, en somme, d'un sondage de l'opinion publique, il sera d'une importance capitale que ce même public soit tenu au courant de ce "qu'il pense" . . . Et dans ce rôle d'interprète, le Conseil devra se montrer moins réticent qu'il le fut dans le passé. Autrement, il sera trop facile, pour les partisans comme pour les adversaires des réformes, de soupçonner le Conseil d'avoir opéré lui-même le brassage des décisions, si elles n'ont pas l'heur de plaire aux uns ou aux autres.

Renaude LAPOINTE

VOUS AVEZ LA PAROLE

L'oeuvre admirable des religieuses et des bénévoles

Monsieur le Rédacteur,

La grève récente des employés d'hôpitaux a fait couler beaucoup d'encre et mon intention n'est pas de revenir sur des aspects devenus aujourd'hui oiseux.

Je voudrais simplement signaler à vos lecteurs le rôle éminemment charitable et efficace joué par les aides bénévoles et surtout par les religieuses qui se sont portées au secours de nos hôpitaux durant cette crise. Le mot compte. D'un commun accord le silence a régné de la part des dirigeants d'hôpitaux afin de ne pas semer la panique dans la population. Je dois avouer toutefois que tel n'était pas mon sentiment personnel. Je crois qu'il eût mieux valu que la population fût mieux renseignée. La grève aurait peut-être duré moins longtemps.

Certes les malades n'ont pas manqué de soins. Seuls cependant ceux qui ont dû mettre la main à la pâte ont pu se rendre compte à quel prix de sacrifice.

On a déjà signalé dans une très belle lettre le rôle des religieuses dans d'autres hôpitaux, dont l'hôpital St-Jean de Dieu. Qu'il me soit permis de dire un mot de l'oeuvre accomplie à l'hôpital Pasteur par les Soeurs Grises. C'est grâce à des contingents répétés de religieuses fournies par la mère générale, Mère Décarie, ainsi qu'à celles que nous avions déjà que nous avons pu tenir le coup. Avec le sourire elles se sont dépensées sans compter, multipliant les heures de travail. Malgré la fatigue, on les voyait partout le jour et la nuit, auprès des malades, à la buanderie, à la cafétéria. Qu'elles me permettent de leur rendre ici un hommage ému et reconnaissant.

Je m'en voudrais également de ne pas mentionner le rôle émouvant rempli par tous ceux, bénévoles, employés non syndiqués demeurés au poste, médecins, femmes de médecins, administrateurs, qui n'ont pas craint d'être de tous les métiers, buandiers, laveurs de planchers, garçons d'ascenseurs, plongeurs, etc., etc.

C'est au cours d'une épreuve semblable que l'on peut se rendre compte de la valeur morale et vraiment humaine des individus. Cela réconcilie avec l'humanité et nous prouve que la charité existe encore sur la terre et qu'il suffit d'une crise comme celle que nous venons de traverser pour la faire briller à la surface.

J.-H. Charbonneau, M.D.,
directeur médical de
l'hôpital Pasteur



L'état lamentable de certains de nos monuments

Monsieur le Rédacteur,

Voici copie d'une lettre adressée à M. Paul Gouin, président de la Commission des sites historiques du Québec.

Monsieur,

Un des traits qui caractérise les peuples colonisés est sans contredit le manque d'initiative et de fierté nationale. Chaque jour, partout au Québec, toutes sortes de petits faits ne cessent de souligner de sérieuses carences de dignité nationale dans notre peuple en général et chez nos dirigeants en particulier.

Un cas par exemple : tous les peuples civilisés dignes de ce nom se font un orgueil de maintenir dans un état impeccable leurs monuments et sites historiques. Est-ce le cas des Québécois ? Au cours d'une récente visite au monument à Champlain, à Orillia (Ontario), je fis une constatation qui n'est pas tout à notre honneur et qui tend à prouver que nous appartenons aux peuples mentionnés plus haut. Ce monument est dans un tel état de propreté, il est tellement bien astiqué que j'aurais eu honte d'inviter les gens de l'endroit à venir voir le monument au même personnage, devant le Château Frontenac, à Québec. Aussi devrais-je ajouter que ce monument, comme tous ceux que l'on trouve dans l'Etat voisin, est entretenu à longueur d'année.

Pourtant, si Samuel de Champlain n'est pas le premier de nos grands hommes, qui est-il ? Un héros ontarien ou "Canadian" ? Il me semble que des améliorations de ce côté-là seraient de nature à rendre nos gens plus fiers de leurs origines.

Je vous prie, Monsieur, de ne voir dans ces quelques remarques que le désir de voir un Québec plus beau et plus accueillant.

P.-N. Despins,
Trois-Rivières

l'opinion *canadienne-française*

Nationalisme et froide analyse

LE SOLEIL (Québec) — Gilles Boyer, parlant de Sidbec, affirme qu'il est dangereux de substituer des critères nationalistes ou autres à la froide analyse économique.

En investissant des capitaux Dosco obéissait certes à ses propres impératifs économiques, mais il contribuait du même coup à la prospérité de la province. La compagnie bénéficie au départ d'une expérience préalable dans la production de l'acier et des avantages d'un marché qu'elle a déjà exploré. Cet investissement, tout en procurant des emplois dans le Québec, tout en agissant sur le dynamisme économique de la province, a l'avantage de ne pas drainer dans ce secteur de la production des capitaux publics si nécessaires en d'autres domaines



dans le Québec actuel. D'une certaine manière, d'autres se chargent des canons tandis que nous pouvons nous consacrer plus au beurre : l'enseignement, la sécurité sociale, etc.

Faut-il s'en réjouir ou s'en attrister ? Il est certain que l'Etat a le devoir d'intervenir afin d'activer une vie économique menacée de léthargie. Mais, lorsque d'autres s'en chargent à sa place, l'Etat peut se consacrer davantage à des tâches plus urgentes. Or, on sait jusqu'à quel point l'enseignement est et sera avide d'investissements publics au cours des prochaines années. On sait également combien un enseignement poussé est à l'heure actuel un facteur primordial au progrès des sociétés modernes.

En se lançant dans l'industrie sidérurgique, l'Etat prenait un risque qui méritait d'être couru dès lors qu'il était essentiel au développement économique, qui comblait des vides qui n'auraient pu l'être autrement. Mais, justement, on peut se demander si cet engagement est essentiel, si à la lumière des analyses déjà faites le jeu en vaut la chandelle ?

Il faut cependant bien voir que la question de Sidbec se complique du fait qu'elle s'est posée dans le climat un peu troublé d'un sentiment nationaliste, qui est allé des Esquimaux à la sidérurgie en passant par les relations internationales de la province. Il est dangereux de substituer des critères nationalistes ou autres à la froide analyse économique. La Sidbec est située au confluent de tels courants.

Le gouvernement ne peut tout faire à la fois. Il est déjà engagé dans de vastes réformes éducatives et sociales qui demandent toute son attention. La formule du "maître chez nous" comporte des incidences émotives peut-être percutantes, mais elle se heurte à des réalités parmi lesquelles il faut choisir.

Après toutes les études faites au sujet de Sidbec il est difficile d'imaginer qu'on ne possède pas suffisamment de données permettant une option claire. Il faudrait en savoir davantage des résultats de ces études. Il faudrait qu'on nous montre avec plus de précision ce que comporterait une option vers "les canons" ou vers le "beurre".

A plusieurs signes on croit se rendre compte que si on monte des canons ils tonneront moins fort dans la réalité que dans les discours. Sidbec a déjà un passé, mais a-t-elle un avenir ?

Un sénateur pour les Acadiens

L'EVANGELINE (Moncton) —Bernard Poirier réclame pour les Acadiens un sénateur de langue française.

"Cent fois sur le métier, il faut remettre le travail", dit-on. Cent fois faudra-t-il réclamer du gouvernement fédéral une action plus énergique et plus objective vis-à-vis des nominations au sénat.

La situation qui revient sur le tapis depuis quelques mois est bien celle concernant la représentation acadienne de la Nouvelle-Ecosse au sénat canadien. Depuis six mois, le seul sénateur de langue française de cette province n'est plus et son remplaçant n'a pas encore été nommé.

Il n'est pas nécessaire de rappeler que les 90,000 Acadiens demeurant en Nouvelle-Ecosse constituent un segment important de la population totale de 837,000 et que, par conséquent, ils ont droit à au moins un sénateur. Jusqu'en janvier dernier, le sénateur Willie Comeau remplissait dignement ce rôle. En tant que membre du Sénat canadien, il avait à accomplir le travail qui lui était demandé pour le plus grand bien du pays. En tant que représentant du groupe ethnique acadien de la Nouvelle-Ecosse, il avait à les représenter et à défendre leurs droits.

Cette représentation se fait de plus en plus rare. Il ne reste plus que deux sénateurs de langue française pour représenter les 327,428 Acadiens des Maritimes. C'est loin des cinq sénateurs que requiert une représentation ethnique proportionnelle. L'Ile du Prince-Edouard n'a pas de sénateurs français; la Nouvelle-Ecosse qui en avait un attend qu'on lui nomme un successeur; le Nouveau-Brunswick qui en avait trois n'en a plus que deux par suite de la retraite du sénateur Véniot de Bathurst.

Les tièdes diront peut-être que de telles réclamations ne font qu'empirer les relations entre Canadiens français et Canadiens anglais. Il ne devrait pourtant pas en être ainsi. Si les relations entre groupes ethniques sont tirées en certains milieux, c'est peut-être que les Canadiens français n'ont pas été assez exigeant par le passé. Ils ont tout accepté sans oser protester. Mais il n'est pas trop tard pour réparer cette situation. Les Canadiens anglais sont assez intelligents pour comprendre le bien-fondé de ces réclamations et le gouvernement Pearson qui se dit disposé à rendre justice n'a pas le choix. C'est à lui que reviendra l'honneur d'avoir rendu justice. Et la tâche sera plus facile pour ceux qui suivront.

Les demandes des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse comme de ceux de l'Ile du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick ne nous semblent pas exagérées. Elles sont basées sur une tradition secondée par l'histoire et par le simple bon sens. Et ces nominations n'ont pas besoin d'être strictement et purement poltiques. Il se trouve encore de bons hommes, de bons sujets canadiens-français aux Maritimes qui ne font pas de politique et qui pourraient remplir les fonctions de sénateur. Et si M. Pearson ne pouvait en trouver, nous nous ferons plaisir de lui en suggérer.

Enseigner l'art de vivre

L'ACTION (Québec) — Laurent Laplante déplore le désordre qui a accompagné l'événement annuel que constitue la traversée du lac Saint-Jean.

La 12e traversée du lac St-Jean suscite présentement de nombreux commentaires, dont la plupart n'ont rien à voir avec la brillante performance de cette nageuse hollandaise qui, au lieu de perdre son temps à discuter du "sexe fort", a joyeusement remporté la victoire sur la vingtaine de concurrents. Les critiques portent sur l'invraisemblable chaos qui a sévi dans la région du lac St-Jean par suite d'un manque d'organisation évident.

Différents journalistes ont si bien manifesté leur accord sur certains points qu'on ne peut guère mettre en doute l'existence d'abus. L'un des textes les mieux étoffés portait d'ailleurs comme titre : "Terrorisé et déçu, le touriste de la Grande Traversée n'ira plus à Roberval !" Il y va désormais de la réputation de cet événement sportif de calibre international que les autorités de la région envisagent des mesures efficaces pour que le tourisme entre dans le jeu sans que tout soit mis à sac.

Le moment de réflexion que suscitent ces tristes corollaires d'une réjouissance populaire, pourquoi ne pas l'utiliser à notre profit ? Québec, avec son fameux carnaval, ne court-il pas depuis quelques années des risques semblables ?

Certes l'organisation, plus considérable et mieux rodée, fait face à la musique de façon plus satisfaisante, mais sans pourtant qu'on ait appris à une certaine jeunesse l'art de vivre sans empêcher autrui d'en faire autant. Côtoyant constamment l'hystérie collective, les manifestations populaires sont-elles en voie de mettre régulièrement en question la sécurité, le savoir-vivre, la décence élémentaire ? Le service d'ordre, sans jouer un rôle d'empêcheur-de-danser-en-rond, doit tout de même faire face à ses responsabilités ; les hôteliers, tentés par l'affluence, doivent demeurer dans les limites de la décence ; les participants, qu'on réduit presque toujours au rang de stupides spectateurs insuffisamment occupés, doivent apprendre une retenue volontaire.

Le Carnaval de Québec, la nuit de la St-Jean, la traversée du lac St-Jean, tous ces grands événements qui attirent les masses réclament une longue préparation et la mise au point d'un quelconque système de contrôle. Les excès de la dernière fin de semaine peuvent, à tout le moins, inciter Québec à se pencher sur un problème auquel on ne peut répondre qu'en s'y attaquant longtemps d'avance.

Les touristes ont soif partout...

LE DROIT, (Ottawa). — Marcel Gingras félicite le ministre du Tourisme au Québec, M. Gabriel Loubier, pour ses délarations récentes.

Puisque l'alcool se vend au Québec le dimanche, le ministre a raison de vouloir uniformiser la loi. Il serait sans doute préférable que l'alcool n'existe pas du tout, mais puisqu'il existe et qu'on le vend, on comprend mal que le législateur, l'an dernier, ait classé à ce sujet les citoyens en ce qu'on pourrait nommer différentes zones d'intelligence. Aux plus intelligents — ou aux moins intelligents, selon le point de vue où l'on se place — le législateur a permis l'alcool le dimanche ; aux autres, il a refusé ce droit ou ce privilège.

"Qu'on enlève ce droit partout ou qu'on l'étende", s'est exclamé M. Loubier, en conférence de presse, ajoutant qu'une région qui doit surtout vivre de tourisme, comme la Gaspésie, se voit nettement défavorisée par rapport à Montréal, à cause de la loi du dimanche. Encore une fois, il serait sans doute préférable que l'alcool n'ait jamais existé — songeons à ses ravages —, mais puisqu'il existe et que sa présence en un lieu donné attire les touristes que l'on dit essentiels à la vie économique de ce lieu, qu'on l'y serve.

Il n'y a pas que ce point de la conférence de presse de M. Loubier qui mérite intérêt. Tout ce qu'il a dit est à retenir puisque le tourisme se classe au troisième rang des sources de revenus du Québec et que, partout ailleurs, il est de très haute importance.

Dans toutes les provinces, par exemple, devraient exister des écoles d'hôtellerie, lacune québécoise que veut bientôt combler le ministre du Tourisme. Partout devrait exister un organisme-conseil qui guiderait le gouvernement en matière de tourisme ; au Québec, cet organisme existera désormais par la création du Conseil supérieur du tourisme. A propos, pourquoi "supérieur", y en a-t-il d'autres à l'échelle provinciale ? Ce Conseil, toutefois, n'aura d'utilité que si l'on suit ses avis plutôt que de



les classer dans des dossiers comme des documents précieux destinés aux historiens de l'avenir.

Côté "camping", il y a longtemps que le Québec aurait dû suivre l'exemple de l'Ontario et aménager, pour les amateurs de plein-air, des terrains où ils pourraient s'ébattre et se détendre en pleine nature, occupation beaucoup plus saine que la fréquentation des bars et tavernes. En ce domaine également, M. Loubier veut faire quelque chose.

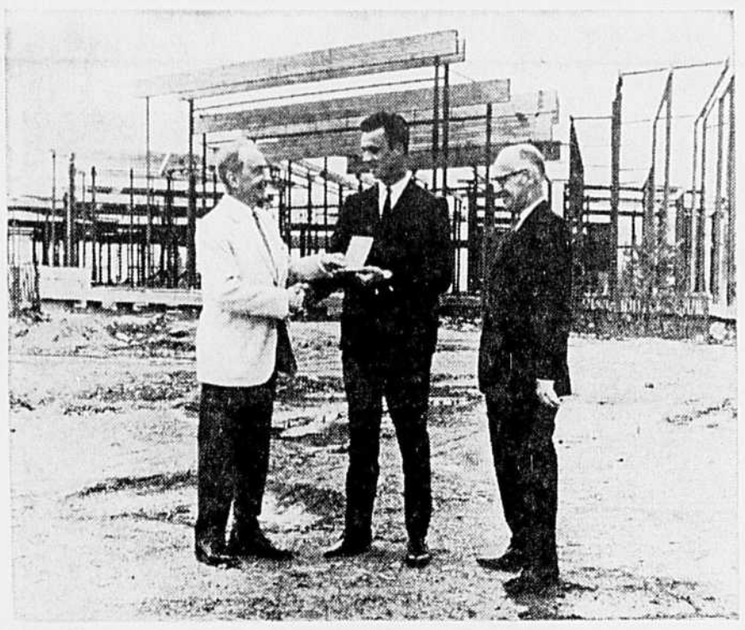
Ce projet et tous les autres, malheureusement, nécessitent de fortes sommes. On voit déjà la tête que feront certains ministres et députés vieille école lorsque M. Loubier leur demandera de porter de 12 à 20 millions de dollars le budget de son ministère. En ce domaine, comme en celui de l'éducation, on ne devrait cependant pas lésiner. Depuis l'époque de Juvénal, on sait que la santé du corps est une condition importante de la santé de l'esprit.

Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française
en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 849-4711.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an :
Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."



Une découverte lui vaut un passeport pour l'Expo

M. Donald Garon (au centre), de Saint-Denis-de-Kamouraska, s'est vu remettre ces jours derniers un passeport pour l'Expo par M. Maurice de Goumois (à gauche), commissaire et directeur général du Pavillon des industries du Québec. M. Garon avait trouvé sur la grève de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie — ironie du sort — une bouteille lancée au fleuve par M. de Goumois cinq mois auparavant. Cette bouteille contenait une lettre du commissaire, offrant à la personne qui la trouverait un passeport et ses frais de déplacement à Montréal.

Vol de camions postaux: 3 arrestations

WEEDON, (PCI) — Trois hommes sont présentement détenus dans les cellules de la police provinciale, à Montréal, relativement au vol de deux camions postaux commis hier matin dans la région de Weedon, dans l'Estrie.

Les détenus, interrogés dans cette affaire, ont été capturés dans la soirée de mercredi, à la suite d'une vaste chasse à l'homme dont le déploiement s'est étendu à toute la région.

Les 50 sacs postaux contenus dans les deux camions ont été retrouvés éventrés moins de quatre heures après le vol commis mercredi matin, peu avant 9 h., sur une petite route près de Marbleton. Trois hommes armés ont forcé les chauffeurs des camions à descendre de leur véhicule. Ceux-ci ont été ligotés dans un des camions vidé de son contenu.

Le premier membre du trio a été arrêté dans un boisé vers 8 h., mercredi soir, tandis que les deux autres ont été arrêtés plus tard.

Fin de la grève à la Fonderie Pont-Viau

L'arrêt de travail qui paralysait la Fonderie Pont-Viau depuis le 6 juillet dernier vient de se terminer.

Les ouvriers de l'usine ont recommencé le travail au début de la semaine après avoir signé une convention collective d'une année.

L'accord prévoit le réajustement des classifications et des taux horaires qui y sont attachés, en plus d'une augmentation de salaire s'échelonnant entre 30 et 50 cents l'heure, dont une rétroactivité horaire moyenne de 10 cents à compter du 9 mai dernier.

Les travailleurs de la Fonderie Pont-Viau ont obtenu sept congés payés, alors qu'ils n'en avaient aucun dans le passé.

Au lieu du maximum de deux semaines de vacances payées auxquelles ils avaient droit autrefois, les ouvriers auront dorénavant une semaine après un an de service, deux semaines après trois ans et trois semaines après quinze ans.

Au nombre des autres items contenus dans la convention collective, on retrouve la procédure de griefs, l'ancienneté, la sécurité syndicale, les primes de surtemps et les congés de deuil.

300 travailleurs débrayent à la Canadian Aviation Electronics Industries

Quelque 300 travailleurs de la compagnie Canadian Aviation Electronics Industries Ltd. se sont mis en grève hier midi.

Ces travailleurs appartiennent au local 522 du syndicat international des ouvriers en électricité, en radio et en machinerie.

Le contrat de travail précédent s'est terminé le 20 juin dernier.

La direction de la compagnie vient de demander l'intervention du ministère provincial du Travail. La conciliation a été établie à la demande du syndicat.

La direction a soutenu que la grève est illégale, étant donné que les parties en sont encore au stade de la conciliation. La

LE PARTI

SUITE DE LA PAGE 3

les de présentation pour lui et ses 48 candidats aux sièges de conseillers, mais qu'il est revenu bredouille car ces formules n'ont pas encore été imprimées. "A moins, a-t-il ajouté, que l'administration actuelle conserve ces formules pour ses propres candidats !"

M. Croteau déclare que l'ancien premier ministre, Jean Lesage, lui a écrit une longue lettre de deux pages . . . pour le morigéner. "Il n'est pas d'accord avec moi", dit-il.

M. Croteau a déclaré aussi que Mlle Louise Parent lui a écrit, dénonçant sa politique. "Mais ça ne fait rien, explique-t-il, j'ai tous les atouts nécessaires pour mener une dure campagne."

"J'aime les journalistes, d'ajouter le candidat, même s'ils font de l'humour à mes dépens. A LA PRESSE, je vous connais. Vous faites des articles drôles au sujet de mon parti. Mais ça ne fait rien, pourvu que vous parliez de moi souvent !"

Mme Aimé Pinsonnault fête son 99e anniversaire

SALABERRY - DE - VALLEYFIELD, (J.-D.G.) — Une campivalencienne célèbre aujourd'hui son 99e anniversaire de naissance. Mme Aimé Pinsonneault, née Virginie Trépanier, a vu le jour le 12 août 1867, sur une ferme à Saint-Louis-de-Gonzague, dans le comté de Beauharnois.

Mariée à l'âge de 23 ans, elle a donné naissance à huit enfants, dont sept sont encore vivants. Elle perdit l'usage de la vue en 1943, mais elle jouit d'une excellente santé. Mme Pinsonnault demeure présentement chez sa fille, Mme Joseph Péladeau, au 144 de la rue Saint-Lambert à Salaberryq-de-Valleyfield. Elle est doyenne de cette ville. En réponse à une question du représentant de LA PRESSE, elle qualifia "d'effrayant" le rythme de vie actuelle.

Propriétaire débouté d'une action de $100,000

Le tribunal a débouté l'ex-propriétaire d'un ancien immeuble du Vieux Montréal d'une action de $100,000 qu'il avait intentée contre la Couronne, le ministère des Affaires culturelles et la Commission des monuments historiques du Québec.

Le demandeur, M. Sam Stein, un marchand d'Outremont, alléguait que le refus, de la part des défendeurs, de lui accorder un permis de démolition lui a fait perdre cette somme. Il expliquait qu'il avait reçu, en août 1963, une offre d'achat d'une compagnie qui voulait démolir l'immeuble pour ériger un édifice à bureaux de six étages, mais qu'il devait se procurer lui-même, pour compléter la transaction, un permis de démolition.

Ce permis lui fut refusé, d'abord, par la ville, puis par le ministère des Affaires culturelles.

Dans les motifs de son jugement, le juge Benjamin Robinson explique que M. Stein a toutefois réussi, en juin 1964, à vendre son immeuble pour $120,000 à M. Jacques Melançon, un conseiller financier d'Outremont. Comme il l'avait payé $70,000, M. Stein réalisait ainsi un profit de $50,000.

De plus, ajoute le juge, le demandeur n'a aucun droit sur l'immeuble, puisqu'il n'en est plus propriétaire. Il souligne que la vente est survenue après la signification de droit aux défendeurs.

Le demandeur n'a plus, par conséquent, d'intérêt dans cette cause, puisqu'il a réussi à vendre l'immeuble avec un profit considérable, même s'il n'avait pas de permis de démolition.

Bikini ajouré

—"Pourquoi notre amie Marion ne vient-elle pas se baigner aujourd'hui ?"

Mêmes salaires aux débardeurs de l'Ontario

TORONTO, (PCI) — Un comité d'arbitrage vient d'accorder à environ 750 débardeurs de Toronto, de Hamilton et de Sarnia, la parité de salaires avec les débardeurs de Montréal et de Québec, a-t-on annoncé.

M. Harry Biddell, agent d'affaires du local 1869, de l'Association internationale des débardeurs, a déclaré que cette décision signifie que les débardeurs de ces trois ports recevront une augmentation s'élevant à $1.01 l'heure répartie sur une période de trois ans.

Les débardeurs de Hamilton s'étaient mis en grève depuis trois semaines réclamant l'augmentation de 40 cents l'heure accordée aux débardeurs de Montréal à la suite d'une entente survenue à Ottawa à la suite de l'intervention du premier ministre Pearson.

Le syndicat de Toronto, au lieu de déclencher la grève, a décidé de porter l'affaire à l'arbitrage. Le syndicat de Hamilton s'était ensuite joint au syndicat de Toronto pour appuyer ses revendications.

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

Gresset

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

deux individus qui l'ont abordée alors qu'elle déambulait sur la place de Léry, dans l'est de la métropole.

Les malfaiteurs ont quelque peu "secoué" leur victime pour se faire remettre l'argent, mais Mme Lepage n'a pas été blessée.

Pêcheurs rescapés par un campeur

MELOCHEVILLE, (J.-D. G.) — Deux pêcheurs, le père et le fils, ont été secourus vers 2 h., hier après-midi, lorsque l'embarcation-moteur dans laquelle ils prenaient place, a soudainement chaviré dans les eaux tumultueuses du lac Saint-Louis, en face de Melocheville.

Il s'agit de M. Alfred Cartier, âgé de 60 ans, de ce dernier endroit, et de son fils Louis, âgé de 30 ans, du 105 rue Boyer à Beauharnois.

Ils ont été rescapés par M. René Leduc, du 243 avenue Grand-Ile à Valleyfield qui campait avec sa famille sur la rive. Témoin de l'incident, ce dernier se porta au secours des malheureux qui se débattaient désespérémment à plus de 2,000 pieds de la terre ferme.

Livreur battu et dépouillé de $275

Un livreur a été dépouillé d'une somme de $275 par deux individus qui l'ont attaqué à coups de poing, vers 3 h. 45 hier après-midi, à l'intersection des rues Laurier et Delaroche.

La victime, M. Camille Boutin, 29 ans, du 4567 rue St-Dominique, était à l'emploi de la salaison Melrose, du 236 est, rue Mont-Royal.

Les deux malfaiteurs ont pris la fuite à pied.

La victime, légèrement blessée, n'a pas été hospitalisée.

Deux malfaiteurs volent un livreur

M. Denis Debouthillier, âgé de 23 ans, domicilié au 4735 rue Parthenais, a été "dépouillé" des $125 qu'il avait dans ses goussets, vers 9 h. hier soir, alors qu'il venait d'effectuer une livraison au 3417 rue Chapleau.

Le jeune livreur a été abordé par deux individus non armés qui l'ont menacé de lui faire un mauvais parti . . . s'il ne consentait pas de bonne grâce à se départir de ses billets de banque.

Le pasteur Poulain a été grièvement blessé en France

Le Dr André Poulain, pasteur de l'église réformée St-Luc, église presbytérienne française de Montréal, et sa fille Evelyne ont été grièvement blessés dans un accident d'automobile survenu à Saintes (France) lundi dernier, 8 août. Aux dernières nouvelles ils se trouvent à l'hôpital de Saintes, et l'on croit que l'état du pasteur Poulain est plus critique que celui de sa fille.

Le docteur Poulain est pasteur de l'église St-Luc depuis seize ans. Il est bien connu dans les milieux protestants et catholiques, tant français qu'anglais. Il a été étroitement associé avec le comité du Pavillon Chrétien pour l'exposition. Il la création d'écoles protestantes de langue française.

Des réunions de prière pour le docteur Poulain et sa fille se sont tenu à Montréal, Québec et Toronto mardi dernier. Des prières auront lieu pour eux à l'église St-Luc (au coin des rues Papineau et Logan) tous les soirs à 7 heures. La communion de tous est demandée.

Le pasteur Yves Couvellier, assistant pasteur, a été chargé de l'intérim de l'église.

ASSOCIATION

SUITE DE LA PAGE 3

M. Cloutier a ajouté que son association a déjà appuyé des hommes politiques de grande envergure, notamment l'ancien premier ministre Adélard Godbout et l'ancien chef du parti libéral Georges-Emile Lapalme. "Nous avons déjà eu jusqu'à 1,000 membres, a-t-il précisé, mais actuellement nous n'en comptons qu'environ 350."

Combien de membres étaient présents lors de l'assemblée "plénière" de mardi dernier ? "Une trentaine seulement, tous amis du Dr Gilbert Croteau..." a répondu le président de l'Association libérale Saint-Denis-Dorion.

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 3

destinés aux réalisations de l'homme moderne. Il a assuré son auditoire qu'on sera prêt à temps et que tout avait été conçu pour plaire à chacun comme à tous les visiteurs sur le plan humain, éducatif et récréatif.

Outre le travail rigoureusement technique, on a montré aux jeunes Britanniques les travaux entrepris pour développer certains quartiers avoisinants les terrains de l'Expo, le métro, ainsi que les ponts et les voies spécialement aménagées pour le transport des visiteurs. M. Shaw a bien précisé que l'Expo 67 constituait un record dans tout ce qui s'est déjà fait dans le genre, tant par l'urgence du travail, le dévouement des équipes ou les exhibits qui seront construits. Commentant le projet "Habitat 67", le conférencier a affirmé que cette construction permanente serait à Montréal ce que la Tour Eiffel a été à Paris.

Dans l'après-midi, le groupe a visité l'Université McGill, puis l'Office national du film, où ils ont dîné avant une projection spéciale de films.

Les jeunes visiteurs sont ensuite partis pour Toronto, Hamilton, Niagara Falls, North-Bay et Ottawa où, en plus des visites organisées, on leur fera rencontrer d'autres étudiants de leur âge.

Le voyage d'aller 1966 comprend 2,847 milles, dont les derniers 900 milles ont été planifiés pour faire connaître les passages historiques du Saint-Laurent, entre l'île d'Anticosti et la côte de la province de Québec. Le Carinthia s'est arrêté quelques heures à Québec pour une promenade à travers la ville, dont les vieux quartiers évoquent certaines villes de France.

A Ottawa, les visiteurs Rhodes seront les invités des membres de la Jeune chambre de commerce. De retour en fin d'août, ils visiteront le Planétarium Dow avant leur retour à Southampton, une distance de près de 3,026 milles de la métropole canadienne. Ces voyages, qui ont débuté en 1937, ont dû être interrompus pendant la deuxième grande guerre mondiale pour reprendre régulièrement, tous les ans, depuis 1951. Ces tournées avaient été originalement planifiées pour une décennie, mais elles ont été prolongées en raison de l'intérêt qu'elles ont provoqué et des dons généreux de M. Rhodes, qui y voyait une expérience unique et hautement bénéfique.

LA NUIT

SUITE DE LA PAGE 3

Il a été engagé pour $10,000 dont il dit n'avoir touché que $2,000, mais en fait c'est $15,000 qu'il aurait dépensé pour monter son spectacle.

Vaillancourt dit avoir utilisé à cette fin l'argent qu'il a touché du gouvernement fédéral pour une sculpture destinée à l'Expo de 1967.

C'était hier soir une petite réunion "officieuse".

La vraie, celle à laquelle les créanciers sont formellement invités, aura lieu mercredi prochain.

SOUTHERN COMFORT.



un goût à tous les goûts:

les connaisseurs le boivent
NATURE
un peu de vermouth en fait un
MANHATTAN
pour se désaltérer on le prend
A L'EAU
il est parfait
SUR GLACE
et donne un merveilleux
Old Fashioned
et le plus doux des
COLLINS

PRÉPARÉ ET MIS EN BOUTEILLE PAR LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITÉE, MONTRÉAL, CANADA

Il n'existe pas de meilleure raison pour conduire une Toyota Crown!



Un beau soir, au début de mai, un de nos clients conduisait sa Toyota Crown à environ 50 milles à l'heure!

La circulation était légère, la route était sèche et les conditions de conduite étaient tout à fait agréables.

C'est alors qu'apparut, zigzagant d'un côté de la route à l'autre, une grosse décapotable nord-américaine V-8 dont le conducteur avait complètement perdu la maîtrise et qu'il essayait vainement d'arrêter.

Lorsque notre client comprit ce qui se passait, il ralentit et dirigea sa Toyota Crown sur le côté de la route pour se mettre à l'abri.

L'autre conducteur eut moins de chance. Il ne put pas regagner le contrôle à temps et il rentra de face dans la Toyota Crown, qui était presque arrêtée.

(Il n'y eut pas de blessé, heureusement, chacun des conducteurs ayant eu la sagesse de boucler sa ceinture de sécurité).

Mais la grosse V-8 était en très mauvais état.

Le choc avait enfoncé le moteur de près d'un pouce dans le compartiment des voyageurs.

Son train avant était tordu, écrasé, faussé, les deux ailes trop endommagées pour être réparées.

Les portes ne fermaient plus.

Le châssis était voilé.

Il y avait pour $700,00 de dégâts.

(Et nous n'avons pas compté les $20.00 pour remorquer la grosse V-8 du lieu de l'accident).

Ce qui arriva à la Toyota?

Ses phares de gauche étaient cassés et son aile était enfoncée d'à peu près trois quarts de pouce.

Le total des réparations se monta à $32.75, sans frais de remorquage puisque notre client ramena lui-même sa Toyota chez lui.

Si cette énorme différence dans les frais de réparations vous surprend, elle n'étonne pas les conducteurs de Toyota.

Ils savent que la Toyota Crown est une voiture extraordinairement résistante, faite pour parcourir des milliers de milles sur les pires routes du monde entier.

Ils le savent, parce qu'elle ne se contente pas d'avoir un châssis comme certaines voitures, ou une carrosserie monocoque comme d'autres. Elle a les *deux* (un châssis en X robuste et carré, boulonné à une carrosserie lourde et entièrement monocoque).

Ils savent que la plaque de tôle de la Toyota Crown a une épaisseur d'une fois et demie celle de la plupart des voitures que se vendent ici. (0.6 millimètre au lieu de 0.4 millimètre, ou encore moins dans le cas de certaines voitures importées).

Ils savent que les sièges de la Toyota Crown sont boulonnés au plancher.

Ils savent que ses portes ont des ceintures de sécurité.

Ils savent qu'elle est équipée de ceintures de sécurité qui font partie de l'équipement standard.

Et ils savent que bien qu'ils conduisent une voiture extraordinairement robuste et sûre, elle ne leur a pas coûté les yeux de la tête.

Nous ne pouvons pas vous assurer qu'avec la Toyota Crown vous n'aurez pas d'accident.

Mais nous vous offrons la résistance et les facteurs de sécurité de la voiture pour vous permettre de vous en sortir, si vous en avez un.

Y-a-t-il une meilleure raison pour vous inciter à aller voir dès aujourd'hui le grand choix de Toyota Crown résistantes et sûres chez un concessionnaire CMI . . .



avant qu'il ne soit trop tard?

CMI Achetez dès maintenant une Toyota Crown, la voiture remarquablement sûre, à un prix incroyablement avantageux, à ces agences Canadian Motor Industries:

Montréal	Beauharnois	Pointe-aux-Trembles	Ste-Dorothée	St-Jean
MONTREAL CMI-(1966) LIMITED	BEAUHARNOIS AUTOMOBILE INC.	NOTRE-DAME AUTOMOBILES ENRG.	DAGENAIS AUTO ENRG.	GARAGE GERARD BRODEUR ENRG.
7144, Côte-des-Neiges	113, rue St-Laurent	11675 est, rue Notre-Dame	847, rue Principale	720, rue St-Jacques

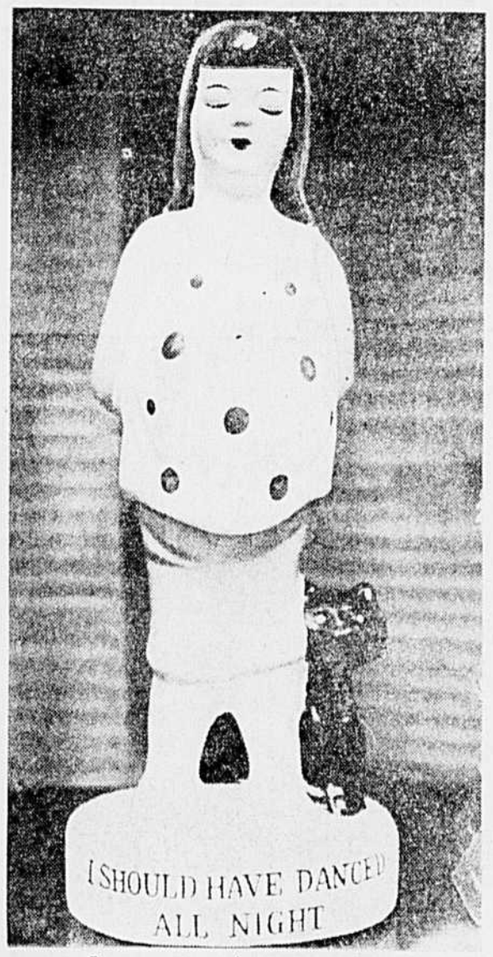


En voyant le prix, un humoriste trouvera que notre drapeau ne vaut pas cher.

Les petites boutiques de cadeaux font florès auprès des touristes

Texte :
Marie Bourbonnais

Photos :
Michel Gravel



Et ça se passe de commentaires.

Nos gratte-ciel, la place Ville Marie, le vieux Montréal, notre port inaccessible, l'Oratoire Saint-Joseph, le parc Lafontaine, la montagne, nos boutiques de la rue Sherbrooke, nos rues bruyantes, sales, en réparations ou simplement closes à la circulation par suite de constructions en hauteur ou en profondeur, tout ceci restera longtemps présent aux yeux du souvenir des touristes qui nous visitent en ce moment. Mais il n'est pas question de les mettre dans sa poche, ces souvenirs, pour les apporter chez soi.

Heureusement que pour conserver un souvenir tangible du voyage, il y a les boutiques de cadeaux les petits magasins de souvenirs. Les touristes y font volontiers un arrêt. L'un de ceux-ci ouvre à sept heures et demie du matin pour fermer à dix heures p.m. On sait que les touristes, les Américains surtout, se lèvent tôt et on les voit déambuler rue Sainte-Catherine dès huit h. du matin.

On les reconnaît facilement à leurs pas perdus, à leur démarche lente, à leur stop devant les vitrines. A propos il y a un phénomène du stop aux vitrines. Les passants vont affairés, pressés : tout à coup vous décidez de regarder un objet en montre. A parier dix contre un qu'au bout de trois minutes, surtout si vous êtes à une heure d'affluence, vous aurez autour de vous cinq ou six personnes qui veulent voir ce que vous regardez.

Pour le bénéfice des passants, les vitrines de boutiques de cadeaux sont ordinairement garnies jusqu'au plafond et tous les menus objets qui y fourmillent incitent à l'achat. Ils sont à prix populaires et pour un dollar ou deux on peut s'y procurer des articles qui en valent la peine.

Certains autres ne valent rien du point de vue esthétique mais comment chicaner après ces jours et ces nuits de chaleur épaisse. Soyons bon prince et disons que parmi eux il en est qui attirent l'oeil de par leur ridicule même. Et ils se vendent bien, nous dit-on. Grotesques mais drôles, c'est défendable. Il en va ainsi pour ce couple baroque, Adam et Eve, rebutant au premier abord mais qui finit par provoquer le rire des passants par leur parodie même.

Ce sont deux poupées (!) de plâtre hautes de six pouces. Certains marchands leur ont collé l'étiquette Montréal sur le ventre mais si vous leur regardez le dessous des pieds, vous lirez Japan.

Quand on pense aux Japonais si raffinés, aimant les choses délicates et de bon goût et qui doivent laisser sortir ces petites horreurs pour satisfaire au mauvais goût de l'Occidental, ceci afin d'atteindre à un certain niveau de vie ! On pense alors à la fridolinade: Ce qu'il faut en faire des crocheries quand on veut arriver à son idéal.

Et pourquoi imputer certaines japonaiseries à un pays où les compagnies américaines vont s'installer parce que la main d'oeuvre y est bon marché ? Pensons à la grâce de l'éventail dont le Japonais a su faire un chef-d'oeuvre. Devant ce nouvel Adam et cette nouvelle Eve plantureuse au possible, j'ai vu des passants s'arrêter à bloquer l'entrée d'une boutique. Ce qu'ils s'amusaient. Tout à côté on pouvait voir une paysanne en porcelaine, combien visiblement enceinte et portant en légende : I should have danced all night...

On peut se demander par ailleurs si certaines têtes d'homme en cheveux faisant vraiment catin, des barbus roses ou bleus trouveront preneurs. La poupée Gobbie dit d'elle-même : Je suis fine, je suis formidable. On serait porté à en douter même si elle s'offre en porte-chance, dans sa guérite de carton, destinée au courrier, la boîte laissant une place à l'adresse du destinataire.

Sur une foule d'objets qu'ils viennent de Hong Kong, d'Angleterre, des USA ou du Japon, on colle une estampe au nom de Montréal. Cela ne dérange nullement le client qui sait à quoi s'en tenir. Toutefois plusieurs insistent pour avoir du Made in Canada.

Etant donné la modicité du coût de ces petits souvenirs il n'y faut pas chercher de trop grandes valeurs artistiques. Les symboles les plus utilisés sont la feuille d'érable, la tête d'Indien bien panachée, la gendarmerie royale. Et oui, la police montée... est montée partout quand elle n'est pas descendue de cheval ou tronquée comme un buste. Elle est sur les cartes postales format jumbo car nos cartes ont adopté la politique de grandeur, sur les fanions, les T-shirts les couteaux de scout, les ouvre-bouteilles, les verres, et va donc... Ne parlons pas de l'image de notre drapeau qui repose dans le fond des cendriers et qui sera écrasée par la foule des mégots de cigarette que nous continuerons de fumer en dépit des avertissements de danger pour la santé.

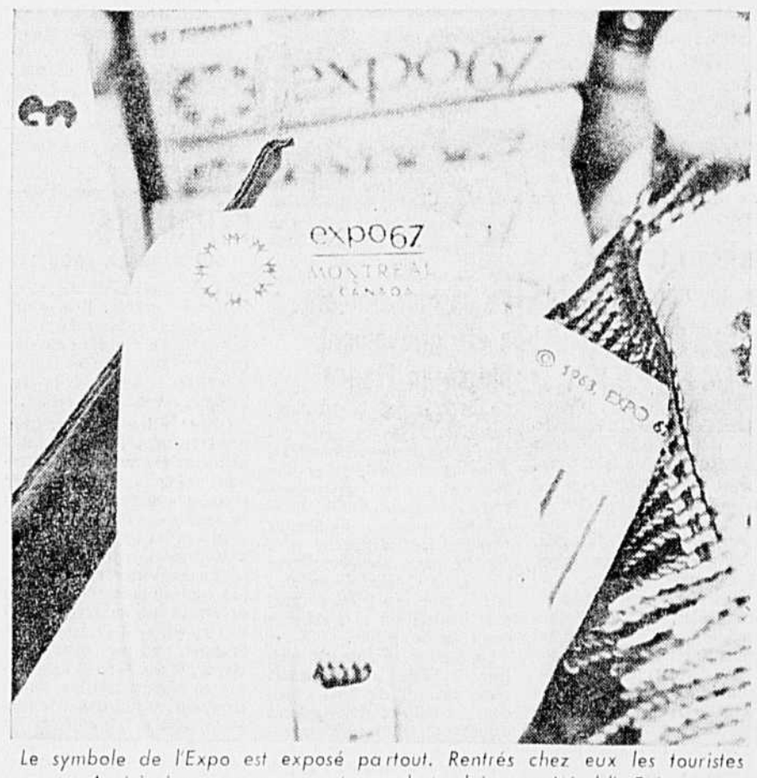
La feuille d'érable, la tête d'Indien, la police décorent les briquets, les étuis, les brosses, les sacs de voyage, les agendas, la vaisselle, les serviettes-éponge, les tomahawks, etc. On apprend la géographie du Canada sur les tabliers et les coussins, celle du monde sur un bock de bière.

De petits articles en loup marin évoquent nos régions froides dans des mini-mocassins, des mocassins grandeur nature, dans le hibou des neiges, Ookpik. Fait nouveau, le bilinguisme est à l'honneur sur plusieurs articles. Il y a de ravissantes poupées esquimaudes en cuirette blanche. Et pour agrandir l'éventail des symboles celui de l'Expo envahit tous les cadeaux et tous les souvenirs.

Il va de soi que les plus beaux qu'on puisse trouver sont ceux de notre artisanat. Mais le travail de l'artisan, s'accommode mal des prix populaires, tout comme les bijoux... de bijoux que nos artistes peuvent si bien réussir. Du moins c'est ce qu'on croit et à tort. Pour s'en convaincre il faut faire une visite à nos centrales d'artisanat. Nous irons un jour prochain.



Un autre symbole de l'épopée canadienne, la poupée esquimaude très populaire auprès des touristes.



Le symbole de l'Expo est exposé partout. Rentrés chez eux les touristes Américains ne manqueront pas de traduire par World's Fair.



Le nouvel Adam et la nouvelle Eve ont aussi leur feuille de vigne "Made in Canada".



"Panier à salade" servi à l'ancienne...

ANNONCE

Pour faire reluire la vaisselle de plastique et la verrerie employez Cow Brand

Votre verrerie et vos pièces de cristal brilleront comme des joyaux si vous les nettoyez au soda à pâte Cow Brand. Il fait disparaître les taches tenaces laissées par les oeufs, le thé ou le café.

Préparez une pâte de Cow Brand, frottez, rincez et asséchez. Un produit très efficace.

Le soda à pâte Cow Brand

BICARBONATE DE SOUDE PUR

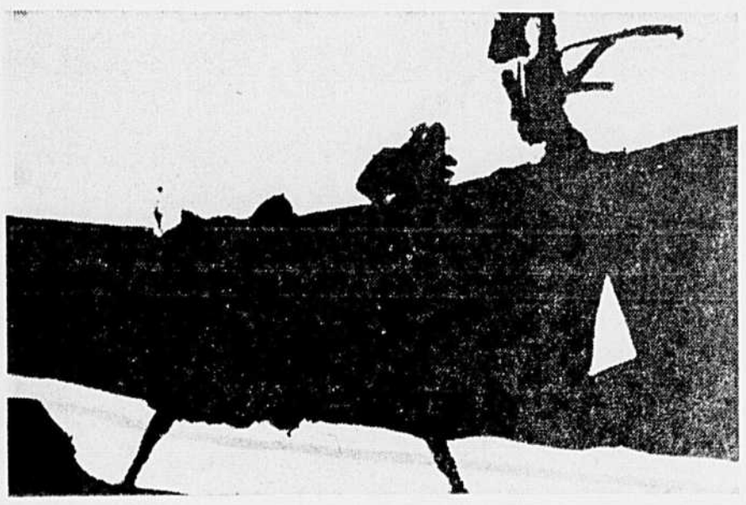
Beauté par le citron

Pour conserver la clarté et la beauté de votre teint, les propriétés nettoyantes et blanchissantes du citron vous sont indispensables. Demandez à votre pharmacien une bouteille de Jelvyn au citron, le nouveau produit qui rafraîchit la peau, utilisé par les jolies femmes du monde entier. Le Jelvyn au citron tonifie et conditionne la peau, la clarifie et lui assure une fine texture; ses excellentes qualités tonifiantes aident à faire disparaître les particules tenaces qui bouchent les pores et provoquent des imperfections de la peau; celle-ci reprend toute sa finesse et son éclat. Le Jelvyn au citron est idéal pour un nettoyage rapide de l'épiderme et le contenu de deux bouchons de Jelvyn dans votre rince final du shampooing donnera un éclat étincelant à votre chevelure. Le Jelvyn au citron est indispensable à la beauté de votre épiderme.

Peu importe l'époque...

les annonces classées de LA PRESSE étaient et sont encore le moyen le plus rapide, le plus efficace et le plus économique pour vendre, acheter ou louer quoi que ce soit. L'an dernier, plus d'un million de personnes ont eu recours aux petites annonces de LA PRESSE. Elles ne pouvaient se tromper. Essayez-les ! Composez immédiatement...

844-3711 • LES ANNONCES CLASSÉES LA PRESSE



L'assassinat de Kennedy vu par un artiste...

BOSTON, (PA) — Les fonctionnaires du nouvel immeuble fédéral de Boston sont indignés par une immense peinture abstraite installée dans le hall de l'édifice, représentant l'assassinat du président John F. Kennedy.

Il ne s'agit vraisemblablement pas de connaisseurs en art abstrait, mais ils affirment qu'ils ont ce tableau en horreur.

"C'est une horreur, personne ne sait de quoi il s'agit", a dit Mme Veronica Kotilainen. "Les gens regardent et parlent", a-t-elle ajouté.

Cette oeuvre de $25,000, de Robert Motherwell, un des plus brillants artistes américains de peintures abstraites, a été installée samedi dernier. Selon un critique, cette oeuvre en noir sur blanc "met en relief aussi puissamment que possible la brutalité du moment" soit la mort du président Kennedy à Dallas au Texas.

L'artiste, Motherwell, a intitulé son oeuvre "Elegie de la Nouvelle-Angleterre", et c'est précisément ce que représente cette peinture.

C'est à la demande de la Commission des services généraux, approuvée par la Commission des Beaux-Arts de Washington, de même que par l'architecte de l'immeuble que Motherwell a exécuté cette oeuvre.

Cao Ky demande aux nations asiatiques de contribuer à l'endiguement du communisme

MANILLE, (AFP-UPI-PA-Reuter) — Le premier ministre du Sud-Vietnam, le général Nguyen Cao Ky, a lancé un appel aujourd'hui aux nations asiatiques pour qu'elles s'unissent afin d'arrêter la marche du communisme. Il a alors accusé certaines d'entre elles de se tenir à l'écart du conflit.

Il a fait cette déclaration à Manille où il est l'invité pour trois jours du président des Philippines. Le premier ministre sud-vietnamien a constaté un manque de coordination entre les pays libres du Sud-Est asiatique et a regretté que certains pratiquent une politique d'indifférence ou à courte vue.

Pourtant, a-t-il dit, l'unité des pays du Sud-Est asiatique ajoutée à la force alliée qui combat au Vietnam suffirait à dissuader la Chine communiste de ses ambitions de conquête.

Soulignant que la France n'était plus concernée par le problème vietnamien, le général Ky a déclaré qu'elle "considérait à tort ce problème comme elle l'avait fait pour le conflit algérien".

Au cours d'une conférence de presse, le premier ministre sud-vietnamien a ajouté : "D'ici deux ans, le Sud-Vietnam sera assez fort pour poursuivre lui-même la guerre". Il a précisé que les Etats-Unis pourraient, durant cette période, retirer la plupart de leurs troupes, mais "pas toutes" cependant.

Le général a d'autre part déclaré que, au cours des deux ou trois prochaines années, le Sud-Vietnam serait capable de mettre sur pied "une véritable révolution sociale".

Il a cependant avoué qu'il ne savait pas quand la guerre pourrait prendre fin. "Il ne s'agit pas d'une guerre conventionnelle", a-t-il dit. "C'est une guerre où l'assassinat et la subversion dureront tant qu'il y aura des agents communistes sur notre territoire".

Les USA résisteront

De son côté, le président Lyndon Johnson a répété hier que les Etats-Unis résisteront jusqu'au bout à l'agression au Sud-Vietnam, mais il a affirmé qu'ils se tenaient prêts également à coopérer avec Hanoï et Pékin dans le développement du Sud-Est asiatique le jour où ils déposeront les armes.

Le chef de la Maison Blanche a fait une déclaration en ce sens alors qu'on lui présentait le "prix de la paix" annuel de l'Association des anciens combattants de la 8e division blindée.

Affirmant qu'on ne saurait réaliser la paix "en cédant à l'agression", M. Johnson a ajouté : "Il faut arrêter l'agression là où elle commence. Ou alors, elle s'étendra comme une tumeur et nous détruira tous. Nous n'avons d'autres ambitions que d'être les partenaires de ceux qui, partout dans le monde, aspirent à une vie meilleure.

J'espère qu'un jour, les dirigeants de Hanoï et de Pékin comprendront ce désir. Nous leur disons une fois de plus : aussi longtemps que l'agression continuera au Sud-Vietnam, nous la repousserons. Mais le jour où ils seront prêts à déposer les armes et à prendre les outils de la paix et du progrès, le jour où ils cesseront de molester leurs voisins, les Etats-Unis seront prêts pour leur part à fournir leur contribution dans ces tâches plus nobles et plus fructueuses".

La Maison Blanche a par ailleurs indiqué que le président Johnson attendait un rapport de l'enquête entreprise par l'armée sur les circonstances du bombardement d'un village pendant lequel 26 civils ont été tués et 114 autres blessés.

L'accusation du Cambodge

Les Etats-Unis ont minimisé aujourd'hui une accusation du Cambodge selon laquelle des avions américains ont attaqué le territoire cambodgien la semaine dernière, mettant ainsi en danger la vie des observateurs de la Commission internationale de contrôle.

Un communiqué officiel lu par un porte-parole américain à Saigon déclare en effet que "les cartes qui sont à la disposition des Etats-Unis indiquent que les deux objectifs qui ont été bombardés se trouvent à l'intérieur du territoire vietnamien".

Le communiqué ajoute : "Nous exprimons nos regrets profonds pour la perte de vies innocentes. Nous regrettons aussi que des représentants de la CIC, des diplomates en poste à Pnom Penh et d'autres observateurs se soient trouvés ainsi apparemment exposés à un danger lors de l'attaque du 2 août".

Assiégé de questions par les journalistes qui lui reprochaient l'imprécision du communiqué, le porte-parole a reconnu officieusement que les hélicoptères et les avions qui avaient participé au raid étaient des appareils américains.

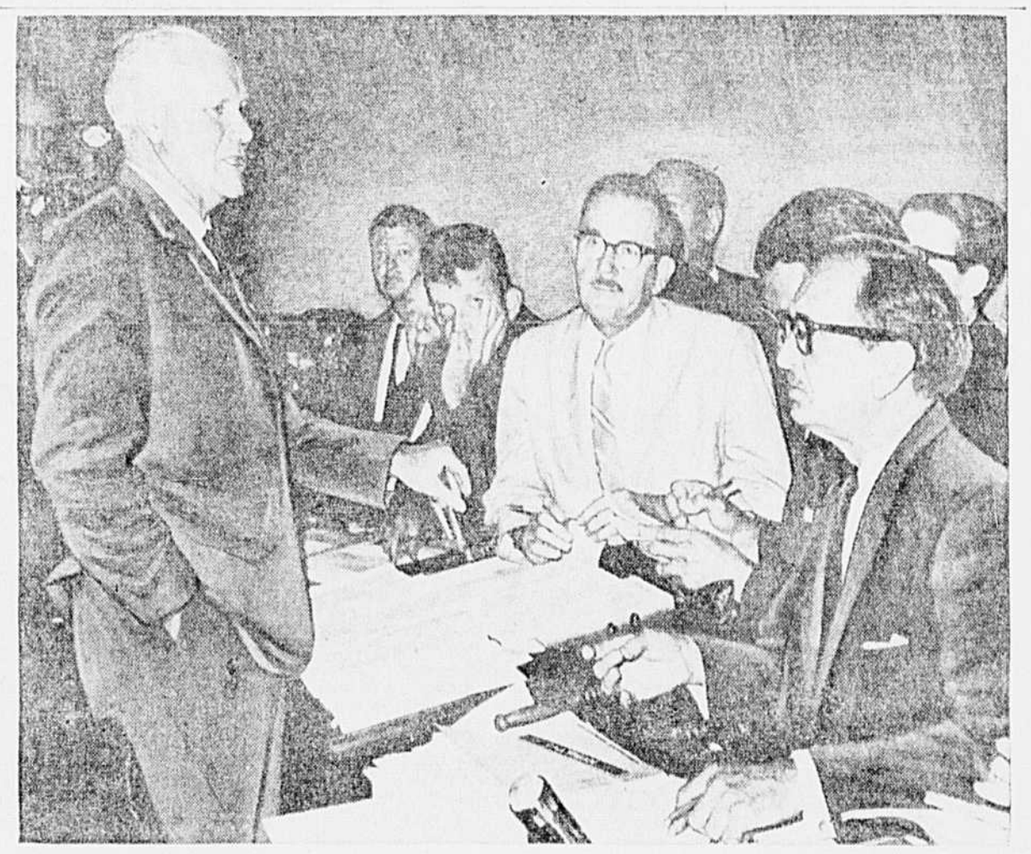
De Gaulle, émissaire de paix ?

Le président de Gaulle tenterait de rechercher la coopération du Cambodge dans une tentative de ramener la paix au Vietnam, à l'occasion de sa visite dans le pays voisin du Vietnam, à la fin du mois. Telles sont les informations fournies hier par des sources gouvernementales à Paris.

Ces mêmes sources disent que le général de Gaulle lancera son initiative de paix au cours d'un rassemblement monstre auquel il doit assister le 31 août à Pnom Penh en compagnie du prince Norodom Sihahouk, chef de l'Etat cambodgien.

Le président français demanderait alors des concessions d'ordre majeur aux Etats-Unis afin de donner plus de poids à un nouvel appel à Pékin et à Hanoï, pour qu'ils prennent part à des pourparlers de paix dans le but d'éviter un conflit mondial.

L'aviation américaine a de nouveau pilonné des installations électriques du Nord-Vietnam, hier, détruisant une centrale qui fournit 50% de l'électricité au complexe industriel Hanoï-Haiphong.



Téléphoto PA

Un moment de répit

Le représentant démocrate de la Virginie occidentale, M. Harley Staggers, président de la Commission du Commerce de la Chambre des représentants, s'entretient avec les journalistes au cours d'un moment de relâche. La Commission a approuvé hier, un projet préliminaire de loi visant à ordonner aux 35,000 mécaniciens de cinq sociétés d'aviation américaines de reprendre le travail.

Londres n'a pas l'intention de se mettre à genoux pour entrer au Marché commun

LONDRES, (PC, UPI, AFP) — Le nouveau chef de la diplomatie britannique, M. George Brown, a déclaré hier qu'il était favorable à l'idée d'entreprendre une nouvelle initiative en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun européen.

Toutefois, M. Brown a précisé, au cours d'une interview à la BBC, qu'il n'avait pas l'intention de se mettre à genoux. "Les problèmes soulevés par l'éventualité de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne sont moins aigus qu'il y a quatre ans", a-t-il ajouté. Le secrétaire au Foreign Office se référait à la tentative entreprise par le gouvernement conservateur de M. Macmillan d'adhérer au Marché commun il y a quatre ans, mais qui s'est soldée par un échec à la suite du veto de la France.

Commentant pour la première fois les affaires mondiales depuis sa nomination à la tête du Foreign Office, M. Brown a également indiqué que son orientation ne se départira pas de celle de son prédécesseur à propos du Vietnam. On sait que M. Michael Stewart, à qui M. Brown a succédé à la tête de la diplomatie britannique, s'est déclaré à plusieurs reprises un partisan de la position adoptée par les Etats-Unis au Vietnam.

Cependant, M. Brown a reconnu que l'appui accordé par la Grande-Bretagne à la politique américaine au Vietnam provoque un certain malaise au sein du parti travailliste. Mais il a ajouté, qu'à son avis, ce sens de malaise est déplacé.

Abordant les questions de l'OTAN, le nouveau ministre a déclaré que l'Alliance atlantique était d'une importance vitale pour la Grande-Bretagne. "Je ne pense pas toutefois que cela signifie que nous devrions être assujettis aux vues des Etats-Unis, mais d'une autre part il ne faut pas que l'Alliance atlantique disparaisse", a-t-il dit.

Le prédécesseur de M. Brown au Foreign Office, M. Michael Stewart, lui a succédé à la tête du ministère des Affaires économiques. Le nouveau titulaire de ce portefeuille sera responsable de l'application du projet de loi sur le blocage des salaires et des prix qui fut présenté et défendu par M. Brown aux Communes. Le projet a reçu la sanction royale aujourd'hui, obtenant ainsi force de loi.

Londres tiendra compte des intérêts du Commonwealth

LA NOUVELLE-DELHI, Inde, (Reuter) — La Grande-Bretagne a assuré l'Inde qu'elle ne se joindra pas au Marché commun européen à moins que les préférences tarifaires dont jouissent les pays du Commonwealth ne soient pleinement protégées ou compensées, a déclaré aujourd'hui le ministre indien du Commerce au Parlement de la Nouvelle-Delhi.

En réponse à une question, le ministre a déclaré qu'il avait reçu de son homologue britannique, M. Douglas Jay, des assurances formelles que la Grande-Bretagne ne chercherait à adhérer à la Communauté économique européenne que si les intérêts vitaux des pays du Commonwealth, dont l'Inde, sont sauvegardés.

En cinq ans, le mur de Berlin a fait 58 morts

BERLIN (AFP) — 58 personnes ont été tuées du 13 août 1961 au 9 août 1966 le long du mur de Berlin, a communiqué hier le sénat du gouvernement de Berlin se référant à un rapport officiel de la police.

Le rapport indique en outre que dans 1,047 cas, les soldats de "l'armée nationale populaire" est-allemande ont fait usage, durant la même période, de leurs armes et que la police ouest-berlinoise n'a riposté que 14 fois.

Washington confie à Harriman la tâche de déceler un changement d'attitude de Hanoï

NEW YORK, (PA) — Le président Johnson aurait donné instruction à M. Averell Harriman, son ambassadeur itinérant, de donner suite à tout indice, aussi faible soit-il ou quelle que soit sa provenance, d'un changement dans l'attitude négative des communistes à l'égard de l'ouverture de négociations pour mettre fin au conflit vietnamien.

Dans une dépêche de son correspondant à Washington, le "New York Times" écrit aujourd'hui que le chef de la Maison Blanche a également confié à M. Harriman la tâche de surveiller les préparatifs en vue d'arrêter la position qu'adopteront les Etats-Unis, advenant l'éventualité de telles négociations. Le journal précise toutefois qu'il n'existe aucun signe indiquant que les Nord-Vietnamiens ou leurs alliés soient prêts à entamer, dans l'avenir immédiat, des négociations à des conditions acceptables aux Etats-Unis.

En URSS, une étude objective de la Bible

MOSCOU (AFP) — Pour la première fois depuis la Révolution, une étude de la Bible, dépourvue de critiques outrées ou d'anathèmes anti-religieux vient de paraître en URSS.

Ce livre, tiré à 100,000 exemplaires, s'intitule "Histoires bibliques". C'est la traduction d'une étude faite par un écrivain polonais, Zenon Kosibovsky, qui s'est efforcé, dans un langage simple, de raconter la Bible depuis la création du monde jusqu'à la fin de l'Ancien testament.

Dans une préface, l'auteur s'attache à expliquer rationnellement ce qu'est la Bible. Il rejette, bien entendu, son explication religieuse. Se fondant sur l'archéologie et la plus ancienne histoire, il souligne que la Bible est l'oeuvre de plusieurs personnes.

C'est la première fois qu'un livre de cette sorte paraît en librairie à Moscou, où toutes les études religieuses jusqu'à présent dépeignaient la religion comme "un tissu de mensonges" ou une manifestation de propagande bourgeoise. Il existe des musées anti-religieux et des revues, comme "La sciences et la religion" qui décrivent encore tout ce qui touche à Dieu comme du charlatanisme.

Rejet du projet de saisie des sociétés d'aviation paralysées par la grève

WASHINGTON, (PA) — La Commission du commerce de la Chambre des représentants a rejeté une proposition hier, voulant que le gouvernement saisisse les cinq sociétés d'aviation paralysées par une grève depuis le 8 juillet. La Commission a ensuite entamé l'étude d'un projet de loi visant à ordonner aux 35,000 mécaniciens de reprendre le travail.

Le président Harley O. Staggers, démocrate de la Virginie occidentale, a dit que la Commission s'attend d'approuver le projet de loi aujourd'hui, et ensuite l'envoyer à la Chambre.

Cependant, le représentant John D. Dingell, démocrate du Michigan, auteur de l'amendement rejeté prévoyant la saisie, a dit qu'il n'est pas certain que la Commission approuvera le projet de loi déjà adopté par le sénat, en vertu duquel le Congrès pourrait renvoyer les mécaniciens au travail pour une durée de 30 jours, tout en autorisant le président Johnson à les retenir au travail pendant 150 autres jours. Le vote contre l'amendement de saisie de M. Dingell a été de 20 contre 11.

Les divergences d'opinion au sein de la Commission au sujet du projet de loi devant forcer les mécaniciens à reprendre le travail, question doublement délicate en cette année d'élection au Congrès, se sont manifestées ouvertement hier.

Les observateurs sont d'avis que même si la Commission termine la rédaction d'un projet de loi aujourd'hui, il y a peu d'espoir que la Chambre des représentants agisse avant la semaine prochaine.

Les racistes de Chicago se plaignent de la brutalité des policiers

CHICAGO, (PA) — "Nous voulons Sam, nous voulons Sam", scandaient une centaine de jeunes Blancs, alors qu'ils défilaient, hier soir, autour du poste de police du quartier "North Side", en protestant contre la prétendue brutalité policière exercée à l'endroit des Blancs.

Il s'agissait de Sam Joseph, un policier choisi par les jeunes manifestants comme cible de choix dans leurs protestations contre la brutalité policière. L'agent Joseph a reçu plusieurs récompenses des autorités pour son excellent travail.

En plus d'exiger l'expulsion de l'agent Joseph des rangs de la force publique, les manifestants ont réclamé l'établissement d'un bureau de revision composé de citoyens indépendants pour juger les plaintes portées contre les interventions policières.

Un porte-parole du groupe a déclaré : "La plupart des gens ne comprennent pas que nous recevons autant de coups de pied au derrière de la part des policiers que les Noirs et les Porto-Ricains."

Entre-temps, des dirigeants de la Ligue des droits civils ont déclaré avoir reçu, par télégramme, des instructions du pasteur King leur enjoignant de tenir aujourd'hui une marche pacifique dans le quartier sud-ouest.

Un professeur de l'Université de New York a déclaré hier au SCLC que l'adoption cette année du projet de loi des droits civils dans sa présente forme nuirait aux Noirs.

C'est le Dr S. H. Miller qui a fait cette déclaration à la séance de clôture du dixième congrès annuel de la Conférence pour l'influence chrétienne du Sud, mouvement pour l'égalité raciale dirigé par le pasteur Martin Luther King.

Marche à Granada

A Granada, au Mississippi, là même où se tenait le Congrès du SCLC, des Noirs ont fait de nouveau hier une marche sur le palais de Justice, peu après que les dirigeants aient interdit toute manifestation dans les limites de la ville.

La longue file de marcheurs une fois parvenue à la place, les autorités municipales leur ont présenté un exemplaire de la nouvelle ordonnance interdisant toute manifestation sur la place même. Plus de 100 policiers de patrouille de l'autoroute, gardiens de jeu et policiers municipaux se sont tenus prêts à intervenir pendant tout le défilé qui a duré une heure.

Un affront à Edward Heath

LONDRES (AFP) — M. Edward Heath, leader de l'opposition conservatrice et quinze autres personnes se sont vu refuser hier soir, l'accès à un dîner offert dans un grand hôtel londonien au général Nguyen Huu Co, vice-président du Conseil sud-vietnamien, en visite privée à Londres. Leurs cartes d'invitation n'étaient que de vulgaires photocopies.

De nombreux policiers en civil stationnaient dans les couloirs de l'hôtel et vérifiaient minutieusement les cartes d'invitation. C'est l'un d'eux qui, à la stupéfaction du chef de l'opposition, lui confisqua sa carte en déclarant qu'elle "n'était malheureusement pas en règle". La surprise passée, M. Heath a très bien pris la chose et a quitté l'hôtel.



Les Beatles s'excusent

A leur arrivée à Chicago où débute leur nouvelle tournée américaine, les Beatles ont présenté des excuses et tenté d'expliquer que John Lennon, en affirmant que les Beatles "étaient maintenant plus populaires que le Christ" n'avaient aucunement l'intention d'attaquer le christianisme. Cette déclaration a soulevé une tempête aux Etats-Unis et risquait même de compromettre le succès de leur tournée de 14 jours. Lennon a expliqué qu'il n'avait pas dit que les Beatles étaient plus grands ou meilleurs que le Christ, mais qu'il voulait dire que le christianisme, à ce qu'il avait observé, était en perte de vitesse. "Ce que nous déplorons", a ajouté Paul McCartney, un autre membre du quatuor de "chanteurs".

Trajectoire corrigée, le Lunar Orbiter se dirige droit au but

PASADENA, (AFP-UPI-PA) — La sonde spatiale "Lunar Orbiter" semble se diriger droit au but aujourd'hui après les manoeuvres de correction de trajectoire intervenues hier soir.

L'appareil de 850 livres a bien obéi aux signaux lancés depuis la terre et ses instruments d'orientation sont maintenant dirigés vers la lune comme point de repère. Ce nouveau point d'orientation est un changement au programme puisque le "Lunar Orbiter" devait se servir de l'étoile Canopus pour se diriger. Mais l'instrument qui devait servir à cette manoeuvre a refusé de fonctionner.

La principale manoeuvre surviendra maintenant dimanche matin, quand l'appareil approchera de sa cible. Les rétrofusées seront alors mises à feu afin que le laboratoire volant freine sa course de manière à s'approcher de la lune. Puis, entrant dans le champ de gravité de l'astre nocturne, le "Lunard Orbiter" commencera à orbiter autour de celui-ci.

Si tout fonctionne comme prévu, la sonde devrait s'approcher à 26 milles de la lune pour prendre 572 photos d'une bande de 3,000 milles de longueur où les Etats-Unis espèrent faire atterrir leurs premiers lunautes.

Lancement de "Gemini-Onze"

Le lancement de "Gemini-Onze" a été officiellement fixé à 9 h. 15 vendredi matin 9 septembre, a-t-on annoncé hier au Centre spatial de la NASA à Houston, Texas.

Les commandes du onzième et avant-dernier engin de la série "Gemini" seront tenues par le capitaine de frégate Charles Conrad, assisté du capitaine de corvette Richard Gordon.

Le vol "Gemini-Onze" qui durera 72 heures, sera caractérisé dès la première révolution de la cabine spatiale, par une manoeuvre de rendez-vous et d'arrimage, la plus rapide qui ait été tentée jusqu'ici, avec une fusée "Agena", mise sur orbite une heure et 37 minutes avant le lancement des cosmonautes. Les précédentes tentatives de rendez-vous et de jonction ont toujours été effectuées en trois ou quatre révolutions terrestres.

Cette expérience permettra de simuler la manoeuvre de rendez-vous que les astronautes américains de l'avenir, devront opérer en quittant la lune pour rejoindre la "cabine-mère", sur orbite lunaire, qui les ramènera sur terre.

D'autre part, au cours d'une "sortie" de 55 minutes, Richard Gordon "amarrera" le véhicule spatial à fusée-cible au moyen d'un câble long de 100 pieds. Dès que son compagnon aura regagné la cabine, le pilote Charles Conrad manoeuvrera de manière à tendre le câble, puis procédera à l'allumage des fusées de contrôle, afin d'imprimer à "Gemini-Onze" un lent mouvement de rotation autour du satellite "Agena".



Feu le billet de $2 aux USA

WASHINGTON (PA) — Le billet de $2 — qui a été longtemps le mouton noir du système monétaire américain — sera bientôt chose du passé chez nos voisins du sud.

Le département du Trésor des Etats-Unis a annoncé hier qu'il n'imprimera plus ces coupures de $2, aussi anciennes que le pays lui-même, parce qu'elles ne sont plus en demande. Les "deux" ont été délaissés par la plupart des Américains et surtout par les hommes d'affaires.

Les billets déjà imprimés seront mis en circulation, a ajouté le département du Trésor, par la Banque fédérale des réserves jusqu'à ce que les stocks soient épuisés.

Le moyenne de durée d'un billet de $2 est de six ans, ce qui montre l'usage peu fréquent qu'on en fait. Les $1 et $5 se détériorent en 18 ou 20 mois.

Pourquoi le "deux" est-il si impopulaire ?

Le Trésor américain émet plusieurs hypothèses : superstition, confusion avec les autres coupures (aux Etats-Unis les billets sont tous verts) encombrement des tiroirs-caisses où les $1, $5, $10 et $20 se trouvent à profusion. On collectionne également les coupures de $2 parce qu'on les considère comme des curiosités.

Au Canada, les billets roux de $2 sont employés aussi fréquemment que toutes les autres coupures.

La grève est terminée à Manic

Succès des élèves de 11e année malgré la grève de leurs professeurs • En page 25

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ | Montréal, vendredi 12 août 1966 / sainte Claire d'Assise / 82e année, No 186 / 3 cahiers / 36 pages / La météo : averses dispersées / Minimum 60 / Maximum 75

par Pierre O'Neil

QUEBEC — La grève de l'Hydro est terminée. Une entente de principe est survenue aux petites heures ce matin, soit vers 3 heures.

La grève avait paralysé depuis une dizaine de jours les 4,500 travailleurs des gigantesques chantiers de la société sur les rivières Manicouagan et Outardes.

On n'a pas voulu dévoiler tôt ce matin les termes de l'entente, mais on croit savoir que l'Hydro Québec a fait des concessions majeures par rapport à ses positions de départ et notamment au sujet des heures de travail, des questions pécuniaires et de la classification des employés.

Les ouvriers cependant ne rentreront pas au travail avant que leurs assemblées générales n'aient ratifié l'accord.

Aux petites heures ce matin un accrochage de dernière minute sur un article que des porte-paroles syndicaux ont qulaifié de "bizarre" avait quelque peu compromis les chances d'un règlement hâtif.

La rédaction de l'accord de principe survenu tôt ce matin a commencé au cours de l'avant-midi.

Un autre accrochage s'était produit dans le cours de la veillée vraisemblablement sur la question de la classification des employés mais les négociateurs avaient finalement réussi à s'entendre sur la question.

Les deux parties au conflit sont entrées en contact en présence du conciliateur provincial M. Claude Bender peu après l'heure du dîner hier soir et ils ont négocié durant toute la veillée.

On avait déjà commencé hier soir de mettre en branle les mécanismes par lesquels les travailleurs des chantiers de Manic et Outardes porteront un jugement sur les propositions que leur fera leur comité de négociation.

Plus d'une demi-douzaine de représentants syndicaux ont discuté hier avec quatre ou cinq représentants de l'Hydro.

Les contacts directs entre les deux parties — dont dépendait selon M. Robert Sauvé, secrétaire général de la CSN, l'issue des pourparlers — se sont produits peu après que M. Daniel Johnson eut discuté en présence de quelques-uns de ses ministres avec le président de l'Hydro M. Lessard et quelques-uns de ses plus importants conseillers.

Ces discussions n'avaient qu'une relation indirecte avec les négociations en cours.

"Nous voulions, a en effet déclaré M. Johnson à l'issue de ces entretiens, nous rendre compte que les offres de l'Hydro se situent dans le cadre d'une

Voir MANIC en page 2

Harmonie complète au sein du Parti civique – *Drapeau*

par Claude Masson

"L'harmonie la plus complète règne à l'intérieur du Parti civique et il n'y a pas le moindre indice de dissension entre M. Saulnier et moi-même ni entre les conseillers municipaux, membres du Parti civique, et le président ou moi-même. Il n'y a même pas la moindre existence de cause à un signe de scission".

Voilà comment le maire Jean Drapeau a démoli la rumeur lancée ces jours derniers voulant qu'une rupture du duo Drapeau - Saulnier survienne au cours du caucus qu'a tenu hier le Parti civique à la Villa Saint-Martin, lequel se poursuivra mercredi prochain.

Le premier magistrat a déclaré qu'il a pris connaissance de cette rumeur hier soir alors qu'il était encore en réunion avec les membres de sa formation politique et que ce fut un éclat de rire général quand il l'a apprise à ses collègues. "C'est de la pure fantaisie", a-t-il dit. D'ailleurs, la rumeur devient habituelle en temps d'élection et surtout lorsqu'une réunion à huis clos comme celle d'hier est annoncée.

La rencontre d'hier, la cinquième du genre depuis la formation du Parti civique en 1960, a porté principalement sur le programme du parti et sur les réalisations de celui-ci au cours des six dernières années, soit depuis sa naissance. Les conseillers municipaux, membres du Parti civique, en présence de l'organisateur en chef, ont scruté les programmes électoraux de 1960 et 1962. Comme a dit le maire, plusieurs conseillers ont eux-mêmes été impressionnés par le bilan des réalisations de leur propre administration. Ce bilan sera sûrement dévoilé au public durant la campagne électorale en vue du scrutin du 23 octobre prochain.

Voir HARMONIE en p. 2

Bertrand se prononce pour le mariage civil

Le ministre de la Justice du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, s'est prononcé hier pour le mariage civil de ceux qui le désirent.

Au cours d'une entrevue à la radio, M. Bertrand a précisé qu'il n'est cependant pas question de présenter immédiatement une législation en ce sens, mais que toute cette question sera étudiée par la Commission de revision du code civil.

Le ministre a ajouté que, contrairement à ce qui a été suggéré, ce ne seront pas des avocats, des juges ou des notaires qui pourront célébrer les mariages civils, mais des fonctionnaires de l'Etat provincial. Ces fonctionnaires auront d'ailleurs la tâche de conserver les registres des actes de l'Etat civil : actes de naissance, de mariage et de décès.

Sur la question du mariage civil, M. Bertrand a dit qu'il partage l'avis de l'abbé Gérard Dion, qui dans la dernière livraison du périodique "Perspectives sociales", écrivait sous le titre "Mariage civil et emmerdements inutiles" :

"Il nous semble urgent que le gouvernement prenne enfin ses responsabilités pour régler ce problème. Ce ne serait pas compliqué. Nous avons déjà suggéré que les juges soient habilités à célébrer les mariages civils pour ceux qui ne veulent que faire un mariage religieux. Discutant de cette affaire avec le bâtonnier Yves Prévost, celui-ci serait d'avis que l'on donne ce pouvoir à tous les notaires . . . Nous n'avons aucune objection à nous rallier à cette suggestion. Nous la trouvons très pratique, mais que l'on se décide à faire quelque chose. Il en va du respect de la liberté de conscience et du règlement d'une question d'ordre public qui ne peut que s'envenimer si on la laisse en suspens."

Dans le même article, l'abbé Dion soulignait que quand il avait soutenu cette position auparavant, il n'avait été ni approuvé ni condamné par l'archevêché de Québec, ce qui semble indiquer que l'autorité ecclésiastique donnerait son accord tacite à une telle solution.

D'autre part, interrogé au sujet du problème du divorce, M. Jean-Jacques Bertrand a rappelé hier que c'est là une affaire fédérale, et que la province n'a pas à s'en mêler.

Quant aux contraceptifs, sous forme de pilules ou autres, ils tombent sous le coup du Code criminel, et M. Bertrand a noté qu'il n'y a pas d'étude en cours à ce sujet au ministère de la Justice, et que par ailleurs il n'estime pas que c'est là une question prioritaire.

Une découverte éclaircirait le mystère des morts mystérieuses

NEW HAVEN, Conn. (PA) — Une découverte faite par des chercheurs américains apporte peut-être un nouvel élément de solution au mystère des nombreuses morts d'alcooliques à Québec le printemps dernier.

Une enquête, menée par le gouvernement américain pour expliquer la mort de cinq citoyens de la région de New Haven au Connecticut, a mis à jour la possibilité que le contact avec certains poisons employés pour exterminer les bestioles nuisibles soit mortel pour les alcooliques.

Dans un rapport remis hier, la Division de la taxe sur l'alcool et le tabac du Service du revenu émet l'hypothèse que l'alcool dans le sang augmente la sensibilité aux produits toxiques.

Les enquêteurs en sont arrivés à cette conclusion en constatant que, dans les cinq cas étudiés, les seuls facteurs communs étaient l'usage de boissons alcooliques et la présence autour de la victime de produits toxiques. Par exemple, une des victimes buvait beaucoup de bière et avait fréquenté, peu avant sa mort, une taverne dans laquelle un exterminateur professionnel était en train de travailler.

Symptômes

Les symptômes manifestés par les cinq victimes, qui mouraient environ deux jours après leur apparition, sont la léthargie, la soif, la fièvre, la perte de l'appétit, la nausée, le vomissement, la diarrhée, la salivation, la transpiration, la faiblesse musculaire, la paralysie, la perte de conscience et le coma.

Les médecins légistes ont découvert que les victimes avaient des lésions au foie, aux reins et au cerveau.



photo Michel Gratel, LA PRESSE

Drapeau : les rumeurs de dissension ont été accueillies par un éclat de rire de la part de mes collègues.

Sous prétexte d'exiger l'égalité, les séparatistes cherchent en fait à dominer les autres groupes

— Le ministre des Postes Jean-Pierre Côté fait la comparaison avec les Noirs des USA

"Les séparatistes québécois qui prétendent réclamer des droits égaux pour les Canadiens français cherchent en fait à dominer les autres groupes ethniques et bâtir leur propre petit royaume" a déclaré hier à Saint-Lambert, le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté.

Présidant à l'inauguration d'une nouvelle station postale, M. Côté a dit qu'il existait une dangereuse similitude entre les conflits raciaux aux Etats-Unis et le malaise qui persiste au Canada.

"Aux Etats-Unis, a-t-il dit, il faut remarquer que dans cette bataille raciale, certaines personnes visent non pas l'égalité mais la suprématie des Noirs. Nous aussi, au Canada, nous avons nos extrémistes, dont l'objectif est de dominer les autres groupes en établissant leur propre petit royaume"

Selon le ministre fédéral, seul le faible se laisse aller à la solitude et au rêve. Dans le contexte canadien actuel, les faibles ce sont les séparatistes. "Egalité, a-t-il ajouté, implique qu'il existe quelque chose de commun entre deux groupes et dans le cas présent ce quelque chose est la bataille qui se livre au sein d'une communauté unie".

"Si les séparatistes obtiennent ce qu'ils réclament, a-t-il ajouté, il deviendront égaux, certainement, mais égaux, uniquement à ce dont leur imagination les a fait rêver. Pour eux, égalité est synonyme de domination."

Voir SEPARATISTE en page 2

Paul VI recommande aux évêques et aux curés de prendre leur retraite avant 75 ans

CITE DU VATICAN (AFP) — Les évêques et les curés de paroisse devront à l'avenir prendre leur retraite à l'âge de 75 ans. C'est ce qu'indique aujourd'hui un "motu proprio" du pape sur la fonction pastorale des évêques.

Ce texte, publié sous le titre "Ecclesiae sanctae", suggère des modifications qui n'ont qu'un caractère "expérimental", précise Mgr Felici. Il a pour fin l'application des décrets conciliaires sur la fonction pastorale, la vie des prêtres, la rénovation de la vie religieuse et de l'activité missionnaire de l'église.

Les évêques et les curés de paroisse sont, en particulier, priés de démissionner "au plus tard" à 75 ans, ce qui généralise le principe de la limite d'âge dans la vie ecclésiastique, que Jean XXIII a introduit pour certains postes de Curie.

La nomination des évêques restant réservée au pape, sauf pour les pasteurs des églises orientales, qui sont désignés par les Synodes locaux, une nouvelle procédure est introduite par le "motu proprio" qui accorde aux conférences épiscopales la faculté de désigner des candidats pour les diocèses vacants. Cela, en ver-

Voir PAUL VI en page 2

Dix pays condamnent le LSD

GENEVE, Suisse (Reuter) — Des experts en stupéfiants, provenant de dix pays, et actuellement en congrès à Genève, ont condamné, à l'unanimité, aujourd'hui, le recours au LSD à d'autres fins que médicales et scientifiques.

La Commission des Nations unies chargée de s'occuper des drogues qui ne sont pas réglementées internationalement, a également encouragé les gouvernements à "prendre immédiatement des mesures pour réglementer sévèrement la production de la drogue LSD ou de substances provoquant des effets similaires".

La motion votée par la Commission décrit "l'abus croissant qu'on fait du LSD, et les graves dangers que cet abus entraine pour la santé et la sécurité au double plan de l'individu et de la société".

Les membres de cette Commission (mise sur pied à la recommandation de l'Office des Nations unies qui s'intéresse aux drogues et aux toxiques) sont le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Inde, le Japon, le Mexique, la Russie, la République arabe unie et la Grande-Bretagne.

La Commission est également composée de représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Bureau central permanent des narcotiques et de l'Office pour la lutte con-

Voir PAYS en page 2

Des enseignants ont la primeur du Livre blanc sur le Règlement no 1

Une centaine d'enseignants, membres de la Corporation des Enseignants du Québec, ont eu, cette semaine, la primeur du Livre blanc sur le Règlement no 1. "L'action pédagogique des associations d'enseignants en regard de l'application du Règlement no 1" est, en effet, le thème de cette session d'étude pédagogique qui les réunit, pour une semaine, à l'Institut coopératif Desjardins à Lévis.

Ce Livre blanc porte le titre : "L'Ecole coopérative : polyvalente et progrès continu." Comme le soulignait le directeur du Service pédagogique de la CEQ, il s'agit d'une édition spécialement tirée à l'intention des participants. M. Fernand Toussaint a tenu à préciser que le document est encore confidentiel, car la version définitive ne doit sortir des presses qu'à la fin de septembre.

En présentant aux participants, ce qu'il a qualifié de version "officieuse" du document, M. Arthur Tremblay, sous-ministre à l'Education, a expliqué que par ce geste, le ministère voulait manifester sa volonté de collaborer étroitement avec les organismes qui s'engagent dans l'application des projets ministériels.

"Le Règlement no 1, déclara-t-il, laisse tant de place à

Voir LIVRE BLANC page 2

La journée du général Allard :
Textes et photos en page 22

La Corée du Nord secoue la tutelle de Pékin

TOKYO (PA) — La Corée du Nord a rompu aujourd'hui ses liens avec la politique de Pékin en déclarant son indépendance à l'intérieur du mouvement communiste mondial.

"Il ne peut y avoir de parti supérieur, de parti inférieur, ou encore, un parti qui donne des ordres et l'autre qui en reçoit", écrit le journal officiel du parti communiste nord-coréen, **Rodong Shinmoon.** "Un pays où a triomphé le parti ne peut pas, à lui seul, servir de centre de la révolution mondiale et se présenter comme parti principal", ajoute-t-il.

La déclaration fait également état d'une purge parmi les membres du parti, coupables de "servilisme" à l'égard des théories promulguées par certaines grandes puissances communistes qu'on omet de nommer. Elle s'en prend, à la fois, au communisme chinois et au communisme soviétique, mais la critique la plus acerbe est dirigée contre les Chinois, lesquels se considèrent comme seuls véritables défenseurs de l'orthodoxie communiste.

La déclaration équivaut presque à une rupture totale des liens de stratégie globale qui relient Pyongyang à Pékin, liens qui s'étaient progressivement relâchés ces derniers mois. Elle oriente également les Nord-Coréens vers certaines tendances, surtout illustrées par la Roumanie, et qui vont dans le sens de l'indépendance et du nationalisme à l'intérieur du monde communiste.

"Tout communiste ou militant du parti peut et doit concevoir indépendemment sa politique", dit encore le quotidien. "La révolution ne peut être ni emportée ni importée. Bien sûr, dans chaque pays, la révolution s'opère conjointement avec la révolution mondiale et elle est motivée par des facteurs internationaux. Si important que soit, toutefois, l'appui venu de l'extérieur, il ne joue qu'un rôle secondaire".

L'influence chinoise s'exerça d'une façon souveraine sur les Nord-Coréens lorsqu'un million de "volontaires" chinois participèrent à la guerre de Corée au début des années cinquante. Mais les relations ont commencé à s'affaiblir lorsque éclata l'âpre conflit sino-soviétique.

Ce fut, dès lors, la course à la prédominance, les Chinois accusant volontiers les Soviétiques de traitrise à l'égard du mouvement communiste. Or, comme les Coréens du Nord, à l'instar des Nord-Vietnamiens, ont une lourde dette de reconnaissance à l'égard de Moscou, ils ont cru bon et plus sage, semble-t-il, d'adopter une attitude de neutralité et de ne pas prendre parti dans la querelle sino-soviétique.

La déclaration de la Corée du Nord accuse l'Union soviétique d'un manque d'enthousiasme dans son aide aux communistes vietnamiens, mais elle dénonce encore plus fermement le refus de la Chine de former, avec les Russes, un front uni pour aider les communistes vietnamiens.

La première urgence, dit **Rodong Shinmoon,** est de rallier tous les anti-impérialistes contre les Etats-Unis. "Pour en venir à une action conjointe et un front uni du monde anti-impérialiste, dit le journal, il faut chercher un terrain commun : c'est la question fondamentale qui surclasse toutes les autres à ce moment-ci."

Demain, dans

le magazine de LA PRESSE

Que fera le ministre J.-J. Bertrand ?

•

Souvenirs : la grippe espagnole

SOMMAIRE

Annonces classées / 26 à 35
Bandes dessinées / 6
Courrier "Que faire ?" / 12
Décès, naissances, etc. / 22
Editorial / 4
Education / 36
Finance / 20, 21
Horoscope / 7
Mots croisés / 27
Navigation / 7
Nouvelles internationales / 13
Nouvelles nationales / 25
Radio et télévision / 8
Spectacles et concerts / 18, 19
Sports / 14 à 17, 23
Tribunaux / 24
Vie dans les parcs / 6
Vie féminine / 10 à 12
Vie mondaine / 11

CKAC 73

Le contre-admiral Landymore craignait une diminution progressive du personnel de la Marine

HALIFAX (PC) — Le contre-amiral William Landymore a rendu publique aujourd'hui la version intégrale (non censurée) du rapport qu'il devait présenter devant les membres du comité parlementaire sur la Défense en rapport avec la diminution progressive des effectifs de la marine canadienne. Ce mémoire intégral devait être présenté le 23 juin au cours d'une réunion à huis clos du comité.

Il ressort de cette "version originale" du mémoire préparé par le contre-amiral Landymore, qui a été démis de ses fonctions depuis, que le Commandement des forces maritimes s'inquiétait sérieusement de la diminution progressive du personnel de la Marine et qu'on craignait les répercussions possibles d'une situation de fait dont la gravité avait été largement amoindrie dans le document officiel.

M. Landymore voulait, par exemple, dire aux membres du comité parlementaire :

"Je suis désespérément à cours de personnel pour remplir mes engagements".

Le texte de cette partie du mémoire fut changé à la demande du ministre de la Défense, M. Hellyer, et devint :

"Nous passons par une période où nous devons faire face à une carence de personnel pour remplir nos engagements immédiats".

Dans son mémoire, le contre-amiral rendait partiellement responsable de cette carence de personnel, la politique d'unification des trois armes du gouvernement libéral.

M. Landymore a dit qu'il avait littéralement "bombardé" d'appels téléphoniques les quartiers généraux de la Défense, et ce depuis novembre 1964, afin d'informer les personnes en place d'une lente dégradation du moral des troupes par suite, en particulier, de la partie du processus d'unification ayant pour effet de faire perdre aux forces armées leur propre identité et aux hommes, leurs grades et leurs costumes.

M. Landymore s'est rendu devant le comité parlementaire "armé" d'une série d'informations et graphiques destinés à démontrer sa thèse. Les graphiques voulaient établir un lien de cause à effet entre cette dégradation du moral des troupes et la diminution progressive du personnel des forces armées.

Depuis sa prise de position devant le comité parlementaire et la "démission" des jours qui suivirent, M. Landymore a dit avoir dû répondre à des "centaines de lettres" émanant de personnes appuyant ses prétentions concernant l'unification des trois armes.

M. Landymore a également révélé avoir reçu des "offres politiques" dont il n'a pas voulu préciser la nature.

Johnson répète qu'il faut mettre de l'ordre dans les dépenses salariales de l'Etat

par Claude Turcotte

QUEBEC — En révélant que l'on étudiait la possibilité de "rétrécir le fossé entre l'Hydro-Québec et le gouvernement", le premier ministre, M. Daniel Johnson, a de nouveau indiqué que le gouvernement songeait à exercer un contrôle plus efficace sur un montant de $650 millions payés indirectement en salaires par l'Etat.

Une telle mesure, que M. Johnson appelle une politique salariale, toucherait en définitive le gouvernement lui-même et toutes les régies dépendantes de l'Etat, y compris les commissions scolaires et les hôpitaux.

C'est précisément au cours de la grève des hôpitaux que le premier ministre a mentionné plus d'une fois la nécessité de "mettre de l'ordre" dans les dépenses de salaires, qui accaparent $900 millions, soit la moitié du budget annuel de la province.

M. Johnson a insisté sur le fait que l'Assemblée législative ne contrôlait, directement, que $250 millions.

"Il reste $650 millions en salaires dont nous n'avons pas de contrôle efficace, direct", a ajouté hier le chef du gouvernement, quelques instants après avoir rencontré les principaux représentants de l'Hydro-Québec, pour discuter de la grève de Manicouagan.

Tous les organismes, qui reçoivent de l'argent de l'Etat pour payer des salaires, seraient touchés par cette politique. M. Johnson a mentionné à titre d'exemple l'Hydro-Québec, les commissions scolaires, les hôpitaux, l'Office des autoroutes, la Régie des alcools, les institutions de bien-être, etc . . .

Précisément, le premier ministre a fait la déclaration suivante :

"On songe à établir une politique salariale. Pour ça, il faut des hommes bien entraînés, bien qualifiés, qui vont négocier, et d'autres qui verront à l'application des conventions collectives.

"Il faut absolument établir en toute vitesse un bureau de recherches, qui va produire toutes les statistiques, les études de tâches, la jurisprudence nationale ou internationale sur les bénéfices marginaux, l'indexation des salaires par rapport au coût de la vie; étudier la portée des salaires et la législation complémentaire comme par exemple les allocations familiales et autres allocations du gouvernement provincial ou fédéral.

"En somme, il faut avoir de l'ordre là-dedans. Et vous soupçonnez bien qu'on s'en va vers un ministère de la fonction publique. C'est un des projets qui nous préoccupent le plus, et sur lequel on travaille déjà.

"Donc, on songe à intégrer ces organismes, d'abord dans une politique salariale, à établir un centre de coopération et de coordination.

"Et peut-être qu'on en viendra à faire comme dans d'autres provinces, c'est-à-dire avoir un représentant du gouvernement, qui sera membre de ces régies".

Les journalistes ont alors voulu savoir si cette orientation n'allait pas constituer une menace à l'autonomie de ces organismes, particulièrement les commissions scolaires et les hôpitaux.

Le premier ministre a répondu : "Ça, c'est le dernier degré. On commencerait d'abord par mettre de l'ordre dans notre maison".

Cette planification des dépenses du gouvernement en matière de salaires a été l'explication du premier ministre, à l'affirmation qu'il avait d'abord faite, à savoir que le gouvernement songeait à rétrécir le fossé entre l'Hydro-Québec et l'Etat.

Ottawa : trois enquêtes parallèles

OTTAWA. — On prévoit actuellement que trois enquêtes parallèles et simultanées seront entreprises sur l'effondrement du pont Heron, à Ottawa, où huit ouvriers ont été tués et 57 blessés, dont 36 sont encore hospitalisés. Parmi ces derniers, deux sont encore dans un état critique selon les autorités médicales. Il s'agit de Domino Charette, 53 ans, de Buckingham, Québec, et Gilles Galipeau, 18 ans, d'Ottawa.

La première enquête sera non gouvernementale et sera entreprise par une société d'ingénieurs-conseils. Elle portera surtout sur l'aspect technique de l'accident.

La seconde sera une enquête officielle du gouvernement ontarien et sera présidée par le coroner en chef de la province, le Dr H. B. Cotman qui arrive aujourd'hui à Ottawa.

La troisième enquête est déjà commencée; il s'agit de celle que mène l'entrepreneur chargé de la construction du pont Heron, la société O. J. Gaffney Limited, de Stratford, Ontario.

Le maire Don Reid et les représentants de la compagnie M. M. Dillon Ltd., ingénieurs-conseil, ont refusé de donner tout commentaire sur les causes probables de la tragédie.

Toutefois, un représentant de la firme responsable des devis de construction du pont en question, M. J. H. Kearny a raconté aux journalistes une version de la tragédie qui ajoute à l'accident un caractère pour le moins inusité.

Selon M. Kearny, les ouvriers étaient en train, mercredi dernier, d'étendre une seconde couche de béton par-dessus une première épaisseur, coulée 28 jours auparavant, lorsque cette dernière s'est soulevée comme une crêpe, entre deux colonnes, entraînant tout le monde dans une chute de 60 pieds.

Après qu'il eut fait part de cette version des faits aux journalistes, M. Kearny et les autres responsables du projet qui l'accompagnaient quittèrent la salle. Le maire d'Ottawa, qui avait convoqué la conférence de presse, intervint lui-même pour expliquer que ses invités ne pouvaient répondre aux nombreuses autres questions que désiraient leur poser les journalistes présents. "Il faudra, a-t-il dit, attendre l'enquête officielle".

Plusieurs organismes mèneront d'ailleurs leur propre enquête au sujet de cette tragédie. On a enregistré plusieurs accidents du même genre depuis quelques années au Canada, ce qui n'a pas manqué d'alarmer certains groupements.

A Ottawa, le président du Conseil du Travail, M. Claude Jodoin a lancé un appel en faveur d'un changement radical des règlements de sécurité sur les chantiers de construction.

"Ce tragique accident, a-t-il dit, qui a fait de nombreux morts et plusieurs blessés nous montre le besoin d'un changement radical dans les règlements de sécurité et leur mise en application dans l'industrie de la construction.

M. Jodoin a souligné que cet accident est le deuxième du genre à se produire en moins d'un an dans la capitale canadienne. Le 31 mars dernier l'effondrement d'un édifice en construction a fait un mort et 40 blessés.

Le CTC, a poursuivi le président de la centrale ouvrière, croit que la vie et la sécurité des travailleurs sont de toute première importance. Sans imputer la responsabilité de cet accident à qui que ce soit, il semble évident que l'on doive procéder à de fréquentes et rigoureuses inspections de sécurité afin d'empêcher d'autres tragédies du genre de se produire."

HARMONIE

SUITE DE LA PAGE 1

De nouveau mercredi

Le caucus — que le maire préfère de beaucoup appeler un congrès — a débuté mercredi matin à huit heures et s'est terminé vers 11 h. 30 du soir; il se poursuivra mercredi prochain, au même endroit, à deux heures de l'après-midi. Cette seconde session d'étude sera consacré surtout à la praéparation du programme électoral en vue de la prochaine élection.

"La substance du programme électoral pour l'élection d'octobre sera mise au point mercredi". Il s'agira de promesses encore plus réalistes qu'en 1960 et 1962, comme l'a laissé entendre hier le leader du Parti civique.

On y abordera vraisemblablement les sujets suivants : les festivités qui accompagneront l'inauguration du métro une semaine avant le scrutin, la nomination d'un whip par suite de la démission à ce poste du conseiller Paul-Emile Sauvageau (qui est devenu conseiller indépendant à la suite de son élection comme député UN le 5 juin dernier), la décision de présenter ou non des candidats contre les conseillers municipaux indépendants.

Questionné par le représentant de LA PRESSE à savoir si tous les conseillers actuels, membres du Parti civique, poseront de nouveau leur candidature, M. Drapeau n'a pu fournir de réponse, car cette question sera aussi à l'ordre du jour des entretiens de mercredi prochain.

PAUL VI

SUITE DE LA PAGE 1

tu du principe qui veut que les pasteurs soient agréés par les fidèles.

La fonction des évêques auxiliaires est revalorisée par le "motu proprio" qui établit que ce sont ces prélats qui, dorénavant, seront chargés des attributions des Vicaires généraux, lesquels pouvaient être, dans le passé, de simples prêtres dont les auxiliaires relevaient, en cas de siège vacant. Une autre innovation consiste à créer, dans les diocèses, des "vicaires épiscopaux" qui pourront être chargés de diriger, au nom de l'évêque et avec toute son autorité, certains secteurs, tels que, par exemple, celui de l'action catholique.

MANIC

SUITE DE LA PAGE 1

politique salariale que nous voulons élaborer pour tout le secteur public, y inclus les organismes comme l'Hydro."

"Lorsque l'Hydro augmente son coût de construction, ce n'est pas une dépense d'opération, c'est une dépense capitale. Or, dans les conditions du marché actuel, très difficiles du point de vue financement", ça a une incidence qui peut avoir son importance. Dans tout notre programme d'emprunt il faut tenir compte des exigences de l'Hydro."

Le point tournant des discussions est survenu mardi et mercredi lorsque l'Hydro Québec s'est soudainement ravisé et a accordé aux grévistes sur des points majeurs presque tout ce qu'ils demandaient.

Des sources proches des négociateurs ont laissé entendre que malgré les remarques flatteuses des hommes politiques à son endroit le conciliateur n'avait été pour rien dans ce déblocage.

On croit savoir que l'Hydro a fait ces offres remarquables parce qu'elle se rendait compte que devant l'opinion publique elle devait absolument céder.

Mais on dit que ceux qui ont rédigé la proposition de l'Hydro ont été d'une finesse inouie en mesurant très exactement ce sur quoi les syndicats devaient "lâcher" et en les forçant à faire des concessions ailleurs.

L'Hydro aurait ainsi forcé les syndicats a accepter ses propositions sur les problèmes auxquels l'opinion publique est la plus sensible — heures de travail, questions monétaires, classification des employées — et à faire des concessions sur des points très techniques au sujet desquels la CSN n'aurait pu ameuter l'opinion publique.

Le gouvernement n'a pas l'intention de recourir au "dirigisme d'Etat"

— Bellemare

C'est un climat de confiance et un esprit de collaboration qui doit animer les relations patronales-ouvrières. Le gouvernement n'entend pas diriger les entreprises : l'important, pour lui, est de veiller au bien commun. Les fonctionnaires du ministère du Travail sont prêts à déployer tous les efforts possibles pour régler avec plus de rapidité les aspects administratifs des problèmes de relations industrielles.

Tels sont les principes de base qui se dégagent du message qu'émet le ministre provincial du Travail, M. Maurice Bellemare, à l'occasion de la Fête du Travail 1966.

M. Bellemare souligne que "sans une compréhension réelle entre ceux qui investissent leur capital et ceux qui fournissent leur travail, il est futile d'espérer une paix industrielle".

Le ministre déclare qu'une telle paix industrielle est indispensable au Québec s'il veut soutenir la comparaison avec ses concurrents "en productivité, en efficacité et en compétence".

M. Bellemare explique que le meilleur moyen d'en arriver à un véritable équilibre en matière de relations patronales-ouvrières est l'instauration d'un régime de négociation "fondé sur le dialogue franc et courtois".

Le ministre rappelle, par ailleurs, l'intention du gouvernement de ne pas recourir à des "moyens inspirés du dirigisme d'Etat". Il croit plutôt que les fonctions du ministre du Travail et du gouvernement consistent à "faire connaître aux employeurs et aux travailleurs la ligne de conduite qu'entend adopter le gouvernement, et surtout à leur rappeler leurs responsabilités à l'égard de la santé économique du Québec".

"Si nous dialoguons franchement, sans intérêt mesquin, sans rancoeur et sans violence, a dit M. Bellemare, nous réussirons à régler les différends au fur et à mesure qu'ils surgiront."

Dans la conclusion de son message, le ministre souhaite "à tous les travailleurs et citoyens du Québec la prospérité dans la liberté et la sagesse d'utiliser cette liberté à bon escient".

"Je crois qu'exercer un métier en véritable artisan est une fierté; que respecter les lois du travail est un devoir et que contribuer à l'essor économique, industriel et culturel du Québec est un plaisir."

Vote de grève à l'Aluminum of Canada à Kitimat

KITIMAT, C.-B. (PC) — Les employés de l'Aluminum Co. of Canada ont décidé par un vote très majoritaire de faire la grève pour appuyer leurs revendications de salaire.

Les résultats du vote tenu cette semaine sous la surveillance gouvernementale et rendus publics hier soir indiquent que 1,650 ont voté en faveur de la grève et que 196 y étaient opposés. Sur les 2,085 ouvriers ayant droit de vote, 1,875 ont voté. Vingt-neuf bulletins ont été rejetés.

Le vote autorise le comité de négociations des Métallurgistes unis d'Amérique (CTC) à donner à l'Alcan un avis de grève de 48 heures.

Un porte-parole du syndicat a déclaré cependant hier soir, que le syndicat n'a pas l'intention de donner immédiatement cet avis. Il a dit que les négociateurs du syndicat et de la compagnie se réuniraient à nouveau aujourd'hui.

Le syndicat réclame une augmentation "substantielle" de salaire ainsi que les clauses de sécurité d'emploi. Il a rejeté une offre de 55 cents d'augmentation ainsi que des bénéfices marginaux de la compagnie. Le salaire horaire de base à l'usine de Kitimat est de $2.43.

Nouveau département à l'université de Montréal

Deux départements de la faculté des Lettres de l'Université de Montréal, jusque là distincts, viennent d'être fusionnés pour former un Département de linguistique et de langues modernes.

Ce nouveau département est divisé en neuf sections : quatre d'enseignement des langues (allemand, espagnol, italien et langues slaves), un laboratoire de langues, et des sections de linguistique générale et phonétique, de linguistique appliquée, de traduction, et d'enseignement des langues secondes (français et anglais) à l'Extension Chaque section relève d'un professeur responsable.

Le département, qui emploie 28 professeurs à plein temps, sera dirigé par M. l'abbé René Charbonneau, docteur de l'Université de Strasbourg, jusqu'ici directeur du département de langues et littératures modernes, et directeur intérimaire du département de linguistique.

SEPARATISTES

SUITE DE LA PAGE 1

Les Canadiens français veulent participer à l'édification d'une nation qui prendra son rang parmi les plus grandes du monde, a dit M. Côté, et ils veulent collaborer avec quiconque poursuit cet objectif : "Ils n'ont qu'une crainte être dominés".

PAYS

SUITE DE LA PAGE 1

tre les stupéfiants de la Ligue arabe unie.

Le LSD est une drogue qui a la faculté de provoquer des hallucinations, tant sur le plan visuel qu'auditif. Il peut engendrer un énorme sentiment de bien-être, mais également un profond découragement qui peut même pousser à l'occasion ses victimes au suicide.

DECOUVERTE

SUITE DE LA PAGE 1

gie, des étourdissements, le manque de souffle, des nausées et des vomissements et finalement le coma.

A Québec, on a découvert que les tissus cardiaques des victimes de la maladie mystérieuse étaient altérés. Une enquête demandée par le gouvernement du Québec n'a pas réussi à élucider la question. Des recherches médicales internationales étudient présentement les cas de la ville de Québec et ceux, semblables, d'Omaha, au Nebraska.

Congédiement massif chez GM à Oshawa

OSHAWA. (PC) — La compagnie General Motors du Canada a annoncé hier soir qu'un nombre indéterminé d'employés ne seront pas rappelés au travail lors du début de la production des modèles 1967, le 12 septembre prochain, à ses usines d'Oshawa.

Au cours d'une rencontre avec les dirigeants de la section 222 du syndicat des Travailleurs de l'automobile, les représentants de GM ont refusé de préciser combien d'hommes seront congédiés, mais le vice-président du syndicat, M. William Harding, a déclaré que certaines indices lui permettent d'affirmer qu'environ 2,500 à 3,000 travailleurs seront touchés par la décision.

M. Harding croit que ces mises à pied découlent de ce que plusieurs modèles de Buick, Corvair et Oldsmobile ainsi que certains camions ne seront plus fabriqués au Canada par suite de l'accord de libre-échange canado-américain.

Une seconde rencontre est prévue la semaine prochaine entre le syndicat et la compagnie. Environ 16,000 travailleurs travaillent aux usines de GM à Oshawa.

Dosco ne peut se soustraire à ses obligations envers la Nouvelle-Ecosse

— Stanfield

HALIFAX (PC) — Le premier ministre Robert Stanfield a déclaré hier que la Dominion Steel and Coal Corporation (la Dosco) a des responsabilités envers la population de la Nouvelle-Ecosse et qu'elle ne peut s'y soustraire.

"Je suis convaincu, a dit le premier ministre, que Dosco ne se comportera pas en irresponsable malgré l'attitude qu'a adoptée récemment Sir Roy Dobson."

M. Stanfield faisait alors allusion à une entrevue accordée récemment par le président de Hawker-Siddeley, la compagnie-mère de Dosco, à un journaliste du "Chronicle-Herald".

Au cours de cet entretien, M. Dobson aurait déclaré que l'avenir des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse reposait "entre les mains du gouvernement". Il aurait également dit que la Dominion Steel and Coal etait disposée à vendre ses installations minières au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

"Dosco parraine l'industrie minière de cette province depuis plusieurs années, a dit le premier ministre Stanfield. Cette compagnie a des responsabilités."

Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse a rappelé qu'au moment où la compagnie A.V. Roe s'était porté acquéreur des intérêts de la Dosco "la compagnie-mère avait alors donné l'assurance qu'elle informerait le gouvernement longtemps à l'avance de ses intention en ce qui concerne l'industrie minière de la Nouvelle-Ecosse".

"M. Dobson, d'ajouter M. Sanfield, semble avoir complètement oublié ces promesses."

Depuis plusieurs mois déjà, on scrute avec la plus grande attention les possibilités d'avenir des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse.

Une commission d'enquête fut chargée d'étudier les conséquences du déclin de cette industrie et certaines sources d'information, dans la capitale fédérale, laissent entendre que le rapport final de cette commission recommande la fermeture graduelle des installations minières de la Nouvelle-Ecosse au cours d'une période de 15 ans. Le rapport de la commission d'enquête Donald n'a cependant jamais été rendu public.

Pour leur part, les mineurs ont profité d'un récent congrès annuel, à Truro, pour demander la nationalisation des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse.

M. Stanfield n'est pas d'accord sur ce point. Il croit que ce problème peut être résolu à la satisfaction générale en laissant cette industrie aux mains de l'entreprise privée. "Et je suis convaincu que nous pouvons en arriver à une solution raisonnable avec les propriétaires actuels", de conclure le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse.

Baisse des effectifs militaires au cours des deux derniers mois

OTTAWA (PC) — Malgré une hausse légère du recrutement, le nombre du personnel attaché aux forces armées canadiennes a continué de décroître au cours des deux derniers mois.

A la fin du mois de juin, les trois armes groupaient un total de 106,186 hommes, 920 de moins que deux mois auparavant. Les autorités expliquent cette diminution du nombre des soldats canadiens en soulignant qu'un nombre considérable d'anciens combattants de la deuxième guerre atteignent maintenant l'âge de la retraite.

La diminution du personnel s'établit à 39 dans la marine, 394 dans la milice et 333 dans les différents services de l'aviation canadienne.

On note cependant que le recrutement dans les forces armées a connu une hausse de cinq pour cent au cours des six premiers mois de l'année 1966.

Du premier janvier au 30 juin, les forces armées du Canada ont accueilli 4,340 recrues, comparativement à 4,135 l'an dernier.

A la fin de juin, les forces armées du Canada comptaient 106,186 hommes, dont 18,182 dans la marine, 43,330 dans l'armée et 44,674 dans l'aviation.

A la fin d'avril, la marine comptait 18,375 hommes, l'armée 43,724 et l'aviation 45,007, pour un grand total de 107,106 hommes.

LIVRE BLANC

SUITE DE LA PAGE 1

l'interprétation. Il reste un instrument de travail qu'il faut compléter par votre réflexion." Invitant les enseignants à transmettre au ministère les conclusions de leurs analyses, M. Tremblay confiait qu'elles pourraient amener de nouvelles modifications au document.

Il expliqua le retard que connaît la publication de ce Livre Blanc en disant : "Nous avons commis l'erreur durant six ou sept mois de vouloir produire un document final, sans percevoir qu'il pouvait exister diverses manières d'appliquer le Règlement no 1." Cette prise de conscience devait, par la suite, conduire le ministère à rédiger une douzaine de versions différentes.

La session d'études en cours à Lévis est organisée par le Service pédagogique de la CIQ et réduit des représentants des associations d'enseignants, des principaux d'écoles et des directeurs généraux des études. Cette année, la session cherche à provoquer une belle prise de conscience des responsabilités qui incombent aux divers groupes d'enseignants en ce qui a trait à l'application du Règlement no 1.

Au cours de son allocution inaugurale, le directeur du Service pédagogique de la CEQ, M. Fernand Toussaint a insisté, pour sa part, sur l'immense responsabilité sociale des enseignants. "Les enseignants portent en eux la responsabilité de la plus grande réforme pédagogique au Québec, déclara-t-il."

En ce sens, depuis quatre ans, les objectifs de la CEQ en matière d'action pédagogique ont toujours été la recherche d'une participation de plus en plus dynamique à l'organisation pédagogique du milieu par les conseils d'écoles, par les conseils pédagogiques au niveau des commissions scolaires.

Une nouvelle priorité

M. Toussaint déclare qu'une nouvelle réalité s'impose à eux comme une priorité réelle : l'application du réglement no 1 et l'accomplissement de la réforme scolaire.

"L'application du Règlement no 1 aura des répercussions très grandes sur l'esprit et les méthodes de notre enseignement, a-t-il poursuivi, ainsi que sur l'organisation du travail des maitres et des élèves, la conception des programmes, la conception des relations entre les professeurs eux-mêmes, avec leurs supérieurs, les parents et les commissions scolaires."

Si, de l'avis de M. Toussaint, l'application du réglement no 1 exigera une réflexion, une participation, un engagement individuels très poussés, elle supposera par-dessus tout un travail collectif véritable.

Ce n'est donc pas vers une analyse critique du Livre Blanc que s'orienteront les travaux de la session ; mais vers une recherche qui amenera les participants "à discerner avec plus de précision l'esprit et les implications du Règlement no 1, à découvrir les responsabilités qui incombent à chaque enseignant comme individu et comme groupe, à prévoir les modes de travail ou de relations entre ces groupes et surtout à chercher comment l'action pédagogique des associations de maitres peut s'orienter vers une participation active et éclairée des membres à l'égard des objectifs nouveaux." "Il s'agit, disait M. Toussaint, de chercher pourquoi et comment en faire une réalité."

Dans l'esprit du renouveau pédagogique, la session a adopté une forme nouvelle en remplaçant les exposés formels, par des groupes de recherches animés par l'équipe pédagogique de l'Institut Coopératif Desjardins.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 60

Maximum demain : 75

Bureau météorologique du Canada, Dorval.—(PC) **Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est** : nuageux avec périodes ensoleillées et quelques averses dispersées. Un peu moins frais. Vents légers. Minimum et maximum à Montréal 60 et 75, Ottawa 55 et 75, Sherbrooke 60 et 70, Ste-Agathe 55 et 70.

Régions de la Mauricie et Québec : nuageux avec quelques averses. Frais. Vents légers. Minimum et maximum à Québec 60 et 70, La Tuque 55 et 70.

Accusé de trois crimes d'incendie

Un jeune homme de 19 ans, du nom de Robert Dieumegarde, du 6750 du boul. Pie-IX, appt 36, a été inculpé de trois crimes d'incendie et d'un méfait public, hier après-midi, devant le juge Redmond Roche.

Représenté par Me Jean-Paul Parent, il a nié sa culpabilité et choisi un procès devant jury avec enquête préliminaire fixée au 18 de ce mois-ci. Il n'a pas été question de cautionnement dans son cas.

Dieumegarde a tout d'abord répondu à l'accusation de méfait, plus précisément d'avoir tenté d'induire la police à conduire une enquête sur un vol avec effraction de $50, dont il disait avoir été victime, le 1er août dernier.

De plus, il a été mis en accusation pour avoir, le 9 août, c'est ce que dit la plainte, mis le feu à des draperies et à des couvertures dans l'appartement où il est domicilié et d'avoir, de plus, la même journée, mis le feu, toujours à des draperies, dans l'appartement 30 du 6750 du boul. Pie-IX.

UN VIEUX BREUVAGE QUEBECOIS



INCROYABLE!

CHALET DE 4 PIÈCES

Chalet de style ranch, 16' x 24', en pin noueux, construit

AU LAC SAINT-DENIS

SPÉCIAL D'ÉTE

PRIX COMPLET, Y COMPRIS ERECTION



$990.

Quantité limitée

Peu de comptant, facilités de paiement.

DEVELOPPEMENT DES 4 LACS (St-Adolphe-d'Howard)

Domaines de 400 acres — 4 lacs clairs comme du cristal. Excellents pour : pêche, canotage, ski nautique. 3 plages sablonneuses. A 50 milles de Montréal, à 1 heure par l'autoroute.

PARCOURS : Autoroute (sortie 26) ou route 11 vers St-Sauveur et Morin Heights; aux feux de circulation de Morin Heights, tourner à droite vers St-Adolphe-de-Howard sur la route 30 Nord, et environ 1 mille passé la base militaire de l'A.R.C. au lac St-Denis, tourner à gauche à notre grosse enseigne "4 Lakes Development" et continuer jusqu'au bureau de vente.

VENEZ NOUS VOIR SAMEDI OU DIMANCHE

OCCUPATION EN MOINS D'UNE SEMAINE

OH LA LA!

QUELLE FIN DE SEMAINE!

Voilà ce que disent les habitués du FAR HILLS INN. Hôtel entouré de collines... 2 lacs... piscine chauffée... ski nautique... canotage... jeu de galets... golf... promenades à pied à travers les bois... salle de jeux... fine cuisine... spectacles tous les soirs... tout cela pour moins de $30 pour deux! A seulement une heure de Montréal. Venez bientôt.

FAR HILLS INN

Val-Morin, Québec 866-2219

formation des maîtres de l'enseignement technique

TROIS PROGRAMMES D'ÉTUDES

Cours d'études à plein temps comprenant des cours théoriques, des travaux pratiques, des stages industriels et pédagogiques.

DURÉE	CONDITIONS D'ADMISSION	
	Etudes antérieures	Expérience professionnelle
1 année scolaire (8 mois)	Diplôme d'études techniques ou l'équivalent.	5 ans
2 ou 3 années scolaires	Diplôme d'études techniques ou l'équivalent.	1 an

OPTIONS

Construction, mécanique, électricité, électronique, chimie industrielle, métallurgie, dessin industriel (et autres spécialités en voie d'organisation).

BOURSES

Candidat ayant moins de trois ans d'expérience industrielle : $1,200.00 par année (célibataire ou marié).
Candidat ayant trois ans et plus d'expérience industrielle : $2,500.00 par année (célibataire) ; $3,500.00 par année (marié).

PREMIÈRE ANNÉE SCOLAIRE

Du 6 septembre 1966 au 28 avril 1967.

PROSPECTUS ET FORMULAIRE SUR DEMANDE.

ÉCOLE NORMALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
9175, RUE SAINT-HUBERT, MONTRÉAL 11, P.Q.

tél. 389-5921

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 12 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 186

Les cheminots rejettent les propositions du conciliateur

La grève générale des chemins de fer semble maintenant imminente. Le président de la Fraternité des cheminots, ouvriers du transport et autres travailleurs, qui représente 21,000 employés sédentaires des Chemins de fer nationaux, a rejeté hier les recommandations du conciliateur fédéral le juge C. A. Cameron.

"Nous n'avons maintenant pas d'autre solution que de recourir à la grève", a déclaré le président M. W. J. Smith, à Ottawa.

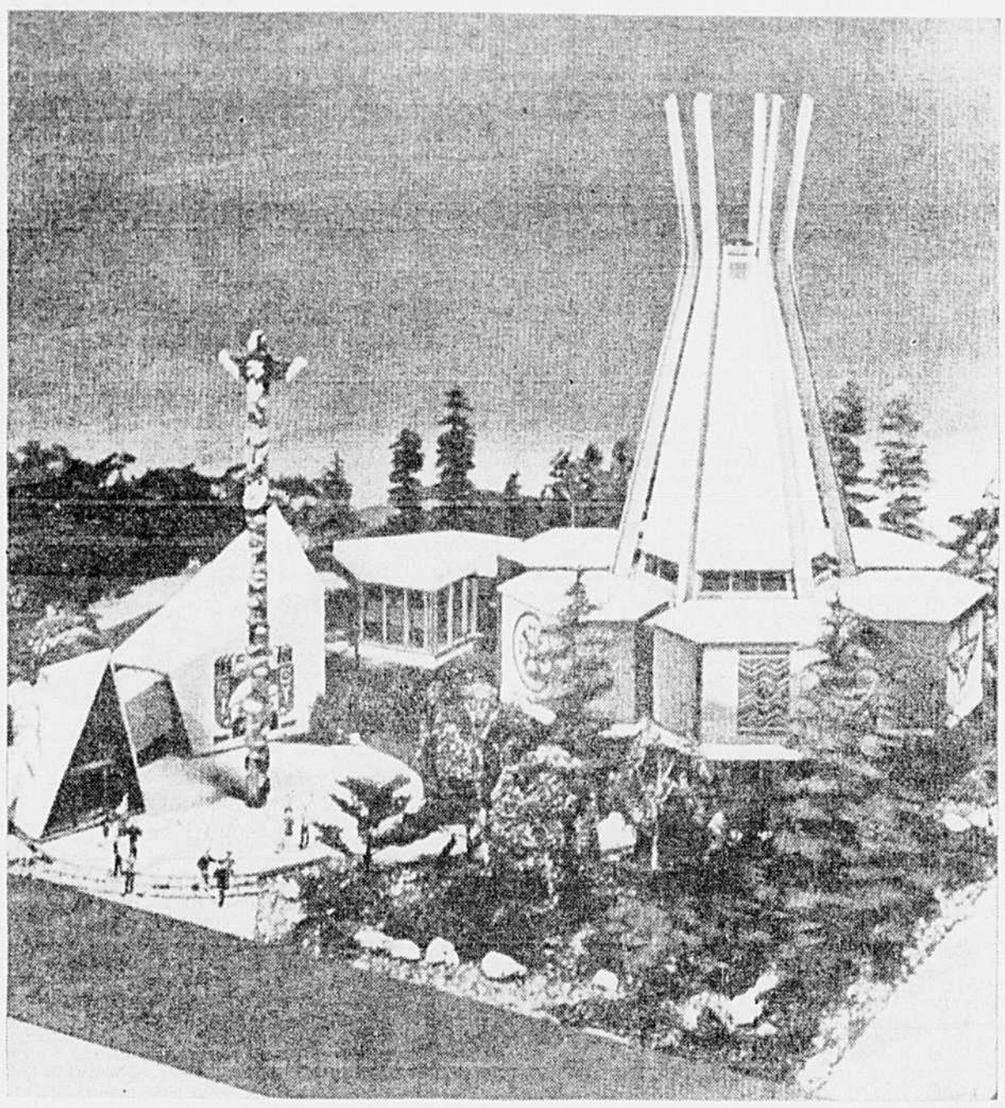
A Montréal, le négociateur en chef du syndicat, M. J.-A. Pelletier, a déclaré que les travailleurs sont "extrêmement désappointés" du rapport du juge Cameron, et qu'il ne fait aucun doute qu'ils le rejetteront en bloc.

Plus tôt, 17 syndicats représentant 77,000 cheminots avaient rejeté un rapport identique du juge Craig Munroe de Vancouver, et les leaders syndicaux craignent même le déclenchement d'une grève spontanée des 98,000 cheminots d'ici la fin du mois. Les chefs ouvriers tentent actuellement de mettre au point les préparatifs d'une grève générale, mais celle-ci ne commencerait qu'au début du mois prochain, et il est possible que les ouvriers s'impatientent d'ici là.

Moins de la moitié

Le rapport du juge Cameron, semblable en tous points à celui du juge Munroe, ne recommande qu'une augmentation de 40 cents l'heure, répartie sur une période de deux ans, alors que les négociateurs de la Fra-

Voir CHEMINOTS en page 2



Télephoto PC

Le chef indien Andrew Delisle, de la séserve de Caughnawaga, a dévoilé hier, à Ottawa, le modèle à l'échelle réduite du pavillon des Indiens du Canada à l'Expo 67. Le pavillon a été conçu avec la collaboration d'un comité national des conseils indiens et sera construit grâce à une subvention de $1 million du gouvernement fédéral. Il comprend principalement une tour stylisée, représentant un wigwam, et un immense totem. Ce sera le symbole de la lutte des Indiens pour s'adapter à la vie moderne tout en conservant l'héritage de leurs ancêtres, a dit un des chefs.

Onze morts accidentelles

Les accidents mortels se sont multipliés au Québec au cours des dernières 24 heures, causant la mort d'au moins onze personnes.

Huit victimes ont trouvé la mort dans des accidents de la circulation, un ouvrier a été tué dans un accident de travail, un employé de l'Hydro-Québec a été électrocuté et une femme a succombé à une chute d'un troisième étage.

Voici la liste des victimes :

Mme Ernest Charron, âgée de 52 ans et **Mme Nelson Robinson**, âgée de 55 ans, toutes deux de Papineauville, ont été tuées hier lorsque la voiture dans laquelle elles voyageaient a heurté un rocher, en bordure de la route, à Plaisance, 30 milles à l'est de Hull. Quatre autres personnes ont subi des blessures dans ce même accident.

M. Renà Bouffard, âgé de 40 ans, de St-Georges-Est et son neveu, **Jean-Claude Bédard**, âgé de 23 ans, de Thetford Mines, ont perdu la vie dans la collision de deux voitures sur une route secondaire près de Thetford Mines. Deux autres personnes ont subi des blessures graves dans cet accident.

Christian Jobin, âgé de 13 ans, et son frère, **Dominique**, âgé de 10 ans, domiciliés au 158 rue Mainville à Ste-Thérese de Blainville, ont perdu la vie, vers 9 h. hier soir, lorsqu'ils ont été renversés par une camionnette en bordure de la route no 11 près de l'intersection de la 16ième avenue, dans la paroisse de Ste-Thérese. Un troisième adolescent, Jacques Cire, âgé de 12 ans, n'a subi que des blessures superficielles.

M. Laurent-O. Laporte, 53 ans, domicilié rue Bellefleur, à Saint-Jean, a perdu la vie lorsque sa voiture a fait une embardée à la sortie de Chambly de l'autoroute de l'Estrie.

Mlle Danielle Villeneuve, 18 ans, du 635 rue Saint-Louis, à La Tuque, tuée dans une collision de deux automobiles sur une route secondaire de Saint-Théophile-du-Lac, près de Grand'Mère. Quatre personnes

Voir MORTS en page 9

FAITS divers

Une spectaculaire chasse à l'homme conduit les policiers dans cinq villes

Un adolescent a été appréhendé par la police de Montréal et deux autres ont réussi à prendre le large, vers 1 h. ce matin, à la suite d'une chasse à l'homme qui s'est déroulée à vive allure pendant plus de 15 minutes, conduisant les policiers dans cinq villes différentes.

La poursuite devait débuter à l'intersection des rues Cypress et Stanley, vers 12 h. 30, lorsqu'une auto-patrouille du poste no 9 a tenté de s'approcher d'une voiture de marque Pontiac Bonneville 1966, dont les trois occupants avaient une allure suspecte.

En apercevant l'auto-patrouille, les fuyards ont démarré en trombe, entraînant les policiers dans leur sillage. Montant le boul. Dorchester vers l'ouest, les fuyards ont sillonné tour à tour les rues de Montréal, Westmount, Hampstead, Côte-St-Luc et Montréal-Ouest.

Au cours de la chasse, deux des nombreuses autos-patrouille impliquées dans cette poursuite ont été mises hors d'usage, à la suite d'accidents. L'une est allée s'écraser contre une clôture, à l'intersection des rues Brock et Sherbrooke, tandis que l'autre est entrée en collision avec une automobile, à l'intersection des rues Monkland et Cavendish. Personne n'a été blessé.

La poursuite a pris fin dans Montréal-Ouest alors que l'auto poursuivie a heurté une voie ferrée du Pacifique canadien, creuvant trois pneus.

Les fuyards ont abandonné leur véhicule pour prendre la fuite à pied. L'un d'eux, que la police croit être le conducteur de la voiture, a été appréhendé quelques minutes plus tard.

Quant aux deux autres, ils sont toujours en fuite mais la police a révélé que leur arrestation ne saurait tarder.

Femme délestée d'une somme de $90

Mme Bernadette Lepage, âgée de 50 ans, du 2540 rue Moreau, a été dépouillée d'une somme de $90, vers 10 h. hier soir, par deux individus qui l'ont abordée alors qu'elle déambulait sur la place de Léry, dans l'est de la métropole.

Les malfaiteurs ont quelque peu "secoué" leur victime pour se faire remettre l'argent, mais Mme Lepage n'a pas été blessée.

Voir FAITS DIVERS en page 9



Cinquante étudiants britanniques en visite sur les chantiers de l'Expo 67

par Nicole Mongeau

Cinquante étudiants britanniques, venant de collèges de Birmingham, Bradford, Glasgow, Londres, Manchester et London Reserve, étaient de passage à Montréal, hier, dans le cadre des voyages organisés depuis plus de 18 ans par la Fondation W. H. Rhodes. Partis de Liverpool, à bord du Carinthia, ils repartiront le 26 août pour Southampton sur le Carmania.

Accompagnés de leur mentor, M. Ralph K. McCullough, ces étudiants ont d'abord visité l'Université de Montréal et l'hôtel de ville, où ils ont été reçus par le maire Jean Drapeau. Un déjeuner officiel leur était offert, hier midi, au restaurant Hélène de Champlain, par la ville de Montréal, représentée par Me Philippe Ferland.

M. Robert Shaw, commissaire général adjoint de l'Expo 67, était le conférencier invité. Il leur fit un brillant exposé des travaux en cours, des plans projetés et de l'état des réalisations. Pince-sans-rire, M. Shaw assura les jeunes que "visiter l'Expo 67 sera, l'année prochaine, l'unique façon de connaître les principaux pays avec un budget de 50 livres sterling". Il souligna également que cette manifestation importante marquera dignement le 100e anniversaire de la Confédération du Canada.

Témoins des travaux de l'Expo

A l'aide de diapositives présentées sur trois écrans différents, M. Shaw a commenté le travail accompli jusqu'à présent et expliqué en détail la participation de 70 nations, 93 compagnies privées, 4 villes, 3 Etats des Etats-Unis et 15 exhibits destinés aux réalisations de l'homme moderne. Il a assuré son auditoire qu'on sera prêt à temps et que tout avait été conçu pour plaire à chacun comme à tous les visiteurs sur le plan humain, éducatif et récréatif.

Outre le travail rigoureusement technique, on a montré aux jeunes Britanniques les travaux entrepris pour développer certains quartiers avoisinants les terrains de l'Expo, le métro, ainsi que les ponts et les voies spécialement aménagées pour le transport des visiteurs. M. Shaw a bien précisé que l'Expo 67 constituait un record dans tout ce qui s'est déjà fait dans le genre, tant par l'urgence du travail, le dévouement des équipes ou les exhibits qui seront construits. Commentant le projet "Habitat 67", le conférencier a affirmé que cette construction permanente serait à Montréal ce que la Tour Eiffel a été à Paris.

Dans l'après-midi, le groupe a visité l'Université McGill, puis l'Office national du film, où ils ont dîné avant une projection spéciale de films.

Les jeunes visiteurs sont ensuite partis pour Toronto, Hamilton, Niagara Falls, North-Bay et Ottawa où, en plus des visites organisées, on leur fera

Voir ETUDIANTS en page 9



photo LA PRESSE

L'Expo servira de tremplin au prestige du Canada

"L'exposition internationale, qui débutera en avril prochain, est une manifestation très importante pour le Canada", explique M. Robert Shaw, commissaire général adjoint de l'Expo 67 à deux jeunes étudiants, membres du groupe des voyageurs W. H. Rhodes, MM. Malcolm Sykes, de Manchester (à gauche), et Martin J. Simpson, de Bradford, Yorkshire, (à droite de M. Shaw). A l'extrême droite, le responsable du groupe, M. Ralph K. McCullough, de Manchester, Grande-Bretagne.

Mondor aurait été l'objet de menaces avant d'être tué

Omer Mondor, âgé de 19 ans, du 8950 rue St-Laurent, qui a été abattu de quatre balles de carabine alors qu'il quittait son foyer pour se rendre à son travail, mercredi matin, aurait déjà été l'objet de menaces de la part de celui que l'on soupçonne d'être son assaillant.

La mère de la victime, Mme Edith Mondor, avait même déposé une plainte à la police, le 3 août dernier, son fils lui ayant fait part des menaces qui avaient été proférées à son endroit.

A la suite de l'assassinat, Mme Mondor a révélé aux limiers qu'elle soupçonnait l'auteur des menaces, un ancien pensionnaire de la famille, d'être le meurtrier de son fils.

Selon les déclarations de Mme Mondor, son fils aurait été assassiné pour avoir refusé à plusieurs reprises de répondre à des propositions malhonnêtes. "C'est un homosexuel qui a tué mon fils parce qu'il refusait ses avances", a-t-elle prétendu.

Quelque temps après le meurtre, un individu de 28 ans s'est présenté au poste no 20, avouant être l'auteur de l'assassinat.

Depuis, il est détenu dans les cellules du quartier-général de la Sûreté de Montréal. Il sera cité comme témoin important à l'enquête du coroner qui doit s'instruire au début de la semaine prochaine sous la présidence de Me Laurin Lapointe, coroner du district de Montréal.

Le CN doit abandonner son service voyageurs entre Montréal et New York

Le Canadien national abandonnera son service voyageurs entre Montréal et New York au début de septembre.

Dans le communiqué qu'il a remis à la presse, le CN explique qu'il se voit forcé de poser ce geste parce que le "Boston and Maine Railroad" lui a fait savoir qu'à la suite d'une décision de "l'Interstate Commerce Commission", il abandonnerait son service voyageurs entre Montréal et New York.

Les derniers départs prévus sur cette ligne sont les suivants :

- Le vendredi 2 septembre, l'Ambassador (no 26), qui accomplit le trajet de jour vers New York, quittera Montréal.
- Le samedi 3 septembre, l'Ambassador (no 27), qui accomplit le trajet de jour vers Montréal, quittera New York.
- Le samedi 3 septembre, le Washingtonian (no 20), qui accomplit le trajet de nuit vers New York, quittera Montréal. — On précise que le vendredi et le samedi, 2 et 3 septembre, il n'y aura que des voitures-lits sur cette ligne.
- Le vendredi 2 septembre, le Montrealer (no 27), qui accomplit le trajet de nuit vers Montréal, quitera New York.

Le CN a également décidé d'assurer, et ce à compter du dimanche 4 septembre, un ser-

Voir TRAIN en page 9

Le Parti de la libération de Montréal passe à l'attaque: 12 questions précises

par Florian BERNARD

Le chef du Parti de la libération de Montréal, M. Gilbert Croteau, a inauguré sa campagne électorale en lion, hier, en ouvrant le feu contre l'administration Drapeau-Saulnier. Une soixantaine de ses partisans s'étaient réunis, lançant de gauche à droite les slogans du parti : "Guerre à la dictature municipale !" et "Fini le régime communiste à l'hôtel de ville !" M. Croteau, qui était en grande forme, revêtu d'un habit blanc, symbole de "l'épuration municipale", a accusé le maire Jean Drapeau d'avoir leurré la ville en accumulant des dettes colossales.

M. Croteau a ensuite posé 12 questions précises à l'administration Drapeau-Saulnier. "J'attends une réponse à ces questions dans les jours qui suivront", a-t-il dit.

En voici la teneur :

1—Qui a obligé la ville à verser une pension à M. Pacifique Plante ?

2—Pourquoi M. Mondello s'oppose-t-il à divulguer le nombre de permis refusés par la ville cette année ?

3—Comment expliquer le nombre incroyable d'entreprises qui ont fait faillite cette année à Montréal ?

4—Où sont allés les $3 millions versés à la suite de contraventions de circulation cette année ?

5—Pourquoi Montréal a-t-elle ses journalistes "favoris" à la galerie de la presse ?

6—Pourquoi ouvrir le métro juste avant l'élection et offrir gratuitement le transport durant les 7 premiers jours ?

7—Pourquoi avoir annoncé une diminution de la taxe d'eau, alors qu'il s'agissait en réalité d'une hausse ?

8—Pourquoi ne pas rendre gratuits les bains publics ?

9—Pourquoi ne pas briser le "racket" des permis de taxis ?

10—Pourquoi faire rédiger des communiqués de presse aux 327 ingénieurs de la ville ?

11—Pourquoi ne pas chauffer les rues au lieu de dépenser des fortunes à ramasser la neige ?

12—Comment se fait-il que les femmes ne peuvent pas être candidates à l'échevinage dans le parti civique ?

Par ailleurs, c'était soir de grande effervescence, hier, dans le camp des chevaliers blancs du Parti de la libération de Montréal. Ils étaient une soixantaine, réunis en "caucus", prêts à foncer courageusement dans la prochaine lutte électorale. Le chef du parti, M. Gilbert Croteau, était "à point" et sa verve ne tarissait pas. Selon l'habitude qu'on lui connaît, il a attaqué à fond de train, d'estoc et de taille, les "gros méchants" du Parti civique et de l'administration Drapeau-Saulnier.

"Dans ma vie, j'ai connu de nombreux Jean, a-t-il dit, notamment Jean XXIII, Jean Kennedy (sic), Jean Marais, Jean Lesage, Jean Diefenbaker, Jean Narrache et, finalement, Jean Drapeau. De ce dernier, j'en ai assez !"

M. Croteau a accusé le maire de Montréal de s'être retiré avec ses partisans dans une maison de retraites fermées afin de méditer sur ses péchés...

"Jusqu'ici, a dit M. Croteau, j'ai fait le rigolo volontairement afin de dérider les gens, mais à partir de maintenant, les affaires deviennent plus sérieuses. J'aurai bientôt des communications importantes à faire à la population. Je prépare à l'intention des journalistes quelques bons petits scandales !"

M. Croteau a ensuite repris ses griefs contre l'administration Drapeau-Saulnier. "C'est un véritable régime communiste. On nous impose des dictateurs. L'argent est gaspillé de façon honteuse."

Le candidat-chiropraticien a déclaré qu'il est allé à l'hôtel de ville récemment en vue d'obtenir des formules officielles de présentation pour lui et ses 48 candidats aux sièges de conseillers, mais qu'il est revenu bredouille car ces formules n'ont pas encore été imprimées. "A moins, a-t-il ajouté, que l'administration actuelle conserve ces formules pour ses propres candidats !"

M. Croteau déclare que l'ancien premier ministre, Jean Lesage, lui a écrit une longue lettre de deux pages... pour le morigéner. "Il n'est pas d'accord avec moi", dit-il.

M. Croteau a déclaré aussi que Mlle Louise Parent lui a écrit, dénonçant sa politique. "Mais ça ne fait rien, explique-t-il, j'ai tous les atouts nécessaires pour mener une dure campagne."

"J'aime les journalistes, d'ajouter le candidat, même s'ils

Voir LE PARTI en page 9



... désormais sérieux, il se met "au blanc"

Une association appuie Croteau

LA PRESSE recevait, hier, copie d'une lettre envoyée par l'Association libérale Saint-Denis-Dorion au Parti de la libération de Montréal, où il était précisé que tous les membres de l'organisme en question appuyaient sans réserve le Dr Gilbert Croteau, son parti, son programme et ses candidats.

Le document était signé par M. Charles Allard, secrétaire de l'Association. Il disait, notamment : "Tous les membres de notre association, réunis mar-

Voir ASSOCIATION en page 9

"La nut des étoiles": des artistes étudient les moyens de se faire payer

par Gilles PRATTE

Une dizaine des 125 artistes qui ont perdu de l'argent dans "La nuit des étoiles" ont répondu, hier soir, à l'invitation du sculpteur Armand Vaillancourt afin d'étudier les recours légaux pouvant être considérés.

L'avocat de Vaillancourt, M. Claude-Armand Sheppard, a émis, devant ces dix personnes réunies au salon "D" du Holiday Inn de la rue Sherbrooke, l'hypothèse que la Société Saint-Jean-Baptiste pourrait être appelées à "dégorger" les 25 pour cent qu'elle a touchés à cette occasion.

A ce sujet, le syndic qui représente les créanciers, M. Samuel Druker, a écrit à la SSJB le 25 juillet pour lui laisser savoir que les créanciers pourraient avoir des droits sur les fonds qu'elle a encaissés à l'occasion de la "Nuit des étoiles", et lui demander de ne pas s'en départir. Il n'a obtenu aucune réponse.

Me Sheppard a soutenu que la SSJB s'est conduite comme si elle avait des droits d'auteur à toucher. Elle a, a-t-il dit, touché des droits d'auteur comme le créateur de Bat-Man, mais ce n'est pas elle qui a inventé saint Jean-Baptiste.

L'avocat a reproché à la SSJB d'avoir laissé tomber les artistes, pour ensuite s'en laver les mains en comptant ses 25 p. 100.

Il est déjà assez difficile pour les artistes de gagner honnêtement (sens 18e siècle du mot)

Voir LA NUIT en page 9

leur vie, sans qu'ils aient à courir les cabinets de syndics ou d'avocats pour être payés", a commenté Me Sheppard.

L'imprésario, la banque, la caisse . . .

A son avis, il devrait être interdit à qui que ce soit de s'improviser imprésario, sans avoir au préalable obtenu les permis nécessaires et fourni des garanties suffisantes.

Toutes proportions gardées, a-t-il noté, l'imprésario se trouve dans la position d'une banque, d'une société de fiducie ou d'une caisse populaire, toutes institutions sévèrement régies par la loi. L'imprésario, lui, n'est soumis à aucune réglementation.

Pour le moment, la situation exposée hier soir par le syndic, M. Samuel Druker, est la suivante : la vente des billets a rapporté $43,000. Certains créanciers ayant été payés, il ne reste plus que $17,000 à la Société nationale de fiducie, et Germaine Dugas déclare, au nom des Productions Gernet, une dette totale de $71,000.

Pour sa part, le sculpteur Armand Vaillancourt, qui a organisé la petite rencontre d'hier soir dit perdre au moins $8,000 dans l'entreprise.

Il a été engagé pour $10,000 dont il dit n'avoir touché que $2,000, mais en fait c'est $15,000 qu'il aurait dépensé pour monter son spectacle.

Vaillancourt dit avoir utilise

SPECIAL DE CETTE SEMAINE

DELICIEUX

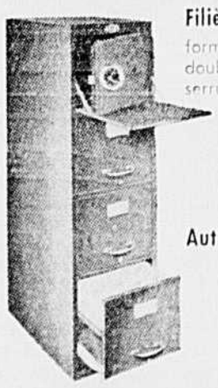
Couronnes au café danois glacés

Rég. 55¢
Spécial 45¢ ch.

En vente à la Boulangerie RBI RICHSTONE de votre voisinage.

Richstone RBI BAKERIES INC.

PROTEGEZ VOS PAPIERS IMPORTANTS



Filière à 3 tiroirs

format lettre avec voûte secrète doublement protégée par une serrure à cadran. Profondeur 18".

Prix rég. : $72.00
SPECIAL PILON : $54.95

Autre modèle

à un tiroir avec voûte sécurité

Prix rég. : $48.50
SPECIAL PILON : $36.95

F. Pilon Inc.

FOURNITURES DE BUREAU

- 750 Beaubien, 273-9501
- 800 Mt-Royal, 524-3081
- 8559 St-Laurent, 381-6261
- 851 Decarie, 748-7961
- 280 ouest, rue Saint-Jacques — 842-4171

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR connaîtront un climat non moins favorable sur le plan sentimental que sur le plan financier : les deux se soutenant d'ailleurs et se fortifiant l'un l'autre. Leur désir de rencontrer le conjoint idéal sera réalisé assez tôt dans leur vie. Ils devront toutefois surveiller une santé quelque peu fragile.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Evitez les discussions d'argent avec la personne aimée. Employez-vous à aplanir les difficultés pouvant s'élever avec vos familiers. Une question d'intérêts risque d'envenimer vos rapports avec l'un de vos collègues; veillez à ne pas y perdre.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Abstenez-vous de remarques pouvant blesser quelqu'un à qui vous devez des égards. Votre dynamisme et votre sens pratique seront stimulés. Vous serez peut-être en contact avec une personne importante; faites connaître vos idées et agissez avec assurance.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Soyez entreprenant. Les avantages que vous obtiendrez vous inciteront à l'optimisme. Faites preuve de tolérance et de compréhension à l'égard de votre entourage afin d'éviter tout risque de discussions regrettables.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Accédez aux désirs de votre conjoint. Votre attitude conciliante vous épargnera des désagréments familiaux. Ne prenez aucune décision à la légère en ce qui concerne vos affaires. Tenez-vous-en aux méthodes éprouvées et soyez prudent.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Vos rapports avec autrui seront marqués par diverses satisfactions si vous y mettez du vôtre. Soyez actif et réaliste. Ne mêlez pas les affaires et les sentiments. Suivez les conseils que vous donnera une personne plus âgée que vous.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Ne vous lancez pas dans des dépenses inutiles. Mettez tranquillement au point vos projets les plus importants. Vous aurez vraisemblablement une heureuse surprise dans le domaine sentimental.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Efforcez-vous d'agir si vous devez régler un problème professionnel. Montrez-vous prévoyant dans la conduite de vos affaires; consacrez-vous activement à l'accomplissement de vos tâches les plus urgentes. Evitez les excès de boire et de manger.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Soyez prudent dans votre travail et dans vos rapports avec vos compagnons habituels afin de vous préserver des difficultés. Ne faites pas de confidences au sujet de votre vie intime sans être certain de la loyauté de vos interlocuteurs.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Les événements vous contraindront peut-être à modifier vos projets. Si vous êtes aux prises avec des complications, faites appel à l'aide de vos amis. Consacrez-vous consciencieusement à vos obligations professionnelles.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Vous obtiendrez des résultats encourageants dans une nouvelle affaire de coeur en cours. Partagez vos loisirs avec des amis mais veillez à ne pas faire de dépenses qui dépasseraient vos possibilités. Ne vous fatiguez pas outre mesure.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Votre excès d'optimisme pourrait vous inspirer des initiatives inopportunes; réfléchissez soigneusement avant de céder à vos tentations. Il est possible que de sages décisions vous permettent d'augmenter vos gains; comportez-vous avec réalisme.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Faites preuve de souplesse, il se pourrait que des changements interviennent dans votre vie professionnelle. De grandes chances s'offriront à vous également dans le domaine sentimental; ne les laissez pas passer.

NHB arrivées et départs des navires

Nomenclature des navires amarrés dans le port de Montréal telle qu'établie à midi le 11 août par le Conseil des ports nationaux :

Hangar	Nom du navire	Catégorie	Jauge	Agents
B-1	Irish Willow	Oc	746	Transworld Shipping
3	Carinthia	Oc	11,630	Cunard Steamships
6	Gloucester City	Oc	3,031	Furness Withy & Co.
6	Cairnesk	Oc	2,456	Furness Withy & Co.
4	Elisabeth Berger	Oc	1,204	Furnese Withy & Co.
7	Silver Sea	Oc	7,873	Kerr Steamships Ltd.
9	Medicine Hat	Oc	1,483	Canadian Pacific SS
8	Athanassios K	Oc	4,459	March Shipping Ltd.
11	Vibyholm	Oc	2,010	Furness Withy & Co.
15	Rapallo	Oc	1,453	McLean Kennedy Ltd.
13	Torr Head	Oc	4,633	McLean Kennedy Ltd.
16	Klim	Oc	5,500	March Shipping Ltd.
17	Cimbria	Oc	936	March Shipping Ltd.
18	Port Jackson	Oc	5,803	M.A.N.Z. Lines Ltd.
25	Prins Casimir	Oc	1,117	Canadian Overseas
25/26	Hudson Sound	Oc	1,351	Eastern Canada Ship.
28	Fort Lauzon	Côt.	470	Agence Maritime Co.
29	Thorsdrake	Oc	5,111	Kerr Steamships Ltd.
29	Lealott	Oc	1,647	Kerr Steamships Ltd.
32	King City	Oc	2,909	Shipping Limited
34	Irish Alder	Oc	4,825	Shipping Limited
35	Transontario	Oc	4,100	B & K Shipping Ltd.
39	Sunprincess	Oc	3,038	Saguenay Shipping Co.
40	Sunrise	Oc	2,449	Saguenay Shipping Ltd.
41	Sundale	Oc	1,912	Saguenay Shipping Co.
49	Iris	Oc	4,576	Montreal Shipping Co.
50-51	Flensburg	Oc	1,428	Montreal Shipping Co.
51	Thorshope	Oc	3,100	Kerr Steamships Co.
64	French River	Fl.	3,658	Canada Steamships
66	Cabot	Côt.	3,893	Clarke Steamships Co.
68	Charny	Côt.	1,040	Clarke Steamships Co.
QUAIS				
Mackay	Chaland Pitts No 1	Fl.	——	Pitts Merits Co.
"	Chalond Pitts No 2	Fl.	——	Pitts Merits Co.
"	Angeliki P	Oc	5,894	March Shipping Ltd.
"	Consonance	Oc	7,162	Scandia Shipping Ltd.
"	Stone Lifter No 4	Fl.	185	Marine Industries Ltd.
7NO	Jalaganga	Oc	4,454	Montreal Shipping Co.
11NO	International Barge	Fl.	983	McAllister Towing Ltd.
Jetée 1	Beavercliffe Hall	Fl.	13,060	Hall Corporation Co.
18E	Clara Clausen	Oc	1,959	March Shipping Ltd.
Jetée 2	Hutchcliffe Hall	Fl.	2,637	Hall Corporation Ltd.
22E	Cyrius	Fl.	60	C. Gauthier
21E	La Madelon II	Fl.	1,175	Navigation Voyageurs
31	Elsbeth Wiards	Oc	3,237	March Shipping Ltd.
36	Irish Fir	Oc	743	McLean Kennedy Ltd.
37	Finnbirch	Oc	1,344	Canada Steamships
43SE	Salmela	Oc	5,394	Robert Reford Co.
43N	Dione	Oc	7,545	Scandia Shipping Co.
44	J. N. McWatters	Fl.	13,692	Scott Misener SS
48	Nakwa River	Oc	2,645	March Shipping Ltd.
52	Mar Ligure	Oc	6,473	Transworld Shipping
53	Nordland	Oc	4,816	March Shipping Ltd.
54SE	Blue Dolphin	Oc	4,211	Scandia Shipping Ltd.
55SE	Irini	Oc	4,462	March Shipping Ltd.
55NO	A.S. Glossbrenner	Fl.	13,324	Sutcliffe Shipping
55NO	Imperial Lachine	Fl.	694	Imperial Oil Ltd.
56SE	NGCC John Cabot	——	——	Min. des Transports
Vickers	S.M.L. No 1	Fl.	402	McAllister Towing Ltd.
"	H.M.C.S. Frazer	——	——	Marine royale
"	Mariperla	Oc	9,541	Colley Motorships Co.
58	Everetton	Fl.	3,931	Scott Misener SS
51	Salamis	Oc	5,098	McLean Kennedy Ltd.
68	Ghislain Marie	Fl.	539	Sutcliffe Shipping
71	E.G.M. Cape (chaland)	Fl.	——	McNamara Construction
71	Drague Manseau 101	Fl.	653	McNamara Construction
95	Champlain	Fl.	191	Caboteurs Unis de Qué.
102SE	Makawell	Côt.	1,551	Lakeland Tankers
102N	Imperial Verdun	Fl.	694	Imperial Oil Ltd.
103S	Colytto	Oc	5,132	McLean Kennedy Ltd.
103N	Bayshell	Fl.	590	Shell Canada Ltd.
105	Transbay	Fl.	743	Transit Tankers & Ter.
105	Elmbranch	Côt.	1,672	Branch Lines Ltd.
106-O	Hudson Transport	Côt.	2,840	Hall Corporation Ltd.
110-O	Transtream	Fl.	1,119	Transit Tankers & Ter.
MOUILLAGE				
LONGUE-POINTE				
3	Liquilady	Oc	6,395	Sealakes Services Co.
7	Kongsgaard	Oc	12,709	Federal Shipping Co.
LANORAIE				
	Don de Dieu	Fl.	12,529	Parachristidis Co.
	Westdale	Oc	5,440	Westdale Shiping
	Agawa	Fl.	5,408	R.H. Read & Co.
	Norse Transporter	Oc	9,562	Colley Motorships Co.
	Arno	Oc	5,895	Montreal Shipping Co.
	Iolcos	Oc	7,576	Sealakes Services
CONTRECOEUR				
	Skauvaag	Oc	9,000	Sutcliffe Shipping Co.

Niveau de l'eau 35'11"

Résumé : Océaniques, 51; Fluviaux, 24; Côtiers, 6.

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le Service de signalisation maritime du ministère des Transports (division du pilotage) a émis le bulletin suivant à 2 h. p.m. le 11 août :

NIVEAU DE L'EAU

Trois-Rivières

Marée haute hier : 6 h. 10 p.m. 36' 2"
Marée basse hier : 2 h. 25 p.m. 35'11"

MONTREAL à QUEBEC

Montréal (Sutherland)—Pluie légère, ouest.
Montant : 10.50 a.m. "Angelos Venizelos", 11.50 a.m. "Sunrise", 11.56 a.m. "Fort Lauzon", 12.11 p.m. "Archangelsk".
Descendant : 10.37 a.m. "Colytto", 11.18 a.m. CCGS "Vérendrye", 12.26 p.m. "Don de Dieu".

Cap St-Michel 14 — Pluie légère, ouest.
Montant : 12.25 p.m. "White Rose".

Sorel 39 — Pluie légère, nord.
Montant : 10.55 a.m. "Mont Ste-Marie", 11.20 a.m. "Geo M Carl", 12.10 p.m. "Coastal Creek".
Arrivés : 9.10 a.m. remorqueur "Geo M McKee", 9.55 a.m. remorqueur "Glenvalley" et touage.
Parti : 11.30 a.m. "Transbay".
Descendant : 8.15 a.m. "James Norris", 12.05 p.m. "Redwing", 12.25 p.m. "Frankcliffe Hall", 12.45 p.m. "Joy".
Arrivé : 10.35 a.m. CCGS "Ernest Lapointe".

Trois-Rivières 71 — Pluie légère, nord.

Batiscan 88 — Pluie légère, est.
Montant : 8 a.m. "Jean Richard" et touage "Notre-Dame des Neiges", 8.25 a.m. CCGS "Safeguarder", 11.40 a.m. "Frank A Sherman", 12.35 p.m. "John O McKellar".
Descendant : 9.05 a.m. "Maplebranch", 11.40 a.m. "Constance Bowater".

Grondines 98 — Pluie légère, est.

Québec 139 — Pluie légère, sud.
Montant : 9 a.m. "Alfred Theodor", 12.45 p.m. "T R McLagan".
Arrivés : 7.30 a.m. "Batory", 11.20 a.m. "Maj Raene".
Descendant : 8.55 a.m. "Frieda", 12.05 p.m. "Anette".

GOLFE

Québec :
Montant (attendu) : 3 p.m. "Easternshell".

Les Escoumins 123 :
Montant : 8.25 a.m. "Dioskuroi". Attendus : 9 p.m. "Marie Luise Bolten" dest. Lacs. Demain : 12.30 a.m. "Norholt" dest. Montréal, 10 a.m. "Gladys Bowater", 1 a.m. "Francisca Sartori" et "Leto".
Descendant : 7.20 a.m. "Simcoe", 7.30 a.m. "African Neptune", 7.66 a.m. "Sunwalker", 9.40 a.m. "Ternefjell", 10.10 a.m. "Luna Maersk".

EN AMONT DE MONTREAL

Côte Ste-Catherine 10 :
Descendant : 10.25 a.m. "Everetton", 11.30 a.m. "Belvoir", 1.10 p.m. "Astwi".

Beauharnois 28 :
Descendant : 8.24 a.m. "Syra", 11 a.m. "Polar Viking", 12.07 p.m. "Gulf Transport".
Montant : 8.56 a.m. "Magdeburg", 12.46 p.m. "Wiarton".

Snell Lock 72 :
Descendant : 7.51 a.m. "Konsul Schulte", 9.23 a.m. "Anna P C", 10.03 a.m. "Edwin Reith", 10.42 a.m. "C A Bennett", 12.04 p.m. "J E F Misener".

Iroquois 98 :
Descendant : 8.48 a.m. "Bro River", 12.05 p.m. "Ruth Hindman".

Cape Vincent :
Montant : 9.40 a.m. "Anina", 11.15 a.m. "Cement Karrier", 11.25 a.m. "Assyria".
Attendus : 1.15 p.m. "TransCanada", 2.30 p.m. "Anne Marie Kruger".

Toronto 294 :
Montant (arrivés) : 8.46 a.m. "Svanefjell", 10.15 a.m. "Elysia", 12.26 p.m. "Letitia".

Port Weller 298 :
Descendant : 6.38 a.m. "Collingwood", 7.53 a.m. "Imperial London", 7.55 a.m. "C W Cadwell".
Montant : 6.12 a.m. "Ridgetown", 7.12 a.m. "Tressfonn".

Port Colborne 321 :
Descendant : 6.23 a.m. "Netanya", 7.04 a.m. "Hilda Marjanne", 8.09 a.m. "Amoco Indiana", 8.41 a.m. "Cape Transport", 9.44 a.m. "Miron C", 9.21 a.m. "J A France", 10.09 a.m. "Fort St Louis".
Montant : 7.42 a.m. "Mary Nubel", 9.48 a.m. "Harpefjell".

LES PAQUEBOTS
PORT DE MONTREAL

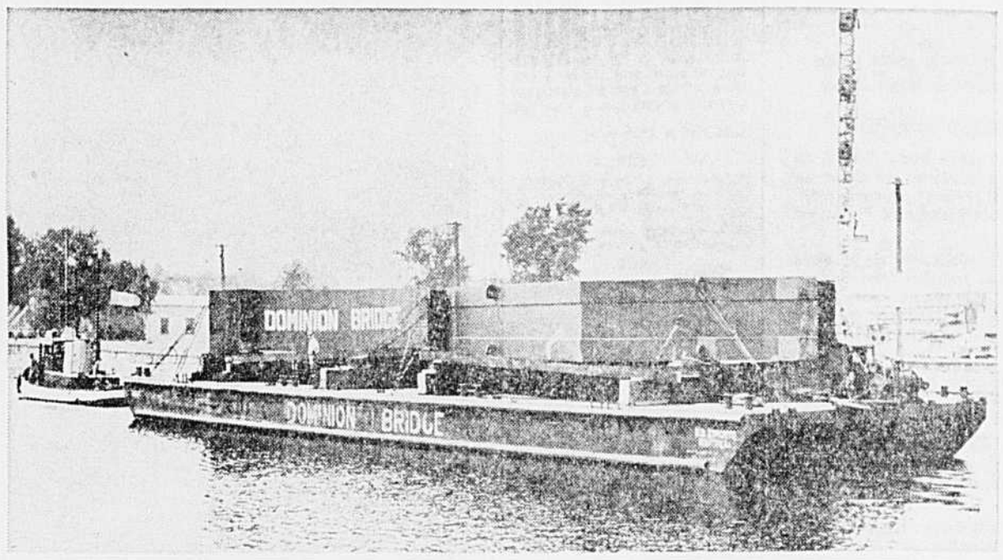
SONT ATTENDUS : le paquebot polonais "Batory", des Polish Ocean Lines, au hangar no 13, aujourd'hui, 12 août, venant de Gdynia, Copenhague et Southampton ; le paquebot "Empress of Canada", du Canadien Pacifique, au hangar no 8, lundi le 15 août, venant de Liverpool et Greenock ; le paquebot "Franconia", de la ligne Cunard, au hangar no 3, mercredi le 17 août, venant de Rotterdam, Southampton et Le Havre.

DEPARTS PREVUS : le paquebot "Carinthia", aujourd'hui, 12 août, à destination de Greenock et Liverpool ; le paquebot "Batory", mardi le 16 août, à destination de Copenhague et Gdynia ; le paquebot "Empress of Canada", mardi le 16 août, à destination de Greenock et Liverpool ; le paquebot "Franconia", vendredi le 19 août, à destination du Havre, de Southampton et de Cherbourg.

Trentième anniversaire de la Jeune chambre à Salaberry-de-Valleyfield

VALLEYFIELD (J.-D. G.) — La jeune chambre de Salaberry-de-Valleyfield célébrera l'an prochain son trentième anniversaire de fondation. Ses membres se proposent de souligner l'événement de façon tangible, en érigeant un kiosque de renseignements touristiques. Tout de même mobile, le kiosque pourra être déplacé aux endroits appropriés du secteur, surtout à l'occasion des nombreux événements qui se tiendront ici et là à l'occasion de l'exposition universelle.

Afin d'en solder le coût, les membres de la Jeune chambre offriront un ensemble de produits utiles à l'automobiliste, lors d'une vente au mois de décembre. Ils se proposent par ailleurs d'offrir un banquet auquel assisteront les présidents, qui se sont succédés à la présidence du mouvement, à Valleyfield, depuis 1937. L'événement aura lieu au mois de mars.



Vers Ottawa par voie d'eau

Un chaland apporte actuellement à Ottawa, par voie d'eau, les premières pièces d'acier qui serviront à la construction du nouveau Centre civique de la capitale fédérale, un projet de $8 millions. Les pièces lourdes ont été fabriquées à Lachine par la Dominion Bridge et mises sur le chaland dans le canal de Lachine. La Dominion Bridge doit usiner quelque 4,000 tonnes d'acier pour cette gigantesque entreprise.

La CSN demande un médiateur dans le conflit qui oppose ses membres à Dominion Ayers

La Confédération des syndicats nationaux a demandé au ministère du Travail de nommer un médiateur dans le conflit qui oppose ses affiliés à la Dominion Ayers, à Lachute. M. Alain Brabant a déclaré aujourd'hui que la demande d'un médiateur a été faite oralement lundi dernier à la suite d'un refus de la compagnie de participer à une séance de conciliation prévue pour jeudi le 4 août. M. Brabant a ajouté que le Syndicat logera une demande écrite d'ici peu de temps si le gouvernement ne nomme pas immédiatement un médiateur.

Le maire de Lachute et député du comté d'Argenteuil souhaite de tout coeur la venue d'une nouvelle entreprise d'importance dans sa localité. "Non seulement pour résoudre des problèmes économiques auxquels Lachute a à faire face comme ailleurs, mais pour faire disparaître une situation sociologique malheureuse et particulière à la ville." C'est ce qu'a affirmé hier le Dr Zoël Saindon, invité à commenter le conflit à l'usine de contreplaqués appartenant à la Dominion Ayers.

Pour le maire Saindon, la cause des malaises actuels s'explique par l'influence du principal industriel de l'endroit, M. Gilbert Ayers. La grève de ses 238 employés, cotisants à la Confédération des syndicats nationaux, est, dans son opinion, la conséquence d'une situation endémique dans le secteur de Lachute. "Cela ne peut faire autrement, d'expliquer le maire député. Lorsque la plupart des entreprises sont aux mains d'un seul homme, la population est contrainte d'accepter les conditions de travail qu'il propose ou de s'exiler. Le seul moyen de briser le féodalisme économique, à Lachute, serait l'établissement d'une nouvelle entreprise étrangère aux intérêts Ayers."

M. Ayers dirige à Lachute, outre l'usine de bois contreplaqués, une filature de lainage qui emploie près de 700 personnes et il possède des intérêts dans plusieurs autres entreprises d'ordre secondaire.

La situation à Lachute semble en effet particulière. "Comment pouvez-vous imaginer qu'une ville comme la nôtre reste au point stagnant, alors que l'évolution et le progrès économique se réalisent dans les autres secteurs du Québec ?" Le maire Saindon apporte une réponse à cette question. "La famille Ayers établie dans la région depuis près de 90 ans ne s'est jamais tellement souciée de la marche économique du milieu. Elle a toujours su protéger ses intérêts; jusqu'à tout récemment, les conseillers municipaux à Lachute, comme à Ayersville, lui étaient complètement dévoués."

Et le Dr Saindon d'ajouter que le conseil actuel de la municipalité n'est pas encore exempt de l'influence, selon lui, du groupe Ayers. Il y a près de 20 ans qu'il n'y a eu de nouvelles entreprises à Lachute, bien que la municipalité ait disposé depuis 1959 d'un fonds industriel d'un demi-million de dollars et que des entreprises d'importance, comme par exemple la compagnie Lowney il y a quelques années, aient manifesté l'intention de s'y établir.

Il faut que ça change

Le maire de Lachute a expliqué cette attaque soudaine contre M. Ayers et contre son influence dans le milieu, par son désir de voir un changement à la situation sociologique du milieu. "Cela ne peut plus durer. Il faut que ça change ! C'est pourquoi je souhaite de tout coeur l'établissement d'une nouvelle entreprise chez nous et ce le plus rapidement possible."

Dans son opinion, la grève des employés de la manufacture de contreplaqués est l'aboutissement logique de cette situation. "Les employés ont toute ma sympathie. Je les appuierai, dans la mesure de mes moyens, pour la revendication de leurs droits".

Il a signalé que des employés de 20 ans de service gagnaient un salaire horaire de $1.10 et que leurs conditions de travail étaient des plus lamentables. "Ils ne bénéficient que de deux quarts d'heure, l'un le matin, l'autre l'après-midi pour manger et pour fumer. Et encore, ils le font en surveillant leurs machines. La compagnie appelle cela des périodes de repos". Le maire a tenu ces propos au représentant de LA PRESSE hier après-midi, alors qu'il était allé encourager les grévistes à leurs locaux, en la salle des Chevaliers de Colomb, rue Lafleur, à Lachute.

La grève entre aujourd'hui dans sa neuvième journée. Rien ne laisse prévoir une solution prochaine du conflit. La grève précédente dans cette entreprise avait eu lieu en 1961. Elle avait duré trois mois.

Les syndicalistes avaient à la majorité voté son déclenchement après l'insuccès dans les négociations. Représentés autrefois par la Fraternité-unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, une centrale affiliée à la FTQ, les employés avaient donné l'automne passé leur adhésion à la CSN.

L'accréditation syndicale à cette centrale a été reconnue le 12 avril par les relations du Travail. Quelques semaines plus tard, au moment où le syndicat préparait son projet de contrat, la compagnie avait tenté de la contester. D'après le directeur de la grève, à Lachute, M. Léo-Paul Gareau, ces tentatives n'ont pas eu de succès.

La CSN réclame l'amélioration des conditions de travail et des augmentations de salaire pour ses membres. Dans un communiqué remis aux journaux de l'endroit, la compagnie Dominion Ayers soutient que ses employés masculins gagnent entre $1.18 et $1.20 l'heure, et ses employées féminines gagnent approximativement $0.97. Cette allégation a été mise en doute par le syndicat qui, en plus, prétend que les offres patronales n'étaient pas acceptables, parce qu'elles n'englobaient pas l'ensemble des salariés.



Neuvième jour de grève à la Dominion Ayers, à Lachute

Le maire Zoël Saindon, de Lachute, prend à partie la compagnie Ayers, où les employés sont en grève depuis neuf jours. Il blâme l'entreprise de détenir un monopole et de ne pas payer convenablement ses travailleurs. L'arrêt de travail implique deux cent trente-huit personnes, dont le syndicat est affilié à la Confédération nationale des syndicats. On en voit ci-haut quelques-uns sur la ligne des piquets.

FAGECCQ réclame un nouveau système de prêts-bourses

La Fédération des étudiants des collèges classiques (FAGECCQ) a demandé au gouvernement provincial d'adopter une nouvelle politique d'aide aux étudiants dès cet automne.

Emboîtant le pas à l'Union générale des étudiants du Québec et aux étudiants de l'enseignement spécialisé, FAGECCQ demande au gouvernement de "dissiper l'équivoque de sa position et de mettre en application, dès l'année 1966-1967, le nouveau système de prêt-bourse."

Les étudiants rappellent que le projet a été formulé il y a près d'un an "dans les bureaux du ministère de l'Education, et présenté comme pouvant être applicable dès cette année".

"Il recommande d'élargir l'échelle des prêts et des bourses, et de baser le système d'aide sur une variation proportionnelle de prêts remboursables en entier et de bourses non-remboursables."

"Les tergiversations du gouvernement ont assez duré, poursuit FAGECCQ : d'une part on promet un élargissement des prêts et des bourses, et de l'autre on nous envoie des formulaires de demande de bourse identiques à ceux de l'an dernier, en y conservant la même échelle.

"Nous tenons à assurer le gouvernement que nos pressions se feront de plus en plus insistantes."

L'adjoint parlementaire de Pépin critique la politique pétrolière libérale

SASKATOON. — Le gouvernement libéral de M. Pearson a complètement négligé la mise en valeur des richesses naturelles, a déclaré ce matin au congrès libéral de l'ouest M. Jack Davis, l'adjoint parlementaire du ministre des Ressources naturelles, M. Jean-Luc Pépin.

M. Davis a déclaré que le gouvernement fédéral devra manifester plus d'audace et de dynamisme dans ce domaine. Il a aussi laissé entendre qu'un projet qui devrait être "étudié sérieusement" serait la construction d'un pipe-line pour acheminer vers les grandes raffineries de Montréal le pétrole brut de l'Alberta.

M. Davis a pris la parole à une séance en commission lors du congrès des libéraux de l'ouest qui a débuté ce matin. On dénombre environ 400 délégués des 4 provinces de l'ouest à cette rencontre qui vise à mettre au point un programme libéral susceptible de séduire les électeurs de l'ouest. On se souvient que le parti libéral n'a remporté que huit des 70 sièges en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, lors des élections fédérales de novembre dernier.

M. Davis, qui était ingénieur et économiste avant d'entrer dans la politique s'est ainsi fait l'avocat des Canadiens de l'ouest.

Il a déclaré que le gouvernement fédéral actuel avait placé au premier rang de ses préoccupations les mesures de bien-être et de sécurité sociale, depuis qu'il a accédé au pouvoir, en 1963.

En deuxième lieu, a-t-il rappelé, le gouvernement Pearson a mis l'accent sur le développement de l'industrie secondaire, c'est-à-dire l'industrie manufacturière.

"La mise en valeur des ressources naturelles, au contraire, a-t-il dit, a été complètement mise de côté. Ainsi, les parties nord et ouest du Canada se sont trouvées abandonnées puisque pour vivre elles dépendent exclusivement ou presque de l'exploitation des ressources naturelles et du traitement primaire de la matière première".

Traçant presque les grandes lignes d'un programme d'action à longue échéance, M. Davis a déclaré d'un souffle que "l'outillage et l'équipement doivent être disponibles aux coûts les plus bas; les distances doivent être réduites par les moyens les plus efficaces; et les taxes doivent être structurées de manière à attirer davantage les investissements de capitaux dans les industries d'extraction et de traitement des matières premières.

"Ottawa, dit-il, peut faire beaucoup" dans ce domaine.

Lorsque M. Davis a parlé d'un projet de construire un pipeline de l'Alberta à Montréal, c'était la première fois qu'y faisait allusion un membre du ministère fédéral responsable de la politique pétrolière au pays.

Depuis 5 ans, la politique en cette matière consistait à rechercher, pour le pétrole brut canadien, des marchés étrangers plus étendus. Pendant ce temps, les grandes raffineries de Montréal continuent d'utiliser du pétrole brut étranger, venant surtout du Venezuela.

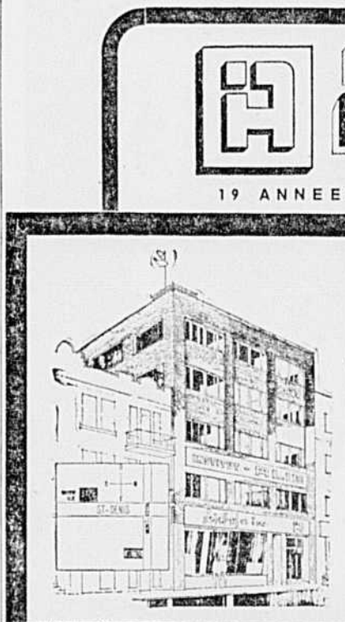
Parlant du pipe-line, M. Davis a affirmé qu'il permettrait de réduire le coût de l'énergie au Canada.

Nouveau président de producteurs de lait

SAINT-HYACINTHE. (P.B.) — M. Roger Ménard, de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, a été élu président du syndicat des producteurs de lait dans la région maskoutaine, lors de l'assemblée du bureau de direction de l'organisme. Le nouveau président remplace à ce poste M. Aurèle Méthot, de Saint-Louis.

Ce syndicat, affilié à l'UCC, entreprend sa campagne de recrutement auprès des 4,000 producteurs de la région. Il a été fondé au mois de mai en vue de fournir divers services aux producteurs de lait et de travailler à la mise des produits laitiers sur le marché.







Le bien-être des yeux
OPTREX
en compresses
soulage vite les yeux fatigués, les rafraîchit et leur redonne tout leur éclat naturel.
Également en solution pour bains oculaire.
DANS TOUTES LES PHARMACIES

À LA TV

2 CBFT Montréal
3 WCAX Burlington
4 CFCM Québec
5 WPTZ Plattsburg
6 CBMT Montréal
7 CHLT Sherbrooke
8 CJOH Ottawa
13 Ottawa
10 CFTM Montréal
12 CFCF Montréal
13 CKTM Trois-Rivières

*=COULEUR

CE SOIR

4:00
3—Secret Storm
5—Summer Fun
6—Vacationtime
8,13—Cartoonerville
10—Aventures dans les îles
12—Last of the Mohicans

4:30
2,7,13—Bobino
3—The Early Show
4—Dessins animés
5—Where The Action Is
12—Family Theatre

5:00
2,7,13—CF-RCK
4,10—Le capitaine
5—Adventure Club
6—Forest Rangers
8,13—Movie

5:30
2—La boite à surprise
4—Aventures d'outre mer
5—Superman
6—Outlook
7—Ici Interpol
8,13—Lost in Space
10—Les hommes volants
13—Popeye

6:00
2—Jeunesse oblige
3—World of sports
4—Télé-Québec
6—The World of Wooster
7—Guitares et chansons
10—Télé-Métro
12—The Pierre Berton Show
13—Votre spectacle

6:15
3—Weatherwise
5—CH. 5-Report

6:30
2—Téléjournal
★ 3—News
★ 5—Huntley Brinkley Report
6—Let's Talk Music
7—Télé-Bulletin
8,13—Dear Charlotte
12—Pulse
13—Les actualités

6:45
2—Aujourd'hui
4—Nouvelles
7—Météo — Sports
8,13—News and Weather

6:50
10—Sport-image

7:00
3—Littlest Hobo
4—La Famille Stone
5,8,13—Batman
6—CBC TV News
7—Maximes et figures
10—Dernière Heure
12—Batman
13—Votre spectacle

7:15
10—Ciné-Roman

7:30
2—Vivo la vie
3—Wild, Wild West
4—En première
5—Double Life of Henry Phyfe
6—Let's Talk Football
7—Perry Mason
8,12,13—The Smothers Brothers
10—Monsieur Banco

7:45
2—Feu rouge, feu vert

8:00
2—Prenez le volant
5—Bewitched
6—The Lennie Breau Show
8,13—Football
10—Football
12—Patty Duke Show

8:30
8,7,13—Cinéma international
3—Hogan's Heroes
★ 5—The Avengers
6—Get Smart
8,12,13—A Go Go '66

9:00
3—Gomer Pyle
6—Friday Night Movies
12—Peyton Place

9:30
3—Friday Night Movie
4—Monsieur Banco
★ 5—Mr. Roberts

10:00
4—Honk Kong
★ 5—Man from UNCLE
12—Combat

10:15
2,7,13—Souvenez-vous . . .

10:30
6—The Sea Got in your Blood
8,13—Honey West
10—Le monde des artistes

10:45
2,7,13—Félix
10—Dernière heure

11:00
2,7,13—Téléjournal
3—Eleven O'Clock Reporter
4—Nouvelles
5—Eleventh Hour News
6—News — Viewpoint
8,12,13—National News
10—Dernière Heure

11:15
3—Patricia and the Weather
4—Nouvelles sportives
6—Final Edition
10—Sports
12—Pulse

11:20
2,7—Supplément régional
4—Heure exquise
5—Sports
6—Sports Final

11:30
2,7—Cinéma
3—Friday Night Movie
★ 5—Tonite Show
6—Sports Final
10—Ciné-peur
13—Ciné-soir

11:35
6—Movie
8,13—The Big Movie
12—Jimmy Tapp and friends

12:00
12—Pajama Playhouse

DEMAIN MATIN

8:00
3—Capt. Kangaroo
7—Mire et musique
10—Mire et musique

8:30
10—Cinéma

9:00
3—Heckle and Jeckle
8,13—Miss Helen & Friends
12—The Sound of 12

9:15
5—Salvation Army

9:30
★ 3—Tennessee Tuxedo
★ 5—Atom Ant

10:00
★ 3—Mighty Mouse Playhouse
★ 5—Secret Squirrel
8,13—Robin Hood
10—Bonne journée

10:30
★ 3—Adventures of Lassie
★ 4—Mire et musique
★ 5—Underdog

11:00
★ 3—Tom and Jerry
4—En matinée
5—Top Cat
10—Dessins animés

11:30
★ 3—Quick Drew McGraw
5—Fury
6—The Alvin Show
8,13—Your Kind of Law

11:45
10—Mes amis les animaux
12—The Sound of 12

DEMAIN APRÈS-MIDI

12:00
3—Sky King
★ 5—Navy Film of the Week
6—King Leonardo
8,13—Wrestling
10—Le Virginien
12—Noon
13—Mire et musique

12:30
★ 3—Linue the Lionhearted
4—De tout de tous et un peu de tout
5—This is the Life
6—Tennessee Tuxedo
7—Intrigues à Hawaii
12—Montreal Minor Hockey
13—Bon samedi

1:00
★ 3—My Friend Flicka
4—De Paris à Broadway
5—Discovery
6—Sports Magazine
8,13—Secret Squirrel

1:30
2,7,13—Monsieur Pia-Pia
3—Astro Boy
5—Porky Pig
6—U.S. Canada Bowling
8,13—Summer Sports Special
10—Cinéma
12—The Mighty Hercules

2:00
2,7,13—Baseball
3—Movie
4—Colonel March
★ 5—NBC Game of the Week
6—CBC Sports Presents
12—Wrestling

2:30
4—La Sieste

3:00
10—Sur le matelas
12—Movie

4:00
4—Théâtre d'une heure . . . . .
8,13—After Four
10—Sur demande

4:15
3—Film Shorts
6—This World of Ours
12—Pulse

4:30
2,7,13—Echos du sport
6—Broadway Goes Latin
8,12,13—Wide words of sports
10—Monsieur bricole

4:45
3—This is your Government

radio télévision

RENAULT GARIEPY

Du nouveau à "Jeunesse oblige"

"Jeunesse oblige à gogo", qu'anime Daniel Giraud au canal 2, prendra le chemin des oubliettes au début de septembre. "L'expérience gogo est révolue", de commenter Pierre Duceppe, ajoutant qu'il faut maintenant "favoriser un autre esprit".

M. Duceppe est le producteur-réalisateur de la série "Jeunesse oblige" et de la nouvelle émission "Age tendre" qui, espère-t-il, permettra à Radio-Canada de rejoindre un secteur important de la gent étudiante (ceux qui n'aiment pas ledit gogo et ses dérivés), secteur jusqu'ici peu favorisé, selon lui.

Précisons tout de suite, à l'intention des amateurs, que le yé-yé aura quand même sa place à la "Discothèque" du mercredi. Nous y reviendrons plus loin.

C'est Philippe Arnaud qui sera l'animateur d'"Age tendre", émission de divertissement destinée principalement aux jeunes de 16 à 20 ans et qui entend faire place à la bonne chanson.

"On essaiera également d'y développer l'humour dans la mesure du possible", de dire Pierre Duceppe. Aussi a-t-on pensé à Carl Dubuc comme scripteur. On fera aussi appel, à l'occasion, à des "scripteurs-satellites", travaillant sur commande. Surtout pour les "numéros de production".

Ce que seront ces numéros ? Un exemple le dit assez bien. La première émission (le 8 sept., de 9 h. à 10 h.) aura pour thème la rentrée (à la ville, à l'école . . .). Jean-Pierre Ferland est présentement à écrire deux ou trois chansons humoristiques sur le sujet, chansons qui seront mises en scène et coiffées d'un court dialogue. "Ces numéros, de préciser Duceppe, seront presque toujours en chansons."

"Age tendre" présentera également des interviews sur tout sujet (généralement autre que la chanson et le disque) susceptible d'intéresser son public, comme la peinture ou la sculpture, par exemple. Le tout présenté, évidemment, sous un angle "jeune". C'est M. Duceppe qui en assurera la réalisation au début.

Et qu'advient-il des autres émissions de la série "Jeunesse oblige" ? Elles se poursuivront, la formule en demeurant sensiblement la même, ainsi qu'on pourra en juger par le petit tableau ci-dessus.

"Le Club des Jnobs" (lundi, à 6 h.) garde ses animateurs, Mariette Lévesque et Guy Boucher. "On ne change pas une formule gagnante !" Réalisateur : Pierre Monette.

"Musique sérieuse" (mardi, à 6 h.) : Michel Dussault en demeure l'animateur. On cherchera toutefois à "alléger" l'émission, en invitant plus de jeunes exécutants. Réalisateur : Jacques Faure.

"Discothèque" (mercredi, à 6 h.) : Michel Trahan sera accompagné d'une nouvelle animatrice qui n'est pas encore choisie. Nouveauté : un petit magazine directement centré sur le monde des artistes. Le nom du réalisateur : inconnu pour le moment.

"La boite à chansons" (jeudi, à 6 h.) sera animée, cette saison, par Pierre Létourneau, qui remplace Jean-Pierre Ferland. Réalisation : Pierre Monette et Pierre Duceppe, en alternance.

"Le sport" (vendredi, à 6 h.) : L'esprit olympique y sera à l'ordre du jour. On voudra montrer "la valeur sociale et formatrice du sport", faire connaître davantage nos athlètes amateurs. Cette série de 21 émissions, qui se poursuivra jusqu'à la fin janvier, comportera également une partie didactique. C'est ainsi qu'on consacrera quatre demi-heures à répondre à la question "Qu'est-ce qu'un éducateur physique ?". Suivront : le Concours 28 jours et, au début de mars, la série "Folklore" qui sera consacrée, chaque semaine à un pays, vu l'Expo. Réalisateur des émissions sportives : Jean.Guy Benjamin.

Début de la nouvelle série de "Jeunesse oblige", qui ne fera pas appel à la couleur, à moins de circonstances extraordinaires : le lundi, 5 septembre.

En guise de conclusion, ce mot du producteur-réalisateur : "Nous nous sommes donnés un slogan : Relever la qualité de toutes les émissions !" Ça augure bien.

choix d'émissions

6:00 (canal 12) — **The Pierre Berton Show.** Invité: le cinéaste George Stevens.

6:30 (canal 6) — **Let's Talk Music.** Avec William Stevens et François Morel.

8:00 (canal 2) — **Prenez le volant.** Animateur : Jacques Duval.

8:00 (canal 10) — **Football :** Montréal à Toronto.

8:30 (canal 2) — **Cinéma international :** "Sur les quais" ("On the Waterfront"), film d'Elia Kazan, avec Marlon Brando et Eva Marie Saint.

10:15 (canal 2) — **Souvenez-vous . . .** du "Survenant" (9 juillet 1957). Invités : Suzanne Langlois et Ovila Légaré.

RADIO AM

CKAC 730 • CBF 690 • CBM 940 • CFCF 600 • CJAD 800 • CKVL 850 • CKGM 980 CJMS 1280 • CFMB 1410 • CKLM 1570

CHRS 1090 • CFOX 1470

4:00
CKAC—Nouv. — Jacques Proulx
CBF—Les nouveaux citoyens
CBM—News, Lift Up your Hearts
CFCF—P.M.
CKVL—La ligne est occupée
CKLM—Gardez la droite

4:10
CBM—Tempo Assignment

4:30
CBF—La Canicule
CJMS—Nouv.

4:45
CJAD—Stock Quotations
CKVL—Nouv.
CKLM—Nouv.

5:00
CKAC—Nouv. — Jacques Morency
CBF—Radiojournal, Présent
CBM—News Canadian Roundup
CKVL—Music-hall de Jen Roger
CJMS—Nouv., Hit Parade américain
CKLM—Scène métropolitaine

5:15
CBM—Tempo — Expo Today
CJAD—Weather

5:25
CKVL—Sporterama
CJMS—Envers de la médaille

5:30
CBF—Présent
CBM—CBC News—Tempo
CJAD—News and Sports — Race Report
CKVL—Music-hall de Jen Roger
CJMS—Nouv. — Propos sportifs
CFMB—Rock to the Bible
CKLM—Opinions de J.L. Gagnon Gardez la droite

5:45
CJAD—What's the score on sports

5:55
CBM—British Empire Games Report
CKVL—Nouv.
CFMB—News
CKLM—Nouvelles

6:00
CKAC—Le monde ce soir — Nouvelles canadiennes et internationales
CBF—Radiojournal
CBM—CBC News
CJAD—The World Today
CKVL—Music-hall de Jen Roger
CJMS—Nouv.
CFMB—Italian Programme
CJMS—Nouvelles
CKLM—Nouvelles du sport
CKGM—Metro News, Walter Cronkite

6:10
CKAC—Bourse et le monde des affaires
CJAD—Leslie Roberts
CKVL—Au volant
CKLM—Entrefilets

6:15
CKAC—Robert Chicoine
CBM—On Parliament Hill,
CBM—From the Capitals Today's Editorial
CKVL—Music-hall de Jen Roger
CJMS—Editorial

6:20
CKAC—Sports
CJAD—Sports
CKVL—Sports
CJMS—Club des Loisirs
CKGM—Mike Stephens show

6:25
CKAC—Jerry Trudel
CBM—Sports Commentary, Women's World of Sports

6:20
CKAC—Auto-Sports
CBF—Radio transistor
CBM—Listening Post
CJAD—Race Report, Paul Reid Show
CKVL—Music-hall de Jen Roger
CJMS—Nouv.
CKLM—Nouvelles Sport amateur Les 15-70
CFOX—Editorial

6:40
CKAC—La santé dans votre assiette

6:45
CKAC—Bon appétit Messieurs, Dames
CBM—Sports Cavalcade
CKVL—Nouv.
CKLM—Nouv.

7:00
CKAC—Chapelet
CBF—Nouv.- Pousse-café
CBM—Music Scene Halifax
CFCF—Like young
CKVL—Madame X
CJMS—Neuv. Sport amateur
CFOX—Barry King

7:15
CJMS—Club des Loisirs

7:25
CKVL—Sports

7:30
CBF—Musique de tous les temps
CBM—CBC Winnipeg Pops Concert
CJAD—Simpson Car Drawing
CKVL—Madame X
CJMS—Nouv.

7:45
CKVL—Radio Gazette

7:50
CKAC—Témoignage
CBM—British Empire Games Report
CKLM—Neuv.

8:00
CKAC—Nouvelles, Au temps de Glenn Miller
CBF—Nouv., Allo Broadway
CBM—News, Charter Flight
CFCF—Like young
CJAD—Huntley & Brinkley
CKVL—Hit Parade américain
CJMS—Nouv. Club des Loisirs

8:15
CJMS—Capsule d'optimisme

8:30
CKVL—Hit Parade américain
CJMS—Nouv.
CFMB—German Program

8:45
CKVL—News
CFMB—News
CKLM—Neuv.

9:00
CKAC—Nouv. Club CKAC
CBF—Musique des nations
CBM—1967 and all that
CJAD—Race Results
CKVL—Succès '66
CJMS—Nouv. Echos du Québec
CFMB—Greek Program
CKGM—News, Lowell Thomas

9:10
CJMS—Editorial
CKGM—Pat Burns Hot Line

9:30
CKVL—Succès '66
CKLM—Café Tropicana

9:55
CBM—British Empire Games Report
CKVL—Neuv.
CFMB—News
CKLM—Nouv.

10:00
CKAC—Nouv., Pierre Beaudoin
CBF—Nouv.
CBM—CBC National News
CFCF—Like young
CJAD—Race Report, Portals of Prayer
CKVL—Succès '66
CJMS—Nouv., Echos du Québec
CFMB—Polish Program
CKLM—Chez mon oncle

10:15
CBM—Today's Editorial, World Church News
CBM—National News

10:30
CBF—Bach à Riel
CBM—Count the Horne
CKVL—Succès '66

10:45
CKAC—Nouv., Musicale
CJAD—Race Results
CKVL—Nouv.
CJMS—Sport
CKLM—Nouv.

11:00
CKAC—Nouv. Sports
CBF—Radio-journal, Jazz en liberté
CBM—CBC News Jazz en liberté
CJAD—The World Today
CKVL—Prière du soir
CJMS—Nouv. Dame de coeur
CFMB—Leçon de français
CKLM—Bulletin sportif
CKGM—News; Richard C. Hottelet

11:10
CKAC—Georges Whelan
CFCF—Big bands
CJAD—Leslie Roberts
CKVL—Succès '66
CFMB—Soirée musicale

11:20
CKAC—Exacta
CJAD—Sports
CKGM—Pat Burns Hot Line

11:25
CKAC—Pierre Beaudoin
CKVL—Sports

11:30
CJAD—Peter Griffin
CKVL—Succès '66

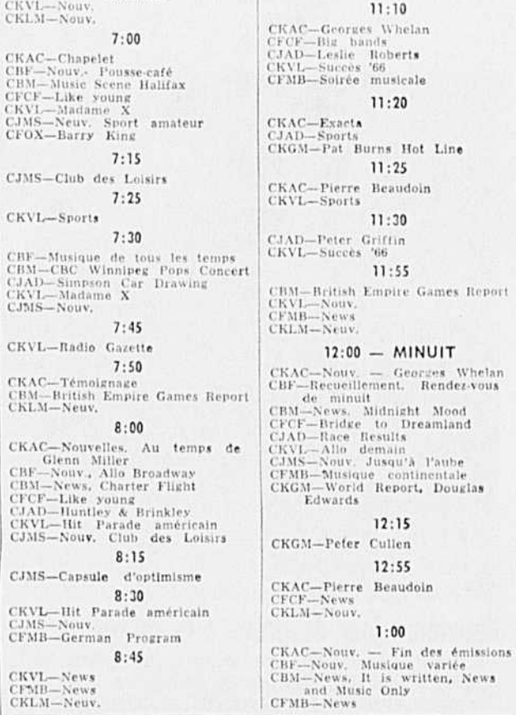
11:55
CBM—British Empire Games Report
CKVL—Nouv.
CFMB—News
CKLM—Neuv.

12:00 — MINUIT
CKAC—Nouv. — Georges Whelan
CBF—Recueillement, Rendez-vous de minuit
CBM—News, Midnight Mood
CFCF—Bridge to Dreamland
CJAD—Race Results
CKVL—Allo demain
CJMS—Nouv. Jusqu'à l'aube
CFMB—Musique continentale
CKGM—World Report, Douglas Edwards

12:15
CKGM—Peter Cullen

12:55
CKAC—Pierre Beaudoin
CFCF—News
CKLM—Nouv.

1:00
CKAC—Nouv. — Fin des émissions
CBF—Nouv. Musique variée
CBM—News, It is written, News and Music Only
CFMB—News



Jacques Desrosiers à gogo
Jacques Desrosiers sera l'un des invités de Daniel Giraud, demain soir, 7 h., à "Jeunesse oblige à gogo". (CBFT).

DEMAIN MATIN

6:00
CKAC—Nouv. Journal du matin
CBF—Nouv. A la bonne heure
CBM—News, Saturday's Music
CJAD—Dave Patrick
CKVL—Prière du matin
CJMS—Nouvelles — Panorama
CFMB—Continental Breakfast Time
CKLM—Les lève-tôt

6:15
CKAC—Credo
CKVL—Ça boum
CJMS—Envers de la médaille
CFMB—News

6:30
CBM—Nouv. A la bonne heure
CBM—News, Saturday's Music
CJMS—Nouvelles — Panorama

6:45
CKAC—Résultat des courses Journal du matin
CBM—Plain Talk
CKVL—Temps nouveaux
CJMS—Editorial
CKLM—Nouv.

7:00
CKAC—Nouv., Journal du matin
CBF—Nouv. A la bonne heure
CBM—News — Saturday's Music
CKVL—Mission nouvelle, ça boum
CJMS—Nouvelles — Panorama
CKLM—Récital
CHRS—Les amis de la musique

7:15
CKAC—Chronique de pêche
CFMB—News

7:23
CKAC—Journal du matin, Nouv.
CBF—Prière
CJAD—Race Report
CKVL—Sports
CJMS—Panorama

7:30
CKAC—Matin-Sports
CBF—Radiojournal, A la bonne heure
CBM—CBC News — Saturday's Music
CKVL—Ça boum
CJMS—Nouvelles — Panorama
CFMB—News

7:34
CKAC—Journal du matin
CJAD—Weekend Weather

7:45
CKAC—Oratoire St-Joseph
CJMS—Editorial
CFMB—News

7:54
CKVL—Nouv.

8:00
CKAC—Nouvelles
CBF—Nouv.
CBM—National News
CJAD—The World Today
CKVL—Ça boum — Nouv.
CJMS—Nouvelles, Panorama, Commentaires
CKLM—Nouv. Emission Claude Boulard

8:10
CKAC—Météo
CBM—Talking Sports

8:15
CBF—A la bonne heure
CKVL—Nouv.
CFMB—News

8:20
CKAC—Yvon Leclerc

8:30
CKAC—Nouv., Yvan Leclerc
CJAD—Weekend Weather
CKVL—Ça boum
CJMS—Nouvelles — Panorama
CFMB—News

8:45
CJAD—John Bradshaw
CKVL—Nouv.
CJMS—Editorial
CKLM—Nouv.

9:00
CKAC—Nouv. — Yvan Leclerc
CBF—Nouvelles — A la claire fontaine
CBM—Regional Weather From Our own correspondents
CJAD—Amateur Sports Magazine
CKVL—C'est bon de rire
CJMS—Nouvelles — Panorama
CFMB—Back to the Bible
CKLM—La jeunesse athlétique
CKGM—Peter Cullen

9:10
CBM—Small Fry Frolics

9:15
CKAC—Roland Racine
CJMS—Histoire des rues de Montréal

9:28
CKLM—Monsieur bricole

9:30
CKAC—Yvan Leclerc
CBF—Aventures
CJMS—Nouvelles — Panorama
CFMB—Greek Programme

9:55
CKAC—Bien-être et Santé
CKVL—Nouv.
CKLM—Nouv.

10:00
CKAC—Nouv., Yvan Leclerc
CBF—Radiojournal, Nouveaux disques.
CBM—CBC News, Court of Opinion
CJAD—George Balcaen Show
CKVL—C'est bon de rire
CJMS—Nouvelles — Panorama

10:15
CJAD—John Bradshaw
CJMS—Capsule d'optimisme

10:30
CBM—Tops of the Pops
CJMS—Nouvelles — Panorama

10:55
CKVL—Nouvelles
CKLM—Nouv.

11:00
CKAC—Petit rendez-vous du samedi
CBF—Par monts et par vaux
CBM—News, The Action Set
CKVL—Concours de vacances
CJMS—Nouvelles — Panorama
CKLM—Les 15-70

11:30
CKAC—Franck Pourcel
CBF—A travers le temps et l'espace
CKVL—Gogorama
CJMS—Nouvelles — Panorama
CFMB—Hungarian Programme

11:50
CKAC—Roger Williams
CBM—CBC—Stamp Club
CKVL—Nouv.
CJMS—Panorama Loisirs
CFMB—Voice of Hope

MIDI

12:15
CBM—Music for noon
CKVL—Nouv.
CJMS—Panorama, Nouv.
CFMB—Can. Baptist Church

12:30
CBF—Le Réveil rural

CBM—Farm Broadcast
CFCF—Pulse
CJAD—The World To-Day, Sports
CKVL—Gogorama
CJMS—Nouv., Panorama
CFMB—Voice of Hope (Ukrainian)

12:55
CBF—Nouv. sportives
CFCF—Like young
CKVL—Nouv.
CJMS—Chronique Police municipale
CKLM—Nouv.

1:00
CKAC—Nouv. Soleil de midi
CBF—Nouv.
CBM—CBC News, Weather, Agenda
CKVL—Hit Parade américain
CJMS—Nouvelles — Panorama
CFMB—Ukrainian Program
CKGM—Mike Stephans

1:10
CJMS—Sports Eclair

1:15
CBF—A notre antenne
CKVL—Nouv.
CJMS—Editorial — Croyez-le ou non

1:30
CBF—Sports de défi
CBM—Opera Time
CKVL—Hit Parade américain
CJMS—Nouvelles — Panorama
CFOX—Expo Countdown

1:45
CKVL—Nouv.
CJMS—Croyez-le ou non, Histoire des rues de Montréal
CFMB—News
CKLM—Nouv.

2:00
CKAC—Nouv. Fernand Gignac
CBF—Invitation à la musique
CJAD—Paul Reid Show
CKVL—Hit Parade américain
CJMS—Nouv. — Panorama
CFMB—Polish Program

2:15
CJMS—Panorama Loisirs

2:30
CKVL—Hit Parade américain
CKVL—Club 850
CJMS—Nouvelles — Panorama

2:55
CKVL—Nouv.
CJMS—Croyez-le ou non
CKLM—Nouv.

3:00
CKAC—Nouv. Fernand Gignac
CBM—CBC News, Two for the Show
CKVL—Vive la vie
CJMS—Nouvelles — Panorama Dame de coeur

RADIO FM

CJMS/FM 94.3 M.C. • CJFM 95.9 M.C.
CKVL/FM 96.9 M.C. • CKGM/FM 97.7 M.C.
CBF 95.1 M.C. • CBM 100.7 M.C.

CE SOIR

CBF
9.00 — **Intégrale :** Oeuvres de Vivaldi. Concertos transcrits pour clavecin seul par J.-S. Bach, avec Luciano Sgrizzi. — Sonate en mi mineur, pour clavecin, flûte et violoncelle : Irmgard Lechner, Helmut Winscherman et Martin Bochmann.

CBM
6.30—**The Language of Music.** ..... Invité : Anthony Hopkins, musicologue anglais. L'histoire du piano.
7.30 — **Diaghileff and the Russian Ballet.** Texte et présentation : Fraser Macdonald.
9.30 — **Summer Concert Part II :** Les Tudor Singers sous la direction de Wayne Riddell.
11.00 — **Music of Today.** Animateur : Norman Symonds. Oeuvres de Somers, Miles Davis, Schuller, Prince, Rodrigo, Seiber et Dankworth.

CJFM
9.00 — **Starlight Concert.** Oeuvres de Mozart, Beethoven et Fauré.
10.00 — **International Concert.** Oeuvres de David Guion, Mompou et Rachmaninoff.

CJMS
9.00 — **Virtuoses en concert :** Walter Gieseking, pianiste. Sonate no 21 en do majeur, op. 53, dite "L'Aurore" (Beethoven).
9.30 — **Emission Yoland Guérard.** "Don Giovanni", de Mozart, avec Eberhard Waechter, Joan Sutherland et Elizabeth Schwarzkopf. Au pupitre : Carlo Maria Giulini.

CKVL
7.30 — **Concert d'opérettes :** "Le pays du sourire", de Lehar. Avec Michel Dens, Claude Devos, Louis Noguera, L. Berton et C. Collart. Au pupitre : Marcel Cariven.



La belle époque de M. Reynault

M.Adhémard Reynault, qui était alors maire de Montréal, parlera des belles années 1932-38, à l'émission "La belle époque", dimanche soir, à 10 h., au canal 10. Dans l'ordre habituel : Serge Laprade et Margot Campbell, animateurs, Claude Taillefer, réalisateur, et M. Adhémard Reynault.

les films à la télévision

Note : Les postes émetteurs se reservent le droit de modifier leurs horaires sans avis préalable.

10.30 a.m. — **Canal 7 :** "Rafles, gentleman - cambrioleur" (Mexicain, 1962). Film d'aventures avec Rafael Bertran et Martha Mijares. — Un habile voleur reussit toujours à déjouer la police.

12.30 p.m. — **Canal 10 :** "Sous le ciel de Paris" (Français, 1950). Drame d'atmosphère avec Brigitte Auber et Jean Brochard.

2.30 p.m. — **Canal 10 :** "Les anges aux mains noires" (Français, 1956). Mélodrame avec Lise Bourdin et Fausto Tozzi. — Un enfant abandonné échoue dans une bande de brigands.

3.00 p.m. — **Canal 2 :** "La course aux illusions" (Italien, 1948). Drame avec Anna Magnani et Massimo Girotti. — Aidé de son épouse, un jeune mécanicien en chômage réussit à se sortir d'un mauvais pas.

4.32 p.m. — **Canal 12 :** "Invasion U.S.A." (Américain, 1953). Drame avec Gerald Mohr, Peggie Castle et Dan O'Herlihy.

8.30 p.m. — **Canal 2 :** "Sur les quais" (Américain, 1954). Drame social avec Marlon Brando et Eva Marie Saint. — Dans le port de New York, un gang exploite des dockers.

11.25 p.m. — **Canal 10 :** "Maciste contre les monstres" (Italien, 1961). Film d'aventures avec Reg Lewis et Margaret Lee. — Une tribu fait appel à Maciste pour triompher de féroces ennemis.

11.30 p.m. — **Canal 2 :** "Les tricheurs" (Français, 1958). Drame social avec Pascale Petit et Jacques Charrier. — Deux jeunes se blessent mutuellement, en niant leur amour.

11.30 p.m. — **Canal 7 :** "Une âme perdue" (Américain, 1948). Drame passionnel avec Ray Milland et Ann Todd.

11.41 p.m. — **Canal 6 :** "Man on fire" (Américain, 1956). Drame avec Bing Crosby, Inger Stevens et Malcolm Brodrick. — Un homme divorcé reporte toute son affection sur son fils de dix ans qu'il entoure de soins attentifs.

12.10 a.m. — **Canal 12 :** "Night and the city" (Américain, 1950). Drame avec Richard Widmark, Gene Tierney, Googie Whiters et Hugh Marlowe.

Eloge de la paresse

A l'émission **Lectures d'été** du dimanche 14 août à 5 h. 15, au réseau français de télévision de Radio-Canada, l'animateur André Labarrière présentera un livre dont le seul titre peut en étonner plus d'un. Il s'agit de **l'Eloge de la paresse** du chanoine Jacques Leclercq.

Un tel sujet, traité par un grand chrétien — et chanoine par surcroit — ne peut certes relever que du paradoxe. C'est précisément le ton qu'adopte l'auteur tout au long de la série de discours dont son livre est constitué.

Avec des idées claires et simples et dans un style qui n'a rien de savant ou de recherché, le chanoine Leclercq exprime pourtant des vérités chargées de sens et qui fournissent des thèmes propices à la réflexion.

VENTE spectaculaire D'ENTREPÔT

Economisez de 15% à 50% . . .
quantité d'aubaines dans nos nouvelles GALERIES de meubles neufs
(climatisées — 40,000 pi. c.)

OUVERT CE SOIR JUSQU'A 10 HEURES
et demain jusqu'à 6 heures du soir

Choix magnifique . . . prix réduits sur des centaines d'articles en demande

Venez tôt pour un meilleur choix
Magnifiques meubles neufs
Couvre-lits . . . lampes
peintures . . . reproductions
tapis . . .
antiquités . . .
importations espagnoles
de marques reconnues telles que :
Drexel . . . Henredon . . .
Héritage . . . Cambridge . . . Mueller
Roxton . . . Canadian Heritage
et plusieurs autres

ÉCONOMIE de 15% à 50%
sur les prix réguliers

• Service de décoration
• Ample stationnement
• Termes
• Comptes courants réguliers
• Livraison gratuite

Fraser Bros.
4950 de la Savane
5025 rue Paré
Tél.: 342-0050

FAITS divers

Le pasteur Poulain a été grièvement blessé en France

Le Dr André Poulain, pasteur de l'église réformée St-Luc, église presbytérienne française de Montréal, et sa fille Evelyne ont été grièvement blessés dans un accident d'automobile survenu à Saintes (France) lundi dernier, 8 août. Aux dernières nouvelles ils se trouvent à l'hôpital de Saintes, et l'on croit que l'état du pasteur Poulain est plus critique que celui de sa fille.

Le docteur Poulain est pasteur de l'église St-Luc depuis seize ans. Il est bien connu dans les milieux protestants et catholiques, tant français qu'anglais. Il a été étroitement associé avec le comité du Pavillon Chrétien pour l'exposition. Il la création d'écoles protestantes de langue française.

Des réunions de prière pour le docteur Poulain et sa fille se sont tenu à Montréal, Québec et Toronto mardi dernier. Des prières auront lieu pour eux à l'église St-Luc (au coin des rues Papineau et Logan) tous les soirs à 7 heures. La communion de tous est demandée.

Le pasteur Yves Cruvellier, assistant pasteur, a été chargé de l'intérim de l'église.

Avec un couteau, ils raflent $70

Un jeune messager de 14 ans, Richard MacKiffin, domicilié au 7326, 17e Avenue, à St-Michel, qui est à l'emploi du marché St-Michel, a été dépouillé d'une somme de $70, hier après-midi, par deux jeunes bandits qui le menaçaient d'un couteau.

Le méfait a été perpétré en face du 7255 de la 16e Avenue, à St-Michel. Une fois en possession de l'argent, les malfaiteurs ont pris la fuite à pied.

Un quadragénaire paralysé comparaît dans le garage du Nouveau Palais

par Maurice MORIN

Accusé de tentative de meurtre et de tentative de suicide, un quadragénaire, Léo Branchaud, du 4518, de la rue Bordeaux, a comparu, aujourd'hui, dans le garage du Nouveau palais de justice, alors qu'il se trouvait immobilisé sur un brancard de la police municipale.

Si le juge Redmond Roche a été obligé de se rendre dans le garage, c'est que l'inculpé, souffrant de multiples fractures, est complètement paralysé. Présentement, un plâtre lui recouvre la plus grande partie du corps.

Dans les deux cas, il a nié sa culpabilité et son enquête préliminaire a été fixée au 18 de ce mois-ci. Me Jacques Laurin le représente.

Branchaud a demandé un cautionnement, mais le juge Roche a décidé de ne pas lui en accorder.

Branchaud était hospitalisé depuis le 6 juin à Notre-Dame; maintenant qu'il a comparu, il attendra les autres procédures judiciaires auxquelles il a à faire face à l'infirmerie de la prison commune de Montréal, à Bordeaux.

Les actes d'accusation et les rapports des policiers mentionnent que Branchaud aurait lancé sa fillette de dix ans, Nicole, de la fenêtre du deuxième étage, où il habitait rue Bordeaux, et qu'il se serait ensuite lancé dans le vide.

La fillette, souffrant de la fracture d'un bras, avait aussi été hospitalisée à Notre-Dame. Aujourd'hui, elle est complètement rétablie.

C'est par représailles que Branchaud, soupçonnant sa femme d'infidélité, aurait agi de la manière qu'il l'a faite.

A un certain moment, il aurait téléphoné à sa femme pour lui dire "qu'elle entendrait parler de lui et que c'est leur fillette qui en souffrirait".

Puis, il se rendit chez lui... avec le résultat que l'on sait.

A l'infirmerie de la prison, des médecins continueront de lui prodiguer les soins que son état requiert. C'est pour cette raison que le tribunal a jugé de ne pas accorder de cautionnement.

TRAIN

SUITE DE LA PAGE 3

vice quotidien de trains de voyageurs (voitures-coach seulement) entre Montréal et Cantic. Cantic est la dernière gare avant la frontière américaine.

Le train partira de Montréal à 8 h. 35 p.m. et arrivera à Cantic à 9 h. 43. Il arrêtera à St-Lambert et à St-Jean. En sens inverse, il partira de Cantic à 10 h. p.m. et arrivera à Montréal à 11 h. 02.

LA NUIT

SUITE DE LA PAGE 3

à cette fin l'argent qu'il a touché du gouvernement fédéral pour une sculpture destinée à l'Expo de 1967.

C'était hier soir une petite réunion "officieuse".

La vraie, celle à laquelle les créanciers sont formellement invités, aura lieu mercredi prochain.

LE PARTI

SUITE DE LA PAGE 3

font de l'humour à mes dépens. A LA PRESSE, je vous connais. Vous faites des articles drôles au sujet de mon parti. Mais ça ne fait rien, pourvu que vous parliez de moi souvent !"

CHEMINOTS

SUITE DE LA PAGE 3

ternité réclamaient 90 cents et que le CN n'offrait que 28 cents.

Le président du syndicat, M. Smith, a repoussé l'offre du conciliateur, qui à son avis n'est "absolument pas réaliste dans le climat économique et social actuel". La moyenne de salaire des syndiqués est actuellement de $2.13 l'heure.

M. Smith a convoqué une réunion des dirigeants de la Fraternité à Montréal pour mercredi prochain afin de discuter le déclenchement de la grève, qui a déjà été approuvée par les membres. De fait, ceux-ci pourraient quitter le travail à minuit mercredi prochain, mais il semble que le syndicat veuille attendre que les autres associations de cheminots soient prêtes à entrer en grève. Ces associations, qui groupent le reste des "non-itinérants" des Chemins de fer nationaux et du Pacifique canadien, ont déjà rejeté leur rapport de conciliation, et tiennent actuellement des votes de grève partout au pays.

La Fête du Travail

Il semble bien que l'arrêt de travail pourrait débuter le 5 septembre, jour de la Fête du Travail. Cependant, les chefs syndicaux appréhendent une grève spontanée des ouvriers, que de nouveaux délais pourraient bien pouysser à bout.

"Leur patience est rudement mise à l'épreuve", a déclaré un représentant de la Fraternité des cheminots. "Nous craignons qu'une seule étincelle n'entraine un arrêt de travail qui s'étendrait d'un bout à l'autre du Canada".

Cette impatience des syndiqués s'est déjà manifestée la semaine dernière par une grève-surprise illégale des chauffeurs de camion et des manutentionnaires de Montréal et de Toronto, dont le geste de protestation contre les lenteurs du conciliateur et du syndicat a failli être imité dans tout le pays. "Il se pourrait que nous ne soyons pas aussi chanceux cette fois", a déclaré un autre officier du syndicat.

La question des salaires n'est d'ailleurs pas la seule sur laquelle le conciliateur s'est éloigné fortement des demandes syndicales. Le juge Cameron a rejeté chacune des 19 demandes des employés. En rayant un projet de sécurité de l'emploi, il a même déclaré que les chemins de fer doivent demeurer libres de supprimer les fonctions qui sont devenues inutiles. Il a estimé à $67 millions les demandes d'augmentation de salaire de la Fraternité; les demandes des autres syndicats (dans le rapport du juge Munroe) équivalaient à environ $95 millions.

ASSOCIATION

SUITE DE LA PAGE 3

di dernier en assemblée plénière, ont résolu et accepté à l'unanimité de supporter (sic) officiellement et ouvertement votre parti politique municipal, votre chef et candidat à la mairie de Montréal pour le mois d'octobre prochain, ainsi que vos candidats et votre programme."

Une association "cellulaire"

A la suite d'une enquête menée auprès du président de l'Association, M. Adrien Cloutier, et de la Fédération libérale du Québec, il ressort que ce mouvement est absolument privé . . .

Son président, M. Cloutier, a expliqué qu'il a fait enregistrer l'association à son nom personnel et qu'il n'a aucune affiliation politique officielle ou officieuse. "Mon association, a-t-il déclaré, existe depuis 40 ans. A l'époque, elle était officielle, mais à la suite de divergences de vues au sein de certains de ses membres, j'ai décidé d'enregistrer le tout à mon nom, et la FLQ, de son côté, a fondé sa propre association."

M. Cloutier a ajouté que son association a déjà appuyé des hommes politiques de grande envergure, notamment l'ancien premier ministre Adélard Godbout et l'ancien chef du parti libéral Georges-Emile Lapalme." Nous avons déjà eu jusqu'à 1,000 membres, a-t-il précisé, mais actuellement nous n'en comptons qu'environ 350."

Combien de membres étaient présents lors de l'assemblée "plénière" de mardi dernier? "Une trentaine seulement, tous amis du Dr Gilbert Croteau..." a répondu le président de l'Association libérale Saint-Denis-Dorion.

MORTS

SUITE DE LA PAGE 3

ont été grièvement blessées dans cet accident. Elles ont été transportées à l'hôpital Laflèche de Grand'Mère.

M. Léo Henry, 45 ans, demeurant au Lac Sainte-Marie, a perdu la vie dans un accident de travail survenu sur un chantier de construction de Brenan's Hill, comté de Gatineau.

M. Stanley Baldwin, 45 ans, domicilié à Papineauville, un employé de l'Hydro-Québec, a été électrocuté alors qu'il travaillait à Ripon, comté de Gatineau.

Mme Roméo Duquette, 35 ans, du 982 rue Saint-Laurent, a succombé aux blessures qu'elle s'était infligées en tombant du troisième étage de son domicile. La victime est morte quelques heures après avoir été admise à l'hôpital St-Luc.

Huit blessés

Deux personnes ont été hospitalisées et six autres ont subi des blessures légères vers midi 55 hier lorsqu'un autobus de la Commission de Transport de Montréal qui s'était immobilisé soudainement a provoqué un tamponnement avec deux autres autobus de la CTM, rue Ste-Catherine à l'angle de la rue Chartier dans l'est de la ville.

Les personnes hospitalisées Mmes Joseph O'Brien, 53 ans, du 5018 de la 17e avenue à Rosemont, blessée au dos avec une fracture possible à la colonne vertébrale, et Salvanni Giovanni, 41 ans, du 7877 rue Iberville, qui souffre de contusions à la tête. Toutes deux demeurent en observation à l'hôpital Notre-Dame.

Les six autres personnes qui ont subi des contusions légères dans le triple accident ont regagné leur foyer après examen à l'hôpital. Au nombre de ces dernières, le chauffeur du troisième autobus accidenté, M. Claude Descent, 27 ans, du 2081 rue Désiré, qui a failli se faire fracturer un genou.

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 3

rencontrer d'autres étudiants de leur âge.

Le voyage d'aller 1966 comprend 2,847 milles, dont les derniers 900 milles ont été planifiés pour faire connaître les passages historiques du Saint-Laurent, entre l'île d'Anticosti et la côte de la province de Québec. Le Carinthia s'est arrêté quelques heures à Québec pour une promenade à travers la ville, dont les vieux quartiers évoquent certaines villes de France.

A Ottawa, les visiteurs Rhodes seront les invités des membres de la Jeune chambre de commerce. De retour en fin d'août, ils visiteront le Planétarium Dow avant leur retour à Southampton, une distance de près de 3,026 milles de la métropole canadienne. Ces voyages, qui ont débuté en 1937, ont dû être interrompus pendant la deuxième grande guerre mondiale pour reprendre régulièrement, tous les ans, depuis 1951. Ces tournées avaient été originalement planifiées pour une décennie, mais elles ont été prolongées en raison de l'intérêt qu'elles ont provoqué et des dons généreux de M. Rhodes, qui y voyait une expérience unique et hautement bénéfique.

Fin de la grève à la Fonderie Pont-Viau

L'arrêt de travail qui paralysait la Fonderie Pont-Viau depuis le 6 juillet dernier vient de se terminer.

Les ouvriers de l'usine ont recommencé le travail au début de la semaine après avoir signé une convention collective d'une année.

L'accord prévoit le réajustement des classifications et des taux horaires qui y sont attachés, en plus d'une augmentation de salaire s'échelonnant entre 30 et 50 cents l'heure, dont une rétroactivité horaire moyenne de 10 cents à compter du 9 mai dernier.

Les travailleurs de la Fonderie Pont-Viau ont obtenu sept congés payés, alors qu'ils n'en avaient aucun dans le passé.

Au lieu du maximum de deux semaines de vacances payées auxquelles ils avaient droit autrefois, les ouvriers auront dorénavant une semaine après un an de service, deux semaines après trois ans et trois semaines après quinze ans.

Au nombre des autres items contenus dans la convention collective, on retrouve la procédure de griefs, l'ancienneté, la sécurité syndicale, les primes de surtemps et les congés de deuil.

Le pavillon du Maine: la plus basse soumission est encore trop élevée

AUGUSTA, Maine. (PA) — La plus basse soumission que le Maine a reçue pour la construction de son pavillon à l'Expo est de $50,000 plus élevée que les prévisions du département du développement économique et cet Etat américain.

Cette soumission, de $198,089, est celle de la compagnie Hegerman-Harris de Montréal.

Il a donc été décidé de ne pas adjuger le contrat immédiatement.

Les autres soumissions sont celles de l'Argo Construction Co. de Montréal, $218,000; E.R. Casey Construction Co. Ltd., de Montréal, $221,755; Côté Construction Co., de Bangor dans le Maine, $333,500; A.P. Whitmaker and Sons Inc. de Plymouth, dans le Maine, $338,000.

Le gouvernement du Maine a $400,000 à sa disposition pour la construction, l'équipement et le fonctionnement de son pavillon tout au long des six mois de l'Expo.

Livreur battu et dépouillé de $275

Un livreur a été dépouillé d'une somme de $275 par deux individus qui l'ont attaqué à coups de poing, vers 3 h. 45 hier après-midi, à l'intersection des rues Laurier et Delaroche.

La victime, M. Camille Boutin, 29 ans, du 4567 rue St-Dominique, était à l'emploi de la salaison Melrose, du 236 est, rue Mont-Royal.

Les deux malfaiteurs ont pris la fuite à pied.

La victime, légèrement blessée, n'a pas été hospitalisée.

Deux malfaiteurs volent un livreur

M. Denis Debouthillier, âgé de 23 ans, domicilié au 4735 rue Parthenais, a été "dépouillé" des $125 qu'il avait dans ses goussets, vers 9 h. hier soir, alors qu'il venait d'effectuer une livraison au 3417 rue Chapleau.

Le jeune livreur a été abordé par deux individus non armés qui l'ont menacé de lui faire un mauvais parti . . . s'il ne consentait pas de bonne grâce à se départir de ses billets de banque.

Propriétaire débouté d'une action de $100,000

Le tribunal a débouté l'ex-propriétaire d'un ancien immeuble du Vieux Montréal d'une action de $100,000 qu'il avait intentée contre la Couronne, le ministère des Affaires culturelles et la Commission des monuments historiques du Québec.

Le demandeur, M. Sam Stein, un marchand d'Outremont, alléguait que le refus, de la part des défendeurs, de lui accorder un permis de démolition lui a fait perdre cette somme. Il expliquait qu'il avait reçu, en août 1963, une offre d'achat d'une compagnie qui voulait démolir l'immeuble pour ériger un édifice à bureaux de six étages, mais qu'il devait se procurer lui-même, pour compléter la transaction, un permis de démolition.

Ce permis lui fut refusé, d'abord, par la ville, puis par le ministère des Affaires culturelles.

Dans les motifs de son jugement, le juge Benjamin Robinson explique que M. Stein a toutefois réussi, en juin 1964, à vendre son immeuble pour $120,000 à M. Jacques Melançon, un conseiller financier d'Outremont. Comme il l'avait payé $70,000, M. Stein réalisait ainsi un profit de $50,000.

De plus, ajoute le juge, le demandeur n'a aucun droit sur l'immeuble, puisqu'il n'en est plus propriétaire. Il souligne que la vente est survenue après la signification de droit aux défendeurs.

Le demandeur n'a plus, par conséquent, d'intérêt dans cette cause, puisqu'il a réussi à vendre l'immeuble avec un profit considérable, même s'il n'avait pas de permis de démolition.

Un léger incendie cause des dégâts dans trois logis

Les pompiers de Montréal ont rapidement maîtrisé un incendie qui faisait rage, vers 12 h. 45 ce matin, dans un hangar sis à l'arrière du 3810 rue St-Denis.

Les flammes, d'origine inconnue, ont causé des dégâts dans trois logements, du 3806 au 3810 rue St-Denis. Les dommages sont légers et surtout attribués à l'eau et la fumée.

Une jeune fille de 25 ans, Mlle Nicole Michaud, domiciliée au 3810 rue St-Denis, a dû être traitée à l'Hôtel-Dieu, souffrant d'un choc nerveux.

Mêmes salaires aux débardeurs de l'Ontario

TORONTO (PC) — Un comité d'arbitrage vient d'accorder à environ 750 débardeurs de Toronto, de Hamilton et de Sarnia, la parité de salaires avec les débardeurs de Montréal et de Québec, a-t-on annoncé.

M. Harry Biddell, agent d'affaires du local 1869, de l'Association internationale des débardeurs, a déclaré que cette décision signifie que les débardeurs de ces trois ports recevront une augmentation s'élevant à $1.01 l'heure répartie sur une période de trois ans.

Les débardeurs de Hamilton s'étaient mis en grève depuis trois semaines réclamant l'augmentation de 40 cents l'heure accordée aux débardeurs de Montréal à la suite d'une entente survenue à Ottawa à la suite de l'intervention du premier ministre Pearson.

Le syndicat de Toronto, au lieu de déclencher la grève, a décidé de porter l'affaire à l'arbitrage. Le syndicat de Hamilton s'était ensuite joint au syndicat de Toronto pour appuyer ses revendications.

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

Gresset

Il n'existe pas de meilleure raison pour conduire une Toyota Crown!



Un beau soir, au début de mai, un de nos clients conduisait sa Toyota Crown à environ 50 milles à l'heure!

La circulation était légère, la route était sèche et les conditions de conduite étaient tout à fait agréables.

C'est alors qu'apparut, zigzagant d'un côté de la route à l'autre, une grosse décapotable nord-américaine V-8 dont le conducteur avait complètement perdu la maitrise et qu'il essayait vainement d'arrêter.

Lorsque notre client comprit ce qui se passait, il ralentit et dirigea sa Toyota Crown sur le côté de la route pour se mettre à l'abri.

L'autre conducteur eut moins de chance. Il ne put pas regagner le contrôle à temps et il rentra de face dans la Toyota Crown, qui était presque arrêtée.

(Il n'y eut pas de blessé, heureusement, chacun des conducteurs ayant eu la sagesse de boucler sa ceinture de sécurité).

Mais la grosse V-8 était en très mauvais état.

Le choc avait enfoncé le moteur de près d'un pouce dans le compartiment des voyageurs.

Son train avant était tordu, écrasé, faussé, les deux ailes trop endommagées pour être réparées.

Les portes ne fermaient plus.

Le châssis était voilé.

Il y avait pour $700,00 de dégâts.

(Et nous n'avons pas compté les $20.00 pour remorquer la grosse V-8 du lieu de l'accident).

Ce qui arriva à la Toyota?

Ses phares de gauche étaient cassés et son aile était enfoncée d'à peu près trois quarts de pouce.

Le total des réparations se monta à $32.75, sans frais de remorquage puisque notre client ramena lui-même sa Toyota chez lui.

Si cette énorme différence dans les frais de réparations vous surprend, elle n'étonne pas les conducteurs de Toyota.

Ils savent que la Toyota Crown est une voiture extraordinairement résistante, faite pour parcourir des milliers de milles sur les pires routes du monde entier.

Ils le savent, parce qu'elle ne se contente pas d'avoir un châssis comme certaines voitures, ou une carrosserie monocoque comme d'autres. Elle a les *deux* (un châssis en X robuste et carré, boulonné à une carrosserie lourde et entièrement monocoque).

Ils savent que la plaque de tôle de la Toyota Crown a une épaisseur d'une fois et demie celle de la plupart des voitures que se vendent ici. (0.6 millimètre au lieu de 0.4 millimètre, ou encore moins dans le cas de certaines voitures importées).

Ils savent que les sièges de la Toyota Crown sont boulonnés au plancher.

Ils savent que ses portes ont des ceintures de sécurité.

Ils savent qu'elle est équipée de ceintures de sécurité qui font partie de l'équipement standard.

Et ils savent que bien qu'ils conduisent une voiture extraordinairement robuste et sûre, elle ne leur a pas coûté les yeux de la tête.

Nous ne pouvons pas vous assurer qu'avec la Toyota Crown vous n'aurez pas d'accident.

Mais nous vous offrons la résistance et les facteurs de sécurité de la voiture pour vous permettre de vous en sortir, si vous en avez un.

Y-a-t-il une meilleure raison pour vous inciter à aller voir dès aujourd'hui le grand choix de Toyota Crown résistantes et sûres chez un concessionnaire CMI . . .



avant qu'il ne soit trop tard?

cmi Achetez dès maintenant une Toyota Crown, la voiture remarquablement sûre, à un prix incroyablement avantageux, à ces agences Canadian Motor Industries:

Montréal	Beauharnois	Pointe-aux-Trembles	Ste-Dorothée	St-Jean
MONTREAL CMI-(1966) LIMITED	BEAUHARNOIS AUTOMOBILE INC.	NOTRE-DAME AUTOMOBILES ENRG.	DAGENAIS AUTO ENRG.	GARAGE GERARD BRODEUR ENRG.
7144, Côte-des-Neiges	113, rue St-Laurent	11675 est, rue Notre-Dame	847, rue Principale	720, rue St-Jacques

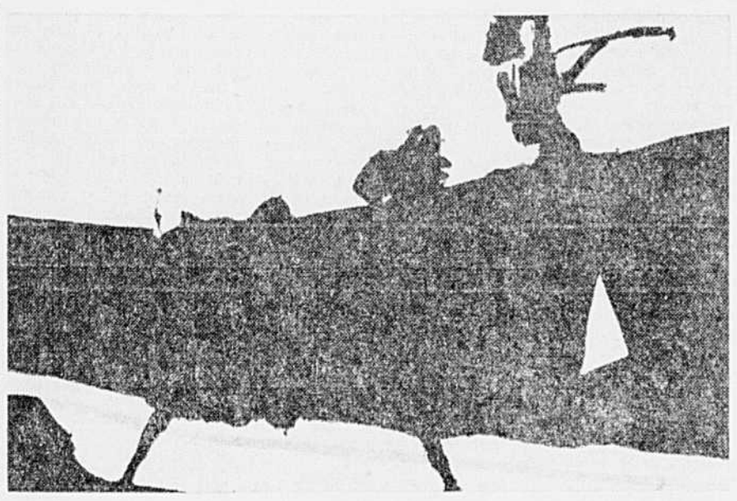
SOUTHERN COMFORT.



un goût à tous les goûts:

les connaisseurs le boivent
NATURE
un peu de vermouth en fait un
MANHATTAN
pour se désaltérer on le prend
A L'EAU
il est parfait
SUR GLACE
et donne un merveilleux
Old Fashioned
et le plus doux des
COLLINS

PRÉPARÉ ET MIS EN BOUTEILLE PAR LA DISTILLERIE WEARHER LIMITÉE, MONTRÉAL, CANADA



L'assassinat de Kennedy vu par un artiste...

BOSTON, (PA) — Les fonctionnaires du nouvel immeuble fédéral de Boston sont indignés par une immense peinture abstraite installée dans le hall de l'édifice, représentant l'assassinat du président John F. Kennedy.

Il ne s'agit vraisemblablement pas de connaisseurs en art abstrait, mais ils affirment qu'ils ont ce tableau en horreur.

"C'est une horreur, personne ne sait de quoi il s'agit", a dit Mme Veronica Kotilainen. "Les gens regardent et parlent", a-t-elle ajouté.

Cette oeuvre de $25,000, de Robert Motherwell, un des plus brillants artistes américains de peintures abstraites, a été installée samedi dernier. Selon un critique, cette oeuvre en noir sur blanc "met en relief aussi puissamment que possible la brutalité du moment" soit la mort du président Kennedy à Dallas au Texas.

L'artiste, Motherwell, a intitulé son oeuvre "Elegie de la Nouvelle-Angleterre", et c'est précisément ce que représente cette peinture.

C'est à la demande de la Commission des services généraux, approuvée par la Commission des Beaux-Arts de Washington, de même que par l'architecte de l'immeuble que Motherwell a exécuté cette oeuvre.

Cao Ky demande aux nations asiatiques de contribuer à l'endiguement du communisme

MANILLE, (AFP-UPI-PA-Reuter) — Le premier ministre du Sud-Vietnam, le général Nguyen Cao Ky, a lancé un appel aujourd'hui aux nations asiatiques pour qu'elles s'unissent afin d'arrêter la marche du communisme. Il a alors accusé certaines d'entre elles de se tenir à l'écart du conflit.

Il a fait cette déclaration à Manille où il est l'invité pour trois jours du président des Philippines. Le premier ministre sud-vietnamien a constaté un manque de coordination entre les pays libres du Sud-Est asiatique et a regretté que certains pratiquent une politique d'indifférence du à courte vue.

Pourtant, a-t-il dit, l'unité des pays du Sud-Est asiatique ajoutée à la force alliée qui combat au Vietnam suffirait à dissuader la Chine communiste de ses ambitions de conquête.

Soulignant que la France n'était plus concernée par le problème vietnamien, le général Ky a déclaré qu'elle "considérait à tort ce problème comme elle l'avait fait pour le conflit algérien".

Au cours d'une conférence de presse, le premier ministre sud-vietnamien a ajouté : "D'ici deux ans, le Sud-Vietnam sera assez fort pour poursuivre lui-même la guerre". Il a précisé que les Etats-Unis pourraient, durant cette période, retirer la plupart de leurs troupes, mais "pas toutes" cependant.

Le général a d'autre part déclaré que, au cours des deux ou trois prochaines années, le Sud-Vietnam serait capable de mettre sur pied "une véritable révolution sociale".

Il a cependant avoué qu'il ne savait pas quand la guerre pourrait prendre fin. "Il ne s'agit pas d'une guerre conventionnelle", a-t-il dit. "C'est une guerre où l'assassinat et la subversion dureront tant qu'il y aura des agents communistes sur notre territoire".

Les USA résisteront

De son côté, le président Lyndon Johnson a répété hier que les Etats-Unis résisteront jusqu'au bout à l'agression au Sud-Vietnam, mais il a affirme qu'ils se tenaient prêts également à coopérer avec Hanoï et Pékin dans le développement du Sud-Est asiatique le jour où ils déposeront les armes.

Le chef de la Maison Blanche a fait une déclaration en ce sens alors qu'on lui présentait le "prix de la paix" annuel de l'Association des anciens combattants de la 8e division blindée.

Affirmant qu'on ne saurait réaliser la paix "en cédant à l'agression", M. Johnson a ajouté : "Il faut arrêter l'agression là où elle commence. Ou alors, elle s'étendra comme une tumeur et nous détruira tous. Nous n'avons d'autres ambitions que d'être les partenaires de ceux qui, partout dans le monde, aspirent à une vie meilleure.

J'espère qu'un jour, les dirigeants de Hanoï et de Pékin comprendront ce désir. Nous leur disons une fois de plus : aussi longtemps que l'agression continuera au Sud-Vietnam, nous la repousserons. Mais le jour où ils seront prêts à déposer les armes et à prendre les outils de la paix et du progrès, le jour où ils cesseront de molester leurs voisins, les Etats-Unis seront prêts pour leur part à fournir leur contribution dans ces tâches plus nobles et plus fructueuses".

La Maison Blanche a par ailleurs indiqué que le président Johnson attendait un rapport de l'enquête entreprise par l'armée sur les circonstances du bombardement d'un village pendant lequel 26 civils ont été tués et 114 autres blessés.

L'accusation du Cambodge

Les Etats-Unis ont minimisé aujourd'hui une accusation du Cambodge selon laquelle des avions américains ont attaqué le territoire cambodgien la semaine dernière, mettant ainsi en danger la vie des observateurs de la Commission internationale de contrôle.

Un communiqué officiel lu par un porte-parole américain à Saïgon déclare en effet que "les cartes qui sont à la disposition des Etats-Unis indiquent que les deux objectifs qui ont été bombardés se trouvent à l'intérieur du territoire vietnamien".

Le communiqué ajoute : "Nous exprimons nos regrets profonds pour la perte de vies innocentes. Nous regrettons aussi que des représentants de la CIC, des diplomates en poste à Pnom Penh et d'autres observateurs se soient trouvés ainsi apparemment exposés à un danger lors de l'attaque du 2 août".

Assiégé de questions par les journalistes qui lui reprochaient l'imprécision du communiqué, le porte-parole a reconnu officieusement que les hélicoptères et les avions qui avaient participé au raid étaient des appareils américains.

A Ottawa, les dirigeants canadiens ont refusé de dire si le mitraillage de l'equipe de l'équipe de la Commission internationale de contrôle par des avions américains s'était produit en territoire cambodgien ou sud-vietnamien.

Toutefois, il est un fait établi qu'aucune equipe de la commission n'est en poste au Cambodge, ce qui semblerait indiquer que l'attaque s'est deroulee au Sud-Vietnam.

Le président de Gaulle tenterait de rechercher la coopération du Cambodge dans une tentative de ramener la paix au Vietnam, à l'occasion de sa visite dans le pays voisin du Vietnam, à la fin du mois. Telles sont les informations fournies hier par des sources gouvernementales à Paris.

Ces mêmes sources disent que le général de Gaulle lancera son initiative de paix au cours d'un rassemblement monstre auquel il doit assister le 31 août à Pnom Penh en compagnie du prince Norodom Sihahouk, chef de l'Etat cambodgien.

Le président français demanderait alors des concessions d'ordre majeur aux Etats-Unis afin de donner plus de poids à un nouvell appel à Pékin et à Hanoï, pour qu'ils prennent part à des pourparlers de paix dans le but d'éviter un conflit mondial.

Londres n'a pas l'intention de se mettre à genoux pour entrer au Marché commun

LONDRES, (PC, UPI, AFP) — Le nouveau chef de la diplomatie britannique, M. George Brown, a déclaré hier qu'il était favorable à l'idée d'entreprendre une nouvelle initiative en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun européen.

Toutefois, M. Brown a précisé, au cours d'une interview à la BBC, qu'il n'avait pas l'intention de se mettre à genoux. "Les problèmes soulevés par l'éventualité de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne sont moins aigus qu'il y a quatre ans", a-t-il ajouté. Le secrétaire au Foreign Office se référait à la tentative entreprise par le gouvernement conservateur de M. Macmillan d'adhérer au Marché commun il y a quatre ans, mais qui s'est soldée par un échec à la suite du veto de la France.

Commentant pour la première fois les affaires mondiales depuis sa nomination à la tête du Foreign Office, M. Brown a également indiqué que son orientation ne se départira pas de celle de son prédécesseur à propos du Vietnam. On sait que M. Michael Stewart, à qui M. Brown a succédé à la tête de la diplomatie britannique, s'est déclaré à plusieurs reprises un partisan de la position adoptée par les Etats-Unis au Vietnam.

Cependant, M. Brown a reconnu que l'appui accordé par la Grande-Bretagne à la politique américaine au Vietnam provoque un certain malaise au sein du parti travailliste. Mais il a ajouté, qu'à son avis, ce sens de malaise est déplacé.

Abordant les questions de l'OTAN, le nouveau ministre a déclaré que l'Alliance atlantique était d'une importance vitale pour la Grande-Bretagne. "Je ne pense pas toutefois que cela signifie que nous devrions être assujettis aux vues des Etats-Unis, mais d'une autre part il ne faut pas que l'Alliance atlantique disparaisse", a-t-il dit.

Le prédécesseur de M. Brown au Foreign Office, M. Michael Stewart, lui a succédé à la tête du ministère des Affaires économiques. Le nouveau titulaire de ce portefeuille sera responsable de l'application du projet de loi sur le blocage des salaires et des prix qui fut présenté et défendu par M. Brown aux Communes. Le projet a reçu la sanction royale aujourd'hui, obtenant ainsi force de loi.

Londres tiendra compte des intérêts du Commonwealth

LA NOUVELLE-DELHI, Inde, (Reuter) — La Grande-Bretagne a assuré l'Inde qu'elle ne se joindra pas au Marché commun européen à moins que les préférences tarifaires dont jouissent les pays du Commonwealth ne soient pleinement protégées ou compensées, a déclaré aujourd'hui le ministre indien du Commerce au Parlement de la Nouvelle-Delhi.

En réponse à une question, le ministre a déclaré qu'il avait reçu de son homologue britannique, M. Douglas Jay, des assurances formelles que la Grande-Bretagne ne cherchera à adhérer à la Communauté économique européenne que si les intérêts vitaux des pays du Commonwealth, dont l'Inde, sont sauvegardés.

En URSS, une étude objective de la Bible

MOSCOU (AFP) — Pour la première fois depuis la Révolution, une étude de la Bible, dépourvue de critiques outrées ou d'anathèmes anti-religieux vient de paraître en URSS.

Ce livre, tiré à 100,000 exemplaires, s'intitule "Histoires bibliques". C'est la traduction d'une étude faite par un écrivain polonais, Zenon Kosibovsky, qui s'est efforcé, dans un langage simple, de raconter la Bible depuis la création du monde jusqu'à la fin de l'Ancien testament.

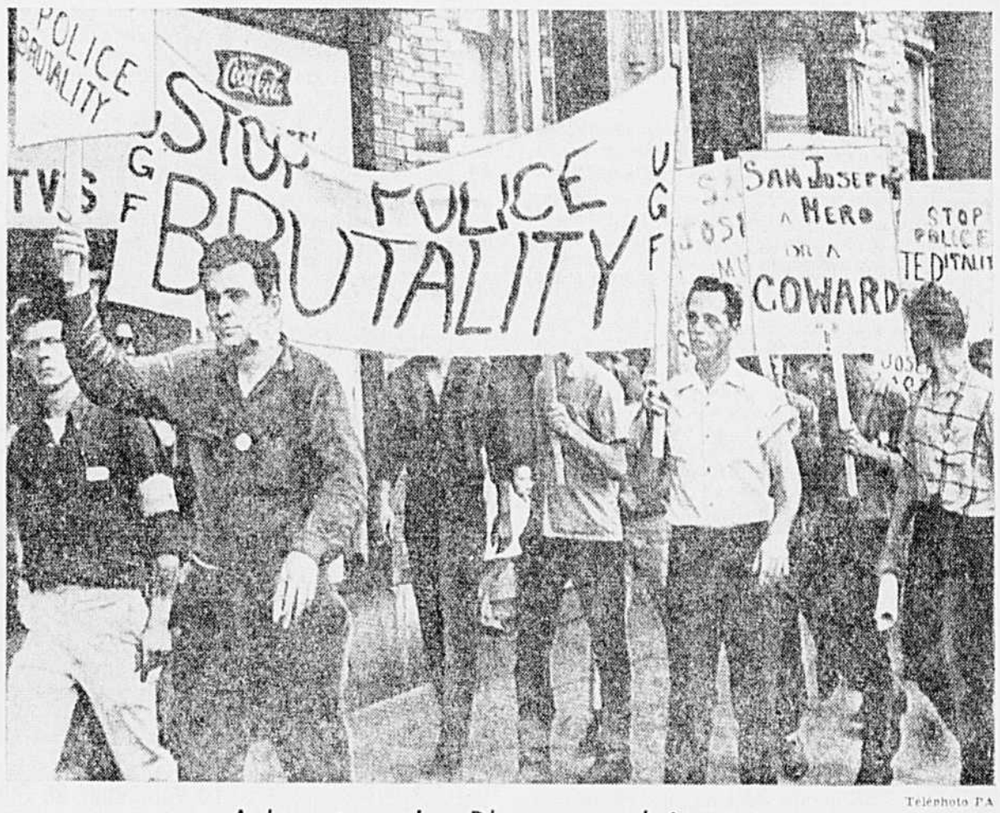
Dans une préface, l'auteur s'attache à expliquer rationnellement ce qu'est la Bible. Il rejette, bien entendu, son explication religieuse. Se fondant sur l'archéologie et la plus ancienne histoire, il souligne que la Bible est l'oeuvre de plusieurs personnes.

C'est la première fois qu'un livre de cette sorte paraît en librairie à Moscou, où toutes les études religieuses jusqu'à présent dépeignaient la religion comme "un tissu de mensonges" ou une manifestation de propagande bourgeoise. Il existe des musées anti-religieux et des revues, comme "La sciences et la religion" qui décrivent encore tout ce qui touche à Dieu comme du charlatanisme.

Washington confie à Harriman la tâche de déceler un changement d'attitude de Hanoï

NEW YORK, (PA) — Le président Johnson aurait donné instruction à M. Averell Harriman, son ambassadeur itinérant, de donner suite à tout indice, aussi faible soit-il ou quelle que soit sa provenance, d'un changement dans l'attitude négative des communistes à l'égard de l'ouverture de négociations pour mettre fin au conflit vietnamien.

Dans une dépêche de son correspondant à Washington, le "New York Times" écrit aujourd'hui que le chef de la Maison Blanche a également confié à M. Harriman la tâche de surveiller les préparatifs en vue d'arrêter la position qu'adopteront les Etats-Unis, advenant l'éventualité de telles négociations. Le journal précise toutefois qu'il n'existe aucun signe indiquant que les Nord-Vietnamiens ou leurs alliés soient prêts à entamer, dans l'avenir immédiat, des négociations à des conditions acceptables aux Etats-Unis.



Téléphoto PA

A leur tour, les Blancs se plaignent

Les jeunes racistes blancs de Chicago se plaignent de la brutalité de la police

CHICAGO, (PA) — "Nous voulons Sam, nous voulons Sam", scandaient une centaine de jeunes Blancs, alors qu'ils défilaient, hier soir, autour du poste de police du quartier "North Side", en protestant contre la prétendue brutalité policière exercée à l'endroit des Blancs.

Il s'agissait de Sam Joseph, un policier choisi par les jeunes manifestants comme cible de choix dans leurs protestations contre la brutalité policière. L'agent Joseph a reçu plusieurs récompenses des autorités pour son excellent travail.

En plus d'exiger l'expulsion de l'agent Joseph des rangs de la force publique, les manifestants ont réclamé l'établissement d'un bureau de revision composé de citoyens indépendants pour juger les plaintes portées contre les interventions policières.

Un porte-parole du groupe a déclaré : "La plupart des gens ne comprennent pas que nous recevons autant de coups de pied au derriere de la part des policiers que les Noirs et les Porto-Ricains."

Entre-temps, des dirigeants de la Ligue des droits civils ont déclaré avoir reçu, par télégramme, des instructions du pasteur King leur enjoignant de tenir aujourd'hui une marche pacifique dans le quartier sud-ouest.

Le chef de police de Chicago, M. O. W. Wilson, a déclaré de son côté que les tactiques utilisées par le pasteur Martin Luther Kink n'avaient servi qu'à provoquer de la haine chez certains résidants de race blanche de la ville et qu'elles avaient même gêné le progrès des Noirs.

Par inadvertance, le pasteur King a créé de la haine qui nuira à la population noire, a dit M. Wilson. Il a ajouté qu'il ne pouvait pas voir de quelle façon M. King avait aidé les Noirs dans leur réclamation pour l'égalité des droits civils. Jusqu'à un certain point, il a au contraire remué certaines haines et les a augmentées.

Ces commentaires de M. Wilson ont été rapidement contredits par les adjoints de M. King. Ces derniers ont déclaré que les manifestations n'ont pas créé de la haine mais fait remonter à la surface une haine qui existait déja.

Un professeur de l'Université de New York a déclaré hier au SCLC que l'adoption cette année du projet de loi des droits civils dans sa présente forme nuirait aux Noirs.

C'est le Dr S. H. Miller qui a fait cette déclaration à la séance de clôture du dixième congrès annuel de la Conference pour l'influence chrétienne du Sud, mouvement pour l'égalité raciale dirigé par le pasteur Martin Luther King.

La France ne répondra pas aux protestations des Etats-Unis

PARIS (UPI, AFP) — La France n'a pas l'intention de répondre à la plainte des Etats-Unis selon laquelle l'Office de radio-télévision française (ORTF), un organisme sous tutelle gouvernementale, aurait diffusé des nouvelles tendancieuses en ce qui concerne le Vietnam, ont déclaré aujourd'hui des sources proches du gouvernement français.

Elles ont ajouté que leur gouvernement n'a aucunement l'intention d'être impliqué dans une polémique avec les Etats-Unis à ce sujet.

On souligne dans les milieux autorisés français que lors de la visite de M. Charles Bohlen, ambassadeur des Etats-Unis, auprès de M. Louis Joxe, un des membres du cabinet français, les deux hommes se sont entretenus de différentes questions et pas uniquement de l'affaire des "critiques anti-américaines de l'ORTF".

La protestation américaine était contenue dans une lettre remise à M. Joxe par l'ambassadeur des Etats-Unis. Cette lettre fut par la suite rendue publique.

Les milieux autorisés français rappellent d'autre part que cette lettre n'était pas destinée à être publiée et que la démarche de M. Bohlen auprès du ministre français devait rester secrète. Ces milieux précisent par ailleurs que la France compte se tenir à la déclaration de M. Yvon Bourges ou le secrétaire d'Etat à l'Information avait nié, mercredi dernier, que les services français de radio-télévision avaient reçu des instructions en vue de rendre tendancieuses les informations touchant le Vietnam. M. Bourges avait ajouté que ces services rapportent simplement "les faits tels quels".

Trajectoire corrigée, le Lunar Orbiter se dirige droit au but

PASADENA, (AFP-UPI-PA) — La sonde spatiale "Lunar Orbiter" semble se diriger droit au but aujourd'hui après les manoeuvres de correction de trajectoire intervenues hier soir.

L'appareil de 850 livres a bien obéi aux signaux lancés depuis la terre et ses instruments d'orientation sont maintenant dirigés vers la lune comme point de repère. Ce nouveau point d'orientation est un changement au programme puisque le "Lunar Orbiter" devait se servir de l'étoile Canopus pour se diriger. Mais l'instrument qui devait servir à cette manoeuvre a refusé de fonctionner.

La principale manoeuvre surviendra maintenant dimanche matin, quand l'appareil approchera de sa cible. Les rétrofusées seront alors mises à feu afin que le laboratoire volant freine sa course de maniere à s'approcher de la lune. Puis, entrant dans le champ de gravité de l'astre nocturne, le "Lunard Orbiter" commencera à orbiter autour de celui-ci.

Si tout fonctionne comme prévu, la sonde devrait s'approcher à 26 milles de la lune pour prendre 352 photos d'une bande de 3,000 milles de longueur où les Etats-Unis espèrent faire atterrir leurs premiers lunautes.

Lancement de "Gemini-Onze"

Le lancement de "Gemini-Onze" a été officiellement fixé à 9 h. 15 vendredi matin 9 septembre, a-t-on annoncé hier au Centre spatial de la NASA à Houston, Texas.

Les commandes du onzième et avant-dernier engin de la série "Gemini" seront tenues par le capitaine de frégate Charles Conrad, assisté du capitaine de corvette Richard Gordon.

Rejet du projet de saisie des compagnies d'aviation paralysées par la grève

WASHINGTON, (PA) — La Commission du commerce de la Chambre des représentants a rejeté une proposition hier, voulant que le gouvernement saisisse les cinq sociétés d'aviation paralysées par une grève depuis le 8 juillet. La Commission a ensuite entamé l'étude d'un projet de loi visant à ordonner aux 35,000 mécaniciens de reprendre le travail.

Le président Harley O. Staggers, démocrate de la Virginie occidentale, a dit que la Commission s'attend d'approuver le projet de loi aujourd'hui, et ensuite l'envoyer à la Chambre.

Cependant, le représentant John D. Dingell, démocrate du Michigan, auteur de l'amendement rejeté prévoyant la saisie, a dit qu'il n'est pas certain que la Commission approuvera le projet de loi déjà adopté par le sénat, en vertu duquel le Congrès pourrait renvoyer les mécaniciens au travail pour une durée de 30 jours, tout en autorisant le président Johnson à les retenir au travail pendant 150 autres jours. Le vote contre l'amendement de saisie de M. Dingell a été de 20 contre 11.

Les divergences d'opinion au sein de la Commision au sujet du projet de loi devant forcer les mécaniciens à reprendre le travail, question doublement delicate en cette année d'élection au Congrès, se sont manifestées ouvertement hier.

Les observateurs sont d'avis que même si la Commission termine la rédaction d'un projet de loi aujourd'hui, il y a peu d'espoir que la Chambre des représentants agisse avant la semaine prochaine.



Les Beatles s'excusent

A leur arrivée à Chicago où débute leur nouvelle tournée américaine, les Beatles ont présenté des excuses et tenté d'expliquer que John Lennon, en affirmant que les Beatles "étaient maintenant plus populaires que le Christ" n'avaient aucunement l'intention d'attaquer le christianisme. Cette déclaration a soulevé une tempête aux Etats-Unis et risquait même de compromettre le succès de leur tournée de 14 jours. Lennon a expliqué qu'il n'avait pas dit que les Beatles étaient plus grands ou meilleurs que le Christ, mais qu'il voulait dire que le christianisme, à ce qu'il avait observé, était en perte de vitesse. "Ce que nous déplorons", a ajouté Paul McCartney, un autre membre du quatuor de "chanteurs".

En cinq ans, le mur de Berlin a fait 58 morts

BERLIN (AFP) — 58 personnes ont été tuées du 13 août 1961 au 9 août 1966 le long du mur de Berlin, a communiqué hier le sénat du gouvernement de Berlin se référant à un rapport officiel de la police.

Le rapport indique en outre que dans 1,047 cas, les soldats de "l'armée nationale populaire" est-allemande ont fait usage durant la même période, de leurs armes et que la police ouest-berlinoise n'a riposté que 14 fois.



Feu le billet de $2 aux USA

WASHINGTON (PA) — Le billet de $2 — qui a été longtemps le mouton noir du système monétaire américain — sera bientôt chose du passé chez nos voisins du sud.

Le département du Trésor des Etats-Unis a annoncé hier qu'il n'imprimera plus ces coupures de $2, aussi anciennes que le pays lui-même, parce qu'elles ne sont plus en demande. Les "deux" ont été délaissés par la plupart des Américains et surtout par les hommes d'affaires.

Les billets déjà imprimés seront mis en circulation, a ajouté le département du Trésor, par la Banque fédérale des réserves jusqu'à ce que les stocks soient épuisés.

Le moyenne de durée d'un billet de $2 est de six ans, ce qui montre l'usage peu fréquent qu'on en fait. Les $1 et $5 se détériorent en 18 ou 20 mois.

Pourquoi le "deux" est-il si impopulaire ?

Le Trésor américain émet plusieurs hypothèses : superstition, confusion avec les autres coupures (aux Etats-Unis les billets sont tous verts) encombrement des tiroirs-caisses où les $1, $5, $10 et $20 se trouvent à profusion. On collectionne également les coupures de $2 parce qu'on les considère comme des curiosités.

Au Canada, les billets roux de $2 sont employés aussi fréquemment que toutes les autres coupures.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
	Abitibi	11	10⅞	—
	Algoma	29	29	—
	Alliance	150	150	—
1460	Alcan	33¼	32⅝	32¾
	Alcan 4½	40	39¾	—
	Alcan 2 Pr	43¼	43¼	—
	Anglo CP	10⅝	10⅜	—
	Anglo CP P	49¾	48¾	—
	Ang T290P	48¾	48¾	—
25	Arg2.70Pr	48	48	48
	Arg C Pr	11¾	11¾	—
	Arg C Pr	11¾	11¾	—
	Asbestos	23½	23¼	—
400	Atl Sug	10	10	10
	Bq CN	60	60	—
	B d'Epargne	13	12⅞	—
	Bq Imp C	60¾	60	—
50	Bq Mont	56¾	56¼	56¼
	Bq N E	66	66	—
	Bq PC	46	45½	—
200	Bq Roy	70¼	70¼	70¼
	Bq Tor D	59	59	—
	Bathurst P	28	28	—
	Bath Wts	11	11	—
	Bath P A	56½	56½	—
150	Bell Ph	50¾	50¼	50¼
	Bw Mer p	50	50	—
	Bowater	7½	7½	—
	Brazil	9	9	—
	BA Bk No	65¼	65¼	—
160	BA Oil	32	32	32
	BC Forest	21½	21½	—
100	Brinco	5¼	5¼	5¼
	CAE	8½	8½	—
	Cal Pow	25	25	—
100	Can Cem	40½	40½	40½
	Can Cem p	24¾	24¼	—
	CD Sugar	20¾	20¼	—
	Can Iron	20¼	20½	—
	CSL	35	35	—
400	C Brew	6¼	6¼	6¼
	CBAL A w	750	750	—
	C Chem w	500	500	—
	C Fndtn	9¼	9¼	—
	C Hydroc	22	22	—
	CIL	17¾	17¾	—
	CI Pow	27½	27	—
	CI Pow3.2%	17½	17½	—
	C Marconi	5¾	5¾	—
100	CPR	59½	59½	59½
	CPR 4% pr	8¼	8¼	—
	C Pfina	11¼	11	—
	C Refract	14¼	14¼	—
	Cdn Tire	15¼	15¼	—
	Cdn Tire A	12½	12½	—
	Central Del	11	10½	—
	Chemcell	12½	12½	—
	Chem 1.75 p	34	34	—
	Col Cel Pr	21½	21½	—
100	Cominco	40¼	40¼	40¼
	Cons Paper	37¾	37¾	—
100	Corpex	8	8	8
	Couvret A	470	470	—
	Crain RL	29¼	29¼	—
	Cr Cork	125	125	—
	Cr Zell A	24¾	24¾	—
	Crush Int	15¾	15¾	—
400	Denison	54	53½	53½
	Dist Seag	30¾	30½	—
	D Bridge	20½	20½	—
	D Coal Pr	5	5	—
	Do Fasco	23¾	23½	—
	D Glass	15¾	15¾	—
	D Glass Pr	15¾	15¾	—
	D Lime	200	200	—
	Dosco	11	11	—
	D Stores	20¼	20	—
	Domtar	17¾	17½	—
	Domtar Pr	18½	18½	—
	D Text	29	28½	—
	Donohue	7¾	7¾	—
	Du Pont	40¾	40¾	—
	Du Pont Pr	75	75	—
	Dupuis A	7½	7½	—
	Falcon	98¼	96	—
25	Fam Play	27	27	27
	Fleetwood	29¼	29¼	—

Ventes		Haut	Bas	11 h.
	Fraser	25	25	—
	Fr Pete	380	380	—
	Glengair	165	160	—
	GB Can Inv	41	41	—
	GL Paper	27½	27½	—
300	Hawk Sid	460	460	460
	Hollinger	22½	22½	—
200	Home A	22¼	22¼	22¼
	Home B	22½	22	—
100	Hud Bay M	76¼	76¼	76¼
	IBC	15½	15½	—
200	Husky Oil	14	14	14
	Husky C	57½	57½	—
	Imp Oil	54¾	54	—
200	Imp Tob	14	14	14
	I Tob Pr	5¾	5¾	—
	Ind Accep	20¼	20¼	—
	Inglis	9	8¾	—
	Inland NG	8½	8½	—
200	Int Nickel	90¼	90¼	90¼
	Int Pap	29¼	29	—
	Int Util	26½	26½	—
	Int Util Pr	29½	29½	—
	Inter PL	77¾	77¾	—
	Invest G A	11½	11½	—
	Jamaica PS	13¾	13¼	—
	Labatt	17¼	17¼	—
	Lau Fin	6½	6¾	—
	Loblaw (A)	10	10	—
	Loblaw (B)	10	10	—
	Loeb M	13½	13½	—
	MacKinn	19	19	—
	MacLaren A	24	24	—
	MacLarn H	33¼	33¼	—
	MacMillan	26¼	26¼	—
	Marit Elec	26½	26½	—
	Marit Tel	22¼	22	—
100	Massey F	33¾	33¾	33¾
	McAllister	8¾	8¾	—
	Met Stores	15¾	15¾	—
	Miron 6%	8¾	8¾	—
100	Mitch R A	11¾	11¾	11¾
	Molson A	17¼	17¼	—
	Molson B	17¾	17¼	—
	Mtl Loco	16¼	16	—
	Mtl Trust	16¼	16¼	—
	Moore Corp	82	82	—
	Morse R A	20¼	20¼	—
	Morse Pr	54¼	54¼	—
	Mussens	7¾	7¾	—
	Nat Contain	6½	6½	—
	NFLD Nigh	10¾	10¾	—
200	Noranda	52¾	52¾	52⅝
	North C Gs	12¾	12¾	—
200	NS LP	11¼	11¼	11¼
	Ocean Fish	11½	11½	—
	Ogilvie	4¾	14½	—
	Ont Steel	35¼	35¼	—
	Oshawa (A)	22½	22½	—
	Pat Pete	10¾	10⅝	—
	Phillips C	32½	32½	—
	Pow Corp	11¾	11	—
	Price	14½	14¾	—
	QN Gas	12	11¾	—
	QNG 5½	90	90	—
	Que Phone	20½	20½	—
	Reitman's	10¾	10¾	—
300	Rio Algom	25¼	25⅛	25⅛
	Rio Alg Pr	99	99	—
	Rio Alg Wts	12½	12½	—
	Rollaud (A)	11¾	11¾	—
	Ronalds F	10¼	10¼	—
	Rothmans	29	29	—
	S-L Cem A	33¼	33¼	—
4200	Salada F	12	11⅞	12
	Scott LaS	185	185	—
	Shell Can	22	22	—
	Shell I p	26½	26½	—
	Shell I w	700	700	—
	Sicard	5¾	5¼	—
	Simpsons	29½	29½	—
	Soc GF	7	7	—
	Sogemines	11¼	11¼	—
	Southam	35	35	—
200	Steel Can	23¼	23¼	20⅞
	Steinbg A	22½	22½	—
	Texaco Can	65½	56½	—
100	T Grp A	10¾	10¾	10¾
	TrC Corp	7¾	7¾	—
	TrC PL	33	32¾	—

Ventes		Haut	Bas	11 h.
	TrC PL Pr	48	47¾	—
	TrC PL w	910	910	—
100	Tr Mt PL	16½	16½	16½
	Un Carbide	25⅜	25⅜	—
	Union Oil	29¾	29¾	—
	Wajax	12	12	—
1000	Walk GW	29⅛	29⅛	29⅛
	W Coast Tr	26¾	26¾	—
	Weston A	18¼	18¼	—
	Zeller's	25	24¾	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
500	Agassiz	33	33	33
	Ajax	16	16	—
500	Alscope	160	160	160
	Alsof	7½	7½	—
	Amg B Bel	22½	22½	—
	Ameranium	4	4	—
	Ame Metro	225	225	—
	Anthonian	19	18	—
	Augustus	60	56	—
	Baker Talc	13	13	—
	Band-Ore	16	16	—
	Bateman	5½	5½	—
	Beauce Pl	4½	4½	—
	Black Hawk	95	95	—
500	Black Riv	19½	19½	19½
	Blue Bon	320	320	—
	Bluewater	16	16	—
	Bornite	6	5½	—
	B. Carpets	36¼	36¼	—
	Brue-Grest	10	9	—
	Bruneau	18	18	—
	Burnt Hill	30	30	—
	Cadamet	7	6½	—
3100	Camflo	425	420	425
	C. Interu	300	300	—
	C. Magnesit	63	63	—
	C. Secur A	240	240	—
	Carbec	33½	32	—
	Cartier-Q	10	10	—
	Cassiar	15¼	15¼	—
100	Cessland	350	350	350
	Chemalloy	165	90	—
	C Copper	5	5	—
6500	Chipman	45	45	45
	Coastal M	18	17½	—
	Co H&M	51	51	—
	Co O&G	32	30	—
	Commodor	100	100	—
	Commod w	30	30	—
	C Canora	25	25	—
	C Manitoba	29	29	—
	C Mogador	18	18	—
	C New Pac	39	39	—
	C Persh	13	13	—
	CQ Smelt	70	63	—
	C Virginia	46½	45	—
	Copstream	7½	7½	—
	Crownbridg	31	31	—
	Crusade	22	22	—
	Delta Elec	250	250	—
	Delta Min	12	12	—
	Dev Elbow	29	29	—
6200	Dolsan	33	32½	33
	Dom Exp	15½	15½	—
	Dom Lease	27	26	—
	D Oilcloth	22	22	—
	Dumagami	60	60	—
	Dumont	24½	24½	—
	East Sull	850	850	—
	East Vent	21	21	—
	Empire Mn	17	17	—
3000	Equity Ex	80	80	80
	Fab Met	19	19	—
	Fano	7	6½	—
	Fiscal p	15	15	—
	Flt Rock	17	16½	—
1000	Fontana	5	5	5
	FT Reliance	40	40	—
	Fox Lake	16	16	—
	Frigistors	50	45	—
	Fundy	4	4	—
	Futurity	48	47	—
	Furlong W	75	75	—
	Garney	37	37	—
	Ghislau	18	18	—
	Gilchrist	5½	5½	—
500	Glen Lake	168	168	168
	Grt W Min	120	115	—
	Greenbg	5¼	5¼	—
	Grissol	195	195	—
	Guardian	17	16½	—
	Inland Ch	9½	9½	—
100	Inspiratn	185	185	185
	Int Ceram	6½	6½	—
	Int Norvalie	27	27	—
	Intp Dredg	14	13	—
	James Bay	29	28	—
	Jockey	450	450	—
	Jubilee	185	181	—
	Keltic Mng	20	20	—
	K Desmond	42½	42½	—
	Kentinx Av	5¼	5¼	—
	Kiena	72	72	—
500	Kodiac Pet	165	165	165
	Lab Acc A	5¾	5¾	—
	Laduboro	60	60	—
	Lambt (A)	18	18	—
	Lmntgne A	13¾	13½	—
	Lingside	4½	4½	—
	Lithium	8	8	—
73000	Louanna G	33	32	33
	Massval	8	8	—
	McKenzie	54¼	54¼	—
	McKenney	12	11	—
	Melchers	21	21	—
	Merc Chip	8	7½	—
	Mid-Chib	17	15	—
200	Midepsa	360	360	360
	Miro Mines	21	21	—
	Mistango	18	17	—
	Moly Hill	18	18	—
	Molyb	135	135	—
	Monpre	7½	7	—
	Mtl Refrig	25	25	—
500	Mt Costigan	26½	26½	26½
	Mt Pleast	33½	33½	—
	MR Dairies	155	155	—
	MR Rice	17	17	—
	id pr	22¾	22¾	—
	NAut Vend	170	170	—
	Native Min	15	15	—
	N Forman	5	5	—
200	N Imperial	151	151	151
	Newrich	16	16	—
	NW Amulet	8	7½	—
	NA Abestos	10	10	—
	Simpsons 4%	73	93	95
	Traders Fin 5%	1985	82	84
	Woodward's 7%	1985	93	95
	Weston 5½	1983	91	93

SERVICES PUBLICS

	Aug Con Tel 6	1983	95	—
	Alto G Tk 5¼	1985	93	95
	Bell Tel 5¾	1984	94	95
	Bell 3¾	1979	79	81
	Bell 6¼	1978	98	100
	Bell 5½	1982	91	93
	Bow Pow 3¼	1980	77	79
	Broz Tr 6¼	1980	93	—
	BC Phone 5¼	1986	92	94
	Calgary P 5¼	1982	93¾	—
	Cdn Elect	1968	95	—
	C West NG 5¾	1982	93	95
	Cons Gas 5¼	1984	94	—
	Con Gas 5	1978	88	—
	Gt Lakes 5¼	1977	94	97
	Lakeland PS 6	1982	93	95
	Marit Tel 5¾	1983	91¼	—
	NFLD & P 5½	1978	91¼	—
	N Ont N Goss 5¾	1982	91	94
	North Tel 5¾	1983	92	—
	Northw Ut 5¾	1968	91	—
	Que Nat Gas 5¾	1965	88	91
	Que Nat 6	1968	91½	—
	Que Tel 5¾	1983	92	—
	TC Pipe 5.85	1987	92	94
	Union G 5½	1977	92	94

IMMEUBLES

	Bront Coach 6	1978	94	—
	Eaton 6	1978	88	91
	Eaton R 3½	1968	95½	—
	Steinbg 6	1983	94	97
	Loblaw's 5½	1983	89	90

MUNICIPALITES

	Montreal 5¾	1969	89½	90½
	Tor Mt 5½ 15 juin	1985	91½	92½
	Vunc 5¼ 15 juin	1977	92¼	93¼
	Hamit 5¼ 15	1977	91	92

EMPRUNTS CONVERTIBLES

	Abitibi 4½	1966	99½	101
	Brazil Tr 4½	1971	90	93
	Cdn Petrofina 4	1972	88	90
	Cdn Utilities 5¼	1977	125	—
	Inland Ceint 4½	1975	90	—
	Int Nat Gas 5½	1977	90	93
	Loblaw 4¾	1976	180	—
	Lob Lease 5½	1973	99½	100
	Pace Pete 5	1977	92	95
	Simpson's 5	1976	207	—
	Simpson's 5½	1979	133	—
	TC Pipeline 5	1968	123	126
	TC Pipeline 5	1969	100	103

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 11 août	155.74	137.31	114.36	148.37	115.45
Clôture — 10 août	156.07	137.04	113.77	148.50	115.52
Sem. dernière	155.81	138.02	114.31	148.53	116.21
Mois dernier	159.95	140.28	116.75	152.17	116.03
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	155.81	137.04	113.77	148.50	113.17
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3¾ Perpetuels	1965	70	71
4½ 15 dec.	1966	99½	100
4 1er avril	1967	98½	99¼
5 1er juillet	1970	97¾	98½
5½ 1er aout	1980	96¾	97¼
2¾ 15 juin	1968	95¾	96¼
3¼ 1 juin	1976	80¾	81½
4¼ 1 sept.	1972	91	91¾
5½ 1 oct.	1975	96¾	97½
4½ 1 sept.	1983	85¼	86
5¼ 1 mai	1990	92¼	93
5½ 1 oct.	1979	89	90½
CNR 5½ 15 dec.	1971	98¼	99
CNR 5 oct.	1987	89¼	90
CNR 5¾ 1 jan.	1985	98¼	99
CNR 4 fev.	1981	80½	81¾
CNR 4½	1967	99	99½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alto G Tel 6	1991	97½	98
A.M.F.C. 5¼	1987	89¼	90½
BC Elect 3¼	1957	95½	96½
BC Elect 5½	1989	90¾	91¾
Man. Hyd 5¼	1988	88¼	89¼
NLFD 5¼	1985	86¼	87¼
BC Elect 5¼	1977	95½	96½
N.B. 5½	1989	89¾	90¾
N.S. 5¼	1985	90	91
Ont. 3	1970	89¾	90¾
Ont. 5½	1985	92½	93½
Ont. Hy. 2¼	1968	93½	95½
Ont. Hy 5½	1985	90	91
Que. 5½	1990	88½	89½
Que. 3	1969	91½	92½
Que. 5¼	1987	86	87
Que. Hy 5	1995	81¾	82¾
Que. Hy. 3¼	1974	81¼	82¼
Que. Hy 5½	1988	89	90
Saskatch. 5½	1985	91½	92½

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
American Zinc, Lead & Smelt. (ord)	$0.35	tr.	29- 9-66	26- 8-66
Auto Electric Service	0.05¼	tr.	15- 9-66	19- 8-66
Canada Permanent Mortgage	$0.12	tr.	1-10-66	15- 9-66
Cdn. Scudder Investment Fund	$0.10	tr.	31- 8-66	17- 8-66
Cupra Mines	$3.662/3	sa.	31- 8-66	19- 8-66
East Sullivan Mines (X)	$0.15	tr.	19- 9-66	2- 9-66
Hasting Mining & Development (X)	$0.10	tr.	19- 9-66	2- 9-66
Sullivan Consolidated Mines (X)	$0.08	tr.	19- 9-66	2- 9-66
Teck Corporation	$0.07½	tr.	1- 9-66	17- 8-66

(X) Le dividende est maintenant établi sur une base trimestrielle.

SOGEMINES

SUITE DE LA PAGE 20

continue des bénéfices au cours du second trimestre.

Le rapport ajoute que les divers projets de la société se réalisent conformément au plan établi. Inland Cement construit présentement des installations de vente de ciment à Saskatoon et dans la région des lacs. Sauf imprévu, la seconde usine d'acide nitrique et la nouvelle usine d'urée de Brockville entreront en activité au cours du second semestre. De plus, afin de faire face à un accroissement de la demande de récipients en verre, Iroquois Glass installe une neuvième ligne de production qui pourrait entrer en activité avant la fin de l'année.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, Sogemines a absorbé récemment deux anciennes sociétés affiliées : Indussa Canada et Industrial Sales 1961 Ltd. La première s'occupe d'importation et d'exportation au Canada où elle possède des bureaux dans deux villes, soit Montréal et Toronto. La seconde agit comme agent d'usines canadiennes, et possède un entrepôt et un bureau de vente à Sept-Iles.

Lockheed Aircraft accorde d'importants contrats au Canada

OTTAWA (PC) — La société américaine Lockheed Aircraft a passé avec des sociétés canadiennes des contrats d'une valeur de $16,775,000 au cours du premier semestre de l'année, soit plus que la valeur des contrats octroyés au cours de toutes année d'exploitation dans le passé.

C'est ce que rapporte le bureau de cette société à Ottawa, qui précise que durant toute l'année 1966, la valeur totale devrait atteindre $25 millions. Le contrat le plus important a été accordé à la société Canadair, de Montréal ; il se chiffre à $10 millions.

Gain restreint à Montréal à l'ouverture

(PC) — Les prix se sont raffermis à la **Bourse de Montréal.**

Canada Cement a remonté de ½ à 40½. Banque Royale et Husky Oil ont avancé de ¼ chacun à 70¼ et à 14. Atlantic Sugar, Salada Foods et Home Oil "A" étaient tous en hausse de ⅛ à 10, 11⅜ et à 22⅜.

Denison qui a pongée de 8½ points en deux jours, perd encore ce matin ½ à 54. International Nickel a baissé de ¼ à 90¼. Walker-Gooderham a baissé de ⅜ à 29⅜ et Alcan, de ⅛ à 33.

A la Bourse Canadienne, Louanna Gold a augmenté de deux cents à 33 cents.

* * *

A **TORONTO,** Denison baisse de 3¼ à 53¾ ; mercredi son cours s'était affaissé de 4½ points. Et Roman Corporation, dont le principal actif consiste en actions de Denison, perd ½ à 13¼. Rio Algom perd ⅜ à 25¼.

Les pétroles de l'Ouest sont un peu plus élevés. Scurry-Rainbow gagne ¼ à 29⅜ par suite de l'annonce d'un potentiel de 255,000,000 de tonnes de potasse que la compagnie a découvert sur sa propriété en Saskatchewan, mais par la suite son cours baisse de ¾ à 28⅞.

Parmi les mines spéculatives, Jaye Explorations, en baisse de 6½ cents mercredi, recule d'un autre .03½ à 37 cents, et puis



remonte pour terminer en hausse de ½ à 41 cents.

* * *

La tendance est en général plus élevée, notamment parmi les télévisions en couleurs et autres électroniques à **New York** ce matin.

Zenith après un délai d'ouverture, hausse de 2¼ à 74½ sur un volume de 9,000 actions.

Radio Corporation s'élève légèrement. Xerox progresse de 3 points, Polaroid près de 3 et IBM gagne plus de 1 point.

General Motors et Ford fléchissent un peu tandis que Chrysler enregistre un petit gain. Jeudi, ces trois titres s'étaient inscrits à de nouveaux bas en fermeture.

Parmi d'autres gagnants, Eastern Airlines, Homestake, Ananconda et United Aircraft progressent de 1 point chacun.

* * *

LONDRES — cloture (AFP) — Le ton demeure prudent au stock exchange et les transactions restent lentes. Quelques opérations de couverture toutefois se développent à la veille du week-end et un leger raffermissement de la côte succède à une hésitation initiale. Les vedettes industrielles, irrégulières à l'ouverture se raffermissent par endroits et à 14 h. 45 l'indice du Financial Times accusait une hausse de 0,7 point sur la veille.

* * *

PARIS (AFP) — Bonne tenue générale de la cote en dépit d'un très modeste volume d'échanges. Les petites plus-values sont encore nombreuses parmi les valeurs françaises et les prises de bénéfices qui se présentent à la veille de trois jours de fermeture sont absorbées sans aucune difficulté.

Rentes et obligations indexées se retrouvent très près de leur cours précédent, voire sans aucun changement. Tendance très soutenue aux banques où la Cie Bancaire et l'U.C.B. sont fermement orientés.

cote des grains

11 AOUT 1966

Marché à terme :

WINNIPEG

LIN :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Oct.	3.04½	3.07¾	3.03¾	3.02¾
Déc.	3.03¾	3.08¾	3.03¼	3.03⅜
Mai	3.14	3.15¾	3.12½	3.11⅝

GRAINE DE COLZA :

Nov.	2.93	3.02½	2.93	2.87½
Jan.	2.92	3.00	2.91	2.86½
Mars	2.91	2.97¼	2.90¾	2.85½

AVOINE :

Oct.	94⅛	94⅛	94⅛	91⅛
Déc.	—	—	—	92⅜
Mai	—	—	—	93⅞

ORGE :

Oct.	1.38	1.38⅛	1.38	1.37⅜
Déc.	1.34⅜	1.35	1.34⅜	1.34⅜
Mai	1.38	1.38⅛	1.38	1.38

SEIGLE :

Oct.	1.36⅛	1.38⅛	1.35½	1.34⅝
Déc.	1.37½	1.39	1.36⅜	1.35⅝
Mai	1.43⅝	1.43⅝	1.43⅝	1.42⅜

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 91¾ ; ex 3 cw 91 ; 3 cw 91 ; ex 1 fourragère 91 ; 1 fourragère 90½ ; 2 fourragère 87½ ; 3 fourragère 84½ ; fourragère mélangée 54.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.37 ; 1 cw 2-rang 1.37 ; 2 cw 2-rang 1.35 ; 3 cw 6-rang 1.36 ; 3 cw 2-rang 1.33½ ; 1 fourragère 1.33½ ; 2 fourragère 1.31 ; 3 fourragère 1.28.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.35½ ; 3 cw 1.30¼ ; 4 cw 1.18 ; Ergoté 1.15 ; sur voie 1.35½.

LIN : 1 cw 3.01¾ ; 2 cw 2.96½ ; 3 cw 2.70¾ ; sur voie 3.01¾.

GRAINE DE COLZA : No. 1 Cdn 2.97 ; No. 2 Cdn 2.62.

Marché du lin Prix comptant: 2.88¼

CHICAGO

BLE :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Sept.	1.90	1.90¾	1.88¾	1.89¼
Déc.	1.97	1.97¾	1.95¼	1.96¾
Mars	2.01	2.01¾	1.99½	2.00¾
Mai	1.97⅜	1.99½	1.97½	1.98⅛
Juil.	1.86	1.87¾	1.85¼	1.87⅛

MAIS :

Sept.	1.45	1.47⅛	1.44⅜	1.46⅝
Déc.	1.47¼	1.48⅛	1.46¼	1.47⅜
Mars	1.52½	1.53¾	1.51¾	1.52⅝
Mai	1.54¼	1.55⅜	1.53½	1.53⅝
Juil.	1.55½	1.56¾	1.54½	1.56

AVOINE :

Sept.	73¾	74⅜	73½	74½
Déc.	77¼	78⅛	76½	77¾
Mars	79½	81¼	79¼	80⅜
Mai	79⅜	82¼	79¼	81½
Juil.	—	—	—	—

SEIGLE :

Sept.	1.30½	1.32¾	1.30¼	1.32
Déc.	1.36½	1.38¾	1.36	1.38
Mars	1.42	1.44½	1.41¼	1.43½
Mai	1.42¼	1.43	1.42¼	1.44½
Juil.	1.36¾	1.38	1.36¾	1.38

FEVES SOYA :

Août	3.68	3.68	3.64½	3.68
Sept.	3.45	3.45¾	3.43¼	3.45¾
Nov.	3.27	3.27	3.26¼	3.27
Jan.	3.30	3.31¾	3.30	3.31¾
Mars	3.34½	3.34½	3.34¼	3.34½
Mai	3.36½	3.36½	3.36¼	3.36½
Juil.	3.38¼	3.38¼	3.38¼	3.38¼

fruits et légumes

FRUITS ET LEGUMES

MONTREAL (PC) Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : McIntosh, atmosphère contrôlée, 8 cellos de 5 livres, $2.25, en cellules de fantaisie $3.75, jaune transparente $3 à $4 rouges hâtives $4.00 à $4.25 la boîte.

Aubergines : $4.50 à $5.00 le minot.

Bleuets : $7 le cageot de 16 pintes, $3.75 à $4.00 le panier de 11 pintes $3 le cageot de 12 chopines.

Betteraves : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1.50 à $2.00 les 50 livres.

Choux : $3.50 à $4.00 pour 16.

Choux chinois : $2 à $2.50 la douzaine.

Concombres : $2.00 à $2.25 les 6 douzaines.

Courges : marrow $2 à $2.50 le minot.

Epinards : $1.25 le minot, $1.75 à $2 les 12 cellos de 10 onces.

Framboises : $3.00 à $4.00 le cageot de 12 chopines.

Fèves vertes : $2.50 à $3.00 pour 20 livres.

Fèves jaunes : $1.50 pour 20 livres.

Laitue : en feuilles $1 à $1.50, Boston ou Romaine $1.50 à $2 les deux douzaines, Iceberg, $1.25 à $1.50 en cageot de 18.

Navets : .50 à .60 le paquet de six, $2.25 à $2.75 le sac de 50 livres et $3 le minot.

Poireaux : .85 à .90 la douzaine.

Oignons : .90 à $1.00 la douzaine de paquets.

Persil : $1.50 à $2 la douzaine de paquets.

Piment : vert doux $3 la boîte.

Pommes de terre : nouvelles lavées $2.50 le minot, $1 à $1.10 grenailles petites .50, no 1 $1.40 à $1.50 terre noire .80 à .85 les 50 livres.

Radis : .50 à .65 la douzaine de paquets, $2 les 30 cellos de 8 onces.

Rhubarbe : .33 à .40 la douzaine.

Tomates : rouges $2.50 à $2.75, roses $3.50 à $4.00 la boîte.

Cote de l'or

LONDRES (PC) — Cote de l'once d'or au marché libre de l'or européen : $35.18½ à l'achat et $35.20½ à la vente.

Prix de l'once d'or de Troyes à la Bourse londonienne des lingots : $35.19 7/25 (252 shillings, 4 pence).

PARIS (PC) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, cote de 46.20 au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de $10, vaut 114

La grève est terminée à Manic

Succès des élèves de 11e année malgré la grève de leurs professeurs • *En page 25*

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, vendredi 12 août 1966 / sainte Claire d'Assise / 82e année, No 186 / 3 cahiers / 36 pages / La météo: ensoleillé, frais / Minimum 55 / Maximum 70

par Pierre O'Neil

QUEBEC — La grève de l'Hydro est terminée.

Une entente de principe est survenue aux petites heures ce matin, soit vers 3 heures.

La grève avait paralysé depuis une dizaine de jours les 4,500 travailleurs des gigantesques chantiers de la société sur les rivières Manicouagan et Outardes.

On n'a pas voulu dévoiler tôt ce matin les termes de l'entente, mais on croit savoir que l'Hydro Québec a fait des concessions majeures par rapport à ses positions de départ et notamment au sujet des heures de travail, des questions pécuniaires et de la classification des employés.

Les ouvriers cependant ne rentreront pas au travail avant que leurs assemblées générales n'aient ratifié l'accord.

Aux petites heures ce matin un accrochage de dernière minute sur un article que des porte-paroles syndicaux ont qulaifié de "bizarre" avait quelque peu compromis les chances d'un règlement hâtif.

La rédaction de l'accord de principe survenu tôt ce matin a commencé au cours de l'avant-midi.

Un autre accrochage s'était produit dans le cours de la veillée vraisemblablement sur la question de la classification des employés mais les négociateurs avaient finalement réussi à s'entendre sur la question.

Les deux parties au conflit sont entrées en contact en présence du conciliateur provincial M. Claude Bender peu après l'heure du diner hier soir et ils ont négocié durant toute la veillée.

On avait déjà commencé hier soir de mettre en branle les mécanismes par lesquels les travailleurs des chantiers de Manic et Outardes porteront un jugement sur les propositions que leur fera leur comité de négociation.

Plus d'une demi-douzaine de représentants syndicaux ont discuté hier avec quatre ou cinq représentants de l'Hydro.

Les contacts directs entre les deux parties — dont dépendait selon M. Robert Sauvé, secrétaire général de la CSN, l'issue des pourparlers — se sont produits peu après que M. Daniel Johnson eut discuté en présence de quelques-uns de ses ministres avec le président de l'Hydro M. Lessard et quelques-uns de ses plus importants conseillers.

Ces discussions n'avaient qu'une relation indirecte avec les négociations en cours.

"Nous voulions, a en effet déclaré M. Johnson à l'issue de ces entretiens, nous rendre compte que les offres de l'Hydro se situent dans le cadre d'une

Voir MANIC en page 2

Les fonctionnaires accusent des ministres de patronage

par François Trépanier

QUEBEC. — Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec a accusé, aujourd'hui, certains ministres et adjoints parlementaires du gouvernement de M. Daniel Johnson de faire du patronage et a menacé de prendre des injonctions pour mettre fin à la situation qui, à son avis, prend de plus en plus d'ampleur.

C'est la première fois depuis le 5 juin, date des dernières élections, qu'un organisme officiel fait publiquement état "du patronage" dans la province.

L'accusation et la menace d'injonctions ont été lancées, à midi, par le président général du Syndicat des fonctionnaires provinciaux, M. Raymond Fortin, et par le directeur professionnel de cette association, M. Raymond Parent, au cours d'une conférence dep resse dans la capitale provinciale.

MM. Fortin et Parent ont porté notamment des accusations directes contre les députés suivants : le ministre d'Etat aux Travaux publics, M. Armand Russell, le député de Lotbinière, M. René Bernatchez, et le député de Joliette, M. Pierre Roy.

Ils ont également parlé de patronage dans d'autres comtés, mais sans impliquer directement les députés qui représentent ces comtés. Ces comtés sont celui du ministre d'Etat à la Voirie, M. Paul Allard, celui du ministre d'Etat à la Santé, M. Roch Boivin, et celui de M. Fernand Grenier de Mégantic.

Selon les deux dirigeants syndicaux, le patronage se serait traduit jusqu'ici par des congédiments et des embauchages illégaux, effectués à la suite de certaines interventions politiques.

Au cours de leur conférence de presse, MM. Fortin et Parent ont également menacé de prendre des poursuites judiciaires contre certains ministres qui n'appliquent pas la convention collective signée le 28 mars dernier par le gouvernement de M. Jean Lesage.

Ils ont réclamé enfin, la création d'une commission royale d'enquête et ce, avant la création d'un ministère de la Fonction publique, pour enquêter sur l'administration et la gestion du personnel dans la fonction publique.

Le patronage

Les dirigeants syndicaux ont révelé qu'ils ont fait enquête jusqu'à maintenant sur vingt cas précis de congédiements et de "parachutages" (embauchage) illégaux.

Dans Shefford, ils ont dit que le ministre d'Etat aux Travaux

Voir MINISTRES en page 2

Bertrand se prononce pour le mariage civil

Le ministre de la Justice du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, s'est prononcé hier pour le mariage civil de ceux qui le désirent.

Au cours d'une entrevue à la radio, M. Bertrand a précisé qu'il n'est cependant pas question de présenter immédiatement une législation en ce sens, mais que toute cette question sera étudiée par la Commission de revision du code civil.

Le ministre a ajouté que, contrairement à ce qui a été suggéré, ce ne seront pas des avocats, des juges ou des notaires qui pourront célébrer les mariages civils, mais des fonctionnaires de l'Etat provincial. Ces fonctionnaires auront d'ailleurs la tâche de conserver les registres des actes de l'Etat civil : actes de naissance, de mariage et de décès.

Sur la question du mariage civil, M. Bertrand a dit qu'il partage l'avis de l'abbé Gérard Dion, qui dans la dernière livraison du périodique "Perspectives sociales", écrivait sous le titre "Mariage civil et emmerdements inutiles" :

"Il nous semble urgent que le gouvernement prenne enfin ses responsabilités pour régler ce problème. Ce ne serait pas compliqué. Nous avons déjà suggéré que les juges soient habilités à célébrer les mariages civils pour ceux qui ne veulent que faire un mariage religieux. Discutant de cette affaire avec le bâtonnier Yves Prévost, celui-ci serait d'avis que l'on donne ce pouvoir à tous les notaires... Nous n'avons aucune objection à nous rallier à cette suggestion. Nous la trouvons très pratique, mais que l'on se décide à faire quelque chose. Il en va du respect de la liberté de conscience et du règlement d'une question d'ordre public qui ne peut que s'envenimer si on la laisse en suspens."

Dans le même article, l'abbé Dion soulignait que quand il avait soutenu cette position auparavant, il n'avait été ni approuvé ni condamné par l'archevêché de Québec, ce qui semble indiquer que l'autorité ecclésiastique donnerait son accord tacite à une telle solution.

Une découverte éclaircirait le mystère des morts d'alcooliques

NEW HAVEN, Conn. (PA) — Une découverte faite par des chercheurs américains apporte peut-être un nouvel élément de solution au mystère des nombreuses morts d'alcooliques à Québec le printemps dernier.

Une enquête, menée par le gouvernement américain pour expliquer la mort de cinq citoyens de la région de New Haven au Connecticut, a mis à jour la possibilité que le contact avec certains poisons employés pour exterminer les bestioles nuisibles soit mortel pour les alcooliques.

Dans un rapport remis hier, la Division de la taxe sur l'alcool et le tabac du Service du revenu émet l'hypothèse que l'alcool dans le sang augmente la sensibilité aux produits toxiques.

Les enquêteurs en sont arrivés à cette conclusion en constatant que, dans les cinq cas étudiés, les seuls facteurs communs étaient l'usage de boissons alcooliques et la présence autour de la victime de produits toxiques. Par exemple, une des victimes buvait beaucoup de bière et avait fréquenté, peu avant sa mort, une taverne dans laquelle un ex-

Voir DECOUVERTE en p. 2

Sous prétexte d'exiger l'égalité, les séparatistes cherchent en fait à dominer les autres groupes

— Le ministre des Postes

"Les séparatistes québécois qui prétendent réclamer des droits égaux pour les Canadiens français cherchent en fait à dominer les autres groupes ethniques et bâtir leur propre petit royaume" a déclaré hier à Saint-Lambert, le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté.

Présidant à l'inauguration d'une nouvelle station postale, M. Côté a dit qu'il existait une dangereuse similitude entre les conflits raciaux aux Etats-Unis et le malaise qui persiste au Canada.

"Aux Etats-Unis, a-t-il dit, il faut remarquer que dans cette bataille raciale, certaines personnes visent non pas l'égalité mais la suprématie des Noirs. Nous aussi, au Canada, nous avons nos extrémistes, dont l'objectif est de dominer les autres groupes en établissant leur propre petit royaume"

Selon le ministre fédéral, seul le faible se laisse aller à la solitude et au rêve. Dans le contexte canadien actuel, les faibles ce sont les séparatistes. "Egalité, a-t-il ajouté, implique qu'il existe quelque chose de commun entre deux groupes et dans le cas présent ce quelque chose est la bataille qui se livre au sein d'une communauté unie".

"Si les séparatistes obtiennent ce qu'ils réclament, a-t-il ajouté, il deviendront égaux, certainement, mais égaux, unique-

Voir SEPARATISTES en p. 2

La journée du général Allard :

Textes et photos en page 22



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Drapeau : les rumeurs de dissension ont été accueillies par un éclat de rire de la part de mes collègues.

Harmonie complète au sein du parti

— Drapeau

par Claude Masson

"L'harmonie la plus complète règne à l'intérieur du Parti civique et il n'y a pas le moindre indice de dissension entre M. Saulnier et moi-même ni entre les conseillers municipaux, membres du Parti civique, et le président ou moi-même. Il n'y a même pas la moindre existence de cause à un signe de scission".

Voilà comment le maire Jean Drapeau a démoli la rumeur lancée ces jours derniers voulant qu'une rupture du duo Drapeau - Saulnier survienne au cours du caucus qu'a tenu hier le Parti civique à la Villa Saint-Martin, lequel se poursuivra mercredi prochain.

Le premier magistrat a déclaré qu'il a pris connaissance de cette rumeur hier soir alors qu'il était encore en réunion avec les membres de sa formation politique et que ce fut un éclat de rire général quand il l'a apprise à ses collègues. "C'est de la pure fantaisie", a-t-il dit. D'ailleurs, la rumeur devient habituelle en temps d'élection et surtout lorsqu'une réunion à huis clos comme celle d'hier est annoncée.

La rencontre d'hier, la cinquième du genre depuis la formation du Parti civique en 1960, a porté principalement sur le programme du parti et sur les réalisations de celui-ci au cours des six dernières années,

Voir HARMONIE en p. 2

Paul VI recommande aux évêques et aux curés de prendre leur retraite avant 75 ans

CITE DU VATICAN (AFP) — Les évêques et les curés de paroisse devront à l'avenir prendre leur retraite à l'âge de 75 ans. C'est ce qu'indique aujourd'hui un "motu proprio" du pape sur la fonction pastorale des évêques.

Ce texte, publié sous le titre "Ecclesiae sanctae", suggère des modifications qui n'ont qu'un caractère "expérimental", précise Mgr Felici. Il a pour fin l'application des décrets conciliaires sur la fonction pastorale, la vie des prêtres, la rénovation de la vie religieuse et de l'activité missionnaire de l'église.

Les évêques et les curés de paroisse sont, en particulier, priés de démissionner "au plus tard" à 75 ans, ce qui généralise le principe de la limite d'âge dans la vie ecclésiastique, que Jean XXIII a introduit pour certains postes de Curie.

La nomination des évêques restant réservée au pape, sauf pour les pasteurs des églises orientales, qui sont désignés par les Synodes locaux, une nouvelle procédure est introduite par le "motu proprio" qui accorde aux conférences épiscopales la faculté de désigner des candidats pour les diocèses vacants. Cela, en vertu du principe qui veut que les pasteurs soient agréés par les fidèles.

La fonction des évêques auxiliaires est revalorisée par le "motu proprio" qui établit que ce sont ces prélats qui, dorénavant, seront charges des attributions des Vicaires géné-

Voir PAUL VI en page 2

Meurtre de 3 policiers à Londres

LONDRES. (PA, AFP) — Trois détectives de Scotland Yard ont été tués à coups de feu, et l'un après l'autre, cet après-midi, dans le quartier de Shepherds Bush de la prison de Wormwood Scrubs, dans la partie ouest de Londres. Ils venaient de procéder à l'arrestation de deux hommes.

Un des détectives a été tiré à travers le pare-brise de la voiture cellulaire, et les deux autres ont été abattus dès qu'ils eurent sauté hors de la voiture.

Scotland Yard a immédiatement mis sa brigade du secteur ouest de Londres à la recherche du meurtrier. Même si la tuerie s'est produite aux abords de la prison, la police assure que le crime n'a aucun rapport avec cette coincidence. Scotland Yard se contente d'annoncer que les trois détectives sont morts, mais se refuse à fournir de plus amples détails pour le moment.

Il est rare qu'on s'en prenne à la police en Grande-Bretagne où d'ordinaire, les malfaiteurs se promenent sans armes. Tuer un policier est l'un des crimes pour lesquels on maintient la peine de mort. On ne signale aucun crime semblable depuis 1911 en Angleterre.

La Corée du Nord secoue la tutelle de Pékin

TOKYO. (PA) — La Corée du Nord a rompu aujourd'hui ses liens avec la politique de Pékin en déclarant son indépendance à l'intérieur du mouvement communiste mondial.

"Il ne peut y avoir de parti supérieur, de parti inférieur, ou encore, un parti qui donne des ordres et l'autre qui en reçoit", écrit le journal officiel du parti communiste nord-coréen, **Rodong Shinmoon.** "Un pays où a triomphé le parti ne peut pas, à lui seul, servir de centre de la révolution mondiale et se présenter comme parti principal", ajoute-t-il.

La déclaration fait également état d'une purge parmi les membres du parti, coupables de "servilisme" à l'égard des théories promulguées par certaines grandes puissances communistes qu'on omet de nommer. Elle s'en prend, à la fois, au communisme chinois et au communisme soviétique, mais la critique la plus acerbe est dirigée contre les Chinois, lesquels se considèrent comme seuls véritables défenseurs de l'orthodoxie communiste.

La déclaration équivaut presque à une rupture totale des liens de stratégie globale qui relient Pyongyang à Pékin, liens qui s'étaient progressivement relâchés ces derniers mois. Elle oriente également les Nord-Coréens vers certaines tendances, surtout illustrées par la Roumanie, et qui vont dans le sens de l'indépendance et du nationalisme à l'intérieur du monde communiste.

"Tout communiste ou militant du parti peut et doit concevoir indépendemment sa politique", dit encore le quotidien. "La révolution ne peut être ni emportée ni importée. Bien sûr, dans chaque pays, la révolution s'opère conjointement avec la révolution mondiale et elle est motivée par des facteurs internationaux. Si important que soit, toutefois, l'appui venu de l'extérieur, il ne joue qu'un rôle secondaire".

L'influence chinoise s'exerça d'une façon souveraine sur les Nord-Coréens lorsqu'un million de "volontaires" chinois participèrent à la guerre de Corée au début des années cinquante. Mais les relations ont commencé à s'affaiblir lorsque éclata l'âpre conflit sino-soviétique.

Ce fut, dès lors, la course à la prédominance, les Chinois accusant volontiers les Soviétiques de traîtrise à l'égard du mouvement communiste. Or, comme les Coréens du Nord, à l'instar des Nord-Vietnamiens, ont une lourde dette de reconnaissance à l'égard de Moscou, ils ont cru bon et plus sage, semble-t-il, d'adopter une attitude de neutralité et de ne pas prendre parti dans la querelle sino-soviétique.

La déclaration [illegible] Nord [illegible] d'un [illegible] dans son aide aux communistes vietnamiens, mais elle dénonce encore plus fermement le refus de la Chine de former, avec les Russes, un front uni pour aider les communistes vietnamiens.

La première urgence, dit **Rodong Shinmoon,** est de rallier tous les anti-impérialistes contre les Etats-Unis. "Pour en venir à une action conjointe et un front uni du monde anti-impérialiste, dit le journal, il faut chercher un terrain commun : c'est la question fondamentale [illegible] dans les autres [illegible] aujourd'hui."

Demain, dans

le magazine de LA PRESSE

Que fera le ministre J.-J. Bertrand ?

•

Souvenirs : la grippe espagnole

SOMMAIRE

Annonces classées / 26 à 35
Bandes dessinées / 6
Courrier "Que faire ?" / 12
Décès, naissances, etc. / 22
Editorial / 4
Education / 36
Finance / 20, 21
Horoscope / 7
Mots croisés / 27
Navigation / 7
Nouvelles internationales / 13
Nouvelles nationales / 25
Radio et télévision / 8
Spectacles et concerts / 18, 19
Sports / 14 à 17, 23
Tribunaux / 24
Vie dans les parcs / 6
Vie féminine / 10 à 12
Vie mondaine / 11

CKAC 73

Le contre-admiral Landymore craignait une diminution progressive du personnel de la Marine

HALIFAX (PC) — Le contre-amiral William Landymore a rendu publique aujourd'hui la version intégrale (non censurée) du rapport qu'il devait présenter devant les membres du comité parlementaire sur la Défense en rapport avec la diminution progressive des effectifs de la marine canadienne. Ce mémoire intégral devait être présenté le 23 juin au cours d'une réunion à huis clos du comité.

Il ressort de cette "version originale" du mémoire préparé par le contre-amiral Landymore, qui a été démis de ses fonctions depuis, que le Commandement des forces maritimes s'inquiétait sérieusement de la diminution progressive du personnel de la Marine et qu'on craignait les répercussions possibles d'une situation de fait dont la gravité avait été largement amoindrie dans le document officiel.

M. Landymore voulait, par exemple, dire aux membres du comité parlementaire :

"Je suis désespérément à cours de personnel pour remplir mes engagements".

Le texte de cette partie du mémoire fut changé à la demande du ministre de la Défense, M. Hellyer, et devint :

"Nous passons par une période où nous devons faire face à une carence de personnel pour remplir nos engagements immédiats".

Dans son mémoire, le contre-amiral rendait partiellement responsable de cette carence de personnel, la politique d'unification des trois armes du gouvernement libéral.

M. Landymore a dit qu'il avait littéralement "bombardé" d'appels téléphoniques les quartiers généraux de la Défense, et ce depuis novembre 1964, afin d'informer les personnes en place d'une lente dégradation du moral des troupes par suite, en particulier, de la partie du processus d'unification ayant pour effet de faire perdre aux forces armées leur propre identité et aux hommes, leurs grades et leurs costumes.

M. Landymore s'est rendu devant le comité parlementaire "armé" d'une série d'informations et graphiques destinés à démontrer sa thèse. Les graphiques voulaient établir un lien de cause à effet entre cette dégradation du moral des troupes et la diminution progressive du personnel des forces armées.

Depuis sa prise de position devant le comité parlementaire et la "démission" des jours qui suivirent, M. Landymore a dit avoir dû répondre à des "centaines de lettres" émanant de personnes appuyant ses prétentions concernant l'unification des trois armes.

M. Landymore a également révélé avoir reçu des "offres politiques" dont il n'a pas voulu préciser la nature.

Johnson répète qu'il faut mettre de l'ordre dans les dépenses salariales de l'Etat

par Claude Turcotte

QUEBEC — En révélant que l'on étudiait la possibilité de "rétrécir le fossé entre l'Hydro-Québec et le gouvernement", le premier ministre, M. Daniel Johnson, a de nouveau indiqué que le gouvernement songeait à exercer un contrôle plus efficace sur un montant de $650 millions payés indirectement en salaires par l'Etat.

Une telle mesure, que M. Johnson appelle une politique salariale, toucherait en définitive le gouvernement lui-même et toutes les régies dépendantes de l'Etat, y compris les commissions scolaires et les hôpitaux.

C'est précisément au cours de la grève des hôpitaux que le premier ministre a mentionné plus d'une fois la nécessité de "mettre de l'ordre" dans les dépenses de salaires, qui accaparent $900 millions, soit la moitié du budget annuel de la province.

M. Johnson a insisté sur le fait que l'Assemblée législative ne contrôlait, directement, que $250 millions.

"Il reste $650 millions en salaires dont nous n'avons pas de contrôle efficace, direct", a ajouté hier le chef du gouvernement, quelques instants après avoir rencontré les principaux représentants de l'Hydro-Québec, pour discuter de la grève de Manicouagan.

Tous les organismes, qui reçoivent de l'argent de l'Etat pour payer des salaires, seraient touchés par cette politique. M. Johnson a mentionné à titre d'exemple l'Hydro-Québec, les commissions scolaires, les hôpitaux, l'Office des autoroutes, la Régie des alcools, les institutions de bien-être, etc . . .

Précisément, le premier ministre a fait la déclaration suivante :

"On songe à établir une politique salariale. Pour ça, il faut des hommes bien entraînés, bien qualifiés, qui vont négocier, et d'autres qui verront à l'application des conventions collectives.

"Il faut absolument établir en toute vitesse un bureau de recherches, qui va produire toutes les statistiques, les études de tâches, la jurisprudence nationale ou internationale sur les bénéfices marginaux, l'indexation des salaires par rapport au coût de la vie; étudier la portée des salaires et la législation complémentaire comme par exemple les allocations familiales et autres allocations du gouvernement provincial ou fédéral.

"En somme, il faut avoir de l'ordre là-dedans. Et vous soupçonnez bien qu'on s'en va vers un ministère de la fonction publique. C'est un des projets qui nous préoccupent le plus, et sur lequel on travaille déjà.

"Donc, on songe à intégrer ces organismes, d'abord dans une politique salariale, à établir un centre de coopération et de coordination.

"Et peut-être qu'on en viendra à faire comme dans d'autres provinces, c'est-à-dire avoir un représentant du gouvernement, qui sera membre de ces régies".

Les journalistes ont alors voulu savoir si cette orientation n'allait pas constituer une menace à l'autonomie de ces organismes, particulièrement les commissions scolaires et les hôpitaux.

Le premier ministre a répondu : "Ça, c'est le dernier degré. On commencerait d'abord par mettre de l'ordre dans notre maison".

Cette planification des dépenses du gouvernement en matière de salaires a été l'explication du premier ministre, à l'affirmation qu'il avait d'abord faite, à savoir que le gouvernement songeait à rétrécir le fossé entre l'Hydro-Québec et l'Etat.

Ottawa : trois enquêtes parallèles

OTTAWA. — On prévoit actuellement que trois enquêtes parallèles et simultanées seront entreprises sur l'effondrement du pont Heron, à Ottawa, où huit ouvriers ont été tués et 57 blessés, dont 36 sont encore hospitalisés. Parmi ces derniers, deux sont encore dans un état critique selon les autorités médicales. Il s'agit de Domino Charette, 53 ans, de Buckingham, Québec, et Gilles Galipeau, 18 ans, d'Ottawa.

La première enquête sera non gouvernementale et sera entreprise par une société d'ingénieurs-conseils. Elle portera surtout sur l'aspect technique de l'accident.

La seconde sera une enquête officielle du gouvernement ontarien et sera présidée par le coroner en chef de la province, le Dr H. B. Cotman qui arrive aujourd'hui à Ottawa.

La troisième enquête est déjà commencée; il s'agit de celle que mène l'entrepreneur chargé de la construction du pont Heron, la société O. J. Gaffney Limited, de Stratford, Ontario.

Le maire Don Reid et les représentants de la compagnie M. M. Dillon Ltd., ingénieurs-conseil, ont refusé de donner tout commentaire sur les causes probables de la tragédie.

Toutefois, un représentant de la firme responsable des devis de construction du pont en question, M. J. H. Kearny a raconté aux journalistes une version de la tragédie qui ajoute à l'accident un caractère pour le moins inusité.

Selon M. Kearny, les ouvriers étaient en train, mercredi dernier, d'étendre une seconde couche de béton par-dessus une première épaisseur, coulée 23 jours auparavant, lorsque cette dernière s'est soulevée comme une crêpe, entre deux colonnes, entraînant tout le monde dans une chute de 60 pieds.

Après qu'il eut fait part de cette version des faits aux journalistes, M. Kearny et les autres responsables du projet qui l'accompagnaient quittèrent la salle. Le maire d'Ottawa, qui avait convoqué la conférence de presse, intervint lui-même pour expliquer que ses invités ne pouvaient répondre aux nombreuses autres questions que désiraient leur poser les journalistes présents. "Il faudra, a-t-il dit, attendre l'enquête officielle".

Plusieurs organismes mèneront d'ailleurs leur propre enquête au sujet de cette tragédie. On a enregistré plusieurs accidents du même genre depuis quelques années au Canada, ce qui n'a pas manqué d'alarmer certains groupements.

A Ottawa, le président du Congrès du Travail, M. Claude Jodoin a lancé un appel en faveur d'un changement radical des règlements de sécurité sur les chantiers de construction.

"Ce tragique accident, a-t-il dit, qui a fait de nombreux morts et plusieurs blessés nous montre le besoin d'un changement radical dans les règlements de sécurité et leur mise en application dans l'industrie de la construction.

M. Jodoin a souligné que cet accident est le deuxième du genre à se produire en moins d'un an dans la capitale canadienne. Le 31 mars dernier l'effondrement d'un édifice en construction a fait un mort et 40 blessés.

Le CTC, a poursuivi le président de la centrale ouvrière, croit que la vie et la sécurité des travailleurs sont de toute première importance. Sans imputer la responsabilité de cet accident à qui que ce soit, il semble évident que l'on doive procéder à de fréquentes et rigoureuses inspections de sécurité afin d'empêcher d'autres tragédies du genre de se produire."

HARMONIE

SUITE DE LA PAGE 1

soit depuis sa naissance. Les conseillers municipaux, membres du Parti civique, en présence de l'organisateur en chef, ont scruté les programmes électoraux de 1960 et 1962. Comme a dit le maire, plusieurs conseillers ont eux-mêmes été impressionnés par le bilan des réalisations de leur propre administration. Ce bilan sera sûrement dévoilé au public durant la campagne électorale en vue du scrutin du 23 octobre prochain.

De nouveau mercredi

Le caucus — que le maire préfère de beaucoup appeler un congrès — a débuté mercredi matin à huit heures et s'est terminé vers 11 h. 30 du soir; il se poursuivra mercredi prochain, au même endroit, à deux heures de l'après-midi. Cette seconde session d'étude sera consacré surtout à la préparation du programme électoral en vue de la prochaine élection.

"La substance du programme électoral pour l'élection d'octobre sera mise au point mercredi." I ls'agira de promesses encore plus réalistes qu'en 1960 et 1962, comme l'a laissé entendre hier le leader du Parti civique.

On y abordera vraisemblablement les sujets suivants : les festivités qui accompagneront l'inauguration du métro une semaine avant le scrutin, la nomination d'un whip par suite de la démission à ce poste du conseiller Paul-Emile Sauvageau (qui est devenu conseiller indépendant à la suite de son élection comme député UN le 5 juin dernier), la décision de présenter ou non des candidats contre les conseillers municipaux indépendants.

Questionné par le représentant de LA PRESSE à savoir si tous les conseillers actuels, membres du Parti civique, poseront de nouveau leur candidature, M. Drapeau n'a pu fournir de réponse, car cette question sera aussi à l'ordre du jour des entretiens de mercredi prochain.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 55

Maximum demain : 70

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa; Pontiac-Témiscamingue, Abitibi, Laurentides et Mauricie :** Généralement nuageux, averses éparses aujourd'hui; risque d'orage en fin d'après-midi; ciel moins couvert cette nuit; demain, ensoleillé sauf intervalles nuageux, frais. Vents du nord-ouest de 15 milles avec rafales de 25 tombant cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 55 et 70; Ottawa, 50 et 75; Témiscamingue, 45 et 70; Rouyn-Noranda et Val d'Or, 45 et 65; Sainte-Agathe et La Tuque, 50 et 65. **Cantons de l'Est : régions de Québec et du lac Saint-Jean :** Nuageux, averses aujourd'hui; demain, éclaircies averses l'après-midi, ciel dégagé ensuite. Frais. Vents d'ouest de 15 milles avec rafales de 25 après-midi. Minimum cette nuit et maximum demain : Sherbrooke, 55 et 70; Québec, 55 et 65; Chicoutimi, 50 et 65.

Des enseignants ont la primeur du Livre blanc sur le Règlement no 1

Une centaine d'enseignants, membres de la Corporation des Enseignants du Québec, ont eu, cette semaine, la primeur du Livre blanc sur le Règlement no 1, "L'action pédagogique des associations d'enseignants en regard de l'application du Règlement no 1" est, en effet, le thème de cette session d'étude pédagogique qui les réunit, pour une semaine, à l'Institut coopératif Desjardins à Lévis.

Ce Livre blanc porte le titre : "L'Ecole coopérative : polyvalente et progrès continu." Comme le soulignait le directeur du Service pédagogique de la CEQ, il s'agit d'une édition spécialement tirée à l'intention des participants. M. Fernand Toussaint a tenu à préciser que le document est encore confidentiel, car la version définitive ne doit sortir des presses qu'à la fin de septembre.

En présentant aux participants, ce qu'il a qualifié de version "officieuse" du document, M. Arthur Tremblay, sous-ministre à l'Education, a expliqué que par ce geste, le ministère voulait manifester sa volonté de collaborer étroitement avec les organismes qui s'engagent dans l'application des projets ministériels.

"Le Règlement no 1, déclara-t-il, laisse tant de place à l'interprétation. Il reste un instrument de travail qu'il faut compléter par votre réflexion." Invitant les enseignants à transmettre au ministère les conclusions de leurs analyses, M. Tremblay confiait qu'elles pourraient amener de nouvelles modifications au document.

Il expliqua le retard que connait la publication de ce Livre Blanc en disant : "Nous avons commis l'erreur durant six ou sept mois de vouloir produire un document final, sans percevoir qu'il pouvait exister diverses manières d'appliquer le Règlement no 1." Cette prise de conscience devait, par la suite, conduire le ministère à rédiger une douzaine de versions différentes.

La session d'études en cours à Lévis est organisée par le Service pédagogique de la CIQ et réduit des représentants des associations d'enseignants, des principaux d'écoles et des directeurs généraux des études. Cette année, la session cherche à provoquer une belle prise de conscience des responsabilités qui incombent aux divers groupes d'enseignants en ce qui a trait à l'application du Règlement no 1.

Au cours de son allocution inaugurale, le directeur du Service pédagogique de la CEQ, M. Fernand Toussaint a insisté, pour sa part, sur l'immense responsabilité sociale des enseignants. "Les enseignants portent en eux la responsabilité de la plus grande réforme pédagogique au Québec, déclara-t-il."

En ce sens, depuis quatre ans, les objectifs de la CEQ en matière d'action pédagogique ont toujours été la recherche d'une participation de plus en plus dynamique à l'organisation pédagogique du milieu par les conseils d'écoles, par les conseils pédagogiques au niveau des commissions scolaires.

Une nouvelle priorité

M. Toussaint déclare qu'une nouvelle réalité s'impose à eux comme une priorité réelle : l'application du règlement no 1 et l'accomplissement de la réforme scolaire.

"L'application du Règlement no 1 aura des répercussions très grandes sur l'esprit et les méthodes de notre enseignement, a-t-il poursuivi, ainsi que sur l'organisation du travail des maitres et des élèves, la conception des programmes, la conception des relations entre les professeurs eux-mêmes, avec leurs supérieurs, les parents et les commissions scolaires."

PAUL VI

SUITE DE LA PAGE 1

raux, lesquels pouvaient être, dans le passé, de simples prêtres dont les auxiliaires relevaient, en cas de siège vacant. Une autre innovation consiste à créer, dans les diocèses, des "vicaires épiscopaux" qui pourront être chargés de diriger, au nom de l'évêque et avec toute son autorité, certains secteurs, tels que, par exemple, celui de l'action catholique.

Le bien-être des prêtres

Le "motu proprio" fait en outre toute une série de recommandations en vue d'assurer le bon fonctionnement des conférences épiscopales, ayant à désigner, notamment, leurs représentants au sein du synode épiscopal qui, comme l'a annoncé le pape, devrait siéger pour la première fois l'année prochaine.

La partie concernant les prêtres prévoit que, dans la formation du clergé, on veillera à ce que les candidats au sacerdoce soient préparés de façon à pouvoir recevoir une affectation, même en dehors de leur diocèse. On s'est soucié, en effet, de créer une sorte "d'osmose spirituelle" entre toutes les parties de la chrétienté pour que chacun des diocèses puisse être en mesure d'aider les pays où se fait sentir la pénurie de pasteurs et de moyens matériels.

Le "motu proprio" prévoit un assouplissement des normes existant en matière de mutations de curés de paroisse, qui met fin à l'inamovilité de certains postes.

Le "motu proprio" insiste, d'autre part, sur la nécessité d'assurer aux prêtres une situation matérielle qui ne soit pas précaire et de prévoir leur assistance sociale. La commission pour la réforme du code de droit canon songera à dicter les instructions devant être suivies dans ce domaine.

L'obéissance aux évêques

Dans la partie réservée aux religieux, le "motu proprio" établit un principe important selon lequel les membres des congrégations religieuses devront obéir à l'évêque local pour tout ce qui a trait à l'action pastorale. Cela en vue d'assurer la bonne harmonie entre les évêques et les religieux qui sont soumis à l'autorité des supérieurs des congrégations et ordres auxquels ils appartiennent.

Conformément à l'esprit du concile, la dernière partie, réservée aux missions, insiste sur l'idée qu'il est impératif d'intéresser aux problèmes missionnaires, non pas seulement les ecclésiastiques, mais tout le peuple chrétien. Il est recommandé, tout spécialement aux conférences épiscopales, de consacrer un soin particulier aux laics qui, médecins, assistants sociaux et ouvriers, vont travailler dans les pays de mission. Le document fait valoir, à ce sujet, la nécessité d'assurer des moyens d'existence adéquats à ces missionnaires laïques.

Congédiement massif chez GM à Oshawa

OSHAWA. (PC) — La compagnie General Motors du Canada a annoncé hier soir qu'un nombre indéterminé d'employés ne seront pas rappelés au travail lors du début de la production des modèles 1967, le 12 septembre prochain, à ses usines d'Oshawa.

Au cours d'une rencontre avec les dirigeants de la section 222 du syndicat des Travailleurs de l'automobile, les représentants de GM ont refusé de préciser combien d'hommes seront congédiés, mais le vice-président du syndicat, M. William Harding, a déclaré que certaines indices lui permettent d'affirmer qu'environ 2,500 à 3,000 travailleurs seront touchés par la décision.

M. Harding croit que ces mises à pied découlent de ce que plusieurs modèles de Buick, Corvair et Oldsmobile ainsi que certains camions ne seront plus fabriqués au Canada par suite de l'accord de libre-échange canado-américain.

Une seconde rencontre est prévue la semaine prochaine entre le syndicat et la compagnie. Environ 16,000 travailleurs travaillent aux usines de GM à Oshawa.

Dosco ne peut se soustraire à ses obligations envers la Nouvelle-Ecosse — *Stanfield*

HALIFAX (PC) — Le premier ministre Robert Stanfield a déclaré hier que la Dominion Steel and Coal Corporation (la Dosco) a des responsabilités envers la population de la Nouvelle-Ecosse et qu'elle ne peut s'y soustraire.

"Je suis convaincu, a dit le premier ministre, que Dosco ne se comportera pas en irresponsable malgré l'attitude qu'a adoptée récemment Sir Roy Dobson."

M. Stanfield faisait alors allusion à une entrevue accordée récemment par le président de Hawker-Siddeley, la compagnie-mère de Dosco, à un journaliste du "Chronicle-Herald".

Au cours de cet entretien, M. Dobson aurait déclaré que l'avenir des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse reposait "entre les mains du gouvernement". Il aurait également dit que la Dominion Steel and Coal était disposée à vendre ses installations minières au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

"Dosco parraine l'industrie minière de cette province depuis plusieurs années, a dit le premier ministre Stanfield. Cette compagnie a des responsabilités."

Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse a rappelé qu'au moment où la compagnie A.V. Roe s'était porté acquéreur des intérêts de la Dosco "la compagnie-mère avait alors donné l'assurance qu'elle informerait le gouvernement longtemps à l'avance de ses intention en ce qui concerne l'industrie minière de la Nouvelle-Ecosse".

"M. Dobson, d'ajouter M. Sanfield, semble avoir complètement oublié ces promesses."

Depuis plusieurs mois déjà, on scrute avec la plus grande attention les possibilités d'avenir des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse.

Une commission d'enquête fut chargée d'étudier les conséquences du déclin de cette industrie et certaines sources d'information, dans la capitale fédérale, laissent entendre que le rapport final de cette commission recommande la fermeture graduelle des installations minières de la Nouvelle-Ecosse au cours d'une période de 15 ans. Le rapport de la commission d'enquête Donald n'a cependant jamais été rendu public.

Pour leur part, les mineurs ont profité d'un récent congrès annuel, à Truro, pour demander la nationalisation des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse.

L'espoir est un bon déjeuner, mais un mauvais dîner.
F. Bacon

SEPARATISTES

SUITE DE LA PAGE 1

ment à ce dont leur imagination les a fait rêver. Pour eux, égalité est synonyme de domination."

Les Canadiens français veulent participer à l'édification d'une nation qui prendra son rang parmi les plus grandes du monde, a dit M. Côté, et ils veulent collaborer avec quiconque poursuit cet objectif : "Ils n'ont qu'une crainte être dominés".

DECOUVERTE

SUITE DE LA PAGE 1

terminateur professionnel était en train de travailler.

Symptômes

Les symptômes manifestés par les cinq victimes, qui mouraient environ deux jours après leur apparition, sont la léthargie, des étourdissements, le manque de souffle, des nausées et des vomissements et finalement le coma.

A Québec, on a découvert que les tissus cardiaques des victimes de la maladie mystérieuse étaient altérés. Une enquête demandée par le gouvernement du Québec n'a pas réussi à élucider la question. Des recherches médicales internationales étudient présentement les cas de la ville de Québec et ceux, semblables, d'Omaha, au Nébraska.

MANIC

SUITE DE LA PAGE 1

politique salariale que nous voulons élaborer pour tout le secteur public, y inclus les organismes comme l'Hydro."

"Lorsque l'Hydro augmente son coût de construction, ce n'est pas une dépense d'opération, c'est une dépense capitale. Or, dans les conditions du marché actuel, très difficiles du point de vue financement", ça a une incidence qui peut avoir son importance. Dans tout notre programme d'emprunt il faut tenir compte des exigences de l'Hydro."

Le point tournant des discussions est survenu mardi et mercredi lorsque l'Hydro Québec s'est soudainement ravisé et a accordé aux grévistes sur des points majeurs presque tout ce qu'ils demandaient.

Des sources proches des négociateurs ont laissé entendre que malgré les remarques flatteuses des hommes politiques à son endroit le conciliateur n'avait été pour rien dans ce déblocage.

On croit savoir que l'Hydro a fait ces offres remarquables parce qu'elle se rendait compte que devant l'opinion publique elle devait absolument céder.

Mais on dit que ceux qui ont rédigé la proposition de l'Hydro ont été d'une finesse inouie en mesurant très exactement ce sur quoi les syndicats devaient "lâcher" et en les forçant à faire des concessions ailleurs.

L'Hydro aurait ainsi forcé les syndicats a accepter ses propositions sur les problèmes auxquels l'opinion publique est la plus sensible — heures de travail, questions monétaires, classification des employées — et à faire des concessions sur des points très techniques au sujet desquels la CSN n'aurait pu ameuter l'opinion publique.

Les discussions dans la veillée d'hier ont donc porté sur des points moins connus de l'opinion publique mais tout aussi importants pour la partie syndicale; ancienneté, frais de transport sur les chantiers, procédures de griefs.

Elles ont également porté sur des item comme la disponibilité d'eau potable pour toutes les équipes au travail et les frais de buanderie au sujet desquels les syndicalistes prétendent qu'il existe un véritable "racket".

La situation serait la suivante selon eux. On enlèverait automatiquement sur leur feuille de paye une somme hebdomadaire pour la buanderie. Cela permet aux responsables de ce service de ne porter aucune attention à leur travail, de provoquer des plaintes, une diminution de leur travail et un revenu constant grâce à la cotisation automatique.

Les grévistes attribuent cette situation à certaines pratiques de patronage politique sur les chantiers.

Comme on le voit et comme l'exprimait hier un gréviste de l'Hydro, la convention de travail n'est pas seulement un contrat de travail mais une véritable "règle de vie" qui régit toute l'activité humaine 24 heures par jour sur les chantiers.

Le règlement de la grève survenant tôt ce matin, les assemblées des syndiqués pour accepter ou rejeter les propositions de leur comité de négociation devraient se tenir samedi ou dimanche sur les chantiers.

MINISTRES

SUITE DE LA PAGE 1

publics, M. Russel, aurait fait congédier quatre employés du ministre de la Voirie, sans raison valable, violant la Loi de la Fonction publique.

Ils ont ajouté qu'une enquête aurait été faite par le ministère de la Voirie et que celui-ci aurait recommandé que les quatre employés congédiés en soit réinstallés dans leur fonction.

La recommandation n'aurait cependant pas eu de suite.

Dans le comté de Lotbinière, un employé congédié serait allé voir le député, M. René Bernatchez, et se serait fait dire : "Il y a bien des gars qui jeûnent depuis 1960. On va leur donner du travail."

A Beauceville, dans le comté de M. Paul Allard, un ancien candidat de l'Union nationale, M. Henri-Louis Thibodeau, aurait été nommé à un poste de contremaître général à la Voirie alors qu'une autre personne occupait déjà cette fonction. M. Thibodeau a été décrit comme un organisateur de M. Allard.

Dans le comté de Dubuc, représenté par le ministre d'Etat à la Santé, M. Roch Boivin, les dirigeants syndicaux ont parlé de l'attaché de M. Boivin, M. Léon Laberge, qui fait le jeu électoral et qui procède à des congédiements illégaux".

Dans le comté de Joliette, les responsables syndicaux ont enfin parlé du cas de M. Honoré Boisjoli qui aurait été congédié dans les termes suivants: "J'ai eu le mandat du député de te remplacer. On ne veut plus te voir sur la job . . ." 2

"On ne peut rester silencieux devant une telle situation a dit M. Parent." Tlors, comme nous sommes à l'ère des injonctions, nous aussi nous allons en prendre une et faire respecter la prendre et faire respecter la loi". Il s'agit d'une situation inconcevable". Il est inadmissible que l'ancien système consistant à donner des emplois en récompense politique se continue."

Convention collective

Dans un autre ordre d'idées, sans s'en prendre au nouveau gouvernement, les responsables du Syndicat des fonctionnaires se sont plaints du fait que la convention collective signée par le gouvernement de M. Lesage au mois de mars ne soit pas appliquée.

Ils ont mentionné en particulier le fait qu'au ministère de la Voirie, on n'a pas encore procédé à la réduction des heures de travail pour tous les employés tandis qu'au ministère de l'Agriculture, 400 employés qui auraient acquis le statut de saisonniers n'auraient pas encore été rappelés au travail.

M. Fortin a signalé qu'on a attiré l'attention de M. Johnson sur ce fait que celui-ci avait promis que la situation serait réglée avant le début du mois d'août.

"Or, a dit M. Fortin, la situation n'est pas encore réglée. Si rien n'est fait, a ajouté le représentant syndical, nous prendrons donc des poursuites contre les ministères".

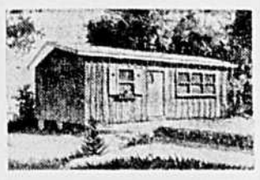
M. Fortin s'est dit heureux, d'un autre côté, de la nomination du sous-ministre associé du Travail, M. Raymond Gérin, à la direction générale des relations de travail, mais il a dit que, devant la situation actuelle, on aurait dû donner des pouvoirs d'Ombudsman à celui-ci".

Il a déclaré enfin qu'il est urgent que le gouvernement mette en place les mécanismes nécessaires pour l'application des convention car aucun des organismes actuels n'a les pouvoirs pour s'acquitter de cette tâche".

UN VIEUX BREUVAGE QUEBECOIS

Peer's
Bière d'Epinette

INCROYABLE!
CHALET DE 4 PIÈCES
Chalet de style ranch, 16' x 24', en pin noueux, construit
AU LAC SAINT-DENIS
SPÉCIAL D'ÉTE
PRIX COMPLET, Y COMPRIS ERECTION



$990.
Quantité limitée
Peu de comptant, facilités de paiement.

DEVELOPPEMENT DES 4 LACS (St-Adolphe-d'Howard)
Domaines de 400 acres — 4 lacs clairs comme du cristal. Excellents pour : pêche, canotage, ski nautique. 3 plages sablonneuses. A 50 milles de Montréal, à 1 heure par l'autoroute.
PARCOURS : Autoroute (sortie 26) ou route 11 vers St-Sauveur et Morin Heights; aux feux de circulation de Morin Heights, tourner à droite vers St-Adolphe-de-Howard sur la route 30 Nord, et environ 1 mille passé la base militaire de l'A.R.C. au lac St-Denis, tourner à gauche à notre grosse enseigne "4 Lakes Development" et continuer jusqu'au bureau de vente.
VENEZ NOUS VOIR SAMEDI OU DIMANCHE
OCCUPATION EN MOINS D'UNE SEMAINE

OH LA LA!
QUELLE FIN DE SEMAINE!
Voilà ce que disent les habitués du FAR HILLS INN. Hôtel entouré de collines . . . 2 lacs . . . piscine chauffée . . . ski nautique . . . canotage . . . jeu de galets . . . golf . . . promenades à pied à travers les bois . . . salle de jeux . . . fine cuisine . . . spectacles tous les soirs . . . tout cela pour moins de $50 pour deux ! A seulement une heure de Montréal. Venez bientôt.
FAR HILLS INN
Val-Morin, Québec 866-2219

formation des maîtres de l'enseignement technique

TROIS PROGRAMMES D'ÉTUDES
Cours d'études à plein temps comprenant des cours théoriques, des travaux pratiques, des stages industriels et pédagogiques.

DURÉE	CONDITIONS D'ADMISSION	
	Etudes antérieures	Expérience professionnelle
1 année scolaire (8 mois)	Diplôme d'études techniques ou l'équivalent.	5 ans
2 ou 3 années scolaires	Diplôme d'études techniques ou l'équivalent.	1 an

OPTIONS
Construction, mécanique, électricité, électronique, chimie industrielle, métallurgie, dessin industriel (et autres spécialités en voie d'organisation).

BOURSES
Candidat ayant moins de trois ans d'expérience industrielle : $1,200.00 par année (célibataire ou marié).
Candidat ayant trois ans et plus d'expérience industrielle : $2,500.00 par année (célibataire) ; $3,500.00 par année (marié).

PREMIÈRE ANNÉE SCOLAIRE
Du 6 septembre 1966 au 28 avril 1967.

PROSPECTUS ET FORMULAIRE SUR DEMANDE.
ÉCOLE NORMALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
9175, RUE SAINT-HUBERT, MONTRÉAL 11, P.Q.
tél. 389-5921
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 12 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 186

Les cheminots rejettent les propositions du conciliateur

La grève générale des chemins de fer semble maintenant imminente. Le président de la Fraternité des cheminots, ouvriers du transport et autres travailleurs, qui représente 21,000 employés sédentaires des Chemins de fer nationaux, a rejeté hier les recommandations du conciliateur fédéral le juge C. A. Cameron.

"Nous n'avons maintenant pas d'autre solution que de recourir à la grève", a déclaré le président M. W. J. Smith, à Ottawa.

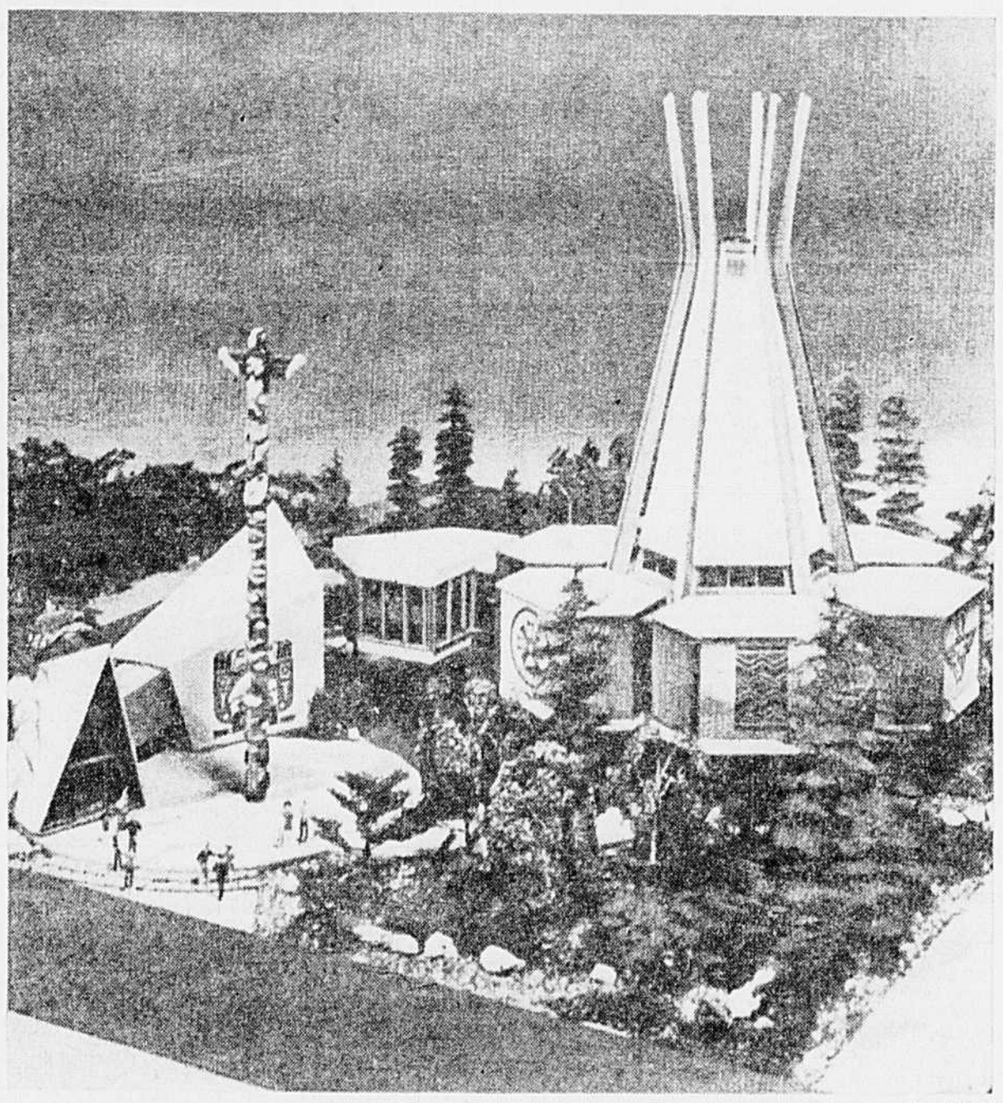
A Montréal, le négociateur en chef du syndicat, M. J.-A. Pelletier, a déclaré que les travailleurs sont "extrêmement désappointés" du rapport du juge Cameron, et qu'il ne fait aucun doute qu'ils le rejetteront en bloc.

Plus tôt, 17 syndicats représentant 77,000 cheminots avaient rejeté un rapport identique du juge Craig Munroe de Vancouver, et les leaders syndicaux craignent même le déclenchement d'une grève spontanée des 98,000 cheminots d'ici la fin du mois. Les chefs ouvriers tentent actuellement de mettre au point les préparatifs d'une grève générale, mais celle-ci ne commencerait qu'au début du mois prochain, et il est possible que les ouvriers s'impatientent d'ici là.

Moins de la moitié

Le rapport du juge Cameron, semblable en tous points à celui du juge Munroe, ne recommande qu'une augmentation de 40 cents l'heure, répartie sur une période de deux ans, alors que les négociateurs de la Fra-

Voir CHEMINOTS en page 2



Téléphoto PC

Le chef indien Andrew Delisle, de la séserve de Caughnawaga, a dévoilé hier, à Ottawa, le modèle à l'échelle réduite du pavillon des Indiens du Canada à l'Expo 67. Le pavillon a été conçu avec la collaboration d'un comité national des conseils indiens et sera construit grâce à une subvention de $1 million du gouvernement fédéral. Il comprend principalement une tour stylisée, représentant un wigwam, et un immense totem. Ce sera le symbole de la lutte des Indiens pour s'adapter à la vie moderne tout en conservant l'héritage de leurs ancêtres, a dit un des chefs.

Douze morts accidentelles

Les accidents mortels se sont multipliés au Québec au cours des dernières 24 heures, causant la mort d'au moins douze personnes.

Neuf victimes ont trouvé la mort dans des accidents de la circulation, un ouvrier a été tué dans un accident de travail, un employé de l'Hydro-Québec a été électrocuté et une femme a succombé à une chute d'un troisième étage.

Voici la liste des victimes :

Mme Ernest Charron, âgée de 52 ans, et **Mme Nelson Robinson,** âgée de 55 ans, toutes deux de Papineauville, ont été tuées hier lorsque la voiture dans laquelle elles voyageaient a heurté un rocher, en bordure de la route, à Plaisance, 30 milles à l'est de Hull. Quatre autres personnes ont subi des blessures dans ce même accident.

M. René Bouffard, âgé de 40 ans, de St-Georges-Est, et son neveu, **Jean-Claude Bédard,** âgé de 23 ans, de Thetford Mines, ont perdu la vie dans la collision de deux voitures sur une route secondaire près de Thetford Mines. Deux autres personnes ont subi des blessures graves dans cet accident.

Christian Jobin, âgé de 13 ans, et son frère, **Dominique,** âgé de 10 ans, domiciliés au 158 rue Mainville à Ste-Thérèse de Blainville, ont perdu la vie, vers 9 h. hier soir, lorsqu'ils ont été renversés par une camionnette en bordure de la route no 11 près de l'intersection de la 16ième avenue, dans la paroisse de Ste-Thérèse. Un troisième adolescent, Jacques Ciré, âgé de 12 ans, n'a subi que des blessures superficielles.

Pierre Loubier, 17 ans, fils de Robert, de Beauceville, a perdu la vie hier dans une tragédie de la route, survenue à un mille de cette ville. L'automobile dans laquelle voyageait l'adolescent a heurté de front un camion.

M. Laurent-O. Laporte, 55 ans, domicilié rue Bellefleur, à Saint-Jean, a perdu la vie lorsque sa voiture a fait une em-

Voir MORTS en page 9

FAITS divers

Une spectaculaire chasse à l'homme conduit les policiers dans cinq villes

Un adolescent a été appréhendé par la police de Montréal et deux autres ont réussi à prendre le large, vers 1 h. ce matin, à la suite d'une chasse à l'homme qui s'est déroulée à vive allure pendant plus de 15 minutes, conduisant les policiers dans cinq villes différentes.

La poursuite devait débuter à l'intersection des rues Cypress et Stanley, vers 12 h. 30, lorsqu'une auto-patrouille du poste no 9 a tenté de s'approcher d'une voiture de marque Pontiac Bonneville 1966, dont les trois occupants avaient une allure suspecte.

En apercevant l'auto-patrouille, les fuyards ont démarré en trombe, entraînant les policiers dans leur sillage. Montant le boul. Dorchester vers l'ouest, les fuyards ont sillonné tour à tour les rues de Montréal, Westmount, Hampstead, Côte-St-Luc et Montréal-Ouest.

Au cours de la chasse, deux des nombreuses autos-patrouille impliquées dans cette poursuite ont été mises hors d'usage, à la suite d'accidents. L'une est allée s'écraser contre une clôture, à l'intersection des rues Brock et Sherbrooke, tandis que l'autre est entrée en collision avec une automobile, à l'intersection des rues Monkland et Cavendish. Personne n'a été blessé.

La poursuite a pris fin dans Montréal-Ouest alors que l'auto poursuivie a heurté une voie ferrée du Pacifique canadien, creuvant trois pneus.

Les fuyards ont abandonné leur véhicule pour prendre la fuite à pied. L'un d'eux, que la police croit être le conducteur de la voiture, a été appréhendé quelques minutes plus tard.

Quant aux deux autres, ils sont toujours en fuite mais la police a révélé que leur arrestation ne saurait tarder.

Femme délestée d'une somme de $90

Mme Bernadette Lepage, âgée de 50 ans, du 2540 rue Moreau, a été dépouillée d'une somme de $90, vers 10 h. hier soir, par deux individus qui l'ont abordée alors qu'elle déambulait sur la place de Léry, dans l'est de la métropole.

Les malfaiteurs ont quelque peu "secoué" leur victime pour se faire remettre l'argent, mais Mme Lepage n'a pas été blessée.

Voir FAITS DIVERS en page 9



Cinquante étudiants britanniques en visite sur les chantiers de l'Expo 67

par Nicole Mongeau

Cinquante étudiants britanniques, venant de collèges de Birmingham, Bradford, Glasgow, Londres, Manchester et London Reserve, étaient de passage à Montréal, hier, dans le cadre des voyages organisés depuis plus de 18 ans par la Fondation W. H. Rhodes. Partis de Liverpool, à bord du Carinthia, ils repartiront le 26 août pour Southampton sur le Carmania.

Accompagnés de leur mentor, M. Ralph K. McCullough, ces étudiants ont d'abord visité l'Université de Montréal et l'hôtel de ville, où ils ont été reçus par le maire Jean Drapeau. Un déjeuner officiel leur était offert, hier midi, au restaurant Hélène de Champlain, par la ville de Montréal, représentée par Me Philippe Ferland.

M. Robert Shaw, commissaire général adjoint de l'Expo 67, était le conférencier invité. Il leur fit un brillant exposé des travaux en cours, des plans projetés et de l'état des réalisations. Pince-sans-rire, M. Shaw assura les jeunes que "visiter l'Expo 67 sera, l'année prochaine, l'unique façon de connaître les principaux pays avec un budget de 50 livres sterling". Il souligna également que cette manifestation importante marquera dignement le 100e anniversaire de la Confédération du Canada.

Témoins des travaux de l'Expo

A l'aide de diapositives présentées sur trois écrans, différents, M. Shaw a commenté le travail accompli jusqu'à présent et expliqué en détail la participation de 70 nations, 93 compagnies privées, 4 villes, 3 Etats des Etats-Unis et 15 exhibits destinés aux réalisations de l'homme moderne. Il a assuré son auditoire qu'on sera prêt à temps et que tout avait été conçu pour plaire à chacun comme à tous les visiteurs sur le plan humain, éducatif et récréatif.

Outre le travail rigoureusement technique, on a montré aux jeunes Britanniques les travaux entrepris pour développer certains quartiers avoisinants les terrains de l'Expo, le métro, ainsi que les ponts et les voies spécialement aménagées pour le transport des visiteurs. M. Shaw a bien précisé que l'Expo 67 constituait un record dans tout ce qui s'est déjà fait dans le genre, tant par l'urgence du travail, le dévouement des équipes ou les exhibits qui seront construits. Commentant le projet "Habitat 67", le conférencier a affirmé que cette construction permanente serait à Montréal ce que la Tour Eiffel a été à Paris.

Dans l'après-midi, le groupe a visité l'Université McGill, puis l'Office national du film, où ils ont dîné avant une projection spéciale de films.

Les jeunes visiteurs sont ensuite partis pour Toronto, Hamilton, Niagara Falls, North-Bay et Ottawa où, en plus des visites organisées, on leur fera

Voir ETUDIANTS en page 9

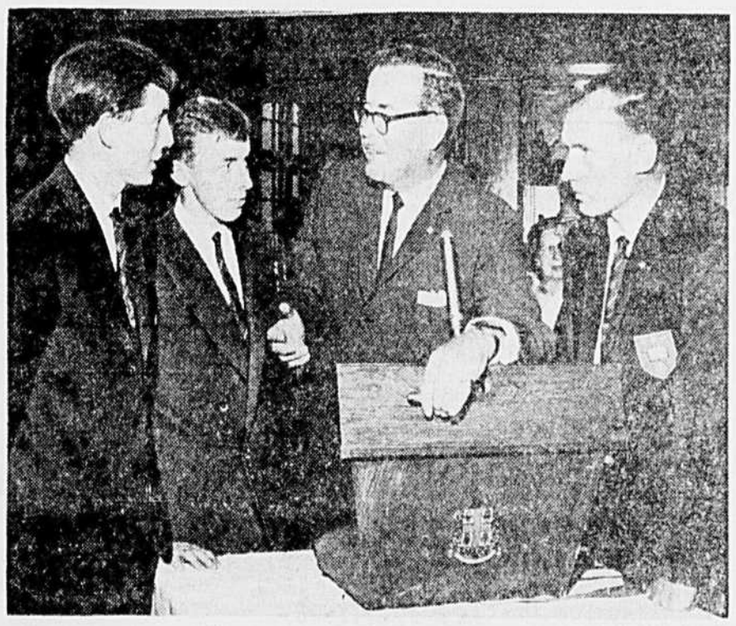


photo LA PRESSE

L'Expo servira de tremplin au prestige du Canada

"L'exposition internationale, qui débutera en avril prochain, est une manifestation très importante pour le Canada", explique M. Robert Shaw, commissaire général adjoint de l'Expo 67 à deux jeunes étudiants, membres du groupe des voyageurs W. H. Rhodes, MM. Malcolm Sykes, de Manchester (à gauche), et Martin J. Simpson, de Bradford, Yorkshire, (à droite de M. Shaw). A l'extrême droite, le responsable du groupe, M. Ralph K. McCullough, de Manchester, Grande-Bretagne.

Mondor aurait été l'objet de menaces avant d'être tué

Omer Mondor, âgé de 19 ans, du 8950 rue St-Laurent, qui a été abattu de quatre balles de carabine alors qu'il quittait son foyer pour se rendre à son travail, mercredi matin, aurait déjà été l'objet de menaces de la part de celui que l'on soupçonne d'être son assaillant.

La mère de la victime, Mme Edith Mondor, avait même déposé une plainte à la police, le 3 août dernier, son fils lui ayant fait part des menaces qui avaient été proférées à son endroit.

A la suite de l'assassinat, Mme Mondor a révélé aux limiers qu'elle soupçonnait l'auteur des menaces, un ancien pensionnaire de la famille, d'être le meurtrier de son fils.

Selon les déclarations de Mme Mondor, son fils aurait été assassiné pour avoir refusé à plusieurs reprises de répondre à des propositions malhonnêtes. "C'est un homosexuel qui a tué mon fils parce qu'il refusait ses avances", a-t-elle prétendu.

Quelque temps après le meurtre, un individu de 28 ans s'est présenté au poste no 20, avouant être l'auteur de l'assassinat.

Depuis, il est détenu dans les cellules du quartier-général de la Sûreté de Montréal. Il sera cité comme témoin important à l'enquête du coroner qui doit s'instruire au début de la semaine prochaine sous la présidence de Me Laurin Lapointe, coroner du district de Montréal.

Le CN doit abandonner son service voyageurs entre Montréal et New York

Le Canadien national abandonnera son service voyageurs entre Montréal et New York au début de septembre.

Dans le communiqué qu'il a remis à la presse, le CN explique qu'il se voit forcé de poser ce geste parce que le "Boston and Maine Railroad" lui a fait savoir qu'à la suite d'une décision de "l'Interstate Commerce Commission", il abandonnerait son service voyageurs entre Montréal et New York.

Les derniers départs prévus sur cette ligne sont les suivants :

- Le vendredi 2 septembre, l'Ambassador (no 26), qui accomplit le trajet de jour vers New York, quittera Montréal.
- Le samedi 3 septembre, l'Ambassador (no 27), qui accomplit le trajet de jour vers Montréal, quittera New York.
- Le samedi 3 septembre, le Washingtonian (no 20), qui accomplit le trajet de nuit vers New York, quittera Montréal. — On précise que le vendredi et le samedi, 2 et 3 septembre, il n'y aura que des voitures-lits sur cette ligne.
- Le vendredi 2 septembre, le Montrealer (no 27), qui accomplit le trajet de nuit vers Montréal quittera New York.

Le CN a également décidé d'assurer, et ce à compter du dimanche 4 septembre, un ser-

Voir TRAIN en page 9

Le Parti de la libération de Montréal passe à l'attaque: 12 questions précises

par Florian BERNARD

Le chef du Parti de la libération de Montréal, M. Gilbert Croteau, a inauguré sa campagne électorale en lion, hier, en ouvrant le feu contre l'administration Drapeau-Saulnier. Une soixantaine de ses partisans s'étaient réunis, lançant de gauche à droite les slogans du parti : "Guerre à la dictature municipale !" et "Fini le régime communiste à l'hôtel de ville !" M. Croteau, qui était en grande forme, revêtu d'un habit blanc, symbole de "l'épuration municipale", a accusé le maire Jean Drapeau d'avoir leurré la ville en accumulant des dettes colossales.

M. Croteau a ensuite posé 12 questions précises à l'administration Drapeau-Saulnier. "J'attends une réponse à ces questions dans les jours qui suivront", a-t-il dit.

En voici la teneur :

1—Qui a obligé la ville à verser une pension à M. Pacifique Plante ?

2—Pourquoi M. Mondello s'oppose-t-il à divulguer le nombre de permis refusés par la ville cette année ?

3—Comment expliquer le nombre incroyable d'entreprises qui ont fait faillite cette année à Montréal ?

4—Où sont allés les $3 millions versés à la suite de contraventions de circulation cette année ?

5—Pourquoi Montréal a-t-elle ses journalistes "favoris" à la galerie de la presse ?

6—Pourquoi ouvrir le métro juste avant l'élection et offrir gratuitement le transport durant les 7 premiers jours ?

7—Pourquoi avoir annoncé une diminution de la taxe d'eau, alors qu'il s'agissait en réalité d'une hausse ?

8—Pourquoi ne pas rendre gratuits les bains publics ?

9—Pourquoi ne pas briser le "racket" des permis de taxis ?

10—Pourquoi faire rédiger des communiqués de presse aux 327 ingénieurs de la ville ?

11—Pourquoi ne pas chauffer les rues au lieu de dépenser des fortunes à ramasser la neige ?

12—Comment se fait-il que les femmes ne peuvent pas être candidates à l'échevinage dans le parti civique ?

Par ailleurs, c'était soir de grande effervescence, hier, dans le camp des chevaliers blancs du Parti de la libération de Montréal. Ils étaient une soixantaine, réunis en "caucus", prêts à foncer courageusement dans la prochaine lutte électorale. Le chef du parti, M. Gilbert Croteau, était "à point" et sa verve ne tarissait pas. Selon l'habitude qu'on lui connaît, il a attaqué à fond de train, d'estoc et de taille, les "gros méchants" du Parti civique et de l'administration Drapeau-Saulnier.

"Dans ma vie, j'ai connu de nombreux Jean, a-t-il dit, notamment Jean XXIII, Jean Kennedy (sic), Jean Marais, Jean Lesage, Jean Diefenbaker, Jean Narrache et, finalement, Jean Drapeau. De ce dernier, j'en ai assez !"

M. Croteau a accusé le maire de Montréal de s'être retiré avec ses partisans dans une maison de retraites fermées afin de méditer sur ses péchés...

"Jusqu'ici, a dit M. Croteau, j'ai fait le rigolo volontairement afin de dérider les gens, mais à partir de maintenant, les affaires deviennent plus sérieuses. J'aurai bientôt des communications importantes à faire à la population. Je prépare à l'intention des journalistes quelques bons petits scandales !"

M. Croteau a ensuite repris ses griefs contre l'administration Drapeau-Saulnier. "C'est un véritable régime communiste. On nous impose des dictateurs. L'argent est gaspillé de façon honteuse."

Le candidat-chiropraticien a déclaré qu'il est allé à l'hôtel de ville récemment en vue d'obtenir des formules officielles de présentation pour lui et ses 48 candidats aux sièges de conseillers, mais qu'il est revenu bredouille car ces formules n'ont pas encore été imprimées. "A moins, a-t-il ajouté, que l'administration actuelle conserve ces formules pour ses propres candidats !"

M. Croteau déclare que l'ancien premier ministre, Jean Lesage, lui a écrit une longue lettre de deux pages... pour le morigéner. "Il n'est pas d'accord avec moi", dit-il.

M. Croteau a déclaré aussi que Mlle Louise Parent lui a écrit, dénonçant sa politique. "Mais ça ne fait rien, explique-t-il, j'ai tous les atouts nécessaires pour mener une dure campagne."

"J'aime les journalistes, d'ajouter le candidat, même s'ils

Voir LE PARTI en page 9



... désormais sérieux, il se met "au blanc"

Une association appuie Croteau

LA PRESSE recevait, hier, copie d'une lettre envoyée par l'Association libérale Saint-Denis-Dorion au Parti de la libération de Montréal, où il était précisé que tous les membres de l'organisme en question appuyaient sans réserve le Dr Gilbert Croteau, son parti, son programme et ses candidats.

Le document était signé par M. Charles Allard, secrétaire de l'Association. Il disait, notamment : "Tous les membres de cette association, réunis mar-

Voir ASSOCIATION en page 9

La grève à la compagnie Monsanto a pris fin

par Jean Robitaille

Les 165 employés de la société Monsanto, à Ville LaSalle, reprendront le travail au cours des prochains jours. Une entente est intervenue entre le Syndicat international des travailleurs des industries pétrolières, chimiques et atomiques et les représentants internationaux de la compagnie Monsanto. Les travailleurs ont ratifié l'entente hier soir à 103 contre 33. L'arrêt de travail avait été déclenché le 9 juin dernier.

La première convention collective de ces travailleurs prévoit une augmentation moyenne de 35 cents l'heure répartie sur deux ans et 15 cents d'augmentation en bénéfices marginaux. Le directeur québécois du Syndicat, M. Fernand Daoust, a déclaré que le but principal de cet arrêt de travail était de rattraper les écarts de salaire entre les travailleurs des industries chimiques en Ontario et au Québec.

Il a noté que les discussions se sont éternisées à cause des difficultés pour les deux parties, d'établir un tableau comparatif des salaires. La compagnie Monsanto produit plus de 100 produits différents à son usine de ville LaSalle. Elle possède plus de 100 usines à travers le monde. "L'usine de LaSalle ne représente qu'un pour cent des effectifs de la compagnie à travers le monde d'où la difficulté de l'ébranler", a fait remarquer M. Daoust. "Ce n'est qu'une toute petite goutte d'eau".

M. Daoust a ajouté que le Syndicat s'est rapproché sensiblement au cours de cette première négociation collective — après avoir délogé un Syndicat de boutique — de ses objectifs fixés au début des pourparlers, il y a un an.

Toutefois, M. Daoust a affirmé que tant et aussi longtemps que les syndicats ne se donneront pas la main pour négocier à l'échelle de l'entreprise, les grèves ne seront jamais vraiment efficaces.

Il a ajouté que son syndicat représente des travailleurs dans 10 des 100 usines de la compagnie en Amérique du Nord et que les employés des autres usines sont représentés par des syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada où à la même centrale aux Etats-Unis. Depuis des années les syndicats, du moins la plupart, veulent négocier ensemble, à l'échelle de l'entreprise, afin d'uniformiser les salaires sur le continent nord-américain.

Mais, les structures du Congrès du Travail ne donnent pas aux syndicats toute cette latitude. Toutefois, ce mouvement de coordination entre les syndicats est déjà amorcé aux Etats-Unis avec succès.

Il a noté que le même problème se retrouve à la Dominion Textile où la multiplicité des syndicats et des centrales déchire les travailleurs entre eux et entrave l'efficacité d'un arrêt de travail.

La convention collective signée par le Syndicat international au nom des employés sera d'une durée de 2 ans permettant ainsi, selon M. Daoust, de réduire sensiblement la durée de l'opération rattrapage. Elle prévoit des augmentations annuelles de 20 cents, 17 cents et

Voir GREVE en page 9

SPECIAL DE CETTE SEMAINE

DELICIEUX

Couronnes au café danois glacés

Rég. 55¢ Spécial 45¢ ch.

En vente à la Boulangerie RBI RICHSTONE de votre voisinage.

Richstone RBI BAKERIES Inc.

PROTEGEZ VOS PAPIERS IMPORTANTS



Filière à 3 tiroirs

format lettre avec voûte secrète doublement protégée par une serrure à cadran. Profondeur 18".

Prix rég. : $72.00

SPECIAL PILON : $54.95

Autre modèle

à un tiroir avec voûte sécurité

Prix rég. : $48.50

SPECIAL PILON : $36.95

Pilon

FOURNITURES DE BUREAU

• 750 Beaubien, 273-9501 • 800 Mt-Royal, 524-3081

• 8559 St-Laurent, 381-6261 • 851 Décarie, 748-7961

• 280 ouest, rue Saint-Jacques — 842-4171

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR connaîtront un climat non moins favorable sur le plan sentimental que sur le plan financier : les deux se soutenant d'ailleurs et se fortifiant l'un l'autre. Leur désir de rencontrer le conjoint idéal sera réalisé assez tôt dans leur vie. Ils devront toutefois surveiller une santé quelque peu fragile.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Evitez les discussions d'argent avec la personne aimée. Employez-vous à aplanir les difficultés pouvant s'élever avec vos familiers. Une question d'intérêts risque d'envenimer vos rapports avec l'un de vos collègues; veillez à ne pas y perdre.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Abstenez-vous de remarques pouvant blesser quelqu'un à qui vous devez des égards. Votre dynamisme et votre sens pratique seront stimulés. Vous serez peut-être en contact avec une personne importante; faites connaître vos idées et agissez avec assurance.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Soyez entreprenant. Les avantages que vous obtiendrez vous inciteront à l'optimisme. Faites preuve de tolérance et de compréhension à l'égard de votre entourage afin d'éviter tout risque de discussions regrettables.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Accédez aux désirs de votre conjoint. Votre attitude conciliante vous épargnera des désagréments familiaux. Ne prenez aucune décision à la légère en ce qui concerne vos affaires. Tenez-vous-en aux méthodes éprouvées et soyez prudent.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Vos rapports avec autrui seront marqués par diverses satisfactions si vous y mettez du vôtre. Soyez actif et réaliste. Ne mêlez pas les affaires et les sentiments. Suivez les conseils que vous donnera une personne plus âgée que vous.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Ne vous lancez pas dans des dépenses inutiles. Mettez tranquillement au point vos projets les plus importants. Vous aurez vraisemblablement une heureuse surprise dans le domaine sentimental.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Efforcez-vous d'agir si vous devez régler un problème professionnel. Montrez-vous prévoyant dans la conduite de vos affaires; consacrez-vous activement à l'accomplissement de vos tâches les plus urgentes. Evitez les excès de boire et de manger.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Soyez prudent dans votre travail et dans vos rapports avec vos compagnons habituels afin de vous préserver des difficultés. Ne faites pas de confidences au sujet de votre vie intime sans être certain de la loyauté de vos interlocuteurs.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Les événements vous contraindront peut-être à modifier vos projets. Si vous êtes aux prises avec des complications, faites appel à l'aide de vos amis. Consacrez-vous consciencieusement à vos obligations professionnelles.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Vous obtiendrez des résultats encourageants dans une nouvelle affaire de coeur en cours. Partagez vos loisirs avec des amis mais veillez à ne pas faire de dépenses qui dépasseraient vos possibilités. Ne vous fatiguez pas outre mesure.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Votre excès d'optimisme pourrait vous inspirer des initiatives inopportunes; réfléchissez soigneusement avant de céder à vos tentations. Il est possible que de sages décisions vous permettent d'augmenter vos gains; comportez-vous avec réalisme.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Faites preuve de souplesse, il se pourrait que des changements interviennent dans votre vie professionnelle. De grandes chances s'offriront à vous également dans le domaine sentimental; ne les laissez pas passer.

arrivées et départs des navires

Nomenclature des navires amarrés dans le port de Montréal telle qu'établie à midi le 11 août par le Conseil des ports nationaux :

Hangar	Nom du navire	Catégorie	Jauge	Agents
B-1	Irish Willow	Oc	746	Transworld Shipping
3	Carinthia	Oc	11,630	Cunard Steamships
6	Gloucester City	Oc	3,031	Furness Withy & Co.
6	Cairnesk	Oc	2,456	Furness Withy & Co.
4	Elisabeth Berger	Oc	1,204	Furness Withy & Co.
7	Silver Sea	Oc	7,873	Kerr Steamships Ltd.
9	Medicine Hat	Oc	1,463	Canadian Pacific SS.
8	Athanassios K	Oc	4,459	March Shipping Ltd.
11	Vibyholm	Oc	2,010	Furness Withy & Co.
15	Rapallo	Oc	1,453	McLean Kennedy Ltd.
13	Torr Head	Oc	4,633	McLean Kennedy Ltd.
16	Klim	Oc	5,300	March Shipping Ltd.
17	Cimbria	Oc	936	March Shipping Ltd.
18	Port Jackson	Oc	5,803	M.A.N.Z. Lines Ltd.
25	Prins Casimir	Oc	1,117	Canadian Overseas
25/26	Hudson Sound	Oc	1,351	Eastern Canada Ship.
28	Fort Lauzon	Côt.	470	Agence Maritime Co.
29	Thorsdrake	Oc	5,111	Kerr Steamships Ltd.
29	Lealott	Oc	1,647	Kerr Steamships Ltd.
32	King City	Oc	2,909	Shipping Limited
34	Irish Alder	Oc	4,625	Shipping Limited
35	Transontario	Oc	4,160	B & K Shipping Ltd.
39	Sunprincess	Oc	3,038	Saguenay Shipping Co.
40	Sunrise	Oc	2,449	Saguenay Shipping Ltd.
41	Sundale	Oc	1,912	Saguenay Shipping Co.
49	Iris	Oc	4,376	Montreal Shipping Co.
50-51	Flensburg	Oc	1,428	Montreal Shipping Co.
51	Thorshope	Oc	3,100	Kerr Steamships Co.
64	French River	Fl.	3,658	Canada Steamships
66	Cabot	Côt.	3,893	Clarke Steamships Co.
68	Charny	Côt.	1,040	Clarke Steamships Co.
QUAIS				
Mackay	Chaland Pitts No 1	Fl.	——	Pitts Merits Co.
"	Chalond Pitts No 2	Fl.	——	Pitts Merits Co.
"	Angeliki P	Oc	5,894	March Shipping Ltd.
"	Consonance	Oc	7,162	Scandia Shipping Ltd.
"	Stone Lifter No 4	Fl.	185	Marine Industries Ltd.
7NO	Jalaganga	Oc	4,454	Montreal Shipping Co.
11NO	International Barge	Fl.	983	McAllister Towing Ltd.
Jetée 1	Beavercliffe Hall	Fl.	13,060	Hall Corporation Co.
18E	Clara Clausen	Oc	1,959	March Shipping Ltd.
Jetée 2	Hutchcliffe Hall	Fl.	2,657	Hall Corporation Ltd.
22E	Cyrius	Fl.	60	C. Gauthier
21E	La Madelon II	Fl.	1,175	Navigation Voyageurs
31	Elsbeth Wiards	Oc	2,237	March Shipping Ltd.
36	Irish Fir	Oc	743	McLean Kennedy Ltd.
37	Finnbirch	Oc	1,344	Canada Steamships
43SE	Salmela	Oc	5,394	Robert Reford Co.
43N	Dione	Oc	7,545	Scandia Shipping Co.
44	J. N. McWatters	Fl.	13,692	Scott Misener SS
48	Nakwa River	Oc	2,643	March Shipping Ltd.
52	Mar Ligure	Oc	6,471	Transworld Shipping
53	Nordland	Oc	4,816	March Shipping Ltd.
54SE	Blue Dolphin	Oc	4,211	Scandia Shipping Ltd.
53SE	Irini	Oc	4,462	March Shipping Ltd.
55NO	A.S. Glossbrenner	Fl.	13,324	Sutcliffe Shipping
55NO	Imperial Lachine	Fl.	694	Imperial Oil Ltd.
56SE	NGCC John Cabot	——	——	Min. des Transports
Vickers	S.M.L. No 1	Fl.	402	McAllister Towing Ltd.
"	H.M.C.S. Frazer	——	——	Marine royale
"	Mariperla	Oc	9,541	Colley Motorships Co.
58	Everetton	Fl.	3,931	Scott Misener SS
51	Salamis	Oc	5,098	McLean Kennedy Ltd.
68	Ghislain Marie	Fl.	530	Sutcliffe Shipping
71	E.G.M. Cape (chaland)	Fl.	——	McNamara Construction
71	Drague Manseau 101	Fl.	653	McNamara Construction
95	Champlain	Fl.	191	Caboteurs Unis de Qué.
102SE	Makaweli	Côt.	1,551	Lakeland Tankers
102N	Imperial Verdun	Fl.	694	Imperial Oil Ltd.
103S	Colztio	Oc	5,132	McLean Kennedy Ltd.
103N	Bayshell	Fl.	590	Shell Canada Ltd.
105	Transbay	Fl.	743	Transit Tankers & Ter.
105	Elmbranch	Côt.	1,672	Branch Lines Ltd.
106-O	Hudson Transport	Côt.	2,040	Hall Corporation Ltd.
110-O	Transtream	Fl.	1,119	Transit Tankers & Ter.
MOUILLAGE				
LONGUE-POINTE				
3	Liquilads	Oc	6,395	Sealakes Services Co.
7	Kongsgaard	Oc	12,709	Federal Shipping Co.
LANORAIE				
	Don de Dieu	Fl.	12,529	Parachristidis Co.
	Westdale	Oc	5,440	Westdale Shiping
	Agawa	Fl.	5,408	R.H. Read & Co.
	Norse Transporter	Oc	9,562	Colley Motorships Co.
	Arno	Oc	5,895	Montreal Shipping Co.
	Iolcos	Oc	7,576	Sealakes Services
CONTRECOEUR				
	Skauvaag	Oc	9,000	Sutcliffe Shipping Co.

Niveau de l'eau 35'11"

Résumé : Océaniques, 51; Fluviaux, 24; Côtiers, 6.

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le Service de signalisation maritime du ministère des Transports (division du pilotage) a émis le bulletin suivant à 9 h. 30 a.m. le 12 août :

NIVEAU DE L'EAU

MONTREAL ..... 36'1"
SOREL ..... 36'7"

MONTREAL A QUEBEC

Montréal (Sutherland) — Nuageux, ouest. (Montant): 3.54 am "Batory", 5.06 am "Maj Ragne", (hier): 6.30 pm "Makaweli", 6.45 pm "Arno", 7.50 pm (remorqueur) "Capitaine Simard", (Descendant): 5.30 am "Champlain", 6.30 am "Cimbria", (hier): 2.22 pm "Everetton", 4.00 pm "Astwi", 5.40 pm "Gulf Transport".

Cap St-Michel 14 — Nuageux, ouest. (Montant): 6.52 am "Dioskuroi", 7.25 am "Easternshell", (hier): 4.00 pm "Transbay". (Descendant): 5.19 am "Ruth Hindman", 7.16 am "Anna P. C", (hier): 1.18 pm "Don de Dieu", 2.00 pm CCGS "Verendrye", 5.50 pm "Colztio".

Sorel 39 — Nuageux, ouest. (Montant): (arrivé hier): 6.25 pm "Alfred Theodor". (Descendant): 5.45 am "Coastal Creek", 5.48 am "White Rose", 6.52 am "Syra".

Trois-Rivières 71 — Pluie légère, nord-ouest. (Montant): 7.12 am "Eaglescliffe Hall", 7.40 am "Canadoc". (arrivé): 7.20 am "Menier Consol". (arrivé hier): 7.20 pm "Venus". (Descendant): 4.40 am "Torrhead", (ancré hier): 2.50 pm "Redwing".

Batiscan 88 — Pluie légère, nord-ouest. (Montant): 6.55 am "Hallanger", 7.45 am "Marie Luise Bolten". (Descendant): 5.10 am "Hudson Sound", 6.05 am "Konsul Schulte", 6.15 am "Mont St-Martin", 7.20 am "Blue Dolphin", 8.10 am "J. E. F. Misener".

GRONDINES 98 — Nuageux, nord. **QUEBEC 139** — Pluie légère, est. (Descendant): 1.20 a.m. "John Cabot", 2.35 a.m. "Skauvaag", 3.15 a.m. "King City", 4.45 a.m. "Lealott", 5 a.m. "Eutcliffe Hall", 6 a.m. "Edwin Reith", (arrivé): 5.35 a.m. "Belvoir".

(hier): 1.05 p.m. "Maplebranch", 9.30 p.m. "Joy".

GOLFE

QUEBEC (Montant): attendu 8.30 a.m. "Norholt" dest. Montréal, 7 p.m. "Robert McMichael".

LES ESCOUMAINS 123 (Montant): 12.30 a.m. "Leto", 1.40 a.m. "Francisca Sartori", 2.18 a.m. "Royalton", 2.23 a.m. "Menihek Lake".

Attendu : 10 a.m. "Gladys Bowater" & "Yuri Gagarin", 1.30 p.m. "Simcoe" & "Saguenay", 11.55 p.m. "Denmark Hill", PM "Blanche Hindman" & "Cape Breton Miner".

(demain): 6 a.m. "Irish Maple" dest. Montréal, 9 a.m. "Irish Rowan", 2 p.m. "Bratsvo".

(dimanche): 7 a.m. "Empress of Canada".

(Descendant): 1.30 a.m. "Margarita", 4.30 a.m. "Francklife Hall", 4.50 a.m. "Maria Lemos", 6.35 a.m. "Constance Bowater".

(hier): 3.10 p.m. "Texaco Brasil", 3.35 p.m. "Manchester Freighter", 5 p.m. "Bahia Santiago de Cuba", 8.10 p.m. "Captain G D Secord", 9.20 p.m. "Frieda", 9.35 p.m. "Anette".

ST-LAMBERT 3 — (Descendant): 2.50 a.m. "Bro River", (rier): 4.25 p.m. "Polar Viking", 11.45 p.m. "C A Bennett". (Montant): 2.15 a.m. "John O McKellar", 3.25 a.m. "Gulf Transport", 5.43 a.m. "T F McLagan".

COTE STE-CATHERINE 10 — (Descendant): 7.20 a.m. "Helen Evans".

BEAUHARNOIS 28 — (Montant): 12.30 a.m. "Geo M Carl", 1.05 a.m. "French River", 4.45 a.m. "Marligure", 5.44 a.m. "Salmela", 6.53 a.m. "F A Sherman".

SNELL LOCK 72 — (Descendant): 2.05 a.m. "Hosanger", 2.40 a.m. "Northcliffe Hall", 5 a.m. "Transporter", 6.24 a.m. "Collingwood", 7.32 a.m. "Metanya".

IROQUOIS 98 — (Descendant): 6.42 a.m. "Paterson". (Montant): 12.40 a.m. "Wiarton", 1.50 a.m. "Windoc", 6.11 a.m. "Angela Venizelos", (hier): 4 p.m. "Whitefish Bay", 4.32 p.m. "Aigle D'Ocean", 8.31 p.m. "Shiercliffe Hall".

CAPE VINCENT — (Descendant): 3.44 a.m. "Beaverpine", 6.02 a.m. "Avondale", 6.52 a.m. "Basdano", 4.54 a.m. "Lohengrin", 7.30 a.m. "Haukefjell". (Montant): (hier): 10.25 p.m. "Magdeburg".

TORONTO 294 — (Descendant): (arrivé hier): 2.30 p.m. "Aizu Maru". (Montant): (arrivé): 3 a.m. "Anne Marie Kruger", (arrivé hier): 12.25 p.m. "Letitia", 1.30 p.m. "Transcanada", (parti): 6 p.m. "Elyssia", 10 p.m. "Geertje Buisman".

LES PAQUEBOTS

PORT DE MONTREAL

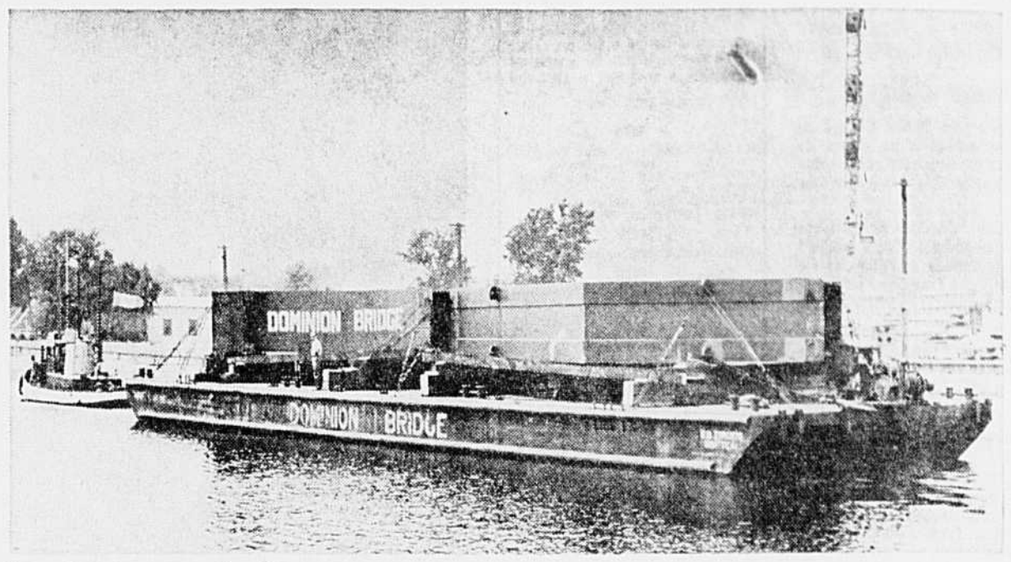
SONT ATTENDUS : le paquebot polonais "Batory", des Polish Ocean Lines, au hangar no 13, aujourd'hui, 12 août, venant de Gdynia, Copenhague et Southampton ; le paquebot "Empress of Canada", du Canadien Pacifique, au hangar no 8, lundi le 15 août, venant de Liverpool et Greenock ; le paquebot "Franconia", de la ligne Cunard, au hangar no 3, mercredi le 17 août, venant de Rotterdam, Southampton et Le Havre.

DEPARTS PREVUS : le paquebot "Carinthia", aujourd'hui, 12 août, à destination de Greenock et Liverpool ; le paquebot "Batory", mardi le 16 août, à destination de Copenhague et Gdynia ; le paquebot "Empress of Canada", mardi le 16 août, à destination de Greenock et Liverpool ; le paquebot "Franconia", vendredi le 19 août, à destination du Havre, de Southampton et de Cherbourg.

Trentième anniversaire de la Jeune chambre à Salaberry-de-Valleyfield

VALLEYFIELD (J.-D. G.) — La jeune chambre de Salaberry-de-Valleyfield célébrera l'an prochain son trentième anniversaire de fondation. Ses membres se proposent de souligner l'événement de façon tangible, en érigeant un kiosque de renseignements touristiques. Tout de même mobile, le kiosque pourra être déplacé aux endroits appropriés du secteur, surtout à l'occasion des nombreux événements qui se tiendront ici et là à l'occasion de l'exposition universelle.

Afin d'en solder le coût, les membres de la Jeune chambre offriront un ensemble de produits utiles à l'automobiliste, lors d'une vente au mois de décembre. Ils se proposent par ailleurs d'offrir un banquet auquel assisteront les présidents, qui se sont succédés à la présidence du mouvement, à Valleyfield, depuis 1937. L'événement aura lieu au mois de mars.



Vers Ottawa par voie d'eau

Un chaland apporte actuellement à Ottawa, par voie d'eau, les premières pièces d'acier qui serviront à la construction du nouveau Centre civique de la capitale fédérale, un projet de $8 millions. Les pièces lourdes ont été fabriquées à Lachine par la Dominion Bridge et mises sur le chaland dans le canal de Lachine. La Dominion Bridge doit usiner quelque 4,000 tonnes d'acier pour cette gigantesque entreprise.

La CSN demande un médiateur dans le conflit qui oppose ses membres à Dominion Ayers

La Confédération des syndicats nationaux a demandé au ministère du Travail de nommer un médiateur dans le conflit qui oppose ses affiliés à la Dominion Ayers, à Lachute. M. Alain Brabant a déclaré aujourd'hui que la demande d'un médiateur a été faite oralement lundi dernier à la suite d'un refus de la compagnie de participer à une séance de conciliation prévue pour jeudi le 4 août. M. Brabant a ajouté que le Syndicat logera une demande écrite d'ici peu de temps si le gouvernement ne nomme pas immédiatement un médiateur.

Le maire de Lachute et député du comté d'Argenteuil souhaite de tout coeur la venue d'une nouvelle entreprise d'importance dans sa localité. "Non seulement pour résoudre des problèmes économiques auxquels Lachute a à faire face comme ailleurs, mais pour faire disparaître une situation sociologique malheureuse et particulière à la ville." C'est ce qu'a affirmé hier le Dr Zoël Saindon, invité à commenter le conflit à l'usine de contreplaqués appartenant à la Dominion Ayers.

Pour le maire Saindon, la cause des malaises actuels s'explique par l'influence du principal industriel de l'endroit, M. Gilbert Ayers. La grève de ses 238 employés, cotisants à la Confédération des syndicats nationaux, est, dans son opinion, la conséquence d'une situation endémique dans le secteur de Lachute. "Cela ne peut faire autrement, d'expliquer le maire député. Lorsque la plupart des entreprises sont aux mains d'un seul homme, la population est contrainte d'accepter les conditions de travail qu'il propose ou de s'exiler. Le seul moyen de briser le féodalisme économique, à Lachute, serait l'établissement d'une nouvelle entreprise étrangère aux intérêts Ayers."

M. Ayers dirige à Lachute, outre l'usine de bois contreplaqués, une filature de lainage qui emploie près de 700 personnes et il possède des intérêts dans plusieurs autres entreprises d'ordre secondaire.

La situation à Lachute semble en effet particulière. "Comment pouvez-vous imaginer qu'une ville comme la nôtre reste au point stagnant, alors que l'évolution et le progrès économique se réalisent dans les autres secteurs du Québec ?" Le maire Saindon apporte une réponse à cette question. "La famille Ayers établie dans la région depuis près de 90 ans ne s'est jamais tellement souciée de la marche économique du milieu. Elle a toujours su protéger ses intérêts; jusqu'à tout récemment, les conseillers municipaux à Lachute, comme à Ayersville, lui étaient complètement dévoués."

Et le Dr Saindon d'ajouter que le conseil actuel de la municipalité n'est pas encore exempt de l'influence, selon lui, du groupe Ayers. Il y a près de 20 ans qu'il n'y a eu de nouvelles entreprises à Lachute, bien que la municipalité ait disposé depuis 1959 d'un fonds industriel d'un demi-million de dollars et que des entreprises d'importance, comme par exemple la compagnie Lowney il y a quelques années, aient manifesté l'intention de s'y établir.

Il faut que ça change

Le maire de Lachute a expliqué que cette attaque soudaine contre M. Ayers et contre son influence dans le milieu, par son désir de voir un changement à la situation sociologique du milieu. "Cela ne peut plus durer. Il faut que ça change ! C'est pourquoi je souhaite de tout coeur l'établissement d'une nouvelle entreprise chez nous et ce le plus rapidement possible."

Dans son opinion, la grève des employés de la manufacture de contreplaqués est l'aboutissement logique de cette situation. "Les employés ont toute ma sympathie. Je les appuierai, dans la mesure de mes moyens, pour la revendication de leurs droits".

Il a signalé que des employés de 20 ans de service gagnaient un salaire horaire de $1.10 et que leurs conditions de travail étaient des plus lamentables. "Ils ne bénéficient que de deux quarts d'heure, l'un le matin, l'autre l'après-midi pour manger et pour fumer. Et encore, ils le font en surveillant leurs machines. La compagnie appelle cela des périodes de repos". Le maire a tenu ces propos au représentant de LA PRESSE hier après-midi, alors qu'il était allé encourager les grévistes à leurs locaux, en la salle des Chevaliers de Colomb, rue Lafleur, à Lachute.

La grève entre aujourd'hui dans sa neuvième journée. Rien ne laisse prévoir une solution prochaine du conflit.

La grève précédente dans cette entreprise avait eu lieu en 1961. Elle avait duré trois mois.

Les syndicalistes avaient à la majorité voté son déclenchement après l'insuccès dans les négociations. Représentés autrefois par la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, une centrale affiliée à la FTQ, les employés avaient donné l'automne passé leur adhésion à la CSN.

L'accréditation syndicale à cette centrale a été reconnue le 12 avril par les relations du Travail. Quelques semaines plus tard, au moment où le syndicat préparait son projet de contrat, la compagnie avait tenté de la contester. D'après le directeur de la grève, à Lachute, M. Léo-Paul Gareau, ces tentatives n'ont pas eu de succès.

La CSN réclame l'amélioration des conditions de travail et des augmentations de salaire pour ses membres. Dans un communiqué remis aux journaux de l'endroit, la compagnie Dominion Ayers soutient que ses employés masculins gagnent entre $1.18 et $1.20 l'heure, et ses employées féminines gagnent approximativement $0.97. Cette allégation a été mise en doute par le syndicat qui, en plus, prétend que les offres patronales n'étaient pas acceptables, parce qu'elles n'englobaient pas l'ensemble des salariés.



Neuvième jour de grève à la Dominion Ayers, à Lachute

Le maire Zoël Saindon, de Lachute, prend à partie la compagnie Ayers, où les employés sont en grève depuis neuf jours. Il blâme l'entreprise de détenir un monopole et de ne pas payer convenablement ses travailleurs. L'arrêt de travail implique deux cent trente-huit personnes, dont le syndicat est affilié à la Confédération nationale des syndicats. On en voit ci-haut quelques-uns sur la ligne des piquets.

FAGECCQ réclame un nouveau système de prêts-bourses

La Fédération des étudiants des collèges classiques (FAGECCQ) a demandé au gouvernement provincial d'adopter une nouvelle politique d'aide aux étudiants dès cet automne.

Emboîtant le pas à l'Union générale des étudiants du Québec et aux étudiants de l'enseignement spécialisé, FAGECCQ demande au gouvernement de "dissiper l'équivoque de sa position et de mettre en application, dès l'année 1966-1967, le nouveau système de prêt-bourse."

Les étudiants rappellent que le projet a été formulé il y a près d'un an "dans les bureaux du ministère de l'Education, et présenté comme pouvant être applicable dès cette année".

"Il recommande d'élargir l'échelle des prêts et des bourses, et de baser le système d'aide sur une variation proportionnelle de prêts remboursables en entier et de bourses non-remboursables."

"Les tergiversations du gouvernement ont assez duré, poursuit FAGECCQ : d'une part on promet un élargissement des prêts et des bourses, et de l'autre on nous envoie des formulaires de demande de bourse identiques à ceux de l'an dernier, en y conservant la même échelle.

"Nous tenons à assurer le gouvernement que nos pressions se feront de plus en plus insistantes."

L'adjoint parlementaire de Pépin critique la politique pétrolière libérale

SASKATOON. — Le gouvernement libéral de M. Pearson a complètement négligé la mise en valeur des richesses naturelles, a déclaré ce matin au congrès libéral de l'ouest M. Jack Davis, l'adjoint parlementaire du ministre des Ressources naturelles, M. Jean-Luc Pépin.

M. Davis a déclaré que le gouvernement fédéral devra manifester plus d'audace et de dynamisme dans ce domaine. Il a aussi laissé entendre qu'un projet qui devrait être "étudié sérieusement" serait la construction d'un pipe-line pour acheminer vers les grandes raffineries de Montréal le pétrole brut de l'Alberta.

M. Davis a pris la parole à une séance en commission lors du congrès des libéraux de l'ouest qui a débuté ce matin. On dénombre environ 400 délégués des 4 provinces de l'ouest à cette rencontre qui vise à mettre au point un programme libéral susceptible de séduire les électeurs de l'ouest. On se souvient que le parti libéral n'a remporté que huit des 70 sièges en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, lors des élections fédérales de novembre dernier.

M. Davis, qui était ingénieur et économiste avant d'entrer dans la politique s'est ainsi fait l'avocat des Canadiens de l'ouest.

Il a déclaré que le gouvernement fédéral actuel avait placé au premier rang de ses préoccupations les mesures de bien-être et de sécurité sociale, depuis qu'il a accédé au pouvoir, en 1963.

En deuxième lieu, a-t-il rappelé, le gouvernement Pearson a mis l'accent sur le développement de l'industrie secondaire, c'est-à-dire l'industrie manufacturière.

"La mise en valeur des ressources naturelles, au contraire, a-t-il dit, a été complètement mise de côté. Ainsi, les parties nord et ouest du Canada se sont trouvées abandonnées puisque pour vivre elles dépendent exclusivement ou presque de l'exploitation des ressources naturelles et du traitement primaire de la matière première".

Traçant presque les grandes lignes d'un programme d'action à longue échéance, M. Davis a déclaré d'un souffle que "l'outillage et l'équipement doivent être disponibles aux coûts les plus bas; les distances doivent être réduites par les moyens les plus efficaces; et les taxes doivent être structurées de manière à attirer davantage les investissements de capitaux dans les industries d'extraction et de traitement des matières premières.

"Ottawa, dit-il, peut faire beaucoup" dans ce domaine.

Lorsque M. Davis a parlé d'un projet de construire un pipeline de l'Alberta à Montréal, c'était la première fois qu'y faisait allusion un membre du ministère fédéral responsable de la politique pétrolière au pays.

Depuis 5 ans, la politique en cette matière consistait à rechercher, pour le pétrole brut canadien, des marches étrangers plus étendus. Pendant ce temps, les grandes raffineries de Montréal continuent d'utiliser du pétrole brut étranger, venant surtout du Venezuela.

Parlant du pipe-line, M. Davis a affirmé qu'il permettrait de réduire le coût de l'énergie au Canada.

Nouveau président de producteurs de lait

SAINT-HYACINTHE. (P.B.) — M. Roger Menard, de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, a été élu président du syndicat des producteurs de lait dans la région maskoutaine, lors de l'assemblée du bureau de direction de l'organisme. Le nouveau président remplace à ce poste M. Aurèle Methot, de Saint-Louis.

Ce syndicat, affilié à l'UCC, entreprend sa campagne de recrutement auprès des 4,000 producteurs de la région. Il a été fondé au mois de mai en vue de fournir divers services aux producteurs de lait et de travailler à la mise des produits laitiers sur le marché.







FAITS divers

Le pasteur Poulain a été grièvement blessé en France

Le Dr André Poulain, pasteur de l'église réformée St-Luc, église presbytérienne française de Montréal, et sa fille Evelyne ont été grièvement blessés dans un accident d'automobile survenu à Saintes (France) lundi dernier, 8 août. Aux dernières nouvelles ils se trouvent à l'hôpital de Saintes, et l'on croit que l'état du pasteur Poulain est plus critique que celui de sa fille.

Le docteur Poulain est pasteur de l'église St-Luc depuis seize ans. Il est bien connu dans les milieux protestants et catholiques, tant français qu'anglais. Il a été étroitement associé avec le comité du Pavillon Chrétien pour l'exposition. Il la création d'écoles protestantes de langue française.

Des réunions de prière pour le docteur Poulain et sa fille se sont tenu à Montréal, Québec et Toronto mardi dernier. Des prières auront lieu pour eux à l'église St-Luc (au coin des rues Papineau et Logan) tous les soirs à 7 heures. La communion de tous est demandée.

Le pasteur Yves Cruvellier, assistant pasteur, a été chargé de l'intérim de l'église.

Hold-up dans une banque de Châteauguay

CHATEAUGUAY-STATION, (JDG) — Deux bandits armés et masqués ont perpétré un hold-up d'environ $4,000 à une succursale de la Banque Canadienne Nationale, à Châteauguay-Station, peu de temps avant midi.

Les bandits ont fui à pied, rue Jeanne-d'Arc où on présume qu'un complice les attendait dans une automobile. Aucun coup de feu n'a été tiré par les suspects.

Un léger incendie cause des dégâts dans trois logis

Les pompiers de Montréal ont rapidement maîtrisé un incendie qui faisait rage, vers 12 h. 45 ce matin, dans un hangar sis à l'arrière du 3810 rue St-Denis.

Les flammes, d'origine inconnue, ont causé des dégâts dans trois logements, du 3806 au 3810 rue St-Denis. Les dommages sont légers et surtout attribués à l'eau et la fumée.

Une jeune fille de 25 ans, Mlle Nicole Michaud, domiciliée au 3810 rue St-Denis, a dû être traitée à l'Hôtel-Dieu, souffrant d'un choc nerveux.

Livreur battu et dépouillé de $275

Un livreur a été dépouillé d'une somme de $275 par deux individus qui l'ont attaqué à coups de poing, vers 3 h. 45 hier après-midi, à l'intersection des rues Laurier et Delaroche.

La victime, M. Camille Boutin, 29 ans, du 4567 rue St-Dominique, était à l'emploi de la salaison Melrose, du 236 est, rue Mont-Royal.

Les deux malfaiteurs ont pris la fuite à pied.

La victime, légèrement blessée, n'a pas été hospitalisée.

Deux malfaiteurs volent un livreur

M. Denis Debouthillier, âgé de 23 ans, domicilié au 4735 rue Parthenais, a été "dépouillé" des $125 qu'il avait dans ses goussets, vers 9 h. hier soir, alors qu'il venait d'effectuer une livraison au 3417 rue Chapleau.

Le jeune livreur a été abordé par deux individus non armés qui l'ont menacé de lui faire un mauvais parti... s'il ne consentait pas de bonne grâce à se départir de ses billets de banque.

Hold-up de $50

Un bandit armé d'un revolver noir de calibre .38 a perpétré un hold-up de $50 qui aurait pu lui rapporter $5,000, s'il avait eu un peu plus de flair, vers 10 h. 50 ce matin.

Le méfait a été commis au 8815 de l'avenue du Parc, où se trouve un immeuble à bureaux. Le bandit s'est présenté aux locaux de Excelsior & Co. et s'est fait remettre par un commis, à la pointe du revolver, une serviette qui contenait $50 en monnaie.

Le suspect a cependant pris la fuite sans exiger de sa victime qu'elle retourne ses poches, où il y avait $5,000 en billets de banque.

CHEMINOTS

SUITE DE LA PAGE 3

ternité réclamaient 90 cents et que le CN n'offrait que 28 cents.

Le président du syndicat, M. Smith, a repoussé l'offre du conciliateur, qui à son avis n'est "absolument pas réaliste dans le climat économique et social actuel". La moyenne de salaire des syndiqués est actuellement de $2.13 l'heure.

M. Smith a convoqué une réunion des dirigeants de la Fraternité à Montréal pour mercredi prochain afin de discuter le déclenchement de la grève, qui a déjà été approuvée par les membres. De fait, ceux-ci pourraient quitter le travail à minuit mercredi prochain, mais il semble que le syndicat veuille attendre que les autres associations de cheminots soient prêtes à entrer en grève. Ces associations, qui groupent le reste des "non-itinérants" des Chemins de fer nationaux et du Pacifique canadien, ont déjà rejeté leur rapport de conciliation, et tiennent actuellement des votes de grève partout au pays.

La Fête du Travail

Il semble bien que l'arrêt de travail pourrait débuter le 5 septembre, jour de la Fête du Travail. Cependant, les chefs syndicaux appréhendent une grève spontanée des ouvriers, que de nouveaux délais pourraient bien pouysser à bout.

"Leur patience est rudement mise à l'épreuve", a déclaré un représentant de la Fraternité des cheminots. "Nous craignons qu'une seule étincelle n'entraîne un arrêt de travail qui s'étendrait d'un bout à l'autre du Canada".

Cette impatience des syndiqués s'est déjà manifestée la semaine dernière par une grève-surprise illégale des chauffeurs de camion et des manutentionnaires de Montréal et de Toronto, dont le geste de protestation contre les lenteurs du conciliateur et du syndicat a failli être imité dans tout le pays. "Il se pourrait que nous ne soyons pas aussi chanceux cette fois", a déclaré un autre officier du syndicat.

La question des salaires n'est d'ailleurs pas la seule sur laquelle le conciliateur s'est éloigné fortement des demandes syndicales. Le juge Cameron a rejeté chacune des 19 demandes des employés. En rayant un projet de sécurité de l'emploi, il a même déclaré que les chemins de fer doivent demeurer libres de supprimer les fonctions qui sont devenues inutiles. Il a estimé à $67 millions les demandes d'augmentation de salaire de la Fraternité; les demandes des autres syndicats (dans le rapport du juge Munroe) équivalaient à environ $95 millions.

ASSOCIATION

SUITE DE LA PAGE 3

di dernier en assemblée plénière, ont résolu et accepté à l'unanimité de supporter (sic) officiellement et ouvertement votre parti politique municipal, votre chef et candidat à la mairie de Montréal pour le mois d'octobre prochain, ainsi que vos candidats et votre programme."

Une association "cellulaire"

A la suite d'une enquête menée auprès du président de l'Association, M. Adrien Cloutier, et de la Fédération libérale du Québec, il ressort que ce mouvement est absolument privé...

Son président, M. Cloutier, a expliqué qu'il a fait enregistrer l'association à son nom personnel et qu'il n'a aucune affiliation politique officielle ou officieuse. "Mon association, a-t-il déclaré, existe depuis 40 ans. A l'époque, elle était officielle, mais à la suite de divergences de vues au sein de certains de ses membres, j'ai décidé d'enregistrer le tout à mon nom, et la FLQ, de son côté, a fondé sa propre association."

M. Cloutier a ajouté que son association a déjà appuyé des hommes politiques de grande envergure, notamment l'ancien premier ministre Adélard Godbout et l'ancien chef du parti libéral Georges-Emile Lapalme." Nous avons déjà eu jusqu'à 1,000 membres, a-t-il précisé, mais actuellement nous n'en comptons qu'environ 350."

Combien de membres étaient présents lors de l'assemblée "plénière" de mardi dernier? "Une trentaine seulement, tous amis du Dr Gilbert Croteau..." a répondu le président de l'Association libérale Saint-Denis-Dorion.

GREVE

SUITE DE LA PAGE 3

15 cents selon les classes. Les employés pourront bénéficier de quatre semaines de vacances après 15 ans, et d'un congé additionnel portant ainsi le nombre à 9 par année. Le surtemps sera rémunéré à taux et demi pour les premières quatre heures et à taux double après quatre heures. Une prime de 50 cents l'heure sera accordée aux employés qui devront travailler la fin de semaine. M. Daoust a terminé en soulignant que pour la première expérience de ces nouveaux syndiqués avec "l'arme ultime", c'est une victoire quasi totale.

TRAIN

SUITE DE LA PAGE 3

vice quotidien de trains de voyageurs (voitures-coach seulement) entre Montréal et Cantic. Cantic est la dernière gare avant la frontière américaine.

Le train partira de Montréal à 8 h. 35 p.m. et arrivera à Cantic à 9 h. 43. Il arrêtera à St-Lambert et à St-Jean. En sens inverse, il partira de Cantic à 10 h. p.m. et arrivera à Montréal à 11 h. 02.

LE PARTI

SUITE DE LA PAGE 3

font de l'humour à mes dépens. A LA PRESSE, je vous connais. Vous faites des articles drôles au sujet de mon parti. Mais ça ne fait rien, pourvu que vous parliez de moi souvent!"

Pluie du matin et larmes de femme sont bientôt seches.

Proverbe tchèque

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 3

rencontrer d'autres étudiants de leur âge.

Le voyage d'aller 1966 comprend 2,847 milles, dont les derniers 900 milles ont été planifiés pour faire connaître les passages historiques du Saint-Laurent, entre l'île d'Anticosti et la côte de la province de Québec. Le Carinthia s'est arrêté quelques heures à Québec pour une promenade à travers la ville, dont les vieux quartiers évoquent certaines villes de France.

A Ottawa, les visiteurs Rhodes seront les invités des membres de la Jeune chambre de commerce. De retour en fin d'août, ils visiteront le Planétarium Dow avant leur retour à Southampton, une distance de près de 3,026 milles de la métropole canadienne. Ces voyages, qui ont débuté en 1937, ont dû être interrompus pendant la deuxième grande guerre mondiale pour reprendre régulièrement, tous les ans, depuis 1951. Ces tournées avaient été originalement planifiées pour une décennie, mais elles ont été prolongées en raison de l'intérêt qu'elles ont provoqué et des dons généreux de M. Rhodes, qui y voyait une expérience unique et hautement bénéfique.

C'est l'espoir qui empêche l'homme de se pendre.

Ovide

MORTS

SUITE DE LA PAGE 3

bardée à la sortie de Chambly de l'autoroute de l'Estrie.

Mlle Danielle Villeneuve, 18 ans, du 635 rue Saint-Louis, à La Tuque, tuée dans une collision de deux automobiles sur une route secondaire de Saint-Théophile-du-Lac, près de Grand'Mère. Quatre personnes ont été grièvement blessées dans cet accident. Elles ont été transportées à l'hôpital Laflèche de Grand'Mère.

M. Léo Henry, 45 ans, demeurant au Lac Sainte-Marie, a perdu la vie dans un accident de travail survenu sur un chantier de construction de Brenan's Hill, comté de Gatineau.

M. Stanley Baldwin, 45 ans, domicilié à Papineauville, un employé de l'Hydro-Québec, a été électrocuté alors qu'il travaillait à Ripon, comté de Gatineau.

Mme Roméo Duquette, 35 ans, du 982 rue Saint-Laurent, a succombé aux blessures qu'elle s'était infligées en tombant du troisième étage de son domicile. La victime est morte quelques heures après avoir été admise à l'hôpital St-Luc.

Huit blessés

Deux personnes ont été hospitalisées et six autres ont subi des blessures légères vers midi 55 hier lorsqu'un autobus de la Commission de Transport de Montréal qui s'était immobilisé soudainement a provoqué un tamponnement avec deux autres autobus de la CTM, rue Ste-Catherine à l'angle de la rue Cartier dans l'est de la ville.

Les personnes hospitalisées sont Mmes Joseph O'Brien, 53 ans, du 5018 de la 17e avenue à Rosemont, blessée au dos avec une fracture possible à la colonne vertébrale, et Valvanni Giovanni, 41 ans, du 7877 rue Iberville, qui souffre de contusions à la tête. Toutes deux demeurent en observation à l'hôpital Notre-Dame.

Les six autres personnes qui ont subi des contusions légères dans le triple accident ont regagné leur foyer après examen à l'hôpital. Au nombre de ces dernières, le chauffeur du troisième autobus accidenté, M. Claude Descent, 27 ans, du 2081 rue Déz-ry, qui a failli se faire fracturer un genou.

Fin de la grève à la Fonderie Pont-Viau

L'arrêt de travail qui paralysait la Fonderie Pont-Viau depuis le 6 juillet dernier vient de se terminer.

Les ouvriers de l'usine ont recommencé le travail au début de la semaine après avoir signé une convention collective d'une année.

L'accord prévoit le réajustement des classifications et des taux horaires qui y sont attachés, en plus d'une augmentation de salaire s'échelonnant entre 30 et 50 cents l'heure, dont une rétroactivité horaire moyenne de 10 cents à compter du 9 mai dernier.

Les travailleurs de la Fonderie Pont-Viau ont obtenu sept congés payés, alors qu'ils n'en avaient aucun dans le passé.

Au lieu du maximum de deux semaines de vacances payées auxquelles ils avaient droit autrefois, les ouvriers auront dorénavant une semaine après un an de service, deux semaines après trois ans et trois semaines après quinze ans.

Au nombre des autres items contenus dans la convention collective, on retrouve la procédure de griefs, l'ancienneté, la sécurité syndicale, les primes de surtemps et les congés de deuil.

"La nuit des étoiles': des artistes étudient les moyens de se faire payer

par Gilles PRATTE

Une dizaine des 125 artistes qui ont perdu de l'argent dans "La nuit des étoiles" ont répondu, hier soir, à l'invitation du sculpteur Armand Vaillancourt afin d'étudier les recours légaux pouvant être considérés.

L'avocat de Vaillancourt, M. Claude-Armand Sheppard, a émis, devant ces dix personnes réunies au salon "D" du Holliday Inn de la rue Sherbrooke, l'hypothèse que la Société Saint-Jean-Baptiste pourrait être appelées à "dégorger" les 25 pour cent qu'elle a touchés à cette occasion.

A ce sujet, le syndic qui représente les créanciers, M. Samuel Druker, a écrit à la SSJB le 25 juillet pour lui laisser savoir que les créanciers pourraient avoir des droits sur les fonds qu'elle a encaissés à l'occasion de la "Nuit des étoiles", et lui demander de ne pas s'en départir. Il n'a obtenu aucune réponse.

Me Sheppard a soutenu que la SSJB s'est conduite comme si elle avait des droits d'auteur à toucher. Elle a, a-t-il dit, touché des droits d'auteur comme le créateur de Bat-Man, mais ce n'est pas elle qui a inventé saint Jean-Baptiste.

L'avocat a reproché à la SSJB d'avoir laissé tomber les artistes, pour ensuite s'en laver les mains en comptant ses 25 p. 100.

Il est déjà assez difficile pour les artistes de gagner honnêtement (sens 18e siècle du mot) leur vie, sans qu'ils aient à courir les cabinets de syndics ou d'avocats pour être payés", a commenté Me Sheppard.

L'imprésario, la banque, la caisse...

A son avis, il devrait être interdit à qui que ce soit de s'improviser imprésario, sans avoir au préalable obtenu les permis nécessaires et fourni des garanties suffisantes.

Toutes proportions gardées, a-t-il noté, l'imprésario se trouve dans la position d'une banque, d'une société de fiducie ou d'une caisse populaire, toutes institutions sévèrement régies par la loi. L'imprésario, lui, n'est soumis à aucune réglementation.

Pour le moment, la situation exposée hier soir par le syndic, M. Samuel Druker, est la suivante: la vente des billets a rapporté $43,000. Certains créanciers ayant été payés, il ne reste plus que $17,000 à la Société nationale de fiducie, et Germaine Dugas déclare, au nom des Productions Gernet, une dette totale de $71,000.

Pour sa part, le sculpteur Armand Vaillancourt, qui a organisé la petite rencontre d'hier soir dit perdre au moins $8,000 dans l'entreprise.

Il a été engagé pour $10,000 dont il dit n'avoir touché que $2,000, mais en fait c'est $15,000 qu'il aurait dépensé pour monter son spectacle.

Vaillancourt dit avoir utilisé à cette fin l'argent qu'il a touché du gouvernement fédéral pour une sculpture destinée à l'Expo de 1967.

C'était hier soir une petite réunion "officieuse".

La vraie, celle à laquelle les créanciers sont formellement invités, aura lieu mercredi prochain.

Avec un couteau, ils raflent $70

Un jeune messager de 14 ans, Richard MacKiffin, domicilié au 7326, 17e Avenue, à St-Michel, qui est à l'emploi du marché St-Michel, a été dépouillé d'une somme de $70, hier après-midi, par deux jeunes bandits qui le menaçaient d'un couteau.

Le méfait a été perpétré en face du 7255 de la 16e Avenue, à St-Michel. Une fois en possession de l'argent, les malfaiteurs ont pris la fuite à pied.

Mêmes salaires aux débardeurs de l'Ontario

TORONTO, (PC) — Un comité d'arbitrage vient d'accorder à environ 750 débardeurs de Toronto, de Hamilton et de Sarnia, la parité de salaires avec les débardeurs de Montréal et de Québec, a-t-on annoncé.

M. Harry Biddell, agent d'affaires du local 1869, de l'Association internationale des débardeurs, a déclaré que cette décision signifie que les débardeurs de ces trois ports recevront une augmentation s'élevant à $1.01 l'heure répartie sur une période de trois ans.

Les débardeurs de Hamilton s'étaient mis en grève depuis trois semaines réclamant l'augmentation de 40 cents l'heure accordée aux débardeurs de Montréal à la suite d'une entente survenue à Ottawa à la suite de l'intervention du premier ministre Pearson.

Le syndicat de Toronto, au lieu de déclencher la grève, a décidé de porter l'affaire à l'arbitrage. Le syndicat de Hamilton s'était ensuite joint au syndicat de Toronto pour appuyer ses revendications.

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

Gresset

Il n'existe pas de meilleure raison pour conduire une Toyota Crown!



Un beau soir, au début de mai, un de nos clients conduisait sa Toyota Crown à environ 50 milles à l'heure!

La circulation était légère, la route était sèche et les conditions de conduite étaient tout à fait agréables.

C'est alors qu'apparut, zigzagant d'un côté de la route à l'autre, une grosse décapotable nord-américaine V-8 dont le conducteur avait complètement perdu la maîtrise et qu'il essayait vainement d'arrêter.

Lorsque notre client comprit ce qui se passait, il ralentit et dirigea sa Toyota Crown sur le côté de la route pour se mettre à l'abri.

L'autre conducteur eut moins de chance. Il ne put pas regagner le contrôle à temps et il rentra de face dans la Toyota Crown, qui était presque arrêtée.

(Il n'y eut pas de blessé, heureusement, chacun des conducteurs ayant eu la sagesse de boucler sa ceinture de sécurité).

Mais la grosse V-8 était en très mauvais état.

Le choc avait enfoncé le moteur de près d'un pouce dans le compartiment des voyageurs.

Son train avant était tordu, écrasé, faussé, les deux ailes trop endommagées pour être réparées.

Les portes ne fermaient plus.

Le châssis était voilé.

Il y avait pour $700,00 de dégâts.

(Et nous n'avons pas compté les $20.00 pour remorquer la grosse V-8 du lieu de l'accident).

Ce qui arriva à la Toyota?

Ses phares de gauche étaient cassés et son aile était enfoncée d'à peu près trois quarts de pouce.

Le total des réparations se monta à $32.75, sans frais de remorquage puisque notre client ramena lui-même sa Toyota chez lui.

Si cette énorme différence dans les frais de réparations vous surprend, elle n'étonne pas les conducteurs de Toyota.

Ils savent que la Toyota Crown est une voiture extraordinairement résistante, faite pour parcourir des milliers de milles sur les pires routes du monde entier.

Ils le savent, parce qu'elle ne se contente pas d'avoir un châssis comme certaines voitures, ou une carrosserie monocoque comme d'autres. Elle a les *deux* (un châssis en X robuste et carré, boulonné à une carrosserie lourde et entièrement monocoque).

Ils savent que la plaque de tôle de la Toyota Crown a une épaisseur d'une fois et demie celle de la plupart des voitures que se vendent ici. (0.6 millimètre au lieu de 0.4 millimètre, ou encore moins dans le cas de certaines voitures importées).

Ils savent que les sièges de la Toyota Crown sont boulonnés au plancher.

Ils savent que ses portes ont des ceintures de sécurité.

Ils savent qu'elle est équipée de ceintures de sécurité qui font partie de l'équipement standard.

Et ils savent que bien qu'ils conduisent une voiture extraordinairement robuste et sûre, elle ne leur a pas coûté les yeux de la tête.

Nous ne pouvons pas vous assurer qu'avec la Toyota Crown vous n'aurez pas d'accident.

Mais nous vous offrons la résistance et les facteurs de sécurité de la voiture pour vous permettre de vous en sortir, si vous en avez un.

Y-a-t-il une meilleure raison pour vous inciter à aller voir dès aujourd'hui le grand choix de Toyota Crown résistantes et sûres chez un concessionnaire CMI...



avant qu'il ne soit trop tard?

cmi Achetez dès maintenant une Toyota Crown, la voiture remarquablement sûre, à un prix incroyablement avantageux, à ces agences Canadian Motor Industries:

Montréal
MONTREAL CMI-(1966) LIMITED
7144, Côte-des-Neiges

Beauharnois
BEAUHARNOIS AUTOMOBILE INC.
113, rue St-Laurent

Pointe-aux-Trembles
NOTRE-DAME AUTOMOBILES ENRG.
11675 est, rue Notre-Dame

Ste-Dorothée
DAGENAIS AUTO ENRG.
847, rue Principale

St-Jean
GARAGE GERARD BRODEUR ENRG.
720, rue St-Jacques

SOUTHERN COMFORT.



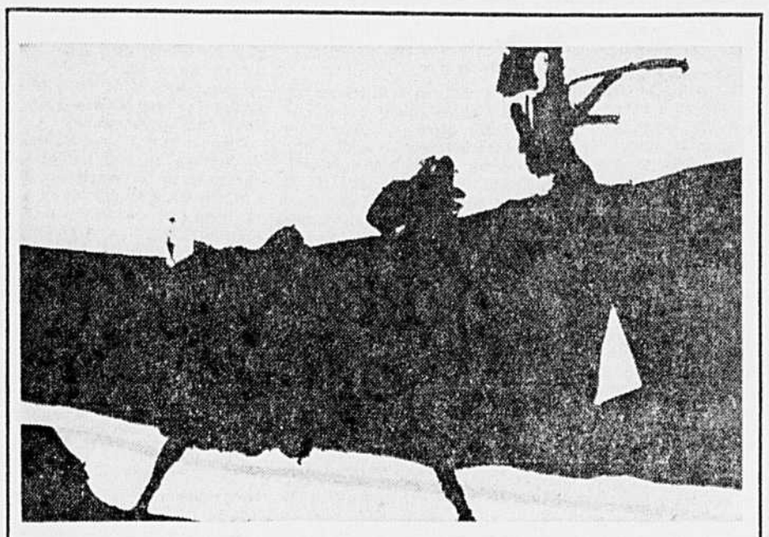
un goût à tous les goûts:

les connaisseurs le boivent
NATURE
un peu de vermouth en fait un
MANHATTAN
pour se désaltérer on le prend
A L'EAU
il est parfait
SUR GLACE
et donne un merveilleux
Old Fashioned
et le plus doux des
COLLINS

PRÉPARÉ ET MIS EN BOUTEILLE PAR LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITÉE, MONTRÉAL, CANADA

CAHIER No 2 / PAGES 13-24 LA PRESSE SPORT / THEATRE / FINANCE

MONTREAL, VENDREDI 12 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 186



L'assassinat de Kennedy vu par un artiste...

BOSTON, (PA) — Les fonctionnaires du nouvel immeuble fédéral de Boston sont indignés par une immense peinture abstraite installée dans le hall de l'édifice, représentant l'assassinat du président John F. Kennedy.

Il ne s'agit vraisemblablement pas de connaisseurs en art abstrait, mais ils affirment qu'ils ont ce tableau en horreur.

"C'est une horreur, personne ne sait de quoi il s'agit", a dit Mme Veronica Kotilainen. "Les gens regardent et parlent", a-t-elle ajouté.

Cette oeuvre de $25,000, de Robert Motherwell, un des plus brillants artistes américains de peintures abstraites, a été installée samedi dernier. Selon un critique, cette oeuvre en noir sur blanc "met en relief aussi puissamment que possible la brutalité du moment" soit la mort du président Kennedy à Dallas au Texas.

L'artiste, Motherwell, a intitulé son oeuvre "Elegie de la Nouvelle-Angleterre", et c'est précisément ce que représente cette peinture.

C'est à la demande de la Commission des services généraux, approuvée par la Commission des Beaux-Arts de Washington, de même que par l'architecte de l'immeuble que Motherwell a exécuté cette oeuvre.

Cao Ky demande aux nations asiatiques de contribuer à l'endiguement du communisme

MANILLE, (AFP-UPI-PA-Reuter) — Le premier ministre du Sud-Vietnam, le général Nguyen Cao Ky, a lancé un appel aujourd'hui aux nations asiatiques pour qu'elles s'unissent afin d'arrêter la marche du communisme. Il a alors accusé certaines d'entre elles de se tenir à l'écart du conflit.

Il a fait cette déclaration à Manille où il est l'invité pour trois jours du président des Philippines. Le premier ministre sud-vietnamien a constaté un manque de coordination entre les pays libres du Sud-Est asiatique et a regretté que certains pratiquent une politique d'indifférence ou à courte vue.

Pourtant, a-t-il dit, l'unité des pays du Sud-Est asiatique ajoutée à la force alliée qui combat au Vietnam suffirait à dissuader la Chine communiste de ses ambitions de conquête.

Soulignant que la France n'était plus concernée par le problème vietnamien, le général Ky a déclaré qu'elle "considérait à tort ce problème comme elle l'avait fait pour le conflit algérien".

Au cours d'une conférence de presse, le premier ministre sud-vietnamien a ajouté : "D'ici deux ans, le Sud-Vietnam sera assez fort pour poursuivre lui-même la guerre". Il a précisé que les Etats-Unis pourraient, durant cette période, retirer la plupart de leurs troupes, mais "pas toutes" cependant.

Le général a d'autre part déclaré que, au cours des deux ou trois prochaines années, le Sud-Vietnam serait capable de mettre sur pied "une véritable révolution sociale".

Il a cependant avoué qu'il ne savait pas quand la guerre pourrait prendre fin. "Il ne s'agit pas d'une guerre conventionnelle", a-t-il dit. "C'est une guerre où l'assassinat et la subversion dureront tant qu'il y aura des agents communistes sur notre territoire".

Les USA résisteront

De son côté, le président Lyndon Johnson a répété hier que les Etats-Unis résisteront jusqu'au bout à l'agression au Sud-Vietnam, mais il a affirmé qu'ils se tenaient prêts également à coopérer avec Hanoi et Pékin dans le développement du Sud-Est asiatique le jour où ils déposeront les armes.

Le chef de la Maison Blanche a fait une déclaration en ce sens alors qu'on lui présentait le "prix de la paix" annuel de l'Association des anciens combattants de la 8e division blindée.

Affirmant qu'on ne saurait réaliser la paix "en cédant à l'agression", M. Johnson a ajouté : "Il faut arrêter l'agression là où elle commence. Ou alors, elle s'étendra comme une tumeur et nous détruira tous. Nous n'avons d'autres ambitions que d'être les partenaires de ceux qui, partout dans le monde, aspirent à une vie meilleure.

J'espère qu'un jour, les dirigeants de Hanoi et de Pékin comprendront ce désir. Nous leur disons une fois de plus : aussi longtemps que l'agression continuera au Sud-Vietnam, nous la repousserons. Mais le jour où ils seront prêts à déposer les armes et à prendre les outils de la paix et du progrès, le jour où ils cesseront de molester leurs voisins, les Etats-Unis seront prêts pour leur part à fournir leur contribution dans ces tâches plus nobles et plus fructueuses".

La Maison Blanche a par ailleurs indiqué que le président Johnson attendait un rapport de l'enquête entreprise par l'armée sur les circonstances du bombardement d'un village pendant lequel 26 civils ont été tués et 114 autres blessés.

L'accusation du Cambodge

Les Etats-Unis ont minimisé aujourd'hui une accusation du Cambodge selon laquelle des avions américains ont attaqué le territoire cambodgien la semaine dernière, mettant ainsi en danger la vie des observateurs de la Commission internationale de contrôle.

Un communiqué officiel lu par un porte-parole américain à Saigon déclare en effet que "les cartes qui sont à la disposition des Etats-Unis indiquent que les deux objectifs qui ont été bombardés se trouvent à l'intérieur du territoire vietnamien".

Le communiqué ajoute : "Nous exprimons nos regrets profonds pour la perte de vies innocentes. Nous regrettons aussi que des représentants de la CIC, des diplomates en poste à Pnom Penh et d'autres observateurs se soient trouvés ainsi apparemment exposés à un danger lors de l'attaque du 2 août".

Assiégé de questions par les journalistes qui lui reprochaient l'imprécision du communiqué, le porte-parole a reconnu officieusement que les hélicoptères et les avions qui avaient participé au raid étaient des appareils américains.

A Ottawa, les dirigeants canadiens ont refusé de dire si le mitraillage de l'équipe de l'équipe de la Commission internationale de contrôle par des avions américains s'était produit en territoire cambodgien ou sud-vietnamien.

Toutefois, il est un fait établi qu'aucune equipe de la commission n'est en poste au Cambodge, ce qui semblerait indiquer que l'attaque s'est déroulee au Sud-Vietnam.

Le président de Gaulle tentera de rechercher la coopération du Cambodge dans une tentative de ramener la paix au Vietnam, à l'occasion de sa visite dans le pays voisin du Vietnam, à la fin du mois. Telles sont les informations fournies hier par des sources gouvernementales à Paris.

Ces mêmes sources disent que le général de Gaulle lancera son initiative de paix au cours d'un rassemblement monstre auquel il doit assister le 31 août à Pnom Penh en compagnie du prince Norodom Sihahouk, chef de l'Etat cambodgien.

Londres n'a pas l'intention de se mettre à genoux pour entrer au Marché commun

LONDRES, (PC, UPI, AFP) — Le nouveau chef de la diplomatie britannique, M. George Brown, a déclaré hier qu'il était favorable à l'idée d'entreprendre une nouvelle initiative en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun européen.

Toutefois, M. Brown a précisé, au cours d'une interview à la BBC, qu'il n'avait pas l'intention de se mettre à genoux. "Les problèmes soulevés par l'éventualité de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne sont moins aigus qu'il y a quatre ans", a-t-il ajouté. Le secrétaire au Foreign Office se référait à la tentative entreprise par le gouvernement conservateur de M. Macmillan d'adhérer au Marché commun il y a quatre ans, mais qui s'est soldée par un échec à la suite du veto de la France.

Commentant pour la première fois les affaires mondiales depuis sa nomination à la tête du Foreign Office, M. Brown a également indiqué que son orientation ne se départira pas de celle de son prédécesseur à propos du Vietnam. On sait que M. Michael Stewart, à qui M. Brown a succédé à la tête de la diplomatie britannique, s'est déclaré à plusieurs reprises un partisan de la position adoptée par les Etats-Unis au Vietnam.

Cependant, M. Brown a reconnu que l'appui accordé par la Grande-Bretagne à la politique américaine au Vietnam provoque un certain malaise au sein du parti travailliste. Mais il a ajouté, qu'à son avis, ce sens de malaise est déplacé.

Abordant les questions de l'OTAN, le nouveau ministre a déclaré que l'Alliance atlantique était d'une importance vitale pour la Grande-Bretagne. "Je ne pense pas toutefois que cela signifie que nous devrions être assujettis aux vues des Etats-Unis, mais d'une autre part il ne faut pas que l'Alliance atlantique disparaisse", a-t-il dit.

Le prédécesseur de M. Brown au Foreign Office, M. Michael Stewart, lui a succédé à la tête du ministère des Affaires économiques. Le nouveau titulaire de ce portefeuille sera responsable de l'application du projet de loi sur le blocage des salaires et des prix qui fut présenté et défendu par M. Brown aux Communes. Le projet a reçu la sanction royale aujourd'hui, obtenant ainsi force de loi.

Londres tiendra compte des intérêts du Commonwealth

LA NOUVELLE-DELHI, Inde, (Reuter) — La Grande-Bretagne a assuré l'Inde qu'elle ne se joindra pas au Marché commun européen à moins que les préférences tarifaires dont jouissent les pays du Commonwealth ne soient pleinement protégées ou compensées, a déclaré aujourd'hui le ministre indien du Commerce au Parlement de la Nouvelle-Delhi.

En réponse à une question, le ministre a déclaré qu'il avait reçu de son homologue britannique, M. Douglas Jay, des assurances formelles que la Grande-Bretagne ne cherchera à adhérer à la Communauté économique européenne que si les intérêts vitaux des pays du Commonwealth, dont l'Inde, sont sauvegardés.

Dix pays condamnent le LSD

GENEVE, Suisse (Reuter) — Des experts en stupéfiants, provenant de dix pays, et actuellement en congrès à Genève, ont condamné, à l'unanimité, aujourd'hui, le recours au LSD à d'autres fins que médicales et scientifiques.

La Commission des Nations unies chargée de s'occuper des drogues qui ne sont pas réglementées internationalement, a également encouragé les gouvernements à "prendre immédiatement des mesures pour réglementer sévèrement la production de la drogue LSD ou de substances provoquant des effets similaires".

La motion votée par la Commission décrit "l'abus croissant qu'on fait du LSD, et les graves dangers que cet abus entraine pour la santé et la sécurité au double plan de l'individu et de la société".

Les membres de cette Commission (mise sur pied à la recommandation de l'Office des Nations unies qui s'intéresse aux drogues et aux toxiques) sont le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Inde, le Japon, le Mexique, la Russie, la République arabe unie et la Grande-Bretagne.

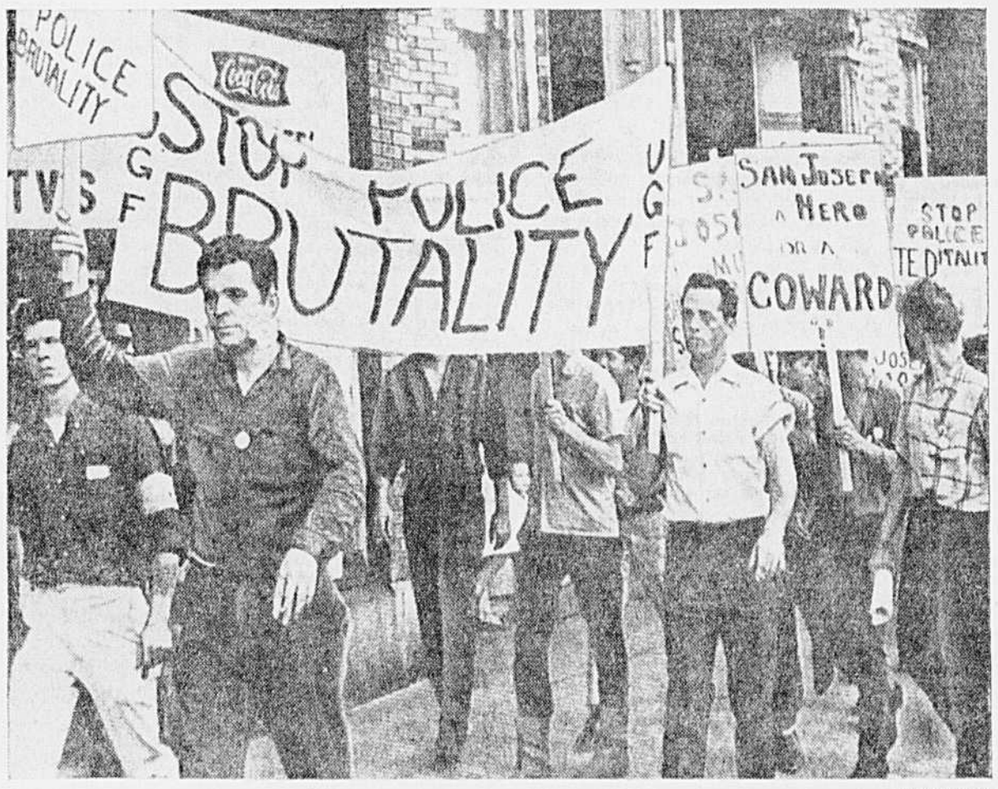
La Commission est également composée de représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Bureau central permanent des narcotiques et de l'Office pour la lutte contre les stupéfiants de la Ligue arabe unie.

Le LSD est une drogue qui a la faculté de provoquer des hallucinations, tant sur le plan visuel qu'auditif. Il peut engendrer un énorme sentiment de bien-être mais également un profond découragement qui peut même pousser à l'occasion ses victimes au suicide.

Washington confie à Harriman la tâche de déceler un changement d'attitude de Hanoï

NEW YORK, (PA) — Le président Johnson aurait donné instruction à M. Averell Harriman, son ambassadeur itinérant, de donner suite à tout indice, aussi faible soit-il ou quelle que soit sa provenance, d'un changement dans l'attitude négative des communistes à l'égard de l'ouverture de négociations pour mettre fin au conflit vietnamien.

Dans une dépêche de son correspondant à Washington, le "New York Times" écrit aujourd'hui que le chef de la Maison Blanche a également confié à M. Harriman la tâche de surveiller les préparatifs en vue d'arrêter la position qu'adopteront les Etats-Unis, advenant l'éventualité de telles négociations. Le journal précise toutefois qu'il n'existe aucun signe indiquant que les Nord-Vietnamiens ou leurs alliés soient prêts à entamer, dans l'avenir immédiat, des négociations à des conditions acceptables aux Etats-Unis.



Téléphoto PA

A leur tour, les Blancs se plaignent

Les jeunes racistes blancs de Chicago se plaignent de la brutalité de la police

CHICAGO, (PA) — "Nous voulons Sam, nous voulons Sam", scandaient une centaine de jeunes Blancs, alors qu'ils défilaient, hier soir, autour du poste de police du quartier "North Side", en protestant contre la prétendue brutalité policière exercée à l'endroit des Blancs.

Il s'agissait de Sam Joseph, un policier choisi par les jeunes manifestants comme cible de choix dans leurs protestations contre la brutalité policière. L'agent Joseph a reçu plusieurs récompenses des autorités pour son excellent travail.

En plus d'exiger l'expulsion de l'agent Joseph des rangs de la force publique, les manifestants ont réclamé l'établissement d'un bureau de revision composé de citoyens indépendants pour juger les plaintes portées contre les interventions policières.

Un porte-parole du groupe a déclaré : "La plupart des gens ne comprennent pas que nous recevons autant de coups de pied au derrière de la part des policiers que les Noirs et les Porto-Ricains."

Entre-temps, des dirigeants de la Ligue des droits civils ont déclaré avoir reçu, par télégramme, des instructions du pasteur King leur enjoignant de tenir aujourd'hui une marche pacifique dans le quartier sud-ouest.

Le chef de police de Chicago, M. O. W. Wilson, a déclaré de son côté que les tactiques utilisées par le pasteur Martin Luther Kink n'avaient servi qu'à provoquer de la haine chez certains résidants de race blanche de la ville et qu'elles avaient même gêné le progrès des Noirs.

Par inadvertance, le pasteur King a créé de la haine qui nuira à la population noire, a dit M. Wilson. Il a ajouté qu'il ne pouvait pas voir de quelle façon M. King avait aidé les Noirs dans leur réclamation pour l'égalité des droits civils. Jusqu'à un certain point, il a au contraire remué certaines haines et les a augmentées.

Ces commentaires de M. Wilson ont été rapidement contredits par les adjoints de M. King. Ces derniers ont déclaré que les manifestations n'ont pas créé de la haine mais fait remonter à la surface une haine qui existait déjà.

Un professeur de l'Université de New York a déclaré hier au SCLC que l'adoption cette année du projet de loi des droits civils dans sa présente forme nuirait aux Noirs.

C'est le Dr S. H. Miller qui a fait cette déclaration à la séance de clôture du dixième congrès annuel de la Conférence pour l'influence chrétienne du Sud, mouvement pour l'égalité raciale dirigé par le pasteur Martin Luther King.

La France ne répondra pas aux protestations des Etats-Unis

PARIS (UPI, AFP) — La France n'a pas l'intention de répondre à la plainte des Etats-Unis selon laquelle l'Office de radio-télévision française (ORTF), un organisme sous tutelle gouvernementale, aurait diffusé des nouvelles tendancieuses en ce qui concerne le Vietnam, ont déclaré aujourd'hui des sources proches du gouvernement français.

Elles ont ajouté que leur gouvernement n'a aucunement l'intention d'être impliqué dans une polémique avec les Etats-Unis à ce sujet.

On souligne dans les milieux autorisés français que lors de la visite de M. Charles Bohlen, ambassadeur des Etats-Unis, auprès de M. Louis Joxe, un des membres du cabinet français, les deux hommes se sont entretenus de différentes questions et pas uniquement de l'affaire des "critiques anti-américaines de l'ORTF".

La protestation américaine était contenue dans une lettre remise à M. Joxe par l'ambassadeur des Etats-Unis. Cette lettre fut par la suite rendue publique.

Les milieux autorisés français rappellent d'autre part que cette lettre n'était pas destinée à être publiée et que la démarche de M. Bohlen auprès du ministre français devait rester secrète. Ces milieux précisent par ailleurs que la France compte se tenir à la déclaration de M. Yvon Bourges où le secrétaire d'Etat à l'Information avait nié, mercredi dernier, que les services français de radio-télévision avaient reçu des instructions en vue de rendre tendancieuses les informations touchant le Vietnam. M. Bourges avait ajouté que ces services rapportent simplement "les faits tels quels".

Trajectoire corrigée, le Lunar Orbiter se dirige droit au but

PASADENA, (AFP-UPI-PA) — La sonde spatiale "Lunar Orbiter" semble se diriger droit au but aujourd'hui apres les manoeuvres de correction de trajectoire intervenues hier soir.

L'appareil de 850 livres a bien obéi aux signaux lancés depuis la terre et ses instruments d'orientation sont maintenant dirigés vers la lune comme point de repère. Ce nouveau point d'orientation est un changement au programme puisque le "Lunar Orbiter" devait se servir de l'étoile Canopus pour se diriger. Mais l'instrument qui devait servir à cette manoeuvre a refusé de fonctionner.

La principale manoeuvre surviendra maintenant dimanche matin, quand l'appareil approchera de sa cible. Les rétrofusées seront alors mises à feu afin que le laboratoire volant freine sa course de manière à s'approcher de la lune. Puis, entrant dans le champ de gravité de l'astre nocturne, le "Lunard Orbiter" commencera à orbiter autour de celui-ci.

Si tout fonctionne comme prévu, la sonde devrait s'approcher à 26 milles de la lune pour prendre 352 photos d'une bande de 3,000 milles de longueur où les Etats-Unis espèrent faire atterrir leurs premiers lunautes.

Lancement de "Gemini-Onze"

Le lancement de "Gemini-Onze" a été officiellement fixé à 9 h. 15 vendredi matin 9 septembre, a-t-on annoncé hier au Centre spatial de la NASA à Houston, Texas.

Les commandes du onzième et avant-dernier engin de la série "Gemini" seront tenues par le capitaine de frégate Charles Conrad, assisté du capitaine de corvette Richard Gordon.

USA: la Chambre est prête à décréter le retour au travail du personnel aérien

WASHINGTON, (UPI, PA) — La commission sur le Commerce de la Chambre des représentants a adopté aujourd'hui un projet de loi visant à mettre fin à la grève du personnel des transports aériens. Le vote en séance plénière n'interviendra pas la fin de la semaine prochaine, au plus tôt.

Mis à part quelques amendements mineurs, le texte du projet de loi adopté par la commission est identique à celui approuvé par le Sénat.

Le président de la commission, M. Harley O. Staggers (démocrate, représentant la Virginie occidentale), a déclaré aux journalistes, à l'issue de la réunion où la mesure a été adoptée, que le projet de loi suscitera un très long débat en séance plénière. Il a exprimé l'espoir que les négociateurs et du Syndicat des machinistes et des cinq compagnies touchées par la grève arriveront à un règlement au cours de la fin de semaine, et épargneront ainsi à tout le monde l'embarras subséquent à un retour au travail par suite d'une mesure législative.

M. Staggers a précisé que la Chambre des représentants ne pourra pas discuter du projet de loi, en séance plénière, avant mercredi prochain.

Par ailleurs, aucune source officielle n'est venue confirmer les rumeurs selon lesquelles l'administration Johnson tenterait un ultime effort en vue de régler le conflit par voie de négociation. Certaines sources prétendent toutefois qu'une réunion secrète entre négociateurs des deux parties a été organisée par le secrétaire au Travail, M. William Wirtz.



Les Beatles s'excusent

A leur arrivée à Chicago où débute leur nouvelle tournée américaine, les Beatles ont présenté des excuses et tenté d'expliquer que John Lennon, en affirmant que les Beatles "étaient maintenant plus populaires que le Christ" n'avaient aucunement l'intention d'attaquer le christianisme. Cette déclaration a soulevé une tempête aux Etats-Unis et risquait même de compromettre le succès de leur tournée de 14 jours. Lennon a expliqué qu'il n'avait pas dit que les Beatles étaient plus grands ou meilleurs que le Christ, mais qu'il voulait dire que le christianisme, à ce qu'il avait observé, était en perte de vitesse. "Ce que nous déplorons", a ajouté Paul McCartney, un autre membre du quatuor de "chanteurs".

En cinq ans, le mur de Berlin a fait 58 morts

BERLIN (AFP) — 58 personnes ont été tuées du 13 août 1961 au 9 août 1966 le long du mur de Berlin, a communiqué hier le sénat du gouvernement de Berlin se référant à un rapport officiel de la police.

Le rapport indique en outre que dans 1,047 cas, les soldats de "l'armée nationale populaire" est-allemande ont fait usage, durant la même période, de leurs armes et que la police ouest-berlinoise n'a ripoté que 14 fois.



Feu le billet de $2 aux USA

WASHINGTON (PA) — Le billet de $2 — qui a été longtemps le mouton noir du système monétaire américain — sera bientôt chose du passé chez nos voisins du sud.

Le département du Trésor des Etats-Unis a annoncé hier qu'il n'imprimera plus ces coupures de $2, aussi anciennes que le pays lui-même, parce qu'elles ne sont plus en demande. Les "deux" ont été délaissés par la plupart des Américains et surtout par les hommes d'affaires.

Les billets déjà imprimés seront mis en circulation, a ajouté le département du Trésor, par la Banque fédérale des réserves jusqu'à ce que les stocks soient épuisés.

Le moyenne de durée d'un billet de $2 est de six ans, ce qui montre l'usage peu fréquent qu'on en fait. Les $1 et $5 se détériorent en 18 ou 20 mois.

Pourquoi le "deux" est-il si impopulaire ?

Le Trésor américain émet plusieurs hypothèses : superstition, confusion avec les autres coupures (aux Etats-Unis les billets sont tous verts) encombrement des tiroirs-caisses où les $1, $5, $10 et $20 se trouvent à profusion. On collectionne également les coupures de $2 parce qu'on les considère comme des curiosités.

Au Canada, les billets roux de $2 sont employés aussi fréquemment que toutes les autres coupures.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
100	Abitibi	10¾	10¼	10¼
1700	Algoma	29	29	29
400	Alliance	150	150	150
3490	Alcan	33¼	32¾	33
200	Alcan 4¼	39¾	39¼	39¾
—	Alcan 2 Pr	43¼	43¼	—
—	Anglo CP	10¾	10¾	—
—	Anglo CP P	48¾	48¾	—
—	AnT 290 P	48¾	48¾	—
25	Arg 2.70 P	48	48	48
—	AraC Pr	11⅝	11⅝	—
300	Asbestos	23½	23	23
600	Atl Sug	10	9¾	9¾
150	Bq CN	60	60	60
400	Bq d'Eparg	13	13	13
350	Bq Imp-C	60	59½	59½
800	Bq Mont	56¼	56	56
—	Bq N-E	66	66	—
—	Bq PC	46	45½	—
280	Bq Roy	70¼	70¼	70¼
55	Bq Tor-D	59	59	59
—	Bathurst P	28	28	—
600	Bath Wts	11	11	11
—	Bath P (A)	56½	56½	—
2540	Bell Phone	50¾	50¼	50¼
—	BowMer Pr	50	50	—
—	Bowater	7½	7½	—
—	Brazil	9	9	—
25	BA Bk Not	65¼	65¼	65¼
140	BA Oil	32	32	32
—	BC Forest	21½	21½	—
1706	Brinco	5¼	5¼	5¼
—	CAE	8½	8½	—
—	Cal Pow	25	25	—
370	Can Cem	40½	40¼	40¼
—	Can Cm Pr	24¾	24¼	—
200	CD Sugar	20¼	20¼	20¼
—	Can Iron	20¾	20½	—
275	Can Malt	18	18	18
—	C S L	35	35	—
17175	C Brew	7	6¾	6¾
—	CBAL Asw	750	750	—
—	C Chm w	500	500	—
—	C Fndtn	9¼	9¼	—
—	C Hydroe	22	22	—
300	C I L	17¼	17¼	17¼
—	CI Pow	27½	27	—
—	CI Pw 5.25%	17½	17½	—
200	C Marconi	5¾	5¾	5¾
360	C P R	50½	59½	59½
300	C P R 4% Pr	85¾	85¾	85¾
125	C Pfina	11	11	11
—	C Refract	14¼	14¼	—
—	Cdn Tire	15¼	15¼	—
—	Cdn Tire A	12½	12½	—
—	Central Del	11	10½	—
—	Chemcell	12½	12½	—
—	Chem 1.75P	34	34	—
—	Col Cell P	21½	21½	—
150	Cominco	38¼	38¼	38¼
30	Cons Paper	37¾	37¾	37¾
100	Cons Text	21¼	21¼	21¼
100	Consu Glass	11¾	11¾	11¾
1000	Corpex	8	8	8
—	Cvrette A	470	470	—
—	Crain RL	29¼	29¼	—
—	Cr Cork	125	125	—
—	Cr Zell A	24¾	24¾	—
—	Crush Int	15½	15¼	—
620	Dennison	54	52¾	52¾
440	Dist Seag	30¼	30¼	30¼
—	D Bridge	20½	20½	—
600	D Coal pr	5	490	490
300	Do Fasco	23½	23½	23½
1250	D Glass	15½	15½	15½
100	id pr	5	5	5
—	D Lime	200	200	—
—	Dosco	11	11	—
—	D Stores	20¼	20	—
800	Domtar	17⅝	17½	17½
—	id pr	18½	18½	—
150	D Text	29	29	29
—	Donohue	7¼	7¼	—
100	Du Pont	41	40¾	41
—	id pr	75	75	—
—	Dupuis (A)	7½	7½	—
—	Falcon	96¼	96	—
50	Fam Play	27	27	27
—	Fleetwood	29¼	29¼	—
500	Fraser	24¾	24¾	24¾
—	Fr Pete	380	380	—
—	Glengair	165	160	—
—	GB C I P	41	41	—
—	Gl. Paper	27½	27½	—
1000	Hawk Sidd	465	460	460
400	Hollinger	22¾	22¾	22¾
2922	Home A	22¾	22¼	22¾
1225	Home B	23½	23¾	23½
250	Hud Bay	76¢	75¾	75¾
—	HBC	15½	15½	—
1700	Husky Oil	14	13¾	14
850	Husky C P	57¾	57½	57¾
—	Imp Oil	54¾	54	—
350	Imp Tob	14	14	14
—	I Tob pr	5¾	5¾	—
550	Ind Accep	20½	20¾	20¾
—	Inglis	9	8¾	—
—	Inland NG	8½	8½	—
2290	Int Nickel	90½	90¼	90¼
—	Int Paper	29¼	29	—
—	Int Util	26½	26½	—
100	Int Util p	29¾	29¾	29¾
—	Inter PL	77¾	77¾	—
—	InvestGr A	11½	11½	—
—	Jamaica PS	13¼	13¼	—
—	Labatt	17¾	17¾	—
—	Laur Fin	6½	6¾	—
—	Lambert	10	10	—
100	Loblaw B	10¼	10¼	10¼
400	Loeb M	13¼	13¼	13¼
—	MacKinn	19	19	—
400	MacLaren A	24	24	24
—	MacLean H	33¼	33¼	—
150	MacMillan	26¼	26	26
—	Marit Elec	26½	26½	—
—	Marit Tel	20¼	22	—
400	Massey F	33¾	33¼	33¼
200	McAllister	8½	8½	8½
—	Met Stores	15¾	15¾	—
—	Miron 6 pc	8¾	8¾	—
130	MitchR A	11¾	11¾	11¾
—	Molson A	17¼	17¼	—
—	Molson B	17¾	17¾	—
200	MtI Loco	16¼	16	16
—	Mtl Trust	16¼	16¼	—
—	Moore Corp	82	82	—
—	MorseR A	20¾	20¾	—
—	Morse Pr	54¼	54¼	—
—	Mussens	7¼	7¼	—
—	Nat Conutain	6½	6½	—
—	NFLD Light	10¾	10¾	—
525	Noranda	52¾	52¾	52¾
—	North C Gas	12¾	12¾	—
200	NS LP	11¼	11¼	11¼
—	Ocean Fish	11½	11½	—
200	Ogilvie	14	14	14
—	Ont Steel	35¼	35¼	—
1000	Oshawa A	22¼	22¼	22¼
800	Pac Pete	10¾	10¾	10¾
300	Philips C	32¾	32¾	32¾
—	Pow Corp	11¾	11	—
200	Price	14¼	14¼	14¼
—	QN Gas	12	11¾	—
—	QNG 5½	90	90	—
200	Que Phone	20¾	20½	20½
—	Reitman's	10¼	10¼	—
1770	Rio Algom	25¼	24¾	24¾
—	Rio Alg P	99	99	—
—	Rio Alg W	12½	12½	—
100	Rolland A	12	12	12
—	Ronalds F	10¾	10¾	—
450	Rothmans	28¼	28¾	28¾
105	Royal T p	17½	17½	17½
120	St-L Ce A	33¾	33¾	33¾
15710	Salada F A	12¾	11¾	12
—	Shell LaS	185	185	185
250	Shell Can	21¾	21¾	21¾
—	Shell I pr	26½	26½	—
—	Shell I w	700	700	—
—	Sicard	5¾	5¼	—
475	Simpsons	29¾	29¾	29¾
—	Soc GF	7	7	—
—	Sogemines	11¼	11¼	—
—	Southam	35	35	—
400	Stel Can	23¾	23¾	23½
—	Steinb A	22½	22½	—
—	Texaco Can	56½	56½	—
250	T Grp A	10¾	10¾	10¾
—	TrC Corp	7¼	7¼	—
448	TR C PL	33¾	32¾	32¾
—	Tr C PL pr	48	47¾	—
—	TrC PL w	910	910	—
220	Tr Mt PL	16½	16¾	16¾
—	Un Carbide	25¾	25¾	—
—	Union Oil	29¾	29¾	—
—	Wajax	12	12	—
1600	Walk GW	29¾	29¾	29¾
300	W Coast Tr	26¾	26¾	26¾
—	Weston A	18¼	18¼	—
330	Zeller's	25¼	25	25¼

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
3000	Agassiz	34	33	33
8000	Ajax	16½	16	16
1500	Alscope	160	155	155
—	Alsof	7½	7½	—
11000	Amg B Bel	23	23	23
1000	Ameranium	4	4	4
—	Ame Metro	225	225	—
1000	Anthonian	22	21	21
1000	Augustus	61	61	61
—	Baker Talc	13	13	—
—	Band-Ore	16	16	—
—	Bateman	5½	5½	—
20000	Beauce Pl	5	5	5
—	Black Hawk	95	95	—
5300	Black River	19½	19	19
—	Blue Bon	320	320	—
—	Bluewater	16	16	—
—	Bornite	6	5½	—
—	B. Carpets	36¼	36¼	—
—	Bruce-Prest	10	9	—
600	Bruneau	17½	17½	17½
14300	Burnt Hill	31	30	30
—	Cadamet	7	6½	—
7050	Camflo	425	420	425
300	C Interuru	300	300	300
—	C Maznesit	63	63	—
100	C Securi A	230	230	230
32500	Carbec	32	29	30
3000	Cartier Que	10½	10½	10½
—	Cassiar	15¼	15¼	—
600	Cessland	350	345	350
—	Chemalloy	105	98	—
—	Chib Copper	5	5	—
23900	Chipman	45	43½	43½
1000	Coastal M	18	18	18
—	Com H M	51	51	—
1000	Com O G	32	32	32
1000	Commodor	100	100	100
—	Commod w	30	30	—
500	C Canoram	22	22	22
—	C Manitoba	29	29	—
3000	C Mogador	17	16	16
500	C New Pac	40	40	40
—	C Peruh	13	13	—
1000	CQ Smelt	71	71	71
—	C Virginia	46½	45	—
500	Copstream	7½	7½	7½
—	Crwnbridge	31	31	—
—	Crusade	22	22	—
—	Delta Elect	250	250	—
500	Delta Min	12	12	12
3000	Devil's Elbw	30	29	30
43000	Dolsan	33	31½	31½
—	Dom Exp	15½	15½	—
—	Dom Lease	27	26	—
—	D Oilcloth	22	22	—
—	Dumagami	60	60	—
1000	Dumont	25	25	25
—	East Sull	850	850	—
—	Empire Min	17	17	—
179000	Equity Ex	85	80	83
1000	Fab Met	17	17	17
—	Fano	7	6½	—
—	Fiscal Pr	15	15	—
—	Flint Rock	17	16½	—
1000	Fontana	5	5	5
500	Ft Reliance	38	38	38
—	Fox Lake	16	16	—
—	Frigistors	50	45	—
500	Fundy	4	4	4
—	Fuutrity	48	47	—
—	Furienz W	75	75	—
—	Gurney	37	37	—
—	Ghislau	18	18	—
—	Gilchrist	5½	5½	—
4950	Gl Lake	170	166	170
100	Grt W Min	111	111	111
—	Greenberg	5¼	5¼	—
—	Grissol	195	195	—
—	Guardian	17	16½	—
500	Hastings	265	265	265
150	Imbrex	300	300	300
—	Inland Ch	9½	9½	—
100	Inspiratn	185	185	185
—	Int Ceram	6½	6½	—
1666	Int Norvalie	26	24	24
—	Intp Dredg	14	13	—
—	James Bay	29	28	—
—	Jockey	450	450	—
550	Jubilee	180	175	180
—	Keltic Mng	20	20	—
—	K Desmond	42½	42½	—
—	Kenting Av	5¼	5¼	—
—	Kiena	72	72	—
3865	Kodiac Pet	180	165	180
—	Lab Acc	5¾	5¾	—
10000	Laduboro	67	60	67
—	Lambt A	18	18	—
—	Lamont A	13¾	13½	—
—	Lingside	4½	4½	—
—	Massval	8	8	—
—	McKenzie	54½	54¼	—
—	McKinney	12	11	—
100	Melchers	20½	20½	20½
—	Mer Chip	8	7½	—
—	Mid-Chib	17	15	—
700	Midespax	360	350	360
—	Miro Mines	21	21	—
2000	Mistango	17	17	17
3500	Moly Hill	19	18	19
—	Molyb	135	135	—
—	Monpre	7½	7	—
—	Mtl Refrig	25	25	—
8500	Mt Costigan	26½	25	25
2800	Mt Pleasnt	33	33	33
—	MR Dairies	155	155	—
—	MR Rice	17	17	—
—	MR Ri Pr	22¾	22¾	—
—	NAut Vend	170	170	—
1000	Native Slm	15	15	15
500	N Formag	4½	4½	4½
1200	N Imperial	155	150	155
—	Newrich	16	16	—
—	NW Amulet	8	7½	—
—	NA Asbestos	10	10	—
154100	NA Ra M	53	47	51
—	North Ex	47	45	—
—	NW Canalas	11½	11	—
—	Opem Ex	11	11	—
—	PA Inv	410	410	—
1300	Pat Silver	37	37	37
—	Paudash	8	8	—
50	Peace Riv	873	875	875
7000	Pennbec	21	20½	20½
1200	Peso S	130	125	130
250	Phoenix O	305	305	305
2300	Pitt Gold	5	5	5
16500	Potash	18½	18	18
100	Provo G	385	385	385
—	Que Ascot	6	5	—
—	Q Cobalt	225	225	—
—	Q Indust M	8	8	—
—	Queenston	13	12½	—
2000	Rancheria	36	35½	35½
—	Red Crest	3½	3	—
10000	Rexspar	11	10	10
1900	RA Pete B	170	170	170
1000	Rusty L	23½	23½	23½
—	St-L Colum	195	195	195
—	St-L Div	76	76	—
500	St Lucie Ex	19	19	19
—	Supawe	27½	27	—
—	Select Fin	220	220	—
2000	Silver Reg	28	28	28
11200	Silver Sum	19¼	19	19½
17000	Silver T	39	38	39½
—	Sobeys A	20	20	—
—	Sogena	13	13	—
—	S Dufault	9½	9½	—
—	Spart Air	45	45	45
—	Spartan w	1	1	—
2000	Stairs Ex	22½	22½	22½
1000	Std Gold	40½	40½	40½
500	Sturgeon	74	74	74
1000	Suriaga	69	69	69
500	Tache	12	12	12
1500	Talisman	40	40	40
—	Tazin	6	6	—
3500	Tib Expl	5½	5½	5½
—	Titan	6	6	—
500	Tor Lt	360	360	360
—	Tr C Freez	125	125	—
—	Trsterre	30	30	—
1000	U Corp B	11	11	11
—	Un Obalski	24	20	—
2500	Upton Copp	50	47	48
1000	Wabasso B	11	11	11
—	Westburne	110	110	—
2000	Westairs	17	16½	17
74200	West Hill	77	76	76
5000	West Tin	68	66	67
12250	Wisconsin	49	48	49

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 11 août	155.74	137.31	114.36	148.37	115.45
Clôture — 10 août	156.07	137.04	113.77	148.50	115.52
Sem. dernière	155.81	138.02	114.31	148.53	116.21
Mois dernier	159.95	140.28	116.75	152.17	116.03
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	155.81	137.04	113.77	148.50	113.17
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3¼ Perpetuels	1965	70	71
4½ 15 dec.	1966	99½	100
4 1er avril	1967	98½	99¼
5 1er juillet	1970	97¾	98½
5½ 1er aout	1980	96¾	97¼
5½ 1 juin	1968	95¼	96¼
3¼ 1 juin	1976	80¾	81½
4¼ 1 sept.	1972	91	91¾
5½ 1 oct	1975	96¾	97½
4½ 1 sept.	1983	85¼	86
5¼ 1 mai	1990	92¼	93
5½ 1 oct.	1969	89	90½
CNR 5½ 15 dec.	1971	98¼	99
CNR 5 oct.	1987	89¼	90
CNR 5¾ 1 jan.	1985	98¼	99
CNR 4 fev.	1981	80½	81¾
CNR 4½	1967	99	99

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alta G Tel 6	1991	97½	98
A M F C 5½	1987	89¼	90½
BC Elect 3¼	1967	95½	96½
BC Elect 5½	1989	90½	91½
Mon Hyd 5¼	1988	88¼	89¼
NLFD 5¼	1985	86¼	87¼
BC Elect 5¼	1977	95½	96½
N.B. 5½	1989	89¾	90¾
N.S. 5¼	1985	90	91
Ont. 3	1970	89¾	90¾
Ont. Hy. 5½	1982	93½	94½
Ont. Hy. 2¾	1968	94½	95½
Ont. Hy. 5½	1985	90	91
Que. 5½	1990	88½	89½
Que. 3	1969	91½	92½
Que. 5¼	1987	86	87
Que. Hy. 5	1995	81¾	82¾
Que. Hy. 3¼	1974	81¼	82¼
Que. Hy. 5½	1988	89	90
Saskatch. 5½	1985	91½	92½

MUNICIPALITES

Montreal 5¾	1989	89½	90½
Tor Mt 5½ 15 Juin	1985	91½	92½
Vanc 5¼ 15 juin	1977	92¼	93¼
Hamit 5¼ 15	1977	91	92

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	99½	101
Brazil Tr 4½	1972	90	93
Can Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¼	1977	135	—
Inland Cem 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	90	93
Loblaw 4¾	1976	180	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	92	95
Simpson's 5	1977	207	—
Simpson's 5½	1979	133	—
TC Pipeline 5	1988	123	126
TC Pipeline 5	1989	100	103

Triad 4½	1971	90	92
W Coast 5½ xd	1988	106	108

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	98	100
Algoma 5¼	1978	90	92
B P Tanker 6¼	1985	97½	99½
BA Oil 5½	1977	91	93
Can Cement 3¼	1965	83	85
Cdn Br Alum 5¾	1985	95	97
CIL 5¾	1977	96¼	97¼
CPR 5	1983	88	89
Cr Foncier 5¼	1985	88	90
Dosco 6	1985	88	90
Dom Stores 5½	1976	96	97
Domtar 5¾	1990	90	92
Eaton Acc 5¾	1985	93¾	94¾
Imp Oil 3	1969	91	92
I A C 6½	1983	98	99
Raynot 6¼	1981	97½	98
Ray Tr Mortgage 6	1975	96	97
Shell Oil 5¾	1977	98	100
St Law Corp 5	1978	88½	—
Simpsons 4¾	1973	93	95
Traders Fin 5¾	1985	82	84
Woodward's 7¾	1985	93	95
Weston 5½	1983	91	93

SERVICES PUBLICS

Aug Con Tel 6	1983	95	—
Alta G Tk 5¼	1985	93	95
Bell Tel 5¼	1984	94	95
Bell 3¾	1979	/9	81
Bell 6¼	1978	98	100
Bell 5½	1982	91	93
Bow Pow 3¼	1980	77	79
Broz Tr 6¼	1900	93	—
BC Phone 5¼	1986	92	94
Calgary P 5¼	1982	93¼	—
Cdn Elect 4	1968	95	—
C West NG 5¼	1982	93	95
Cana Gas 5¾	1984	94	—
Can Gas 5	1978	88	—
Gt Lakes 5¼	1977	94	97
Lakeland NG 6	1982	93	95
Marit El 5¼	1983	91¼	—
NFLD & P 5½	1978	91¼	—
N Ont N Gass 5¾	1982	91	94
North Tel 5¾	1983	92	—
Northw Ut 5¼	1968	91	—
Que Nat Gas 5¼	1985	88	91
Que Nat 6	1988	91½	—
Que Tel 5¼	1983	92	—
TC Pipe 5.85	1987	92	94
Union G 5½	1977	92	94

IMMEUBLES

Bront Coach 6	1978	94	—
Eaton 4¾	1978	88	91
Eaton R 3½	1968	95½	—
Steinbg 6	1983	94	97
Loblaw's 5½	1983	89	90

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Canadian Gen. Securities 'A' & 'B'	$0.22½	tr.	15- 9-66	28- 8-66
Hamilton Cotton (5% priv)	$1.25	tr.	15-11-66	4-11-66
id. (ord)	$0.30	tr.	1- 9-66	22- 8-66
G. Tamblyn Ltd. (ord)	$0.20	tr.	1-10-66	2- 9-66
id. (priv)	$0.30	tr.	1-10-66	2- 9-66
La Luz Mines	$1.00	—	15- 9-66	30- 8-66
Macassa Gold Mines	$0.05	tr.	15- 9-66	1- 9-66
Marchant Mining	$0.05	—	30- 9-66	15- 9-66
Robinson Little Co. (ord)	$0.20	tr.	30- 9-66	15- 9-66
Willroy Mines	$0.03	tr.	30- 9-66	15- 9-66

SOGEMINES

SUITE DE LA PAGE 20

continue des bénéfices au cours du second trimestre.

Le rapport ajoute que les divers projets de la société se réalisent conformément au plan établi. Inland Cement construit présentement des installations de vente de ciment à Saskatoon et dans la région des lacs. Sauf imprévu, la seconde usine d'acide nitrique et la nouvelle usine d'urée de Brockville entreront en activité au cours du second semestre. De plus, afin de faire face à un accroissement de la demande de récipients en verre, Iroquois Glass installe une neuvième ligne de production qui pourrait entrer en activité avant la fin de l'année.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, Sogemines a absorbé récemment deux anciennes sociétés affiliées : Indussa Canada et Industrial Sales 1961 Ltd. La première s'occupe d'importation et d'exportation au Canada où elle possède des bureaux dans deux villes, soit Montréal et Toronto. La seconde agit comme agent d'usines canadiennes, et possède un entrepôt et un bureau de vente à Sept-Iles.

Lockheed Aircraft accorde d'importants contrats au Canada

OTTAWA. (PC) — La société américaine Lockheed Aircraft a passé avec des sociétés canadiennes des contrats d'une valeur de $16,775,000 au cours du premier semestre de l'année, soit plus que la valeur des contrats octroyés au cours de toutes année d'exploitation dans le passé.

C'est ce que rapporte le bureau de cette société à Ottawa, qui précise que durant toute l'année 1966, la valeur totale devrait atteindre $25 millions. Le contrat le plus important a été accordé à la société Canadair, de Montréal ; il se chiffre à $10 millions.

Gain restreint à Montréal à l'ouverture

(PC) — Les prix se sont raffermis à la **Bourse de Montréal.**

Canada Cement a remonté de ½ à 40½. Banque Royale et Husky Oil ont avancé de ½ chacun à 70¼ et à 14. Atlantic Sugar, Salada Foods et Home Oil "A" étaient tous en hausse de ⅛ à 10, 11¾ et à 22⅜.

Denison, qui a plongé de 8½ points en deux jours, perd encore ce matin ½ à 54. International Nickel a baissé de ¼ à 90¼. Walker-Gooderham a baissé de ⅜ à 29⅜ et Alcan, de ⅛ à 33.

A la Bourse Canadienne, Louanna Gold a augmenté de deux cents à 33 cents.

* * *

Les cours continuent de fléchir ce matin à **Toronto.**

Inco perd ⅝ à 90¼, Alcan ⅜ à 32⅞ et Denison, aux uraniums perd ¼ à 53½ de même que Roman Corp. et Rio Algom à 13 et 25 respectivement.

Home A parmi les pétroles de l'ouest progresse de ¼ à 22½.

La direction de la Bourse annonce ce matin que les actions de International Kenville Gold Mines sont suspendues, la compagnie n'ayant pas fait parvenir aux actionnaires son rapport annuel. Le dernier cours des actions était de 16 cents.

* * *

La tendance est en général plus élevée, notamment parmi les télévisions en couleurs et



autres électroniques à **New York** ce matin.

Zenith après un délai d'ouverture, hausse de 2¼ à 74½ sur un volume de 9,000 actions.

Radio Corporation s'élève légèrement. Xerox progresse de 3 points, Polaroid près de 3 et IBM gagne plus de 1 point.

General Motors et Ford fléchissent un peu tandis que Chrysler enregistre un petit gain. Jeudi, ces trois titres s'étaient inscrits à de nouveaux bas en fermeture.

Parmi d'autres gagnants, Eastern Airlines, Homestake, Ananconda et United Aircraft progressent de 1 point chacun.

* * *

LONDRES — Clôture (AFP) — Le ton demeure prudent au stock exchange et les transactions restent lentes. Quelques opérations de couverture toutefois se développent à la veille du week-end et un léger raffermissement de la cote succède à une hésitation initiale. Les vedettes industrielles, irrégulières à l'ouverture se raffermissent par endroits et à 14 h. 45 l'indice du Financial Times accusait une hausse de 0.7 point sur la veille.

* * *

PARIS (AFP) — Bonne tenue générale de la cote en dépit d'un très modeste volume d'échanges. Les petites plus-values sont encore nombreuses parmi les valeurs françaises et les prises de bénéfices qui se présentent à la veille de trois jours de fermeture sont absorbées sans aucune difficulté.

Rentes et obligations indexées se retrouvent très près de leur cours précédent, voire sans aucun changement. Tendance très soutenue aux banques où la Cie Bancaire et l'U.C.B. sont fermement orientés.

côte des grains

11 AOUT 1966

Marché à terme :

WINNIPEG

LIN :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Oct.	3.04⅛	3.07¾	3.03⅞	3.02¾
Déc.	3.03¾	3.08¼	3.03¼	3.03⅛
Mai	3.14	3.15¾	3.12½	3.11⅝

GRAINE DE COLZA :

Nov.	2.93	3.02½	2.93	2.87½
Jan.	2.92	2.99	2.91	2.86½
Mars	2.91	2.97¼	2.90¼	2.85½

AVOINE :

Oct.	94⅛	94⅛	94⅛	91⅛
Déc.	——	——	——	92¾
Mai	——	——	——	93⅛

ORGE :

Oct.	1.38	1.38⅛	1.38	1.37¾
Déc.	1.34⅜	1.35	1.34⅜	1.34¾
Mai	1.38	1.38½	1.38	1.38

SEIGLE :

Oct.	1.36⅜	1.38⅛	1.35½	1.34⅞
Déc.	1.37½	1.39	1.36⅜	1.35⅞
Mai	1.43⅜	1.45¾	1.43⅜	1.42¾

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 91⅜ ; ex 3 cw 91 ; 3 cw 91 ; ex 1 fourragere 91 ; 1 fourragere 90⅝ ; 2 fourragere 87⅜ ; 3 fourragere 84½ ; fourragere mélangee 54.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.37 ; 1 cw 2-rang 1.37 ; 2 cw 2-rang 1.35 ; 3 cw